

Session du Conseil départemental du 11 avril 2024

Commission ressources et dialogue social

Budget primitif 2024

- 21 - Budget primitif 2024 - autorisations d'engagement et de programme du budget principal**
- 22 - Budget primitif 2024 - budget principal**
- 23 - Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif 2024**
- 24 - Etat de la dette et les perspectives 2024**
- 25 - Autorisations de programme et budget primitif 2024 - budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses**
- 26 - Autorisation de programme et budget primitif 2024 - budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement**
- 27 - Autorisation de programme et Budget primitif 2024 - budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier**
- 28 - Budget primitif 2024 - budget annexe de la structure accueil enfance**
- 30 - Taxes et produits irrécouvrables : admission en non-valeur, créances éteintes et remises gracieuses sur le budget 2024**

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 11 avril 2024 - Budget primitif 2024 : autorisations d'engagement et de programme du budget principal
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 14 mars 2024 fixant les orientations budgétaires permettant d'élaborer le budget primitif 2024,

Délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le vote des autorisations de programme au titre de l'exercice 2024 et leurs individualisations partielles.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations les propositions d'autorisations d'engagement (AE) et de programme (AP) dans le cadre du projet de budget primitif 2024 du Département.

Conformément au règlement budgétaire et financier du 15 décembre 2023, ce rapport propose une présentation par mission et programme des engagements et fournit en annexe la répartition prévisionnelle des crédits de paiement sur les quatre prochains exercices voire au-delà pour les projets ayant une durée de réalisation supérieure.

Pour 2024, les propositions d'inscriptions d'autorisation d'engagement au titre des dépenses imprévues s'élèvent à 11 M€. Les autorisations de programme s'élèvent à 74,11 M€ dont 44,67 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 29,44 M€ pour les subventions d'investissement.

1. Budget principal – Autorisations d'engagement (AE) – section de fonctionnement :

La M57 offre une possibilité nouvelle en matière de dépenses imprévues. Conformément à l'article L5217-12- 3 du CGCT, ce dispositif facultatif permet à l'assemblée délibérante de voter des dotations d'AE inscrites sur des chapitres ne comportant pas d'articles, ni de crédits de paiement : le chapitre 022 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE). Pour rappel, l'article D5217-23 du CGCT prévoit que ces chapitres de dépenses imprévues ne donnent pas lieu à exécution. Il n'y a donc pas de possibilité de voter des crédits de paiement de dépenses imprévues. Leur montant ne peut être supérieur à 2 % des dépenses réelles de la section.

Les AE de dépenses imprévues n'étant pas pourvues en crédits de paiement, lorsqu'une partie des dépenses doivent être payées au titre de l'exercice en cours, les crédits de paiement inscrits et disponibles sur le chapitre sur lequel a vocation à être enregistrée la dépense doivent être mobilisés.

Pour rappel, en M 52 le chapitre 022 existait et était crédité au BP 2023 de 22 M€.

Il est proposé de mettre en place, pour faire face à des événements imprévus, une AE de dépenses imprévues en section de fonctionnement de 11 M€ comme suit :

<i>AE dépenses imprévues en M€</i>	<i>AE 2024</i>
K Administration générale	11,00
K2 Budget et finances	11,00
Total général	11,00

2. Budget principal – Autorisations de programme – maîtrise d'ouvrage :

2.1 Autorisations de programme 2024 relatives aux équipements départementaux

Les AP relatives aux équipements départementaux pour 2024 s'élèvent à 44,67 M€, en baisse par rapport à 2023 (- 19,55 M€) du fait du cycle de renouvellement sur les programmations récurrentes votées en 2023 (AP récurrentes).

La **mission éducation** s'élève à 7,5 M€ et se décompose selon les programmations suivantes :

- collège Alain pour un montant de 5,2 M€, comprend l'achèvement des travaux de reconstruction (5 M€), et l'acquisition de mobilier scolaire (0,2 M€).
- les travaux sur les bâtiments scolaires (1,2 M€) pour le renouvellement des menuiseries extérieures.
- le programme travaux de maintenance (1,1 M€) dont 0,4 M€ pour l'acquisition de gros outillages destinés à l'entretien des collèges, 0,4 M€ pour le renouvellement de mobilier et 0,3 M€ pour les études.

La **mission culture et patrimoine** s'élève à 0,03 M€ et concerne les travaux de restauration, d'acquisition de matériels, de mise en valeur des collections muséographies engagées à la maison des mémoires (0,02 M€) et les équipements nécessaires à la conservation des documents des archives départementales (0,01M€).

Les AP dédiées à la **mission environnement et prévention des risques** s'élèvent à 0,68 M€ dont 0,3 M€ pour les études d'intégration paysagère et la replantation, 0,04 M€ pour la défense de la forêt contre les incendies, 0,3 M€ pour l'entretien des espaces naturels sensibles et 0,04 M€ pour la gestion des ressources, aménagements hydrauliques et planification pour l'eau.

Sur la **mission réseau routier et mobilité**, les AP demandées s'élèvent à 32,75 M€ : 32,55 M€ concernent les routes dont 27,55 M€ pour la programmation des travaux en matière

d'entretien et de gestion du réseau routier (pérennisation du réseau), 2,95 M€ pour les grands projets, 2,05 M€ pour la modernisation du réseau. Par ailleurs, 0,2 M€ concerne la valorisation de la voie verte du canal du midi à Montségur pour les travaux d'aménagements (mise en place d'ombrières, plantations, signalétique).

Les enveloppes proposées pour la **mission administration générale** s'élèvent à 3,71 M€. Elles se concentrent pour l'essentiel sur le programme logistique et patrimoine (3,07 M€) et concerne la modernisation du parc ascenseurs des bâtiments départementaux (0,8 M€), la reconstruction du centre routier à Espezel suite à l'incendie (1,7 M€), l'acquisition de terrains (0,2 M€) et la création de la base de vie des ateliers de Carcassonne (0,39 M€). Enfin le programme des systèmes d'information et télécommunications s'élève à 0,63 M€ pour la téléphonie (0,22M€), les dépenses d'infrastructures sur les systèmes d'information (0,4 M€) et le renouvellement de l'AP pour le FIPH (fonds pour l'insertion des personnes handicapées) pour 0,01M€.

La **mission pilotage et coordination** s'élève à 0,01 M€ et concerne l'acquisition de matériel de reportage photo et vidéo nécessaire aux développements sur le site internet du Département de l'Aude.

L'ensemble des AP 2024 fait l'objet d'une individualisation concomitante dès le vote du budget, pour un montant de 44,67 M€.

AP Maître d'ouvrage	AP 2024	BP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
D Education	7,50	4,03	2,14	0,46	0,46	0,42	0,00
D1 - Collèges	7,50	4,03	2,14	0,46	0,46	0,42	0,00
E Culture et patrimoine	0,03	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
E1 - Développement culturel	0,02	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
E3 - Archives	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	0,68	0,23	0,36	0,09	0,00	0,00	0,00
G1 - Eau	0,04	0,03	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
G2 - Espaces naturels	0,30	0,09	0,13	0,09	0,00	0,00	0,00
G3 - Energies renouvelables	0,30	0,07	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00
G4 - Sécurité civile	0,04	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	32,75	0,79	19,29	8,16	1,26	0,06	3,19
I1 - Routes	32,55	0,74	19,24	8,11	1,21	0,06	3,19
I3 - Mobilités durables	0,20	0,05	0,05	0,05	0,05	0,00	0,00
K Administration générale	3,71	0,73	1,07	1,52	0,38	0,00	0,00
K3 - Système Information et télécommunications	0,64	0,18	0,15	0,15	0,15	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	3,07	0,56	0,92	1,37	0,23	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L2 - Communication externe	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	44,67	5,80	22,87	10,23	2,10	0,48	3,19

2.2 Réduction des AP antérieures à 2024 relatives aux équipements départementaux

Lorsque la réalisation financière des programmes est inférieure aux inscriptions de crédits, il est nécessaire de pratiquer une diminution d'AP sans pour autant clôturer ces dernières. La diminution des AP est à prononcer pour un montant de 14,8 M€, sur les programmes détaillés dans le tableau ci-dessous :

Réduction AP maîtrise d'ouvrage <2024	AP Initiale	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée	Liquidé au 31 12 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
D Education	56,61	- 0,94	55,67	28,51	7,89	7,80	7,86	3,17	0,43	0,00
D1 - Collèges	56,61	- 0,94	55,67	28,51	7,89	7,80	7,86	3,17	0,43	0,00
E Culture et patrimoine	10,15	- 7,69	2,46	0,38	0,55	0,71	0,36	0,43	0,03	0,00
E1 - Développement culturel	1,12	- 0,01	1,11	0,19	0,20	0,22	0,22	0,28	0,00	0,00
E2 - Sites culturels	8,52	- 7,67	0,85	0,12	0,25	0,39	0,04	0,04	0,01	0,00
E3 - Archives	0,51	- 0,01	0,50	0,07	0,10	0,10	0,10	0,11	0,02	0,00
F Sport Jeunesse	2,82	- 0,01	2,81	1,90	0,28	0,49	0,07	0,07	0,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	2,82	- 0,01	2,81	1,90	0,28	0,49	0,07	0,07	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	2,82	- 0,02	2,80	0,52	0,71	0,56	0,48	0,46	0,07	0,00
G1 - Eau	0,08		0,08	0,00	0,01	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00
G2 - Espaces naturels	2,37	0,00	2,37	0,33	0,54	0,49	0,48	0,46	0,07	0,00
G3 - Energies renouvelables	0,37	- 0,02	0,35	0,19	0,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H Aménagement attractivité Territoire	2,90	- 0,09	2,81	0,86	0,51	0,55	0,55	0,35	0,00	0,00
H5 - Agriculture et pêche	2,90	- 0,09	2,81	0,86	0,51	0,55	0,55	0,35	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	177,02	- 4,07	172,95	120,54	28,37	8,65	5,27	2,92	0,13	7,07
I1 - Routes	173,92	- 4,07	169,85	120,10	27,85	8,13	4,50	2,15	0,05	7,07
I3 - Mobilités durables	3,10	0,00	3,10	0,44	0,52	0,52	0,77	0,77	0,08	0,00
K Administration générale	33,78	- 1,97	31,81	5,38	6,25	8,25	6,98	3,79	0,99	0,00
K3 - Système Information et télécommunications	12,88	- 1,33	11,55	2,22	1,77	2,25	2,30	1,84	0,99	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	20,90	- 0,64	20,26	3,16	4,48	6,00	4,67	1,95	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	0,05	- 0,01	0,04	0,02	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L2 - Communication externe	0,05	- 0,01	0,04	0,02	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	286,16	- 14,80	271,36	158,11	44,57	27,00	21,57	11,20	1,64	7,07

Les missions concernées par les réductions d'AP sont la mission éducation pour un montant de 0,94 M€, la mission culture et patrimoine pour 7,69 M€, la mission sports et activité de pleine nature 0,01 M€, la mission environnement et prévention des risques pour 0,02 M€, la mission agriculture et pêche 0,09 M€, la mission réseau routier et mobilité pour 4,07 M€, la mission administration générale pour 1,97 M€ et la mission communication externe pour 0,01 M€.

Le détail de ces ajustements est donné dans les annexes 5 et 6.

3. Autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement

Les AP relatives aux subventions d'équipement pour 2024 s'élèvent à 29,44 M€.

Les AP de la **mission action sociale et insertion**, d'un montant de 0,95 M€, seront consacrées au programme logement avec l'aide à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux (0,7 M€) et le financement d'une maison d'enfants à caractère social (0,25 M€).

La **mission autonomie** soutiendra la reconstruction de l'EHPAD de Saissac (2,68 M€) ainsi que la construction de résidences autonomies (0,1 M€).

Les AP de la **mission culture et patrimoine**, d'un montant de 0,58 M€, dont 0,3 M€ sont destinées à financer les travaux sur les sites pôles du Pays Cathare, 0,22 M€ pour le reversement du produit de la vente de la maison Nelli et enfin 0,06 M€ pour la poursuite des travaux de réhabilitation du musée Cerès Franco à Montolieu.

Les AP de la **mission sport jeunesse** s'élèvent à 0,1 M€ et sont destinées au financement des itinéraires de randonnées.

Les AP de la **mission environnement et prévention des risques** s'élèvent à 8,91 M€. Un montant de 5,1 M€ est consacré au programme eau avec 3 M€ pour financer les travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement et 2,1 M€ pour la prévention des inondations dans le cadre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Le programme espaces naturels s'élève à 0,92 M€ répartis entre la restauration du patrimoine arboré du canal du Midi (0,4 M€), le soutien aux parcs naturels régionaux (0,16 M€), la stratégie pour la biodiversité (0,28 M€) et les financements à l'entente interdépartementale pour la démoustication (0,08 M€). Enfin, le programme sécurité civile se porte à 2,89 M€ d'AP dont 2,72 M€ pour le remboursement du capital des emprunts du SDIS pour le renouvellement du matériel, 0,18 M€ pour les dispositifs de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et 0,02 M€ pour l'Entente pour la forêt Méditerranéenne.

La **mission aménagement et attractivité du territoire** est le poste majoritaire des subventions. Le montant des AP prévues pour 2024 est de 14,93 M€.

La nouvelle ligne à grande vitesse Montpellier Perpignan sera financée pour 0,79 M€ pour la phase 1 du raccordement.

Le programme accompagnement du territoire (9,23 M€) finance les investissements communaux et intercommunaux en matière d'équipements publics (9,2 M€ pour les cœurs de village, les équipements scolaires, culturels ou sportifs) mais aussi la lutte contre la désertification médicale (0,03 M€). Le programme agriculture et pêche (2,17 M€) comprend les financements relatifs aux projets d'hydraulique agricole pour 2,04 M€ (1 M€ pour l'irrigation collective, 0,5 M€ pour le projet Aqua Domitia et 0,5 M€ pour les concessions hydrauliques départementales). Le soutien dans le cadre de la stratégie agricole, la reprise des friches agricoles ou encore le développement des circuits de proximité s'élève à 0,12 M€. Les aménagements fonciers des terres agricoles et des zones agricoles protégées seront financés à hauteur de 0,05 M€. Enfin, une AP de 2,74 M€ sera consacrée au financement de la reconstruction de l'EHPAD de Trèbes suite aux inondations d'octobre 2018. Sur ce dernier point, il s'agit de renouveler l'engagement financier des années précédentes mais qui est tombé en caducité, du fait du retard pris dans le calendrier de l'opération.

La **mission réseau routier et mobilité** est concernée par une AP de 0,2 M€ pour accompagner les projets cyclables des communes et EPCI.

Enfin, la **mission pilotage et coordination** se porte à 1 M€ avec la troisième édition du Budget participatif.

Dans le cadre de cette session, un montant de 640 000 € d'AP 2024 fait l'objet d'une individualisation conformément à l'annexe 4, soit une AP de 80 000 € pour le programme G2 espaces naturels, de 20 000 € pour le programme G4 sécurité civile et de 540 000€ pour le programme H5 agriculture et pêche.

	AP 2024	BP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
B Action sociale et insertion	0,95	0,00	0,10	0,45	0,20	0,20	0,00
B4 Logement	0,95	0,00	0,10	0,45	0,20	0,20	0,00
C Autonomie	2,78	0,45	0,45	0,94	0,94	0,00	0,00
C1 Personnes âgées	2,78	0,45	0,45	0,94	0,94	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	0,58	0,28	0,16	0,12	0,03	0,00	0,00
E1 Développement culturel	0,28	0,22	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00
E2 Sites culturels	0,30	0,06	0,13	0,09	0,03	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	0,10	0,06	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
F1 Sport et activités de pleine nature	0,10	0,06	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	8,91	0,75	1,36	2,12	1,75	0,66	2,28
G1 Eau	5,10	0,32	0,87	1,74	1,62	0,55	0,00
G2 Espaces naturels	0,92	0,29	0,32	0,28	0,03	0,00	0,00
G4 Sécurité civile	2,89	0,14	0,16	0,10	0,10	0,11	2,28
H Aménagement et attractivité du territoire	14,93	2,72	2,80	3,28	2,93	2,33	0,89
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	0,79	0,64	0,16	0,00	0,00	0,00	0,00
H2 Accompagnement des territoires	9,23	0,09	0,83	2,48	2,63	2,33	0,89
H5 Agriculture et pêche	2,17	0,62	0,44	0,80	0,30	0,00	0,00
H6 Inondations	2,74	1,37	1,37	0,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	0,20	0,00	0,10	0,10	0,00	0,00	0,00
I3 Mobilités durables	0,20	0,00	0,10	0,10	0,00	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	1,00	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00
L3 Budget participatif	1,00	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00
Total général	29,44	4,24	5,51	7,50	5,84	3,18	3,16

LA PROPOSITION :

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter une autorisation d'engagement de dépenses imprévues en section de fonctionnement de 11 M €
- voter les autorisations de programme 2024 avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2) pour un montant de 74,11 M€ dont 44,67 M€ pour les équipements départementaux et 29,44 M€ pour les subventions d'équipement,
- procéder à l'individualisation des AP relatives aux équipements départementaux à hauteur de 44 670 744,44 €, telles que présentées en annexe 3,
- procéder à l'individualisation des AP relatives aux subventions d'équipement versées à hauteur de 640 000 €, telles que présentées en annexe 4,
- procéder à la désindividualisation des AP antérieures à 2024 relatives aux équipements départementaux annexe 5 pour 14,8 M€ et à leur réduction en annexe 6 pour un montant de 181,2 M€.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragne

ANNEXE 1 – Budget primitif 2024 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux

AP 2024 Maîtrise d'ouvrage	AP 2024	BP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
D Education	7 500 000,00	4 026 431,87	2 135 832,13	460 000,00	460 000,00	417 736,00	0,00
D1 - Collèges	7 500 000,00	4 026 431,87	2 135 832,13	460 000,00	460 000,00	417 736,00	0,00
E Culture et patrimoine	28 000,00	18 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E1 - Développement culturel	20 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E3 - Archives	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	680 000,00	226 866,00	363 134,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00
G1 - Eau	40 000,00	30 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G2 - Espaces naturels	300 000,00	85 000,00	125 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00
G3 - Energies renouvelables	300 000,00	71 866,00	228 134,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G4 - Sécurité civile	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	32 750 000,00	790 000,00	19 290 000,00	8 160 000,00	1 260 000,00	60 000,00	3 190 000,00
I1 - Routes	32 550 000,00	740 000,00	19 240 000,00	8 110 000,00	1 210 000,00	60 000,00	3 190 000,00
I3 - Mobilités durables	200 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
K Administration générale	3 707 744,44	734 944,44	1 070 800,00	1 521 000,00	381 000,00	0,00	0,00
K3 - Système Information et télécommunications	636 744,44	179 244,44	152 500,00	152 500,00	152 500,00	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	3 071 000,00	555 700,00	918 300,00	1 368 500,00	228 500,00	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L2 - Communication externe	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	44 670 744,44	5 801 242,31	22 869 766,13	10 231 000,00	2 101 000,00	477 736,00	3 190 000,00

ANNEXE 2 – Budget primitif 2024 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2024	BP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
B Action sociale et insertion	950 000,00	0,00	100 000,00	450 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00
B4 Logement	950 000,00	0,00	100 000,00	450 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00
C Autonomie	2 777 000,00	451 550,00	451 550,00	936 950,00	936 950,00	0,00	0,00
C1 Personnes âgées	2 777 000,00	451 550,00	451 550,00	936 950,00	936 950,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	576 500,00	275 500,00	156 000,00	120 000,00	25 000,00	0,00	0,00
E1 Développement culturel	276 500,00	215 500,00	31 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
E2 Sites culturels	300 000,00	60 000,00	125 000,00	90 000,00	25 000,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	100 000,00	55 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F1 Sport et activités de pleine nature	100 000,00	55 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	8 907 500,00	746 116,86	1 355 681,34	2 122 286,02	1 748 074,66	656 836,88	2 278 504,24
G1 Eau	5 100 000,00	320 158,90	870 000,00	1 744 841,10	1 615 000,00	550 000,00	0,00
G2 Espaces naturels	920 000,00	289 293,00	322 707,00	278 000,00	30 000,00	0,00	0,00
G4 Sécurité civile	2 887 500,00	136 664,96	162 974,34	99 444,92	103 074,66	106 836,88	2 278 504,24
H Aménagement et attractivité du territoire	14 930 800,00	2 716 587,47	2 804 212,53	3 275 000,00	2 925 000,00	2 325 000,00	885 000,00
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	793 800,00	635 040,00	158 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H2 Accompagnement des territoires	9 230 000,00	90 000,00	830 000,00	2 475 000,00	2 625 000,00	2 325 000,00	885 000,00
H5 Agriculture et pêche	2 166 000,00	621 047,47	444 952,53	800 000,00	300 000,00	0,00	0,00
H6 Inondations	2 741 000,00	1 370 500,00	1 370 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
I3 Mobilités durables	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	1 000 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
L3 Budget participatif	1 000 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
Total général	29 441 800,00	4 244 754,33	5 512 443,87	7 504 236,02	5 835 024,66	3 181 836,88	3 163 504,24

ANNEXE 3 – Budget primitif 2024 – Individualisation des équipements en autorisation de programme

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté : 7 500 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 7 500 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 7 500 000,00 €

Segment	Opération		Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total D11 - Travaux de construction et de réhabilitation				6 500 000,00 €	3 626 431,87 €	1 935 832,13 €	260 000,00 €	260 000,00 €	417 736,00 €
D11	TOUS COLLEGES	D112E10	20	300 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
	Alain : Avance forfaitaires	D103E03	23	200 000,00	200 000,00	-	-	-	-
	Alain : Travaux			4 800 000,00	3 356 431,87	1 443 568,13	-	-	-
	Menuiseries extérieures	D113E21		1 200 000,00	10 000,00	432 264,00	200 000,00	200 000,00	357 736,00
Total D12 - Equipement					1 000 000,00	400 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
D12	Alain : Equipements	D103E03	21	200 000,00	200 000,00	-	-	-	-
	TOUS COLLEGES	D112E10		800 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	-
TOTAL				7 500 000,00 €	4 026 431,87 €	2 135 832,13 €	460 000,00 €	460 000,00 €	417 736,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté : 20 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 20 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 20 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total E13 - Mise en valeur de l'offre culturelle				20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
E13	Mise en valeur offre cult. Maison des mémoires	E101E18	21	20 000,00	10 000,00	10 000,00	-	-	-
TOTAL				20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté : 8 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 8 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 8 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total E32 - Traitement et conservation				8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
E32	Conservation préventive	E301E12	21	8 000,00	8 000,00	-	-	-	-
TOTAL				8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté : 40 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 40 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 40 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total G14 Hydrogéologie et qualité des eaux				40 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G14	Gestion ressources, aménagements hydrauliques et planification pour l'eau	G102E20	21	40 000,00	30 000,00	10 000,00	-	-	-
TOTAL				40 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : **300 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **300 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **300 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)				300 000,00 €	85 000,00 €	125 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
G22	Nouvelle stratégie biodiversité (études)	G203E23	21	300 000,00	85 000,00	125 000,00	90 000,00	-	-
TOTAL				300 000,00 €	85 000,00 €	125 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté : **300 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **300 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **300 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total G31 - Soutien aux actions de performance énergétique				300 000,00 €	71 866,00 €	228 134,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G31	Etude intégration paysagère et reimplantations	G301E07	20	300 000,00	71 866,00	228 134,00	-	-	-
TOTAL				300 000,00 €	71 866,00 €	228 134,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté : **40 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **40 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **40 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total G42 - Autres actions de sécurité civile				40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G42	DFCI	G401E08	23	40 000,00	40 000,00	-	-	-	-
TOTAL				40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : **32 550 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **32 550 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **32 550 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total I12 - Travaux neufs				5 000 000,00 €	690 000,00 €	2 500 000,00 €	1 100 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	510 000,00 €
I12	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja	I1002E05	21	50 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte	I105E24		100 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja	I1002E05		2 000 000,00	300 000,00	1 000 000,00	700 000,00	-	-	-
	RD 35 Peyriac Minervois - Réparation pont sur l'Argent Double	I105E20	23	600 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	RD42 - Palaja - Création d'un giratoire en entrée d'agglom	I105E21		700 000,00	0,00	0,00	400 000,00	200 000,00	0,00	100 000,00
	RD124 - Réparation d'accotements RD / effondrement berges canal	I105E22		350 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	RD610 / RD611 - Homps - Création d'un giratoire suite série d'accidents	I105E23		900 000,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	RD 627 Leucate - Réparation pont de la Corrége	I105E25		300 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total I13 Entretien et gestion du réseau					24 350 000,00 €	50 000,00 €	15 240 000,00 €	5 490 000,00 €	1 010 000,00 €
I13	Pérennisation des chaussées	I106E24	23	15 500 000,00	0,00	13 150 000,00	0,00	0,00	0,00	2 350 000,00
	Pérennisation des dépendances	I106E26	21	250 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	10 000,00
	Pérennisation des dépendances		23	4 200 000,00	0,00	460 000,00	3 660 000,00	0,00	0,00	80 000,00
	RD6139 PR 07+132 pourtaison	I106E28	23	1 200 000,00	50 000,00	0,00	200 000,00	950 000,00	-	-
	Sécurisation réseau et équip.	I106E29	23	3 200 000,00	0,00	1 570 000,00	1 570 000,00	0,00	0,00	60 000,00
Total I14 - Imprévus et divers				3 200 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 520 000,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €
	Traitement évén. aléatoires	I106E30	23	3 200 000,00	0,00	1 500 000,00	1 520 000,00	0,00	0,00	180 000,00
TOTAL				32 550 000,00 €	740 000,00 €	19 240 000,00 €	8 110 000,00 €	1 210 000,00 €	60 000,00 €	3 190 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme I3 - Mobilités durables

Montant du programme voté : **200 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **200 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **200 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total I31 : voies vertes et pistes cyclables				200 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
I31	Voies vertes Travaux	I301E07	23	200 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	-
TOTAL				200 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté : **636 744,44 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **636 744,44 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **636 744,44 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total K31 Systèmes d'information				409 744,44 €	102 244,44 €	102 500,00 €	102 500,00 €	102 500,00 €	0,00 €
K31	FIPH SI	K305E04	20	2 000,00	500,00	500,00	500,00	500,00	-
	FIPH SI	K305E04	21	7 744,44	1 744,44	2 000,00	2 000,00	2 000,00	-
	Infrastructures Prestations expertise	K309E16	20	400 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	-
Total K32 - Télécommunications d'information				227 000,00 €	77 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
K32	Téléphonie	K302E07	20	227 000,00	77 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	-
TOTAL				636 744,44 €	179 244,44 €	152 500,00 €	152 500,00 €	152 500,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : **3 071 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **3 071 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **3 071 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total K42 Gestion du patrimoine immobilier				3 071 000,00 €	555 700,00 €	918 300,00 €	1 368 500,00 €	228 500,00 €	0,00 €
K42	Acquisition terriens nus	K4002E13	21	200 000,00	40 000,00	40 000,00	80 000,00	40 000,00	-
	Modernisation du parc ascenseurs	K409E13	23	785 000,00	204 000,00	204 000,00	188 500,00	188 500,00	-
	Travaux Atelier Carcassonne	K409E12		386 000,00	211 700,00	174 300,00	-	-	-
	Centre routier Espezel	K409E22		1 700 000,00	100 000,00	500 000,00	1 100 000,00	-	-
TOTAL				3 071 000,00 €	555 700,00 €	918 300,00 €	1 368 500,00 €	228 500,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme L2 - Communication externe

Montant du programme voté : **5 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **5 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **5 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total L21 - Actions de communication				5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
L21	Refonte site internet	L201E06	21	5 000,00	5 000,00	-	-	-	-
TOTAL				5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

ANNEXE 4 – Budget primitif 2024 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : 920 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 920 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 80 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total action G22 Programme de protection des espaces			80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G22	Entente Interdépartementale pour la Démoustication	204	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 840 000,00 €

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté : 2 887 500,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 2 887 500,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 20 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total action G42 Autres actions de sécurité civile			20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G42	DFCI	204	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 2 867 500,00 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : 2 166 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 2 166 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 540 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total action H53 - Programme hydro-agricole			540 000,00 €	440 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H53	Charges intercal. Lauragais	204	500 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H53	Institutions interdép.	204	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			540 000,00 €	440 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 1 626 000,00 €

ANNEXE 5 – désindividualisation pour réduction des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux antérieures à 2024.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté 2020 : 6 016 244,13 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 6 016 244,13 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 211 704,02 €

Segment		Opération		Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé		
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation					4 275 000,00 €	- 162 538,65 €	4 112 461,35 €	3 757 404,73 €	293 888,75 €	61 167,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
D11	Désimperméabilisation des sols - Végétalisation	2020	D113E16	23	220 000,00	- 25 061,95	194 938,05	110 775,03	84 163,02	-	-	-	-		
	Menuiseries extérieures		D113E14		355 000,00	- 32 683,01	322 316,99	162 591,26	159 725,73	-	-	-	-		
	TOUS COLLEGES		D112E05		3 700 000,00	- 104 793,69	3 595 206,31	3 484 038,44	50 000,00	61 167,87	-	-	-		
Total action D12 - Equipement					1 741 244,13 €	- 49 165,37 €	1 692 078,76 €	1 666 907,85 €	25 170,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
D12	Equipement educ "licences serveurs"	2020	D105E05	20	15 000,00	- 4 937,09	10 062,91	0,00	10 062,91	-	-	-	-		
	Equipement educ "acquisitions classiques PC, classes mobiles ..."			21	1 576 244,13	- 1 844,52	1 574 399,61	1 574 399,61	-	-	-	-	-		
	Equipement educ "standards téléphoniques"				70 000,00	- 1 965,09	68 034,91	68 034,91	-	-	-	-	-		
	TOUS COLLEGES		D112E06	21	80 000,00	- 40 418,67	39 581,33	24 473,33	15 108,00	-	-	-	-		
Total					6 016 244,13 €	- 211 704,02 €	5 804 540,11 €	5 424 312,58 €	319 059,66 €	61 167,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

Montant désindividualisé après la présente séance : 211 704,02 €
Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : 5 804 540,11 €

Montant du programme voté 2021 : 1 275 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 275 000,00 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 313 359,90 €

Segment	Opération		Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action D12 - Equipement						1 275 000,00 €	- 313 359,90 €	961 640,10 €	283 980,80 €	292 659,30 €	135 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D11	Désamiantage travaux correctifs		2021	D113E11	20	50 000,00 €	- 21 444,11	28 555,89	3 555,89	25 000,00	-	-	-	-
	Installations thermiques			D113E04	20	250 000,00	- 63 263,58	186 736,42	36 736,42	50 000,00	50 000,00	-	-	
	Maintenance corrective Escalier BASTION étude et travaux			D113E10	23	175 000,00	- 3 219,67	171 780,33	111 780,33	60 000,00	-	-	-	-
	Ombreage tous Collèges			D113E19	23	500 000,00	- 151 169,33	348 830,67	13 830,67	50 000,00	85 000,00	200 000,00	-	-
	TOUS COLLEGES			D112E07	20	300 000,00	- 74 263,21	225 736,79	118 077,49	107 659,30	-	-	-	-
							1 275 000,00 €	- 313 359,90 €	961 640,10 €	283 980,80 €	292 659,30 €	135 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 313 359,90 €
Montant du programme voté 2021 au cours de la séance : 961 640,10 €

Montant du programme voté 2022 : 8 000 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 8 000 000,00 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 40 893,10 €

Segment		Opération		Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé		
Action	Libellé														
Total action D12 - Equipement					8 000 000,00 €	- 40 893,10 €	7 959 106,90 €	1 742 452,62 €	1 712 803,78 €	2 360 000,00 €	2 143 850,50 €	0,00 €	0,00 €		
D12	Pierre et Marie CURIE, Alaric , Victor Hugo	2022	D110E12	23	1 400 000,00	- 35 352,98	1 364 647,02	241 843,24	622 803,78	500 000,00	-	-	-		
	Restructuration du services de restauration														
	TOUS COLLEGES		D112E08	23	6 600 000,00	- 5 540,12	6 594 459,88	1 500 609,38	1 090 000,00	1 860 000,00	2 143 850,50	-	-		
Total					8 000 000,00 €	- 40 893,10 €	7 959 106,90 €	1 742 452,62 €	1 712 803,78 €	2 360 000,00 €	2 143 850,50 €	0,00 €	0,00 €		

Montant désindividualisé après la présente séance : 40 893,10 €
Montant du programme voté 2022 au cours de la séance : 7 959 106,90 €

Montant du programme voté 2023 : **18 130 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **18 130 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **376 945,66 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement					
		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation					11 530 000,00 €	- 227 407,23 €	11 302 592,77 €	478 592,77 €	2 850 000,00 €	6 034 000,00 €	4 857 000,00 €	1 940 000,00 €	100 000,00 €
D11	Bastion : salles de techno /cour: façades / toiture	2023	D110E16	23	850 000,00	- 66,27	949 933,73	12 933,73	300 000,00	317 000,00	320 000,00	-	-
	Désamiantage travaux correctifs		D113E13	23	1 800 000,00	- 518,95	1 799 481,05	24 481,05	450 000,00	450 000,00	450 000,00	425 000,00	-
	Installations thermiques		D113E20	23	3 400 000,00	- 19 638,92	3 380 361,08	30 361,08	600 000,00	875 000,00	875 000,00	900 000,00	100 000,00
	Réfection des réseaux informatiques (Tous Collèges)		D113E17	23	750 000,00	- 566,05	749 433,95	29 433,95	250 000,00	200 000,00	250 000,00	20 000,00	-
	Sécurisation tous Collèges		D111E02	23	630 000,00	- 22 870,20	607 129,80	32 129,80	250 000,00	325 000,00	-	-	-
	Victor Hugo : rénovation thermique (Complément AP 2018)		D113E12	23	1 500 000,00	- 33,56	1 499 966,44	249 966,44	900 000,00	350 000,00	-	-	-
	TOUS LOCALX (Brassens 122 000€ +		D110E17	23	2 500 000,00	- 183 713,28	2 316 286,72	99 286,72	100 000,00	500 000,00	1 122 000,00	495 000,00	-
Total action D12 - Equipement					6 600 000,00 €	- 149 538,43 €	6 450 461,57 €	929 298,12 €	1 689 937,09 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 031 226,36 €	0,00 €
D12	Achat de mobilier	2023	D110E18	21	500 000,00	- 36 195,35	463 804,65	55 641,20	150 000,00	100 000,00	100 000,00	58 163,45	-
	Cuisines équipements				1 200 000,00	- 98 174,40	1 101 825,60	11 825,60	500 000,00	200 000,00	200 000,00	190 000,00	-
	Equipement educ		D105E07	21	2 920 000,00	- 3 316,58	2 916 683,42	596 683,42	561 937,09	650 000,00	650 000,00	458 062,91	-
	Equipement educ		D105E08	21	80 000,00	- 165,27	79 834,73	1 834,73	78 000,00	0,00	0,00	0,00	-
	TOUS COLLEGES		D112E09	21	1 900 000,00	- 11 686,83	1 888 313,17	263 313,17	400 000,00	450 000,00	450 000,00	325 000,00	-
Total					18 130 000,00 €	- 376 945,66 €	17 753 054,34 €	1 407 890,89 €	4 539 937,09 €	7 434 000,00 €	6 257 000,00 €	2 971 226,36 €	100 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **376 945,66 €**
 Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : **17 753 054,34 €**

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté 2023 : **1 120 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 120 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **9 156,03 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement					
		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action E11 - Développement des collections					910 000,00 €	- 1 145,41 €	908 854,59 €	150 854,59 €	155 000,00 €	182 000,00 €	182 000,00 €	239 000,00 €	0,00 €
E11	Développement des collections	2023	E102E06	21	910 000,00	- 1 145,41	908 854,59	150 854,59	155 000,00	182 000,00	182 000,00	239 000,00	0,00
Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques					210 000,00 €	- 8 010,62 €	201 989,38 €	39 989,38 €	45 000,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €	41 000,00 €	0,00 €
E12	Aides aux acteurs culturels	2023	E102E06	21	40 000,00	- 8 000,00	32 000,00	0,00	5 000,00	8 000,00	8 000,00	11 000,00	-
	Aides aux acteurs culturels - Renouvellement de matériel scénique		E101E09	21	170 000,00	- 10,62	169 989,38	39 989,38	40 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-
Total					1 120 000,00 €	- 9 156,03 €	1 110 843,97 €	190 843,97 €	200 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €	280 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **9 156,03 €**
 Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : **1 110 843,97 €**

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté 2022 : **7 919 600,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **7 919 600,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **7 669 600,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement					
		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action E21 - Aides à l'investissement					7 919 600,00 €	- 7 669 600,00 €	250 000,00 €	31 170,00 €	40 000,00 €	90 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	8 830,00 €
E21	Médiation numérique (915 000€)	2022	E203E12	20	859 600,00	- 689 600,00	170 000,00	31 170,00	10 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	8 830,00
	Plan de gestion - suivi du document et de sa mise en œuvre avant expertise instances internationales et comité international		E203E13	20	60 000,00	- 10 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	-	-	-
	Travaux MH Abbaye de Lagrasse/Installation du CCR 1ère phase/2ème phase		E203E10	20	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	-	-	-	-
				23	6 970 000,00	- 6 970 000,00	-	-	-	-	-	-	-
Total					7 919 600,00 €	- 7 669 600,00 €	250 000,00 €	31 170,00 €	40 000,00 €	90 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	8 830,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **7 669 600,00 €**
 Montant du programme voté 2022 au cours de la séance : **250 000,00 €**

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté 2023 : **512 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **512 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **8 317,11 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action E31 - Développement des collections					75 000,00 €	- 2 782,81 €	72 217,19 €	6 739,19 €	12 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	23 478,00 €	0,00 €
E31	Développement des collections	2023	E301E11	21	75 000,00	- 2 782,81	72 217,19	6 739,19	12 000,00	15 000,00	15 000,00	23 478,00	-
Total action E31 - Développement des collections					300 000,00 €	- 1 851,44 €	298 148,56 €	41 148,56 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	17 000,00 €
E32	Développement des collections	2023	E301E11	21	300 000,00	- 1 851,44	298 148,56	41 148,56	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	17 000,00
Total action E31 - Développement des collections					137 000,00 €	- 3 682,86 €	133 317,14 €	23 717,14 €	25 000,00 €	27 400,00 €	27 400,00 €	29 800,00 €	0,00 €
E33	Développement des collections	2023	E301E11	21	137 000,00	- 3 682,86	133 317,14	23 717,14	25 000,00	27 400,00	27 400,00	29 800,00	-
Total					512 000,00 €	- 8 317,11 €	503 682,89 €	71 604,89 €	97 000,00 €	102 400,00 €	102 400,00 €	113 278,00 €	17 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **8 317,11 €**
 Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : **503 682,89 €**

Programme F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté 2020 : **1 870 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 870 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **6 226,15 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action F12 - Sports de pleine nature					1 870 000,00 €	- 6 226,15 €	1 863 773,85 €	1 802 425,65 €	0,00 €	61 348,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
F12	Véloroute Canal du Midi (2ème tronçon du seuil de Naurouze à homps)	2020	F103E17	23	1 870 000,00	- 6 226,15	1 863 773,85	1 802 425,65	0,00	61 348,20	-	-	-
Total					1 870 000,00 €	- 6 226,15 €	1 863 773,85 €	1 802 425,65 €	0,00 €	61 348,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **6 226,15 €**
 Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : **1 863 773,85 €**

Montant du programme voté 2022 : **160 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **160 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **642,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action F12 - Sports de pleine nature					160 000,00 €	- 642,00 €	159 358,00 €	1 926,00 €	99 200,00 €	58 232,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
F12	Véloroute Canal du Midi : Aménagement Aire de Bezons (Etudes préalables)	2022	F103E16	20	160 000,00	- 642,00	159 358,00	1 926,00	99 200,00	58 232,00	-	-	-
Total					160 000,00 €	- 642,00 €	159 358,00 €	1 926,00 €	99 200,00 €	58 232,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **642,00 €**
 Montant du programme voté 2022 au cours de la séance : **159 358,00 €**

Montant du programme voté 2023 : **365 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **365 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **227,42 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action F12 - Sports de pleine nature					365 000,00 €	- 227,42 €	364 772,58 €	68 151,96 €	77 620,62 €	73 000,00 €	73 000,00 €	73 000,00 €	0,00 €
F12	Activités de plein air	2023	F1001E07	21	15 000,00	- 16,92	14 983,08	2 983,08	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00
	Travaux et entretien sur sentiers département		F103E14	23	350 000,00	- 210,50	349 789,50	65 168,88	74 620,62	70 000,00	70 000,00	70 000,00	0,00
Total					365 000,00 €	- 227,42 €	364 772,58 €	68 151,96 €	77 620,62 €	73 000,00 €	73 000,00 €	73 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **227,42 €**
 Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : **364 772,58 €**

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté 2023 : **2 093 962,43 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **2 093 962,43 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **1 443,57 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action G21 - Pépinières						200 000,00 €	- 249,27 €	199 750,73 €	39 750,73 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €
G21	Achat matériels divers Nébias et Lézignan	2023	G202E04	21	75 000,00	- 239,40	74 760,60	14 760,60	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	-	
	Travaux divers sur pépinières			23	125 000,00	- 9,87	124 990,13	24 990,13	25 000,00	25 000,00	25 000,00	-		
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)						1 893 962,43 €	- 1 194,30 €	1 892 768,13 €	170 768,13 €	377 000,00 €	424 940,00 €	429 060,00 €	421 000,00 €	70 000,00 €
G22	Acquisition ENS	2023	G203E22	21	60 000,00	- 114,58	59 885,42	8 500,00	15 445,42	21 940,00	14 000,00	-	-	
	Etudes ENS			20	230 000,00	- 653,24	229 346,76	39 346,76	52 000,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00	-	
	Signalétique ENS			G203E27	21	375 000,00	0,00	375 000,00	20 445,42	59 554,58	75 000,00	75 000,00	75 000,00	70 000,00
	Gestion des propriétés ENS				23	1 228 962,43	- 426,48	1 228 535,95	102 475,95	250 000,00	282 000,00	294 060,00	300 000,00	-
Total						2 093 962,43 €	- 1 443,57 €	2 092 518,86 €	210 518,86 €	417 000,00 €	464 940,00 €	469 060,00 €	461 000,00 €	70 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **1 443,57 €**
 Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : **2 092 518,86 €**

Programme G3 - Energies Renouvelables

Montant du programme voté 2022 : **371 280,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **371 280,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **18 690,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action G31 - Soutien aux actions de performance énergétique					371 280,00 €	- 18 690,00 €	352 590,00 €	189 462,00 €	163 128,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G31	Etude intégration paysagère et reimplantations / Elaboration plan mobilité / Diagnostic Réduc. Conso	2022	G301E06	20	371 280,00	- 18 690,00	352 590,00	189 462,00	163 128,00	-	-	-	-
Total					371 280,00 €	- 18 690,00 €	352 590,00 €	189 462,00 €	163 128,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **18 690,00 €**
 Montant du programme voté 2022 au cours de la séance : **352 590,00 €**

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté 2022 : **250 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **250 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **88 214,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action H53 - Programme hydro-agricole					250 000,00 €	- 88 214,00 €	161 786,00 €	0,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	51 786,00 €	0,00 €
H53	Mise à jour données schéma eau brute, en lien avec BRL et chambre d'agriculture	2022	H503E05	23	250 000,00	- 88 214,00	161 786,00	0,00	10 000,00	50 000,00	50 000,00	51 786,00	-
Total					250 000,00 €	- 88 214,00 €	161 786,00 €	0,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	51 786,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **88 214,00 €**
 Montant du programme voté 2022 au cours de la séance : **161 786,00 €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté < 2018 : **42 738 731,12 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **42 738 731,12 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **9 656,20 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement						
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	CP 2029 Actualisé
Total action I12 - Travaux neufs					42 738 731,12 €	- 9 656,20 €	42 729 074,92 €	39 014 651,42 €	3 470 000,00 €	-	-	-	-	244 423,50 €
I12	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja	<2018	I1002E01	21	37 970,69	0,00	37 970,69	37 970,69	-	-	-	-	-	-
	RD126 Mise sécu St Papoul				7 797,06	0,00	7 797,06	7 797,06	-	-	-	-	-	
	AP non affectée à ventiler				13 024,82	0,00	13 024,82	13 024,82	-	-	-	-	-	
	Dotat. Annuelles Terri. <2018			946 549,47	0,00	946 549,47	946 549,47	-	-	-	-	-		
	Opé. Courantes Annuelles <2018			1 106 985,35	0,00	1 106 985,35	1 106 985,35	-	-	-	-	-		
	RD 118 Renforcem. et murets VL			2 691 052,53	0,00	2 691 052,53	2 691 052,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja			2 790 707,36	0,00	2 790 707,36	1 107 641,31	1 620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 066,05	
	RD117 Mise sécu parapets P-Lys			243 700,37	- 8 620,91	235 079,46	235 079,46	-	-	-	-	-	-	
	RD118 Supp. Obstacles latéraux			137 316,02	0,00	137 316,02	137 316,02	-	-	-	-	-	-	
	RD119 Modif. profil La Force			196 541,68	0,00	196 541,68	196 541,68	-	-	-	-	-	-	
	RD119 Supp.obstacles latéraux			61 709,60	0,00	61 709,60	61 709,60	-	-	-	-	-	-	
	RD126 Mise sécu St Papoul			777 532,75	0,00	777 532,75	777 532,75	-	-	-	-	-	-	
	RD6113 PR103+710 Mifferrand			942,37	0,00	942,37	942,37	-	-	-	-	-	-	
	RD613 Renf. Sécu. Col Paradis			814 880,51	0,00	814 880,51	814 880,51	-	-	-	-	-	-	
	RD613 Renforc. Rqfeuilc Anlège			1 307 727,28	0,00	1 307 727,28	1 307 727,28	-	-	-	-	-	-	
	RD620 Renf. col du Bac			486 089,34	0,00	486 089,34	486 089,34	-	-	-	-	-	-	
	RD627 Réfection talus étang			769 937,04	0,00	769 937,04	769 937,04	-	-	-	-	-	-	
	Etudes Aude-2030			20	993 290,01	0,00	993 290,01	993 290,01	-	-	-	-	-	-
	RD 4 Barreau raccord. Bram				4 560,00	0,00	4 560,00	4 560,00	-	-	-	-	-	-
	RD 118/ 623 - Délestage				395 477,08	0,00	395 477,08	395 477,08	-	-	-	-	-	-
	RD 4 Barreau raccord. Bram				1 188,78	0,00	1 188,78	1 188,78	-	-	-	-	-	-
	RD 610 - Marseillette /Blomac				24 305,91	0,00	24 305,91	24 305,91	-	-	-	-	-	-
	RD34/6113 Barreau raccord. Alz				17 095,00	0,00	17 095,00	17 095,00	-	-	-	-	-	-
	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte				50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	-	-	-	-	-
	Pôle échange scolaire Castet.				948 907,87	0,00	948 907,87	948 907,87	-	-	-	-	-	-
	RD 118 Gratoire pont de Pomas				1 402 656,08	0,00	1 402 656,08	1 402 656,08	-	-	-	-	-	-
	RD 118/ 623 - Délestage				1 121 976,04	0,00	1 121 976,04	1 121 976,04	-	-	-	-	-	-
	RD 4 Barreau raccord. Bram				4 392 206,92	0,00	4 392 206,92	4 392 206,92	-	-	-	-	-	-
	RD 610 - Marseillette /Blomac				624 537,52	0,00	624 537,52	624 537,52	-	-	-	-	-	-
	RD 6161 girat. carrefour Cité				8 096,20	0,00	8 096,20	8 096,20	-	-	-	-	-	-
	RD34/6113 Barreau raccord. Alz				3 268 575,31	0,00	3 268 575,31	3 268 575,31	-	-	-	-	-	-
	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte				2 638 880,60	0,00	2 638 880,60	657 523,15	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 357,45
	RD6113/1113 girat sortie ouest Castelnaudary Griffoul				1 219 096,41	- 1 035,29	1 218 061,12	1 218 061,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD613 Répar. béton pont Nielle				299 017,29	0,00	299 017,29	299 017,29	-	-	-	-	-	-
	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9				1 291 521,83	0,00	1 291 521,83	1 291 521,83	-	-	-	-	-	-
	Rocade est de Narbonne				11 646 878,03	0,00	11 646 878,03	11 646 878,03	-	-	-	-	-	-
Total					42 738 731,12 €	- 9 656,20 €	42 729 074,92 €	39 014 651,42 €	3 470 000,00 €	-	-	-	-	244 423,50 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **9 656,20 €**
 Montant du programme voté < 2018 au cours de la séance : **42 729 074,92 €**

Montant du programme voté 2019 : **1 600 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 600 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **124 691,70 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement						
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	CP 2029 Actualisé
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau					1 600 000,00 €	- 124 691,70 €	1 475 308,30 €	1 275 308,30 €	-	-	-	-	-	200 000,00 €
I13	RD620 Rentbezons à villegly	2019	I106E10	23	1 600 000,00	- 124 691,70	1 475 308,30	1 275 308,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Total					1 600 000,00 €	- 124 691,70 €	1 475 308,30 €	1 275 308,30 €	-	-	-	-	-	200 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **124 691,70 €**
 Montant du programme voté 2019 au cours de la séance : **1 475 308,30 €**

Montant du programme voté 2020 : **28 000 254,90 €**
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **28 000 254,90 €**
Disponible à l'individualisation : **- €**
Montant désindividualisé au cours de la séance : **662 192,41 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement						
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	CP 2029 Actualisé
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau					19 786 182,15 €	- 662 192,41 €	19 123 989,74 €	19 113 989,74 €	10 000,00 €	-	-	-	-	-
I13	Pérennisation des chaussées	2020	I106E21	21	150 000,00	-51 037,44	98 962,56	88 962,56	10 000,00	-	-	-	-	-
	Pérennisation des dépendances			10 043 534,02	0,00	10 043 534,02	10 043 534,02	-	-	-	-	-		
	Pérennisation des dépendances			4 900 000,00	-101 597,47	4 798 402,53	4 798 402,53	-	-	-	-	-		
	RD6009 Renforc. Sigean PO			1 130 000,00	-496 373,56	633 626,44	633 626,44	-	-	-	-	-		
	RD6161 -13 Renforc. mise en sécu (rocade Carca)			420 733,39	0,00	420 733,39	420 733,39	-	-	-	-	-		
	RD624 renforc. CastelPeyrens			415 723,64	0,00	415 723,64	415 723,64	-	-	-	-	-		
	RD709 Renforcem PLN à La Palme			738 093,90	0,00	738 093,90	738 093,90	-	-	-	-	-		
	Répar/mise conform. OA HVA + RD 117 Pierre-Lys			500 000,00	-13 183,94	486 816,06	486 816,06	-	-	-	-	-		
	Sécurisation réseau et équip.			1 488 097,20	0,00	1 488 097,20	1 488 097,20	-	-	-	-	-		
Total action I14 - Imprévus et divers					8 214 072,75 €	0,00 €	8 214 072,75 €	8 214 072,75 €	-	-	-	-	-	
I14	RD620 Renf/bezons à villegly	2020	I106E21	23	8 214 072,75	0,00	8 214 072,75	8 214 072,75	-	-	-	-	-	
Total					28 000 254,90 €	- 662 192,41 €	27 338 062,49 €	27 328 062,49 €	10 000,00 €	-	-	-	-	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **662 192,41 €**
Montant du programme voté 2018 au cours de la séance : **27 338 062,49 €**

Montant du programme voté 2021 : **27 394 671,35 €**
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **27 394 671,35 €**
Disponible à l'individualisation : **- €**
Montant désindividualisé au cours de la séance : **1 807 174,66 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement							
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	CP 2029 Actualisé	
Total action I12 - Travaux neufs					4 784 857,00 €	-501 490,05 €	4 283 366,95 €	2 783 366,95 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
I12	Opé. Courantes Annuelles 2022	2021	I1002E10	23	1 300 000,00	-62 048,39	1 237 951,61	1 237 951,61	-	-	-	-	-	-	
	RD6113/1113 girat sortie ouest Castelnauary Griffoul			21	100 000,00	-72 627,48	27 372,52	27 372,52	-	-	-	-	-	-	
	Rocade est de Narbonne				11 900,40	0,00	11 900,40	11 900,40	-	-	-	-	-	-	
	RD6113/1113 girat sortie ouest Castelnauary Griffoul				276 500,00	-47 479,84	229 020,16	229 020,16	-	-	-	-	-	-	
	Rocade est de Narbonne				98 001,29	0,00	98 001,29	98 001,29	-	-	-	-	-	-	
	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte			23	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	-	-	-
	RD613 Répar. béton pont Nielle				498 455,31	0,00	498 455,31	498 455,31	-	-	-	-	-	-	
	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9				1 000 000,00	-319 334,34	680 665,66	680 665,66	-	-	-	-	-	-	
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau					22 609 814,35 €	-1 305 684,61 €	21 304 129,74 €	21 198 149,19 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 980,55 €	
I13	Pérennisation des dépendances	2021	I106E11	21	312 140,72	0,00	312 140,72	206 160,17	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 980,55	
	Pérennisation des chaussées			23	14 700 000,00	-668 440,83	14 031 559,17	14 031 559,17	-	-	-	-	-	-	
	Pérennisation des dépendances				4 487 859,28	-163 033,39	4 324 825,89	4 324 825,89	-	-	-	-	-	-	
	RD6161 -13 Renforc. mise en sécu (rocade Carca)				610 000,00	-156 613,05	453 386,95	453 386,95	-	-	-	-	-	-	
	Sécurisation réseau et équip.				2 400 000,00	-317 597,34	2 082 402,66	2 082 402,66	-	-	-	-	-	-	
	Trèbes				99 814,35	0,00	99 814,35	99 814,35	-	-	-	-	-	-	-
Total					27 394 671,35 €	-1 807 174,66 €	25 587 496,69 €	23 981 516,14 €	60 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	45 980,55 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **1 807 174,66 €**
Montant du programme voté 2018 au cours de la séance : **25 587 496,69 €**

Montant du programme voté 2022 : **31 550 000,00 €**
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **31 550 000,00 €**
Disponible à l'individualisation : **- €**
Montant désindividualisé au cours de la séance : **1 465 843,53 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement						
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	CP 2029 Actualisé
Total action I12 - Travaux neufs					300 000,00 €	- 130 509,56 €	169 490,44 €	19 490,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
I12	Etudes Aude-2030	2022	I105E10	20	300 000,00	- 130 509,56	169 490,44	19 490,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau					31 250 000,00 €	- 1 335 333,97 €	29 914 666,03 €	21 353 507,68 €	5 050 000,00 €	3 250 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	161 158,35 €
I13	Pérennisation des chaussées	2022	I106E07	23	15 500 000,00	- 1 195 956,84	14 304 043,16	14 304 043,16	-	-	-	-	-	-
	Pérennisation des dépendances				11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	4 230 681,12	3 560 000,00	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	9 318,88
	RD6009 Contrat Route PR Narb				250 000,00	0,00	250 000,00	52 640,09	20 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	27 359,91
	Opé. Courantes Annuelles 2023				1 300 000,00	- 139 377,13	1 160 622,87	1 160 622,87	-	-	-	-	-	-
	Sécurisation réseau et équip.				3 200 000,00	0,00	3 200 000,00	1 605 520,44	1 470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 479,56
Total					31 550 000,00 €	- 1 465 843,53 €	30 084 156,47 €	21 372 998,12 €	5 050 000,00 €	3 250 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	311 158,35 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **1 465 843,53 €**
Montant du programme voté 2018 au cours de la séance : **30 084 156,47 €**

Programme I3 - Mobilités durables

Montant du programme voté 2023 : **100 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **100 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **2 430,80 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action I31 - voies vertes et pistes cyclables					100 000,00 €	- 2 430,80 €	97 569,20 €	17 569,20 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
I31	Voies vertes études	2023	I301E06	20	100 000,00	- 2 430,80	97 569,20	17 569,20	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	-
Total					100 000,00 €	- 2 430,80 €	97 569,20 €	17 569,20 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **2 430,80 €**
 Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : **97 569,20 €**

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté <2018 : **19 346,66 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **19 346,66 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **12 306,93 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action K31 - Systèmes d'information					19 346,66 €	- 12 306,93 €	7 039,73 €	6 784,17 €	255,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
K31	FIPH SI	<2018	K305E01	20	3 000,00	- 1 816,97	1 183,03	1 183,03	-	-	-	-	-
				21	16 346,66	- 10 489,96	5 856,70	5 601,14	255,56	-	-	-	-
					19 346,66 €	- 12 306,93 €	7 039,73 €	6 784,17 €	255,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **12 306,93 €**
 Montant du programme voté <2018 au cours de la séance : **7 039,73 €**

Montant du programme voté 2021 : **6 700 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **6 700 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **412 917,12 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme					Échéancier de crédits de paiement						
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	CP 2029 Actualisé
Total action K31 - Systèmes d'information					6 700 000,00 €	- 412 917,12 €	6 287 082,88 €	1 314 825,51 €	779 500,00 €	1 170 000,00 €	1 273 000,00 €	853 000,00 €	715 601,87 €	181 155,50 €
K31	Logiciels métiers	2021	K309E10	20	4 300 000,00	- 220 298,25	4 079 701,75	797 599,88	463 500,00	700 000,00	700 000,00	703 000,00	715 601,87	-
	Postes de travail		K309E11		900 000,00	- 177 950,52	722 049,48	72 049,48	200 000,00	150 000,00	150 000,00	-	-	
	Infrastructures		K309E12	21	1 500 000,00	- 14 668,35	1 485 331,65	445 176,15	116 000,00	320 000,00	423 000,00	0,00	0,00	181 155,50
Total					6 700 000,00 €	- 412 917,12 €	6 287 082,88 €	1 314 825,51 €	779 500,00 €	1 170 000,00 €	1 273 000,00 €	853 000,00 €	715 601,87 €	181 155,50 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **412 917,12 €**
 Montant du programme voté 2021 au cours de la séance : **6 287 082,88 €**

Montant du programme voté 2022 : **5 861 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **5 861 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **906 501,54 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme					Échéancier de crédits de paiement							
Code Action	Libellé		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	CP 2029 Actualisé
Total action K31 - Systèmes d'information						5 436 000,00 €	- 710 848,10 €	4 725 151,90 €	768 151,90 €	859 000,00 €	1 000 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	198 000,00 €	0,00 €
K31	Infrastructures	2022	K309E14	20	Z1	2 405 000,00	- 78 426,53	2 326 573,47	228 573,47	400 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	198 000,00	-
	Audiovisuel		K302E05	105 000,00		- 2 344,70	102 655,30	17 655,30	35 000,00	50 000,00	-	-	-	-	
	Postes de travail		K309E13	2 926 000,00		- 630 076,87	2 295 923,13	521 923,13	424 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	-	-	
Total action K32 - Télécommunications						425 000,00 €	- 195 653,44 €	229 346,56 €	126 346,56 €	63 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
K32	Téléphonie	2022	K302E06	21		425 000,00	- 195 653,44	229 346,56	126 346,56	63 000,00	20 000,00	20 000,00	-	-	-
Total						5 861 000,00 €	- 906 501,54 €	4 954 498,46 €	894 498,46 €	922 000,00 €	1 020 000,00 €	970 000,00 €	950 000,00 €	198 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **906 501,54 €**
 Montant du programme voté 2022 au cours de la séance : **4 954 498,46 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2020 : **1 200 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 200 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **191 613,80 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme					Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action K41 - Moyens courants des services					1 200 000,00 €	- 191 613,80 €	1 008 386,20 €	913 166,20 €	95 220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
K41	Acquisition bornes IRVE	2020	K422E11	23	275 000,00	- 57 988,16	217 011,84	121 791,84	95 220,00	-	-	-	-
	Gestion des véhicules			21	925 000,00	- 133 625,64	791 374,36	791 374,36	-	-	-	-	
Total					1 200 000,00 €	-191 613,80 €	1 008 386,20 €	913 166,20 €	95 220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **191 613,80 €**
 Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : **1 008 386,20 €**

Montant du programme voté 2023 : **7 569 500,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **7 569 500,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **449 399,31 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement						
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	
Total action K41 - Moyens courants des services					3 077 000,00 €	- 339 629,98 €	2 737 370,02 €	262 370,02 €	612 000,00 €	612 000,00 €	612 000,00 €	639 000,00 €	0,00 €	
K41	Acquisition matériel (bureau+mobilier)	2023	K422E10	21	550 000,00	- 372,58	549 627,42	136 627,42	110 000,00	110 000,00	110 000,00	83 000,00	-	
	Acquisition matériel (électroménager+appareils médicaux)				520 000,00	- 51 196,53	468 803,47	72 803,47	104 000,00	104 000,00	104 000,00	84 000,00	-	
	Acquisition matériel de transport et transport électrique				K422E09	1 917 000,00	- 275 820,87	1 641 179,13	47 179,13	380 000,00	380 000,00	380 000,00	454 000,00	-
	Acquisition matériel FIPH (bureau+mobilier)				K423E03	80 000,00	- 10 240,00	69 760,00	5 760,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	-
	Acquisition matériel FIPH autre					10 000,00	- 2 000,00	8 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	-	
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier					4 492 500,00 €	- 109 769,33 €	4 382 730,67 €	542 523,97 €	1 502 500,00 €	964 500,00 €	658 500,00 €	714 706,70 €	0,00 €	
K42	Acquisition matériel	2023	K400E12	21	20 000,00	- 2 104,00	17 896,00	1 896,00	4 000,00	4 000,00	8 000,00	-	-	
	Acquisition matériel technique				75 000,00	- 3 277,55	71 722,45	11 722,45	15 000,00	15 000,00	30 000,00	-	-	
	Programmation-2023-2027		K408E04	23	1 428 000,00	- 21 925,67	1 406 074,33	236 074,33	425 000,00	300 000,00	175 000,00	270 000,00	-	
	Programmation-2023-2027 (chauffage, ventilation et clim site Regroupement MNS)				340 000,00	- 8 019,20	331 980,80	21 980,80	310 000,00	-	-	-	-	
	Programmation-2023-2027 (ex. rénovation toiture château Villegey)		K408E05		320 000,00	- 836,80	319 163,20	29 163,20	25 000,00	150 000,00	60 000,00	55 000,00	-	
	Programmation-2023-2027		K408E07		1 493 614,80	- 5 190,15	1 488 424,65	33 459,85	431 964,80	417 000,00	307 000,00	299 000,00	-	
	Programmation-Aménagement des locaux				157 250,00	- 1 715,32	155 534,68	534,68	155 000,00	-	-	-	-	
	Programmation-Aménagement des locaux (Pole échange)				266 135,20	- 3 173,51	262 961,69	204 926,49	58 035,20	-	-	-	-	
	FIPH 2023-2027		K408E08		67 500,00	- 10 733,83	56 766,17	2 766,17	13 500,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00	-	-
	Numérisation de plans - 2023/2027		K408E09	21	200 000,00	- 27 793,30	172 206,70	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	52 206,70	-	
	Etudes générales - 2023/2027		K408E10	20	125 000,00	- 25 000,00	100 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	-	
Total					7 569 500,00 €	- 449 399,31 €	7 120 100,69 €	804 893,99 €	2 114 500,00 €	1 576 500,00 €	1 270 500,00 €	1 353 706,70 €	0,00 €	

Montant désindividualisé après la présente séance : **449 399,31 €**
 Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : **7 120 100,69 €**

Programme L2 - Communication externe

Montant du programme voté 2023 : **50 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **50 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **9 449,48 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action L21 - Actions de communication					50 000,00 €	- 9 449,48 €	40 550,52 €	15 550,52 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
L21	Refonte site internet et Matériel	2023	L201E04	20	50 000,00	- 9 449,48	40 550,52	15 550,52	25 000,00	-	-	-	-
Total					50 000,00 €	- 9 449,48 €	40 550,52 €	15 550,52 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **9 449,48 €**
 Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : **40 550,52 €**

ANNEXE 6 – Réduction d'AP antérieures à 2024 relatives aux équipements départementaux.

	AP <2018	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
I Réseau routier et mobilité	37 437 234,44	- 9 656,20	37 427 578,24	35 396 220,79	1 850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 357,45
I1 - Routes	37 437 234,44	- 9 656,20	37 427 578,24	35 396 220,79	1 850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 357,45
K Administration générale	19 346,66	- 12 306,93	7 039,73	6 784,17	255,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K3 - Système Information et télécommunications	19 346,66	- 12 306,93	7 039,73	6 784,17	255,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	37 456 581,10	- 21 963,13	37 434 617,97	35 403 004,96	1 850 255,56	0,00	0,00	0,00	0,00	181 357,45

	AP 2019	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
I Réseau routier et mobilité	1 600 000,00	- 124 691,70	1 475 308,30	1 275 308,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
I1 - Routes	1 600 000,00	- 124 691,70	1 475 308,30	1 275 308,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Total général	1 600 000,00	- 124 691,70	1 475 308,30	1 275 308,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00

	AP 2020	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
D Education	6 016 244,13	- 211 704,02	5 804 540,11	5 424 312,58	319 059,66	61 167,87	0,00	0,00	0,00	0,00
D1 - Collèges	6 016 244,13	- 211 704,02	5 804 540,11	5 424 312,58	319 059,66	61 167,87	0,00	0,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	1 870 000,00	- 6 226,15	1 863 773,85	1 802 425,65	0,00	61 348,20	0,00	0,00	0,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	1 870 000,00	- 6 226,15	1 863 773,85	1 802 425,65	0,00	61 348,20	0,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	28 000 254,90	- 662 192,41	27 338 062,49	27 328 062,49	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I1 - Routes	28 000 254,90	- 662 192,41	27 338 062,49	27 328 062,49	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K Administration générale	1 200 000,00	- 191 613,80	1 008 386,20	913 166,20	95 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	1 200 000,00	- 191 613,80	1 008 386,20	913 166,20	95 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	37 086 499,03	- 1 071 736,38	36 014 762,65	35 467 966,92	424 279,66	122 516,07	0,00	0,00	0,00	0,00

	AP 2021	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
D Education	1 275 000,00	- 313 359,90	961 640,10	283 980,80	292 659,30	135 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
D1 - Collèges	1 275 000,00	- 313 359,90	961 640,10	283 980,80	292 659,30	135 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	27 394 671,35	- 1 807 174,66	25 587 496,69	23 981 516,14	60 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	45 980,55
I1 - Routes	27 394 671,35	- 1 807 174,66	25 587 496,69	23 981 516,14	60 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	45 980,55
K Administration générale	6 700 000,00	- 412 917,12	6 287 082,88	1 314 825,51	779 500,00	1 170 000,00	1 273 000,00	853 000,00	715 601,87	0,00
K3 - Système Information et télécommunications	6 700 000,00	- 412 917,12	6 287 082,88	1 314 825,51	779 500,00	1 170 000,00	1 273 000,00	853 000,00	715 601,87	0,00
Total général	35 369 671,35	- 2 533 451,68	32 836 219,67	25 580 322,45	1 132 159,30	1 805 000,00	2 023 000,00	1 353 000,00	715 601,87	45 980,55

	AP 2022	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
D Education	8 000 000,00	- 40 893,10	7 959 106,90	1 742 452,62	1 712 803,78	2 360 000,00	2 143 850,50	0,00	0,00	0,00
D1 - Collèges	8 000 000,00	- 40 893,10	7 959 106,90	1 742 452,62	1 712 803,78	2 360 000,00	2 143 850,50	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	7 919 600,00	- 7 669 600,00	250 000,00	31 170,00	40 000,00	90 000,00	40 000,00	40 000,00	8 830,00	0,00
E2 - Sites culturels	7 919 600,00	- 7 669 600,00	250 000,00	31 170,00	40 000,00	90 000,00	40 000,00	40 000,00	8 830,00	0,00
F Sport Jeunesse	160 000,00	- 642,00	159 358,00	1 926,00	99 200,00	58 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	160 000,00	- 642,00	159 358,00	1 926,00	99 200,00	58 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	496 280,00	- 18 690,00	477 590,00	223 312,00	233 128,00	10 000,00	11 150,00	0,00	0,00	0,00
G2 - Espaces naturels	125 000,00	0,00	125 000,00	33 850,00	70 000,00	10 000,00	11 150,00	0,00	0,00	0,00
G3 - Energies renouvelables	371 280,00	- 18 690,00	352 590,00	189 462,00	163 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H Aménagement attractivité Territoire	250 000,00	- 88 214,00	161 786,00	0,00	10 000,00	50 000,00	50 000,00	51 786,00	0,00	0,00
H5 - Agriculture et pêche	250 000,00	- 88 214,00	161 786,00	0,00	10 000,00	50 000,00	50 000,00	51 786,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	31 550 000,00	- 1 465 843,53	30 084 156,47	21 372 998,12	5 050 000,00	3 250 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	311 158,35
I1 - Routes	31 550 000,00	- 1 465 843,53	30 084 156,47	21 372 998,12	5 050 000,00	3 250 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	311 158,35
K Administration générale	5 861 000,00	- 906 501,54	4 954 498,46	894 498,46	922 000,00	1 020 000,00	970 000,00	950 000,00	198 000,00	0,00
K3 - Système Information et télécommunications	5 861 000,00	- 906 501,54	4 954 498,46	894 498,46	922 000,00	1 020 000,00	970 000,00	950 000,00	198 000,00	0,00
Total général	54 236 880,00	- 10 190 384,17	44 046 495,83	24 266 357,20	8 067 131,78	6 838 232,00	3 265 000,50	1 091 786,00	206 830,00	311 158,35

	AP 2023	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
D Education	18 130 000,00	- 376 945,66	17 753 054,34	1 407 890,89	4 539 937,09	4 417 000,00	4 417 000,00	2 871 226,36	100 000,00	0,00
D1 - Collèges	18 130 000,00	- 376 945,66	17 753 054,34	1 407 890,89	4 539 937,09	4 417 000,00	4 417 000,00	2 871 226,36	100 000,00	0,00
E Culture et patrimoine	1 632 000,00	- 17 473,14	1 614 526,86	262 448,86	297 000,00	322 400,00	322 400,00	393 278,00	17 000,00	0,00
E1 - Développement culturel	1 120 000,00	- 9 156,03	1 110 843,97	190 843,97	200 000,00	220 000,00	220 000,00	280 000,00	0,00	0,00
E3 - Archives	512 000,00	- 8 317,11	503 682,89	71 604,89	97 000,00	102 400,00	102 400,00	113 278,00	17 000,00	0,00
F Sport Jeunesse	365 000,00	- 227,42	364 772,58	68 151,96	77 620,62	73 000,00	73 000,00	73 000,00	0,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	365 000,00	- 227,42	364 772,58	68 151,96	77 620,62	73 000,00	73 000,00	73 000,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	2 093 962,43	- 1 443,57	2 092 518,86	210 518,86	417 000,00	464 940,00	469 060,00	461 000,00	70 000,00	0,00
G2 - Espaces naturels	2 093 962,43	- 1 443,57	2 092 518,86	210 518,86	417 000,00	464 940,00	469 060,00	461 000,00	70 000,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	100 000,00	- 2 430,80	97 569,20	17 569,20	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
I3 - Mobilités durables	100 000,00	- 2 430,80	97 569,20	17 569,20	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
K Administration générale	7 869 500,00	- 449 399,31	7 420 100,69	804 893,99	2 181 500,00	1 636 500,00	1 330 500,00	1 393 706,70	73 000,00	0,00
K3 - Système Information et télécommunications	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	67 000,00	60 000,00	60 000,00	40 000,00	73 000,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	7 569 500,00	- 449 399,31	7 120 100,69	804 893,99	2 114 500,00	1 576 500,00	1 270 500,00	1 353 706,70	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	50 000,00	- 9 449,48	40 550,52	15 550,52	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L2 - Communication externe	50 000,00	- 9 449,48	40 550,52	15 550,52	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	30 240 462,43	- 857 369,38	29 383 093,05	2 787 024,28	7 558 057,71	6 933 840,00	6 631 960,00	5 212 211,06	260 000,00	0,00

Votants	Pour	Contre
37	37	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 12/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 11 avril 2024

Dossier n° 21

Objet de l'affaire : Budget primitif 2024 : autorisations d'engagement et de programme du budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 14 mars 2024 fixant les orientations budgétaires,

CONSIDERANT que le budget a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 14 mars 2024,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

VU l'amendement présenté en séance,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- voter une autorisation d'engagement de dépenses imprévues en section de fonctionnement de 11 M €,
- voter les autorisations de programme 2024 avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2) pour un montant de 74,11 M€ dont 44,67 M€ pour les équipements départementaux et 29,44 M€ pour les subventions d'équipement,
- procéder à l'individualisation des AP relatives aux équipements départementaux à hauteur de 44 670 744,44 €, telles que présentées en annexe 3,
- procéder à l'individualisation des AP relatives aux subventions d'équipement versées à hauteur de 640 000 €, telles que présentées en annexe 4,
- procéder à la désindividualisation des AP antérieures à 2024 relatives aux équipements départementaux annexe 5 pour 14,8 M€ et à leur réduction en annexe 6 pour un montant actualisé de 207,3 M€.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

ANNEXE 1 – Budget primitif 2024 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux

AP 2024 Maîtrise d'ouvrage	AP 2024	BP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
D Education	7 500 000,00	4 026 431,87	2 135 832,13	460 000,00	460 000,00	417 736,00	0,00
D1 - Collèges	7 500 000,00	4 026 431,87	2 135 832,13	460 000,00	460 000,00	417 736,00	0,00
E Culture et patrimoine	28 000,00	18 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E1 - Développement culturel	20 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E3 - Archives	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	680 000,00	226 866,00	363 134,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00
G1 - Eau	40 000,00	30 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G2 - Espaces naturels	300 000,00	85 000,00	125 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00
G3 - Energies renouvelables	300 000,00	71 866,00	228 134,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G4 - Sécurité civile	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	32 750 000,00	790 000,00	19 290 000,00	8 160 000,00	1 260 000,00	60 000,00	3 190 000,00
I1 - Routes	32 550 000,00	740 000,00	19 240 000,00	8 110 000,00	1 210 000,00	60 000,00	3 190 000,00
I3 - Mobilités durables	200 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
K Administration générale	3 707 744,44	734 944,44	1 070 800,00	1 521 000,00	381 000,00	0,00	0,00
K3 - Système Information et télécommunications	636 744,44	179 244,44	152 500,00	152 500,00	152 500,00	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	3 071 000,00	555 700,00	918 300,00	1 368 500,00	228 500,00	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L2 - Communication externe	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	44 670 744,44	5 801 242,31	22 869 766,13	10 231 000,00	2 101 000,00	477 736,00	3 190 000,00

ANNEXE 2 – Budget primitif 2024 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2024	BP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
B Action sociale et insertion	950 000,00	0,00	100 000,00	450 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00
B4 Logement	950 000,00	0,00	100 000,00	450 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00
C Autonomie	2 777 000,00	451 550,00	451 550,00	936 950,00	936 950,00	0,00	0,00
C1 Personnes âgées	2 777 000,00	451 550,00	451 550,00	936 950,00	936 950,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	576 500,00	275 500,00	156 000,00	120 000,00	25 000,00	0,00	0,00
E1 Développement culturel	276 500,00	215 500,00	31 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
E2 Sites culturels	300 000,00	60 000,00	125 000,00	90 000,00	25 000,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	100 000,00	55 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F1 Sport et activités de pleine nature	100 000,00	55 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	8 907 500,00	746 116,86	1 355 681,34	2 122 286,02	1 748 074,66	656 836,88	2 278 504,24
G1 Eau	5 100 000,00	320 158,90	870 000,00	1 744 841,10	1 615 000,00	550 000,00	0,00
G2 Espaces naturels	920 000,00	289 293,00	322 707,00	278 000,00	30 000,00	0,00	0,00
G4 Sécurité civile	2 887 500,00	136 664,96	162 974,34	99 444,92	103 074,66	106 836,88	2 278 504,24
H Aménagement et attractivité du territoire	14 930 800,00	2 716 587,47	2 804 212,53	3 275 000,00	2 925 000,00	2 325 000,00	885 000,00
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	793 800,00	635 040,00	158 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H2 Accompagnement des territoires	9 230 000,00	90 000,00	830 000,00	2 475 000,00	2 625 000,00	2 325 000,00	885 000,00
H5 Agriculture et pêche	2 166 000,00	621 047,47	444 952,53	800 000,00	300 000,00	0,00	0,00
H6 Inondations	2 741 000,00	1 370 500,00	1 370 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
I3 Mobilités durables	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	1 000 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
L3 Budget participatif	1 000 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
Total général	29 441 800,00	4 244 754,33	5 512 443,87	7 504 236,02	5 835 024,66	3 181 836,88	3 163 504,24

ANNEXE 3 – Budget primitif 2024 – Individualisation des équipements en autorisation de programme

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté : 7 500 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 7 500 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 7 500 000,00 €

Segment	Opération		Autorisation de programme		Échéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total D11 - Travaux de construction et de réhabilitation				6 500 000,00 €	3 626 431,87 €	1 935 832,13 €	260 000,00 €	260 000,00 €	417 736,00 €
D11	TOUS COLLEGES	D112E10	20	300 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
	Alain : Avance forfaitaires	D103E03	23	200 000,00	200 000,00	-	-	-	-
	Alain : Travaux			4 800 000,00	3 356 431,87	1 443 568,13	-	-	-
	Menuiseries extérieures	D113E21		1 200 000,00	10 000,00	432 264,00	200 000,00	200 000,00	357 736,00
Total D12 - Equipement				1 000 000,00	400 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	
D12	Alain : Equipements	D103E03	21	200 000,00	200 000,00	-	-	-	-
	TOUS COLLEGES	D112E10		800 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	-
TOTAL				7 500 000,00 €	4 026 431,87 €	2 135 832,13 €	460 000,00 €	460 000,00 €	417 736,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté : 20 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 20 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 20 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total E13 - Mise en valeur de l'offre culturelle				20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
E13	Mise en valeur offre cult. Maison des mémoires	E101E18	21	20 000,00	10 000,00	10 000,00	-	-	-
TOTAL		20 000,00 €			10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté : 8 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 8 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 8 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total E32 - Traitement et conservation				8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
E32	Conservation préventive	E301E12	21	8 000,00	8 000,00	-	-	-	-
TOTAL					8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté : 40 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 40 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 40 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028	
Total G14 Hydrogéologie et qualité des eaux				40 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
G14	Gestion ressources, aménagements hydrauliques et planification pour l'eau	G102E20	21	40 000,00	30 000,00	10 000,00	-	-	-	
TOTAL					40 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : 300 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 300 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 300 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)				300 000,00 €	85 000,00 €	125 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
G22	Nouvelle stratégie biodiversité (études)	G203E23	21	300 000,00	85 000,00	125 000,00	90 000,00	-	-
TOTAL				300 000,00 €	85 000,00 €	125 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté : 300 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 300 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 300 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total G31 - Soutien aux actions de performance énergétique				300 000,00 €	71 866,00 €	228 134,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G31	Etude intégration paysagère et plantations	G301E07	20	300 000,00	71 866,00	228 134,00	-	-	-
TOTAL				300 000,00 €	71 866,00 €	228 134,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté : 40 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 40 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 40 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total G42 - Autres actions de sécurité civile				40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G42	DFCI	G401E08	23	40 000,00	40 000,00	-	-	-	-
TOTAL				40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : 32 550 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
Disponible à l'individualisation : 32 550 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance : 32 550 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total I12 - Travaux neufs				5 000 000,00 €	690 000,00 €	2 500 000,00 €	1 100 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	510 000,00 €
I12	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja	I1002E05	21	50 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte	I105E24		100 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja	I1002E05	23	2 000 000,00	300 000,00	1 000 000,00	700 000,00	-	-	-
	RD 35 Peyriac Minervois - Réparation pont sur l'Argent Double	I105E20		600 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	RD42 - Palaja - Création d'un giratoire en entrée d'aggllo	I105E21		700 000,00	0,00	0,00	400 000,00	200 000,00	0,00	100 000,00
	RD124 - Réparation d'accotements RD / effondrement berges canal	I105E22		350 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	RD610 / RD611 - Homps - Création d'un giratoire suite série d'accidents	I105E23		900 000,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	RD 627 Leucate - Réparation pont de la Corrége	I105E25		300 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Total I13 Entretien et gestion du réseau				24 350 000,00 €	50 000,00 €	15 240 000,00 €	5 490 000,00 €	1 010 000,00 €	60 000,00 €	2 500 000,00 €
I13	Pérennisation des chaussées	I106E24	23	15 500 000,00	0,00	13 150 000,00	0,00	0,00	0,00	2 350 000,00
	Pérennisation des dépendances	I106E26	21	250 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	10 000,00
	Pérennisation des dépendances		23	4 200 000,00	0,00	460 000,00	3 660 000,00	0,00	0,00	80 000,00
	RD6139 PR 07+132 pourtraison	I106E28	23	1 200 000,00	50 000,00	0,00	200 000,00	950 000,00	-	-
	Sécurisation réseau et équip.	I106E29	23	3 200 000,00	0,00	1 570 000,00	1 570 000,00	0,00	0,00	60 000,00
Total I14 - Imprévus et divers				3 200 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 520 000,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €
	Traitement évèn. aléatoires	I106E30	23	3 200 000,00	0,00	1 500 000,00	1 520 000,00	0,00	0,00	180 000,00
TOTAL				32 550 000,00 €	740 000,00 €	19 240 000,00 €	8 110 000,00 €	1 210 000,00 €	60 000,00 €	3 190 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme I3 - Mobilités durables

Montant du programme voté : 200 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
Disponible à l'individualisation : 200 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance : 200 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total I31 : voies vertes et pistes cyclables				200 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
I31	Voies vertes Travaux	I301E07	23	200 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	-
TOTAL				200 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté : 636 744,44 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
Disponible à l'individualisation : 636 744,44 €
Montant individualisé au cours de la séance : 636 744,44 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total K31 Systèmes d'information				409 744,44 €	102 244,44 €	102 500,00 €	102 500,00 €	102 500,00 €	0,00 €
K31	FIPH SI	K305E04	20	2 000,00	500,00	500,00	500,00	500,00	-
	FIPH SI	K305E04	21	7 744,44	1 744,44	2 000,00	2 000,00	2 000,00	-
	Infrastructures Prestations expertise	K309E16	20	400 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	-
Total K32 - Télécommunicationsd'information				227 000,00 €	77 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
K32	Téléphonie	K302E07	20	227 000,00	77 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	-
TOTAL				636 744,44 €	179 244,44 €	152 500,00 €	152 500,00 €	152 500,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté :

3 071 000,00 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes :

0,00 €

Disponible à l'individualisation :

3 071 000,00 €

Montant individualisé au cours de la séance :

3 071 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total K42 Gestion du patrimoine immobilier				3 071 000,00 €	555 700,00 €	918 300,00 €	1 368 500,00 €	228 500,00 €	0,00 €
K42	Acquisition terriens nus	K4002E13	21	200 000,00	40 000,00	40 000,00	80 000,00	40 000,00	-
	Modernisation du parc ascenseurs	K409E13	23	785 000,00	204 000,00	204 000,00	188 500,00	188 500,00	-
	Travaux Atelier Carcassonne	K409E12		386 000,00	211 700,00	174 300,00	-	-	-
	Centre routier Espezel	K409E22		1 700 000,00	100 000,00	500 000,00	1 100 000,00	-	-
TOTAL				3 071 000,00 €	555 700,00 €	918 300,00 €	1 368 500,00 €	228 500,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance :
0,00 €

Programme L2 - Communication externe

Montant du programme voté :

5 000,00 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes :

0,00 €

Disponible à l'individualisation :

5 000,00 €

Montant individualisé au cours de la séance :

5 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total L21 - Actions de communication				5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
L21	Refonte site internet	L201E06	21	5 000,00	5 000,00	-	-	-	-
TOTAL				5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance :
0,00 €

ANNEXE 4 – Budget primitif 2024 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : 920 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 920 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 80 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Échéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total action G22 Programme de protection des espaces			80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G22	Entente Interdépartementale pour la Démoustication	204	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 840 000,00 €

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté : 2 887 500,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 2 887 500,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 20 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total action G42 Autres actions de sécurité civile			20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G42	DFCI	204	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 2 867 500,00 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : 2 166 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 2 166 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 540 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Échéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027	2028
Total action H53 - Programme hydro-agricole			540 000,00 €	440 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H53	Charges intercal. Lauragais	204	500 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H53	Institutions interdép.	204	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			540 000,00 €	440 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 1 626 000,00 €

ANNEXE 5 – désindividualisation pour réduction des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux antérieures à 2024.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté 2020 : **6 016 244,13 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **6 016 244,13 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **211 704,02 €**

Segment		Opération		Autorisation de programme				Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Milésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation					4 275 000,00 €	- 162 538,65 €	4 112 461,35 €	3 757 404,73 €	293 888,75 €	61 167,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D11	Désimperméabilisation des sols - Végétalisation	2020	D113E16	23	220 000,00	- 25 061,95	194 938,05	110 775,03	84 163,02	-	-	-	-
	Menuiseries extérieures		D113E14		355 000,00	- 32 683,01	322 316,99	162 591,26	159 725,73	-	-	-	-
	TOUS COLLEGES		D112E05		3 700 000,00	- 104 793,69	3 595 206,31	3 484 038,44	50 000,00	61 167,87	-	-	-
Total action D12 - Equipement					1 741 244,13 €	- 49 165,37 €	1 692 078,76 €	1 666 907,85 €	25 170,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D12	Equipement educ "licences serveurs"	2020	D105E05	20	15 000,00	- 4 937,09	10 062,91	0,00	10 062,91	-	-	-	-
	Equipement educ "acquisitions classiques PC, classes mobiles..."			21	1 576 244,13	- 1 844,52	1 574 399,61	1 574 399,61	-	-	-	-	
	Equipement educ "standards téléphoniques"				70 000,00	- 1 965,09	68 034,91	68 034,91	-	-	-	-	
	TOUS COLLEGES		D112E06	21	80 000,00	- 40 418,67	39 581,33	24 473,33	15 108,00	-	-	-	-
Total					6 016 244,13 €	- 211 704,02 €	5 804 540,11 €	5 424 312,58 €	319 059,66 €	61 167,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **211 704,02 €**
 Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : **5 804 540,11 €**

Montant du programme voté 2021 : **1 275 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 275 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **313 359,90 €**

Segment		Opération		Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Milésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé		
Total action D12 - Equipement						1 275 000,00 €	- 313 359,90 €	961 640,10 €	283 980,80 €	292 659,30 €	135 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
D11	Désamiantage travaux correctifs	2021	D113E11	20	50 000,00	- 21 444,11	28 555,89	3 555,89	25 000,00	-	-	-	-		
	Installations thermiques		D113E04	20	250 000,00	- 63 263,58	186 736,42	36 736,42	50 000,00	50 000,00	50 000,00	-	-		
	Maintenance corrective Escalier BASTION étude et travaux		D113E10	23	175 000,00	- 3 219,67	171 780,33	111 780,33	60 000,00	-	-	-	-		
	Ombrage tous Collèges		D113E19	23	500 000,00	- 151 169,33	348 830,67	13 830,67	50 000,00	85 000,00	200 000,00	-	-		
	TOUS COLLEGES		D112E07	20	300 000,00	- 74 263,21	225 736,79	118 077,49	107 659,30	-	-	-	-		
Total					1 275 000,00 €	- 313 359,90 €	961 640,10 €	283 980,80 €	292 659,30 €	135 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €		

Montant désindividualisé après la présente séance : **313 359,90 €**
 Montant du programme voté 2021 au cours de la séance : **961 640,10 €**

Montant du programme voté 2022 : **8 000 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **8 000 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **40 893,10 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Milésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action D12 - Equipement					8 000 000,00 €	- 40 893,10 €	7 959 106,90 €	1 742 452,62 €	1 712 803,78 €	2 360 000,00 €	2 143 850,50 €	0,00 €	0,00 €
D12	Pierre et Marie CURIE, Alaric , Victor Hugo : Restructuration du services de restauration	2022	D110E12	23	1 400 000,00	- 35 352,98	1 364 647,02	241 843,24	622 803,78	500 000,00	-	-	-
	TOUS COLLEGES		D112E08	23	6 600 000,00	- 5 540,12	6 594 459,88	1 500 609,38	1 090 000,00	1 860 000,00	2 143 850,50	-	-
Total					8 000 000,00 €	- 40 893,10 €	7 959 106,90 €	1 742 452,62 €	1 712 803,78 €	2 360 000,00 €	2 143 850,50 €	0,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **40 893,10 €**
 Montant du programme voté 2022 au cours de la séance : **7 959 106,90 €**

Montant du programme voté 2023 :

18 130 000,00 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes :

18 130 000,00 €

Disponible à l'individualisation :

- €

Montant désindividualisé au cours de la séance :

376 945,66 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation					11 530 000,00 €	- 227 407,23 €	11 302 592,77 €	478 592,77 €	2 850 000,00 €	6 034 000,00 €	4 857 000,00 €	1 940 000,00 €	100 000,00 €
D11	Bastion : salles de techno /cour: façades / toiture	2023	D110E16	23	950 000,00	- 66,27	949 933,73	12 933,73	300 000,00	317 000,00	320 000,00	-	-
	Désamiantage travaux correctifs		D113E13	23	1 800 000,00	- 518,95	1 799 481,05	24 481,05	450 000,00	450 000,00	450 000,00	425 000,00	-
	Installations thermiques		D113E20	23	3 400 000,00	- 19 638,92	3 380 361,08	30 361,08	600 000,00	875 000,00	875 000,00	900 000,00	100 000,00
	Réfection des réseaux informatiques (Tous Collèges)		D113E17	23	750 000,00	- 566,05	749 433,95	29 433,95	250 000,00	200 000,00	250 000,00	20 000,00	-
	Sécurisation tous Collèges		D111E02	23	630 000,00	- 22 870,20	607 129,80	32 129,80	250 000,00	325 000,00	-	-	-
	Victor Hugo : rénovation thermique (Complément AP 2018)		D113E12	23	1 500 000,00	- 33,56	1 499 966,44	249 966,44	900 000,00	350 000,00	-	-	-
	TOUS LOCAUX (Brassens 122 000€ +		D110E17	23	2 500 000,00	- 183 713,28	2 316 286,72	99 286,72	100 000,00	500 000,00	1 122 000,00	495 000,00	-
Total action D12 - Equipement					6 600 000,00 €	- 149 538,43 €	6 450 461,57 €	929 298,12 €	1 689 937,09 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 031 226,36 €	0,00 €
D12	Achat de mobilier	2023	D110E18	21	500 000,00	- 36 195,35	463 804,65	55 641,20	150 000,00	100 000,00	100 000,00	58 163,45	-
	Cuisines équipements				1 200 000,00	- 98 174,40	1 101 825,60	11 825,60	500 000,00	200 000,00	200 000,00	190 000,00	-
	Equipement educ		D105E07	21	2 920 000,00	- 3 316,58	2 916 683,42	596 683,42	561 937,09	650 000,00	650 000,00	458 062,91	-
	Equipement educ		D105E08	21	80 000,00	- 165,27	79 834,73	1 834,73	78 000,00	0,00	0,00	0,00	-
	TOUS COLLEGES		D112E09	21	1 900 000,00	- 11 686,83	1 888 313,17	263 313,17	400 000,00	450 000,00	450 000,00	325 000,00	-
Total					18 130 000,00 €	- 376 945,66 €	17 753 054,34 €	1 407 890,89 €	4 539 937,09 €	7 434 000,00 €	6 257 000,00 €	2 971 226,36 €	100 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance :

376 945,66 €

Montant du programme voté 2023 au cours de la séance :

17 753 054,34 €

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté 2023 :

1 120 000,00 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes :

1 120 000,00 €

Disponible à l'individualisation :

- €

Montant désindividualisé au cours de la séance :

9 156,03 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action E11 - Développement des collections					910 000,00 €	- 1 145,41 €	908 854,59 €	150 854,59 €	155 000,00 €	182 000,00 €	182 000,00 €	239 000,00 €	0,00 €
E11	Développement des collections	2023	E102E06	21	910 000,00	- 1 145,41	908 854,59	150 854,59	155 000,00	182 000,00	182 000,00	239 000,00	0,00
Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques					210 000,00 €	- 8 010,62 €	201 989,38 €	39 989,38 €	45 000,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €	41 000,00 €	0,00 €
E12	Aides aux acteurs culturels	2023	E102E06	21	40 000,00	- 8 000,00	32 000,00	0,00	5 000,00	8 000,00	8 000,00	11 000,00	-
	Aides aux acteurs culturels - Renouvellement de matériel scénique		E101E09	21	170 000,00	- 10,62	169 989,38	39 989,38	40 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-
Total					1 120 000,00 €	- 9 156,03 €	1 110 843,97 €	190 843,97 €	200 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €	280 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance :

9 156,03 €

Montant du programme voté 2023 au cours de la séance :

1 110 843,97 €

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté 2022 :

7 919 600,00 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes :

7 919 600,00 €

Disponible à l'individualisation :

- €

Montant désindividualisé au cours de la séance :

7 669 600,00 €

Segment		Opération		Autorisation de programme					Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisée	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	
Total action E21 - Aides à l'investissement					7 919 600,00 €	- 7 669 600,00 €	250 000,00 €	31 170,00 €	40 000,00 €	90 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	8 830,00 €	
E21	Médiation numérique (915 000€)	2022	E203E12	20	859 600,00	- 689 600,00	170 000,00	31 170,00	10 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	8 830,00	
	Plan de gestion - suivi du document et de sa mise en œuvre avant expertise instances internationales et comité international.		E203E13	20	60 000,00	- 10 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	-	-	-	
	Travaux MH Abbaye de Lagrasse/Installation du CCR 1ère phase/2ème phase		E203E10	20	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	-	-	-	-	
			23	6 970 000,00	- 6 970 000,00	-	-	-	-	-	-	-		
Total					7 919 600,00 €	- 7 669 600,00 €	250 000,00 €	31 170,00 €	40 000,00 €	90 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	8 830,00 €	

Montant désindividualisé après la présente séance :

7 669 600,00 €

Montant du programme voté 2022 au cours de la séance :

250 000,00 €

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté 2023 : 512 000 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 512 000 €

Disponible à l'individualisation : - €

Montant désindividualisé au cours de la séance : 8 317,11 €

Segment		Opération		Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé		
Total action E31 - Développement des collections					75 000,00 €	- 2 782,81 €	72 217,19 €	6 739,19 €	12 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	23 478,00 €	0,00 €		
E31	Développement des collections	2023	E301E11	21	75 000,00	- 2 782,81	72 217,19	6 739,19	12 000,00	15 000,00	15 000,00	23 478,00	-		
Total action E31 - Développement des collections					300 000,00 €	- 1 851,44 €	298 148,56 €	41 148,56 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	17 000,00 €		
E32	Développement des collections	2023	E301E11	21	300 000,00	- 1 851,44	298 148,56	41 148,56	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	17 000,00		
Total action E31 - Développement des collections					137 000,00 €	- 3 682,86 €	133 317,14 €	23 717,14 €	25 000,00 €	27 400,00 €	27 400,00 €	29 800,00 €	0,00 €		
E33	Développement des collections	2023	E301E11	21	137 000,00	- 3 682,86	133 317,14	23 717,14	25 000,00	27 400,00	27 400,00	29 800,00	-		
Total					512 000,00 €	- 8 317,11 €	503 682,89 €	71 604,89 €	97 000,00 €	102 400,00 €	102 400,00 €	113 278,00 €	17 000,00 €		

Montant désindividualisé après la présente séance : 8 317,11 €

Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : 503 682,89 €

Programme F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté 2020 : 1 870 000,00 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 870 000,00 €

Disponible à l'individualisation : - €

Montant désindividualisé au cours de la séance : 6 226,15 €

Segment		Opération		Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé		
Total action F12 - Sports de pleine nature					1 870 000,00 €	- 6 226,15 €	1 863 773,85 €	1 802 425,65 €	0,00 €	61 348,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
F12	Véloroute Canal du Midi (2ème tronçon du seuil de Naurouze à homps)	2020	F103E17	23	1 870 000,00	- 6 226,15	1 863 773,85	1 802 425,65	0,00	61 348,20	-	-	-		
Total					1 870 000,00 €	- 6 226,15 €	1 863 773,85 €	1 802 425,65 €	0,00 €	61 348,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

Montant désindividualisé après la présente séance : 6 226,15 €

Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : 1 863 773,85 €

Montant du programme voté 2022 : 160 000,00 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 160 000,00 €

Disponible à l'individualisation : - €

Montant désindividualisé au cours de la séance : 642,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisée	CP 2025 Actualisée	CP 2026 Actualisée	CP 2027 Actualisée	CP 2028 Actualisée
Total action F12 - Sports de pleine nature					160 000,00 €	- 642,00 €	159 358,00 €	1 926,00 €	99 200,00 €	58 232,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
F12	Véloroute Canal du Midi : Aménagement Aire de Bezons (Etudes préalables)	2022	F103E16	20	160 000,00	- 642,00	159 358,00	1 926,00	99 200,00	58 232,00	-	-	-
Total					160 000,00 €	- 642,00 €	159 358,00 €	1 926,00 €	99 200,00 €	58 232,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 642,00 €

Montant du programme voté 2022 au cours de la séance : 159 358,00 €

Montant du programme voté 2023 : 365 000,00 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 365 000,00 €

Disponible à l'individualisation : - €

Montant désindividualisé au cours de la séance : 227,42 €

Segment		Opération		Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé		
Total action F12 - Sports de pleine nature						365 000,00 €	- 227,42 €	364 772,58 €	68 151,96 €	77 620,62 €	73 000,00 €	73 000,00 €	73 000,00 €	0,00 €	
F12	Activités de plein air	2023	F1001E07	21	15 000,00	- 16,92	14 983,08	2 983,08	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00		
	Travaux et entretien sur sentiers département		F103E14	23	350 000,00	- 210,50	349 789,50	65 168,88	74 620,62	70 000,00	70 000,00	70 000,00	0,00		
Total						365 000,00 €	- 227,42 €	364 772,58 €	68 151,96 €	77 620,62 €	73 000,00 €	73 000,00 €	73 000,00 €	0,00 €	

Montant désindividualisé après la présente séance : 227,42 €

Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : 364 772,58 €

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté 2023 : 2 093 962,43 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 2 093 962,43 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 1 443,57 €

Segment	Opération		Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	
Total action G21 - Pépinières					200 000,00 €	- 249,27 €	199 750,73 €	39 750,73 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	
G21	Achat matériels divers Nébias et Lézignan	2023	G202E04	21	75 000,00	- 239,40	74 760,60	14 760,60	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	-	
	Travaux divers sur pépinières			23	125 000,00	- 9,87	124 990,13	24 990,13	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	-	
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)					1 893 962,43 €	- 1 194,30 €	1 892 768,13 €	170 768,13 €	377 000,00 €	424 940,00 €	429 060,00 €	421 000,00 €	70 000,00 €	
G22	Acquisition ENS	2023	G203E27	21	60 000,00	- 114,58	59 885,42	8 500,00	15 445,42	21 940,00	14 000,00	-	-	
	Etudes ENS			20	230 000,00	- 653,24	229 346,76	39 346,76	52 000,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00	-	
	Signalétique ENS			21	375 000,00	0,00	375 000,00	20 445,42	59 554,58	75 000,00	75 000,00	75 000,00	70 000,00	
	Gestion des propriétés ENS			23	1 228 962,43	- 426,48	1 228 535,95	102 475,95	250 000,00	282 000,00	294 060,00	300 000,00	-	
Total					2 093 962,43 €	- 1 443,57 €	2 092 518,86 €	210 518,86 €	417 000,00 €	464 940,00 €	469 060,00 €	461 000,00 €	70 000,00 €	

Montant désindividualisé après la présente séance : 1 443,57 €
Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : 2 092 518,86 €

Programme G3 - Energies Renouvelables

Montant du programme voté 2022 : 371 280,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 371 280,00 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 18 690,00 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action G31 - Soutien aux actions de performance énergétique					371 280,00 €	- 18 690,00 €	352 590,00 €	189 462,00 €	163 128,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G31	Etude intégration paysagère et replantations / Elaboration plan mobilité / Diagnostic Réduc. Conso	2022	G301E06	20	371 280,00	- 18 690,00	352 590,00	189 462,00	163 128,00	-	-	-	-
Total					371 280,00 €	- 18 690,00 €	352 590,00 €	189 462,00 €	163 128,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 18 690,00 €
Montant du programme voté 2022 au cours de la séance : 352 590,00 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté 2022 : 250 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 250 000,00 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 88 214,00 €

Segment	Opération		Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	
Total action H53 - Programme hydro-agricole					250 000,00 €	- 88 214,00 €	161 786,00 €	0,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	51 786,00 €	0,00 €	
H53	Mise à jour données schéma eau brute, en lien avec BRL et chambre d'agriculture	2022	H630E05	23	250 000,00 €	- 88 214,00 €	161 786,00 €	0,00	10 000,00	50 000,00	50 000,00	51 786,00	-	
Total					250 000,00 €	- 88 214,00 €	161 786,00 €	0,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	51 786,00 €	0,00 €	

Montant désindividualisé après la présente séance : 88 214,00 €
Montant du programme voté 2022 au cours de la séance : 161 786,00 €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté < 2018 : 42 738 731,12 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 42 738 731,12 €
Disponible à l'individualisation : 0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 9 656,20 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement								
Code Action	Libellé	Milésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	CP 2029 Actualisé		
Total action I12 - Travaux neufs					42 738 731,12 €	- 9 656,20 €	42 729 074,92 €	39 014 651,42 €	3 470 000,00 €	-	-	-	-	244 423,50 €		
I12	RD102 Renforcem. Farjeaux/Gaja	<2018	I1002E01	21	37 970,69	0,00	37 970,69	37 970,69	-	-	-	-	-	-		
	RD126 Mise sécu St Papoul				7 797,06	0,00	7 797,06	7 797,06	-	-	-	-	-	-		
	AP non affectée à ventiler				13 024,82	0,00	13 024,82	13 024,82	-	-	-	-	-	-		
	Dotat. Annuelles Terri. <2018				946 549,47	0,00	946 549,47	946 549,47	-	-	-	-	-	-		
	Opé. Courantes Annuelles <2018			1 106 985,35	0,00	1 106 985,35	1 106 985,35	-	-	-	-	-	-			
	RD 118 Renforcem. et murets VL			2 691 052,53	0,00	2 691 052,53	2 691 052,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	RD102 Renforcem. Farjeaux/Gaja			2 790 707,36	0,00	2 790 707,36	1 107 641,31	1 620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 066,05			
	RD117 Mise sécu parapets P-Lys			243 700,37	- 8 620,91	235 079,46	235 079,46	-	-	-	-	-	-			
	RD118 Supp. Obstacles latéraux			137 316,02	0,00	137 316,02	137 316,02	-	-	-	-	-	-			
	RD119 Modif. profil La Force			196 541,68	0,00	196 541,68	196 541,68	-	-	-	-	-	-			
	RD119 Supp.obstacles latéraux			61 709,60	0,00	61 709,60	61 709,60	-	-	-	-	-	-			
	RD126 Mise sécu St Papoul			777 532,75	0,00	777 532,75	777 532,75	-	-	-	-	-	-			
	RD6113 PR103+710 Mtierrand			942,37	0,00	942,37	942,37	-	-	-	-	-	-			
	RD613 Renf. Sécu. Col Paradis			814 880,51	0,00	814 880,51	814 880,51	-	-	-	-	-	-			
	RD613 Renforc. Rqfeulou Ariège			1 307 727,28	0,00	1 307 727,28	1 307 727,28	-	-	-	-	-	-			
	RD620 Renf. col du Bac			486 089,34	0,00	486 089,34	486 089,34	-	-	-	-	-	-			
	RD627 Réfection talus étang			769 937,04	0,00	769 937,04	769 937,04	-	-	-	-	-	-			
	Etudes Aude-2030			<2018	I105E01	20	993 290,01	0,00	993 290,01	993 290,01	-	-	-	-	-	-
	RD 4 Barreau raccord. Bram						4 560,00	0,00	4 560,00	4 560,00	-	-	-	-	-	-
	RD 118/ 623 - Délestage						395 477,08	0,00	395 477,08	395 477,08	-	-	-	-	-	-
	RD 4 Barreau raccord. Bram						1 188,78	0,00	1 188,78	1 188,78	-	-	-	-	-	-
	RD 610 - Marsellette /Blomac					24 305,91	0,00	24 305,91	24 305,91	-	-	-	-	-	-	
	RD34/6113 Barreau raccord. Alz					17 095,00	0,00	17 095,00	17 095,00	-	-	-	-	-	-	
	RD610 Aménagé Puichéric/Redorte					50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	-	-	-	-	-	
	Pôle échange scolaire Castel.					948 907,87	0,00	948 907,87	948 907,87	-	-	-	-	-	-	
	RD 118 Giratoire pont de Pomas					1 402 656,08	0,00	1 402 656,08	1 402 656,08	-	-	-	-	-	-	
	RD 118/ 623 - Délestage					1 121 976,04	0,00	1 121 976,04	1 121 976,04	-	-	-	-	-	-	
	RD 4 Barreau raccord. Bram					4 392 206,92	0,00	4 392 206,92	4 392 206,92	-	-	-	-	-	-	
	RD 610 - Marsellette /Blomac					624 537,52	0,00	624 537,52	624 537,52	-	-	-	-	-	-	
	RD 6161 girat. carrefour Cité					8 096,20	0,00	8 096,20	8 096,20	-	-	-	-	-	-	
	RD34/6113 Barreau raccord. Alz			3 268 575,31	0,00	3 268 575,31	3 268 575,31	-	-	-	-	-	-			
	RD610 Aménagé Puichéric/Redorte			2 638 880,60	0,00	2 638 880,60	657 523,15	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 357,45			
	RD6113/1113 girat sortie ouest Castelnaudary Griffoul			1 219 096,41	- 1 035,29	1 218 061,12	1 218 061,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	RD613 Répar. béton pont Nielle			299 017,29	0,00	299 017,29	299 017,29	-	-	-	-	-	-			
	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9			1 291 521,83	0,00	1 291 521,83	1 291 521,83	-	-	-	-	-	-			
	Rocade est de Narbonne			11 646 878,03	0,00	11 646 878,03	11 646 878,03	-	-	-	-	-	-			
Total					42 738 731,12 €	- 9 656,20 €	42 729 074,92 €	39 014 651,42 €	3 470 000,00 €	-	-	-	-	244 423,50 €		

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 9 656,20 €
Montant du programme voté < 2018 au cours de la séance : 42 729 074,92 €

Montant du programme voté 2019 : 22 831 428,25 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 22 831 428,25 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 124 691,70 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement						
Code Action	Libellé	Milésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	CP 2029 Actualisé
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau					22 831 428,25 €	- 124 691,70 €	22 706 736,55 €	22 506 736,55 €	-	-	-	-	-	200 000,00 €
I13	RD620 Renf/bezons à villegly	2019	I106E10	23	22 831 428,25	- 124 691,70	22 706 736,55	22 506 736,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Total					22 831 428,25 €	- 124 691,70 €	22 706 736,55 €	22 506 736,55 €	-	-	-	-	-	200 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 124 691,70 €
Montant du programme voté 2019 au cours de la séance : 22 706 736,55 €

Montant du programme voté 2020 : 28 000 254,90 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 28 000 254,90 €

Disponible à l'individualisation : - €

Montant désindividualisé au cours de la séance : 662 192,41 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement						
Code Action	Libellé	Milésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	CP 2029 Actualisé
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau					19 786 182,15 €	- 662 192,41 €	19 123 989,74 €	19 113 989,74 €	10 000,00 €	-	-	-	-	-
I13	Pérennisation des chaussées	2020	I106E21	21	150 000,00	-51 037,44	98 962,56	88 962,56	10 000,00	-	-	-	-	-
	Pérennisation des dépendances				10 043 534,02	0,00	10 043 534,02	10 043 534,02	-	-	-	-	-	-
	Pérennisation des dépendances				4 900 000,00	-101 597,47	4 798 402,53	4 798 402,53	-	-	-	-	-	-
	RD6009 Renforc. Sigean PO				1 130 000,00	-496 373,56	633 626,44	633 626,44	-	-	-	-	-	-
	RD6161 -13 Renforc. /mise en sécu (rocade Carca)			23	420 733,39	0,00	420 733,39	420 733,39	-	-	-	-	-	-
	RD624 renforc. Castel/Peyrens				415 723,64	0,00	415 723,64	415 723,64	-	-	-	-	-	-
	RD709 Renforcem PLN à La Palme				738 093,90	0,00	738 093,90	738 093,90	-	-	-	-	-	-
	Répar/mise conform. OA HVA + RD 117 Pierre-Lys				500 000,00	-13 183,94	486 816,06	486 816,06	-	-	-	-	-	-
	Sécurisation réseau et équip.				1 488 097,20	0,00	1 488 097,20	1 488 097,20	-	-	-	-	-	-
Total action I14 - Imprévus et divers					8 214 072,75 €	0,00 €	8 214 072,75 €	8 214 072,75 €	-	-	-	-	-	
I14	RD620 Renf/bezons à villegly	2020	I106E21	23	8 214 072,75	0,00	8 214 072,75	8 214 072,75	-	-	-	-	-	-
Total					28 000 254,90 €	- 662 192,41 €	27 338 062,49 €	27 328 062,49 €	10 000,00 €	-	-	-	-	-

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 662 192,41 €

Montant du programme voté 2018 au cours de la séance : 27 338 062,49 €

Montant du programme voté 2021 : 27 394 671,35 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 27 394 671,35 €

Disponible à l'individualisation : - €

Montant désindividualisé au cours de la séance : 1 807 174,66 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					Échéancier de crédits de paiement							
Code Action	Libellé	Mil/ésin AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	CP 2029 Actualisé	
Total action I12 - Travaux neufs					4 784 857,00 €	-501 490,05 €	4 283 366,95 €	2 783 366,95 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
I12	Opé. Courantes Annuelles 2022	2021	I1002E10	23	1 300 000,00	-62 048,39	1 237 951,61	1 237 951,61	-	-	-	-	-	-	
	RD6113/1113 girat sortie ouest Castelnaudary Griffoul			21	100 000,00	-72 627,48	27 372,52	27 372,52	-	-	-	-	-	-	
	Rocade est de Narbonne				11 900,40	0,00	11 900,40	11 900,40	-	-	-	-	-	-	
	RD6113/1113 girat sortie ouest Castelnaudary Griffoul				276 500,00	-47 479,84	229 020,16	229 020,16	-	-	-	-	-	-	
	Rocade est de Narbonne			23	98 001,29	0,00	98 001,29	98 001,29	-	-	-	-	-	-	-
	RD610 Aménagé Puichéric/Redorte				1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	-	-	-
	RD613 Répar. béton pont Niele				498 455,31	0,00	498 455,31	498 455,31	-	-	-	-	-	-	-
	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9				1 000 000,00	-319 334,34	680 665,66	680 665,66	-	-	-	-	-	-	-
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau					22 609 814,35 €	- 1 305 684,61 €	21 304 129,74 €	21 198 149,19 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 980,55 €		
I13	Pérennisation des dépendances	2021	I106E11	23	312 140,72	0,00	312 140,72	206 160,17	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 980,55	
	Pérennisation des chaussées				14 700 000,00	-668 440,83	14 031 559,17	14 031 559,17	-	-	-	-	-	-	
	Pérennisation des dépendances				4 487 859,28	-163 033,39	4 324 825,89	4 324 825,89	-	-	-	-	-	-	
	RD6161 -13 Renforc. mise en sécu (rocade Carca)				610 000,00	-156 613,05	453 386,95	453 386,95	-	-	-	-	-	-	
	Sécurisation réseau et équip.				2 400 000,00	-317 597,34	2 082 402,66	2 082 402,66	-	-	-	-	-	-	
	Trèbes				99 814,35	0,00	99 814,35	99 814,35	-	-	-	-	-	-	-
Total					27 394 671,35 €	-1 807 174,66 €	25 587 496,69 €	23 981 516,14 €	60 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	45 980,55 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 1 807 174,66 €

Montant du programme voté 2018 au cours de la séance : 25 587 496,69 €

Montant du programme voté 2022 : 31 550 000,00 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 31 550 000,00 €

Disponible à l'individualisation : - €

Montant désindividualisé au cours de la séance : 1 465 843,53 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					Échéancier de crédits de paiement						
Code Action	Libellé	Milésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé	CP 2029 Actualisé
Total action I12 - Travaux neufs					300 000,00 €	- 130 509,56 €	169 490,44 €	19 490,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
I12	Etudes Aude-2030	2022	I105E10	20	300 000,00	- 130 509,56	169 490,44	19 490,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau					31 250 000,00 €	- 1 335 333,97 €	29 914 666,03 €	21 353 507,68 €	5 050 000,00 €	3 250 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	161 158,35 €
I13	Pérennisation des chaussées	2022	I106E07	23	15 500 000,00	- 1 195 956,84	14 304 043,16	14 304 043,16	-	-	-	-	-	-
	Pérennisation des dépendances				11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	4 230 681,12	3 560 000,00	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	9 318,88
	RD6009 Contrat Route PR Narb				250 000,00	0,00	250 000,00	52 640,09	20 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	27 359,91	
	Opé. Courantes Annuelles 2023				1 300 000,00	- 139 377,13	1 160 622,87	1 160 622,87	-	-	-	-	-	-
	Sécurisation réseau et équip.				3 200 000,00	0,00	3 200 000,00	1 605 520,44	1 470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 479,56
Total					31 550 000,00 €	- 1 465 843,53 €	30 084 156,47 €	21 372 998,12 €	5 050 000,00 €	3 250 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	311 158,35 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 1 465 843,53 €

Montant du programme voté 2018 au cours de la séance : 30 084 156,47 €

Programme I3 - Mobilités durables

Montant du programme voté 2023 : 100 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 100 000,00 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 2 430,80 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action	Libellé				100 000,00 €	- 2 430,80 €	97 569,20 €	17 569,20 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
I31	Voies vertes études	2023	I301E06	20	100 000,00	- 2 430,80	97 569,20	17 569,20	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	-
Total					100 000,00 €	- 2 430,80 €	97 569,20 €	17 569,20 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 2 430,80 €
Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : 97 569,20 €

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté <2018 : 19 346,66 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 19 346,66 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 12 306,93 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action K31 - Systèmes d'information					19 346,66 €	- 12 306,93 €	7 039,73 €	6 784,17 €	255,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
K31	FIPH SI	<2018	K305E01	20	3 000,00	- 1 816,97	1 183,03	1 183,03	-	-	-	-	-
				21	16 346,66	- 10 489,96	5 856,70	5 601,14	255,56	-	-	-	-
Total					19 346,66 €	- 12 306,93 €	7 039,73 €	6 784,17 €	255,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 12 306,93 €
Montant du programme voté <2018 au cours de la séance : 7 039,73 €

Montant du programme voté 2021 : 6 700 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 6 700 000,00 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 412 917,12 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action K31 - Systèmes d'information					6 700 000,00 €	- 412 917,12 €	6 287 082,88 €	1 314 825,51 €	779 500,00 €	1 170 000,00 €	1 273 000,00 €	853 000,00 €	715 601,87 €
K31	Logiciels métiers	2021	K309E10	20	4 300 000,00	- 220 298,25	4 079 701,75	797 599,88	463 500,00	700 000,00	700 000,00	703 000,00	715 601,87
	Postes de travail		K309E11		900 000,00	- 177 950,52	722 049,48	72 049,48	200 000,00	150 000,00	150 000,00	-	-
	Infrastructures		K309E12	21	1 500 000,00	- 14 668,35	1 485 331,65	445 176,15	116 000,00	320 000,00	423 000,00	0,00	181 155,50
Total					6 700 000,00 €	- 412 917,12 €	6 287 082,88 €	1 314 825,51 €	779 500,00 €	1 170 000,00 €	1 273 000,00 €	853 000,00 €	715 601,87 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 412 917,12 €
Montant du programme voté 2021 au cours de la séance : 6 287 082,88 €

Montant du programme voté 2022 : 5 861 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 5 861 000,00 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 906 501,54 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action K31 - Systèmes d'information					5 436 000,00 €	- 710 848,10 €	4 725 151,90 €	768 151,90 €	899 000,00 €	1 000 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	198 000,00 €
K31	Infrastructures	2022	K309E14	20	2 405 000,00	- 78 426,53	2 326 573,47	228 573,47	400 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	198 000,00
	Audiovisuel		K302E05		105 000,00	- 2 344,70	102 655,30	17 655,30	35 000,00	50 000,00	-	-	-
	Postes de travail		K309E13	21	2 926 000,00	- 630 076,87	2 295 923,13	521 923,13	424 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	-
Total action K32 - Télécommunications					425 000,00 €	- 195 653,44 €	229 346,56 €	126 346,56 €	63 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
K32	Téléphonie	2022	K302E06	21	425 000,00	- 195 653,44	229 346,56	126 346,56	63 000,00	20 000,00	20 000,00	-	-
Total					5 861 000,00 €	- 906 501,54 €	4 954 498,46 €	894 498,46 €	922 000,00 €	1 020 000,00 €	970 000,00 €	950 000,00 €	198 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 906 501,54 €
Montant du programme voté 2022 au cours de la séance : 4 954 498,46 €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2020 : 1 200 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 200 000,00 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 191 613,80 €

Segment		Opération		Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé		
Total action K41 - Moyens courants des services					1 200 000,00 €	- 191 613,80 €	1 008 386,20 €	913 166,20 €	95 220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
K41	Acquisition bornes RVE	2020	K422E11	23	275 000,00	- 57 988,16	217 011,84	121 791,84	95 220,00	-	-	-	-		
	Gestion des véhicules			21	925 000,00	- 133 625,64	791 374,36	791 374,36	-	-	-	-	-		
Total					1 200 000,00 €	-191 613,80 €	1 008 386,20 €	913 166,20 €	95 220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

Montant désindividualisé après la présente séance : 191 613,80 €
Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : 1 008 386,20 €

Montant du programme voté 2023 : 7 569 500,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 7 569 500,00 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 449 399,31 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action K41 - Moyens courants des services					3 077 000,00 €	- 339 629,98 €	2 737 370,02 €	262 370,02 €	612 000,00 €	612 000,00 €	612 000,00 €	639 000,00 €	0,00 €
K41	Acquisition matériel (bureau+moblier)	2023	K422E10	21	550 000,00	- 372,58	549 627,42	136 627,42	110 000,00	110 000,00	110 000,00	83 000,00	-
	Acquisition matériel (électroménager+appareils médicaux)				520 000,00	- 51 196,53	468 803,47	72 803,47	104 000,00	104 000,00	104 000,00	84 000,00	-
	Acquisition matériel de transport et transport électrique		K422E09		1 917 000,00	- 275 820,87	1 641 179,13	47 179,13	380 000,00	380 000,00	380 000,00	454 000,00	-
	Acquisition matériel FIPH (bureau+moblier)		K423E03		80 000,00	- 10 240,00	69 760,00	5 760,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	-
	Acquisition matériel FIPH autre				10 000,00	- 2 000,00	8 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	-
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier					4 492 500,00 €	- 109 769,33 €	4 382 730,67 €	542 523,97 €	1 502 500,00 €	964 500,00 €	658 500,00 €	714 706,70 €	0,00 €
K42	Acquisition matériel	2023	K4002E12	21	20 000,00	- 2 104,00	17 896,00	1 896,00	4 000,00	4 000,00	8 000,00	-	-
	Acquisition matériel technique				75 000,00	- 3 277,55	71 722,45	11 722,45	15 000,00	15 000,00	30 000,00	-	-
	Programmation-2023-2027		K408E04	23	1 428 000,00	- 21 925,67	1 406 074,33	236 074,33	425 000,00	300 000,00	175 000,00	270 000,00	-
	Programmation-2023-2027 (renaufrage, ventilation et clim site Regroupement JACS)				340 000,00	- 8 019,20	331 980,80	21 980,80	310 000,00	-	-	-	-
	Programmation-2023-2027 (ex. rénovation toiture château Villegey)		320 000,00		- 836,80	319 163,20	29 163,20	25 000,00	150 000,00	60 000,00	55 000,00	-	
	Programmation-2023-2027		K408E07		1 493 614,80	- 5 190,15	1 488 424,65	33 459,85	431 964,80	417 000,00	307 000,00	299 000,00	-
	Programmation-Aménagement des locaux				157 250,00	- 1 715,32	155 534,68	534,68	155 000,00	-	-	-	-
	Programmation-Aménagement des locaux (Pole échange)		266 135,20	- 3 173,51	262 961,69	204 926,49	58 035,20	-	-	-	-		
	FIPH 2023-2027		K408E08	67 500,00	- 10 733,83	56 766,17	2 766,17	13 500,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00	-	
	Numérisation de plans - 2023/2027		K408E09	21	200 000,00	- 27 793,30	172 206,70	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	52 206,70	-
	Etudes générales - 2023/2027		K408E10	20	125 000,00	- 25 000,00	100 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	-
Total					7 569 500,00 €	- 449 399,31 €	7 120 100,69 €	804 893,99 €	2 114 500,00 €	1 576 500,00 €	1 270 500,00 €	1 353 706,70 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 449 399,31 €
Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : 7 120 100,69 €

Programme L2 - Communication externe

Montant du programme voté 2023 : 50 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 50 000,00 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 9 449,48 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024 Actualisé	CP 2025 Actualisé	CP 2026 Actualisé	CP 2027 Actualisé	CP 2028 Actualisé
Total action L21 - Actions de communication					50 000,00 €	- 9 449,48 €	40 550,52 €	15 550,52 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
L21	Refonte site internet et Matériel	2023	L201E04	20	50 000,00	- 9 449,48	40 550,52	15 550,52	25 000,00	-	-	-	-
Total					50 000,00 €	- 9 449,48 €	40 550,52 €	15 550,52 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 9 449,48 €
Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : 40 550,52 €

ANNEXE 6 – Réduction d'AP antérieures à 2024 relatives aux équipements départementaux.

	AP <2018	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
I Réseau routier et mobilité	42 738 731,12	- 9 656,20	42 729 074,92	39 014 651,42	3 470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 423,50
I1 - Routes	42 738 731,12	- 9 656,20	42 729 074,92	39 014 651,42	3 470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 423,50
K Administration générale	19 346,66	- 12 306,93	7 039,73	6 784,17	255,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K3 - Système Information et télécommunications	19 346,66	- 12 306,93	7 039,73	6 784,17	255,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	42 758 077,78	- 21 963,13	42 736 114,65	39 021 435,59	3 470 255,56	0,00	0,00	0,00	0,00	244 423,50

	AP 2019	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
I Réseau routier et mobilité	22 831 428,25	- 124 691,70	22 706 736,55	22 506 736,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
I1 - Routes	22 831 428,25	- 124 691,70	22 706 736,55	22 506 736,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Total général	22 831 428,25	- 124 691,70	22 706 736,55	22 506 736,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00

	AP 2020	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
D Education	6 016 244,13	- 211 704,02	5 804 540,11	5 424 312,58	319 059,66	61 167,87	0,00	0,00	0,00	0,00
D1 - Collèges	6 016 244,13	- 211 704,02	5 804 540,11	5 424 312,58	319 059,66	61 167,87	0,00	0,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	1 870 000,00	- 6 226,15	1 863 773,85	1 802 425,65	0,00	61 348,20	0,00	0,00	0,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	1 870 000,00	- 6 226,15	1 863 773,85	1 802 425,65	0,00	61 348,20	0,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	28 000 254,90	- 662 192,41	27 338 062,49	27 328 062,49	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I1 - Routes	28 000 254,90	- 662 192,41	27 338 062,49	27 328 062,49	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K Administration générale	1 200 000,00	- 191 613,80	1 008 386,20	913 166,20	95 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	1 200 000,00	- 191 613,80	1 008 386,20	913 166,20	95 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	37 086 499,03	- 1 071 736,38	36 014 762,65	35 467 966,92	424 279,66	122 516,07	0,00	0,00	0,00	0,00

	AP 2021	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
D Education	1 275 000,00	- 313 359,90	961 640,10	283 980,80	292 659,30	135 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
D1 - Collèges	1 275 000,00	- 313 359,90	961 640,10	283 980,80	292 659,30	135 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	27 394 671,35	- 1 807 174,66	25 587 496,69	23 981 516,14	60 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	45 980,55
I1 - Routes	27 394 671,35	- 1 807 174,66	25 587 496,69	23 981 516,14	60 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	45 980,55
K Administration générale	6 700 000,00	- 412 917,12	6 287 082,88	1 314 825,51	779 500,00	1 170 000,00	1 273 000,00	853 000,00	715 601,87	0,00
K3 - Système Information et télécommunications	6 700 000,00	- 412 917,12	6 287 082,88	1 314 825,51	779 500,00	1 170 000,00	1 273 000,00	853 000,00	715 601,87	0,00
Total général	35 369 671,35	- 2 533 451,68	32 836 219,67	25 580 322,45	1 132 159,30	1 805 000,00	2 023 000,00	1 353 000,00	715 601,87	45 980,55

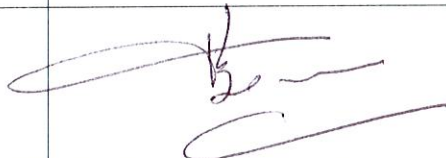
	AP 2022	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
D Education	8 000 000,00	- 40 893,10	7 959 106,90	1 742 452,62	1 712 803,78	2 360 000,00	2 143 850,50	0,00	0,00	0,00
D1 - Collèges	8 000 000,00	- 40 893,10	7 959 106,90	1 742 452,62	1 712 803,78	2 360 000,00	2 143 850,50	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	7 919 600,00	- 7 669 600,00	250 000,00	31 170,00	40 000,00	90 000,00	40 000,00	40 000,00	8 830,00	0,00
E2 - Sites culturels	7 919 600,00	- 7 669 600,00	250 000,00	31 170,00	40 000,00	90 000,00	40 000,00	40 000,00	8 830,00	0,00
F Sport Jeunesse	160 000,00	- 642,00	159 358,00	1 926,00	99 200,00	58 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	160 000,00	- 642,00	159 358,00	1 926,00	99 200,00	58 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	371 280,00	- 18 690,00	352 590,00	189 462,00	163 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G3 - Energies renouvelables	371 280,00	- 18 690,00	352 590,00	189 462,00	163 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H Aménagement attractivité Territoire	250 000,00	- 88 214,00	161 786,00	0,00	10 000,00	50 000,00	50 000,00	51 786,00	0,00	0,00
H5 - Agriculture et pêche	250 000,00	- 88 214,00	161 786,00	0,00	10 000,00	50 000,00	50 000,00	51 786,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	31 550 000,00	- 1 465 843,53	30 084 156,47	21 372 998,12	5 050 000,00	3 250 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	311 158,35
I1 - Routes	31 550 000,00	- 1 465 843,53	30 084 156,47	21 372 998,12	5 050 000,00	3 250 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	311 158,35
K Administration générale	5 861 000,00	- 906 501,54	4 954 498,46	894 498,46	922 000,00	1 020 000,00	970 000,00	950 000,00	198 000,00	0,00
K3 - Système Information et télécommunications	5 861 000,00	- 906 501,54	4 954 498,46	894 498,46	922 000,00	1 020 000,00	970 000,00	950 000,00	198 000,00	0,00
Total général	54 111 880,00	- 10 190 384,17	43 921 495,83	24 232 507,20	7 997 131,78	6 828 232,00	3 253 850,50	1 091 786,00	206 830,00	311 158,35



	AP 2023	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
D Education	18 130 000,00	- 376 945,66	17 753 054,34	1 407 890,89	4 539 937,09	4 417 000,00	4 417 000,00	2 871 226,36	100 000,00	0,00
D1 - Collèges	18 130 000,00	- 376 945,66	17 753 054,34	1 407 890,89	4 539 937,09	4 417 000,00	4 417 000,00	2 871 226,36	100 000,00	0,00
E Culture et patrimoine	1 632 000,00	- 17 473,14	1 614 526,86	262 448,86	297 000,00	322 400,00	322 400,00	393 278,00	17 000,00	0,00
E1 - Développement culturel	1 120 000,00	- 9 156,03	1 110 843,97	190 843,97	200 000,00	220 000,00	220 000,00	280 000,00	0,00	0,00
E3 - Archives	512 000,00	- 8 317,11	503 682,89	71 604,89	97 000,00	102 400,00	102 400,00	113 278,00	17 000,00	0,00
F Sport Jeunesse	365 000,00	- 227,42	364 772,58	68 151,96	77 620,62	73 000,00	73 000,00	73 000,00	0,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	365 000,00	- 227,42	364 772,58	68 151,96	77 620,62	73 000,00	73 000,00	73 000,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	2 093 962,43	- 1 443,57	2 092 518,86	210 518,86	417 000,00	464 940,00	469 060,00	461 000,00	70 000,00	0,00
G2 - Espaces naturels	2 093 962,43	- 1 443,57	2 092 518,86	210 518,86	417 000,00	464 940,00	469 060,00	461 000,00	70 000,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	100 000,00	- 2 430,80	97 569,20	17 569,20	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
I3 - Mobilités durables	100 000,00	- 2 430,80	97 569,20	17 569,20	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
K Administration générale	7 569 500,00	- 449 399,31	7 120 100,69	804 893,99	2 114 500,00	1 576 500,00	1 270 500,00	1 353 706,70	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	7 569 500,00	- 449 399,31	7 120 100,69	804 893,99	2 114 500,00	1 576 500,00	1 270 500,00	1 353 706,70	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	50 000,00	- 9 449,48	40 550,52	15 550,52	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L2 - Communication externe	50 000,00	- 9 449,48	40 550,52	15 550,52	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	29 940 462,43	- 857 369,38	29 083 093,05	2 787 024,28	7 491 057,71	6 873 840,00	6 571 960,00	5 172 211,06	187 000,00	0,00

Session du Conseil départemental du 11 avril 2024

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme RIVEL
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à Mme CONQUET
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme SANDRAGNE

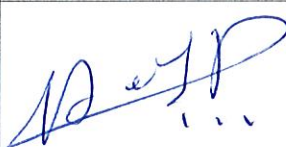
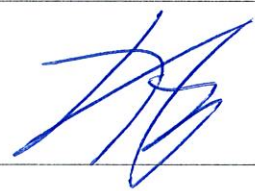
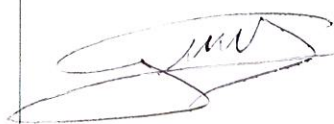
Envoyé en préfecture le 12/04/2024

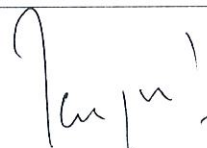
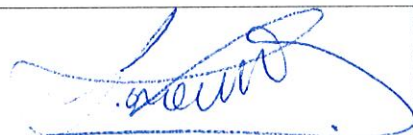
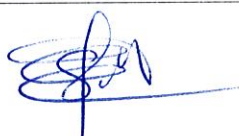
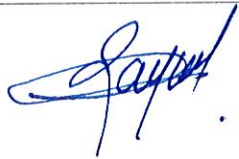
Reçu en préfecture le 12/04/2024

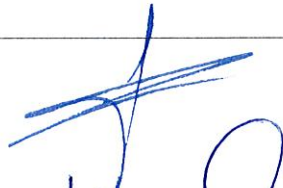
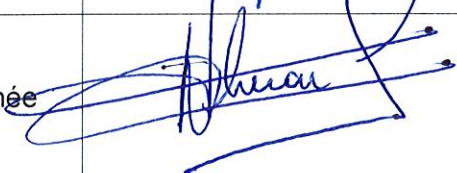
Publié le

S²LOW

ID : 011-221100019-20240411-BP_2024_B20-BF

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	Pouvoir donné à DURA Danielle
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	Pouvoir à Mme VERGNES
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à M. RAYNAUD
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à M. ALDEBERT
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à M. BARO

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 11 avril 2024 - Budget primitif 2024 : budget principal
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le compte administratif 2023 et l'affectation du résultat,

Délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental en date du 14 mars 2024 fixant les orientations budgétaires permettant d'élaborer le budget primitif 2024,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Lors de la session du 14 mars dernier, nous avons débattu des orientations autour d'un projet de budget pour 2024 qui traduit nos engagements forts en faveur :

- du renforcement des solidarités humaines, devant la montée des risques pesant sur notre modèle social,
- de la poursuite du développement du territoire audois tout en stabilisant l'emprunt afin de préserver nos capacités d'engagement à moyen terme,
- de la transition écologique.

Ce projet de budget porte la marque de nos ambitions politiques et vise à préserver notre capacité d'action face à une conjoncture inflationniste lourde et un haut niveau d'incertitude sur nos recettes.

Cette année, nos dépenses de fonctionnement augmenteront de façon importante en raison du maintien de l'inflation, de l'indexation des éléments de rémunération et d'un certain nombre de mesures décidées par l'Etat.

Nos recettes de fonctionnement diminueront du fait de la poursuite du décrochage des droits de mutation à titre onéreux (- 9 M€), après une baisse de 14 M€ en 2023.

Notre capacité d'autofinancement va être mise sous pression, mais notre collectivité a dégagé d'importants excédents budgétaires ces dernières années qui nous permettent d'amortir le retournement de conjoncture tout en maintenant un niveau élevé d'investissements en 2024.

Nos investissements seront dédiés pour une part importante à la transition écologique, pour répondre au défi de l'urgence climatique, et à la confirmation d'un fort soutien en direction des territoires dans un contexte où la dépense publique, plus que jamais nécessaire, est attendue en baisse.

Ce rapport budgétaire détaillera, dans une première partie, les dépenses des missions et des programmes qui constituent le support de présentation de notre budget, conformément au règlement budgétaire et financier adopté en 2023.

Une deuxième partie présentera le budget plus globalement pour exposer les conditions de son équilibre.

Le rapport est organisé comme suit :

Mission A - Enfance Famille.....	5
Programme A1 - Petite Enfance	5
Programme A2 - Aide sociale à l'enfance	7
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission A.....	9
Mission B - Action Sociale et Insertion.....	10
Programme B1 – Allocations RMI / RSA.....	10
Programme B2 - Insertion professionnelle.....	11
Programme B3 - Action Sociale.....	12
Programme B4 - Logement	13
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission B.....	14
Mission C – Autonomie	15
Programme C1 - Personnes Agées	16
Programme C2 - Personnes Handicapées	20
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission C	22
Mission D – Education.....	23
Programme D1 - Collèges	23
Programme D2 – Actions éducatives.....	26
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission D	27
Mission E - Culture et Patrimoine.....	28
Programme E1 - Développement culturel	28
Programme E2 – Sites culturels	29
Programme E3 – Archives.....	30
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission E.....	32
Mission F – Sport Jeunesse.....	33
Programme F1 – Sports et activités de pleine nature	33
Programme F2 – Jeunesse	34
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission F.....	35
Mission G - Environnement et prévention des risques	36
Programme G1 – Eau.....	36
Programme G2 - Espaces Naturels	38
Programme G3 - Energies Renouvelables	39
Programme G4 - Sécurité civile	40
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission G	41
Mission H - Aménagement et attractivité du territoire	42
Programme H1 – Infrastructures d'intérêt départemental	42
Programme H2 – Accompagnement des territoires	43
Programme H3 – Coopération décentralisée.....	45
Programme H4 – Tourisme	45
Programme H5 – Agriculture et Pêche	46
Programme H6 – Inondations.....	48

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission H	49
Mission I - Réseau routier et mobilité	51
Programme I1 – Routes	51
Programme I2 – Transports.....	54
Programme I3 – Mobilités durables	54
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission I	55
Mission K – Administration Générale	56
Programme K1 – Ressources humaines	56
Programme K2 – Budget et finances	61
Programme K3 – Systèmes d'information et télécommunications.....	62
Programme K4 – Logistique et patrimoine.....	63
Mission L – Pilotage et coordination.....	66
Programme L1 - Pilotage stratégique	66
Programme L2 - Communication externe	67
Programme L3 – Budget participatif	67
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement - mission L.....	67
L'équilibre du budget 2024.....	68
La section de fonctionnement 2024	68
Les recettes de fonctionnement.....	68
Les dépenses de fonctionnement.....	72
La section d'investissement 2024	74
Les recettes d'investissement.....	74
Les dépenses d'investissement.....	76
L'équilibre du budget	78
Conclusion	79
Annexe 1 – Dépenses réelles de fonctionnement.....	81
Annexe 2 – Dépenses réelles d'investissement.....	82

Les crédits du budget 2024 par mission

Le budget 2024 totalise 857 157 477,20 € en dépenses et recettes, pour la section de fonctionnement et d'investissement, en mouvements réels et d'ordre et pour l'ensemble des missions et programmes.

Les propositions présentées sur les missions des solidarités (mission A à C) s'élèvent en dépenses de fonctionnement à 331 896 634,98 € soit une évolution de 2,94% par rapport au budget 2023 (s'élevant pour rappel à 322 405 403,97 €).

Mission A - Enfance Famille

Les propositions du budget 2024 de la mission Enfance famille s'élèvent à 59 683 675,98 € en fonctionnement, soit une hausse de 5,65% par rapport au budget 2023 qui s'élevait à 56 489 647,63 € et à 1 376 676,11 € en investissement.

Programme A1 - Petite Enfance

Les compétences du Département dans le domaine de la protection maternelle et infantile (PMI) sont régies par le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles. Elles visent, d'une part, la prévention primaire en direction des familles (santé, épanouissement), d'autre part les modes d'accueil individuels et collectifs pour les enfants de moins de six ans.

Le Département inscrit ses missions de PMI dans le cadre du schéma des solidarités 2021-2025 et du schéma de services aux familles, en animant des actions qui visent l'adaptation des modes d'accueil de la petite enfance aux besoins des familles.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 1 206 850 €.

Action A11 – Parentalité

En 2024, les crédits inscrits au titre de la parentalité s'élèvent à 322 250 € et se décomposent comme suit :

- la participation au coût d'animation du REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) piloté par la CAF, à hauteur de 44 000 €,
- les subventions accordées au titre du soutien à la parentalité, aux espaces rencontres et lieux d'accueil enfant parent. Le budget alloué s'élève à 210 000 €, contre 190 000 € en 2023. Une augmentation de 20 000 € est envisagée afin de financer des nouveaux dispositifs tels que les maisons des 100 premiers jours,
- concernant l'activité de lecture en salle d'attente, il est proposé de baisser les crédits pour un montant de 40 000 €,
- la subvention pour le fonctionnement de la micro-crèche d'insertion ADDI à Carcassonne, d'un montant de 28 250 €.

Action A12 – Santé

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 250 000 € et concernent la PMI en lien avec la prise en charge des consultations médicales par le régime général d'assurance maladie.

Les dépenses de fonctionnement en matière de santé s'établissent à 802 900 € et sont en baisse de 3,32% par rapport au budget 2023.

Concernant la PMI, les dépenses sont réparties comme suit :

- l'achat de matériel aux professionnels des MDS (10 000€)
- les approvisionnements, achats et transports de médicaments (35 000 €),
- les honoraires médicaux et paramédicaux (échographies ..) (84 000 €),
- les approvisionnements en vaccins (22 000 €),
- les autres participations au dispositif de santé dans le cadre des missions PMI et plus particulièrement la participation versée au centre d'action médico-sociale précoce et au centre hospitalier de Castelnaudary (440 000 €) en hausse de 20 000 €.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent :

- le versement à des organismes de formation, pour 60 400 €, dans le cadre des orientations du schéma Départemental des Solidarités sur le développement de la prévention précoce,
- les prestations de services liées à la documentation et aux interventions dans le cadre de la convention CPAM, d'un montant de 67 370,11 €,
- les autres frais pour un budget de 15 629,84 €, qui regroupent les remboursements de frais, annulations de titres sur exercices antérieurs et divers frais pour des actions de santé...
- l'acquisition de tests de dépistages des troubles visuels et du langage nécessaires à la pratique du dépistage dans le cadre du bilan de 4 ans en école maternelle, et lors des consultations, pour un budget de 3 000 €,
- les frais d'étalonnage des testeurs de monoxyde d'azote, utilisés par les sages-femmes dans le cadre des suivis de grossesse, pour 1 500 €,
- les subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le domaine de la santé (Ligue contre le cancer, Lo Camin del Sol), pour 24 000 €,
- la poursuite du partenariat avec l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) pour des actions permettant de favoriser l'accès à l'information dans le domaine de la prévention et de l'éducation à la santé, pour 20 000 €,
- le financement de deux postes d'intervenants sociaux en police et gendarmerie, pour un montant de 20 000 €, dans le cadre de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

Action A13 - Modes d'accueil

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 81 700 € concernent :

- la formation obligatoire des assistants maternels et le financement des actions de santé : 72 700 €,

- l'organisation d'un séminaire dans le cadre d'un accompagnement à la réorganisation du service des modes d'accueil (5 000 €),
- le remboursement des frais de garde d'enfants en période de formation des assistants maternels : 4 000 €.

Programme A2 - Aide sociale à l'enfance

Les crédits s'élèvent à 58 476 825,98 € pour le fonctionnement et à 1 376 676,11 € pour l'investissement.

Action A21- Mesures de prévention

Les mesures de prévention concernent différentes actions auprès des familles et des enfants en difficultés sociales : service de prévention spécialisée, évaluation externalisée d'informations préoccupantes, aides ménagères, services de travailleuses en intervention sociale et familiale (TISF), actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF).

Les dépenses s'établissent à 5 508 500 € pour 2024, soit une évolution de 4,6 % par rapport au précédent budget.

Les services de prévention spécialisée sont aujourd'hui tarifés et financés par le Département, à hauteur de 835 900 €.

Les crédits dédiés aux services d'AEMO (Aude et départements extérieurs) sont proposés, à 3 032 000 € (dont 150 000 € pour les AEMO extérieurs), avec la prise en compte de l'augmentation de la valeur du point début 2023 non prise en compte l'an dernier qui rend nécessaire d'appliquer un objectif annuel d'évolution des dépenses de 4%.

Le dispositif d'aides financières (DAF) dont la gestion est déléguée à l'ADSEA pour les familles bénéficiaires d'AEMO, prévoit une enveloppe 2024 de 140 000 €.

La mise en œuvre de l'appel à projet relatif à des interventions éducatives à domicile avec hébergement à compter de décembre 2024 est prévue pour 150 000 €.

Les services audois de TISF et les services de MAESF ont été tarifés et représentent une dépense globale pour le Département de 1 254 518 €.

Les prestations éducatives réalisées par le prestataire agréé handicap « Educ chez vous » connaissent une évolution sensible depuis 2023, dans l'accompagnement des familles naturelles ou des lieux de placement autour des enfants en situation de handicap pour un montant de 70 000 €.

Le coût supplémentaire de fonctionnement du nouveau GIP France enfance protégée qui se substitue au GIP enfance en danger est de 20 000 €.

Les autres postes de dépenses (aides ménagères, ...) s'élèvent à 6 082 €.

Action A22 - Mesures de prises en charge physique

Les recettes de fonctionnement de l'exercice sont attendues à 3 402 500 € contre 2 633 217 € en 2023. Elles se décomposent essentiellement comme suit :

- la participation de l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance - convention Adrien Taquet, pour un montant de 1 500 000 €,
- les remboursements de frais de placement par les départements extérieurs, avec une prévision de 1 252 500 €,
- la participation de l'Etat à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) pour 650 000 €.

Les dépenses de fonctionnement pour 2024 s'élèvent à 52 950 345,98 € et sont en augmentation de 3 000 121,52 € (soit + 6,01%) par rapport aux crédits 2023.

La hausse tient à l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements tarifés en ASE (+ 3%), ainsi notamment qu'à la dépense supplémentaire suivante :

- Extension de 12 places du dispositif de MECS (ouverture de 2 unités de 6) est rendue nécessaire en urgence au regard de la saturation actuelle de l'ensemble des dispositifs et situations de blocage. Il s'agit d'une accélération en vue d'une ouverture anticipée de nouveaux projets qui étaient programmés à échéance 2025-2026 dont le coût est estimé à 860 000 € pour 9 places en 2024 (1 150 000 € en année pleine).

Les autres dépenses de fonctionnement concernent essentiellement :

- les MECS de l'Aude avec un budget de 28 723 723 € qui représentent 237 places permanentes, 4 places relais en familles d'accueil et 9 places relais week-end fratries collectifs,
- les dépenses pour les MECS hors département estimées à 1 150 000 € et qui concerneraient 15 enfants environ sur l'année,
- le coût de fonctionnement du service d'accueil des MNA, totalement externalisé depuis avril 2021, évalué à 6 605 949 €,
- les lieux de vie et d'accueil avec un budget de 3 967 000 € en 2024 correspondant à 60 places et le déploiement de 4 places spécifiques,
- les indemnités versées aux personnes qui se voient confier des enfants (tiers dignes de confiance, tiers durables et bénévoles, parrains sous certaines conditions) avec un coût de 760 000 € en 2024. A noter, le nombre d'enfants accueillis par un tiers digne de confiance, s'élevait, en juin 2023, à 115.

La dotation globale d'exploitation (subvention d'équilibre) versée au budget annexe de la Structure enfance famille (SAE) est estimée à 7 189 582,98 €.

Les dépenses d'investissement de 1 376 676,11 € sont entièrement dédiées à la subvention d'investissement versée au budget annexe de la SAE pour la réalisation du programme bâtiminaire.

Un rapport spécifique sur ce budget annexe est présenté à cette session.

Action A23 - Participations et subventions

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de 17 980 € et concernent :

- l'adhésion à l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) pour un montant de 2 980 €, inchangé depuis 2022,

- les subventions versées à des associations pour des interventions complémentaires à l'exercice des missions départementales pour une enveloppe de 15 000 €.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission A

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
A Enfance Famille	49 896 761,49	56 489 647,63	56 104 323,86	59 683 675,98
A1 Petite enfance	954 286,59	1 257 267,28	1 129 957,38	1 206 850,00
A11 Parentalité	242 877,32	321 944,00	302 888,51	322 250,00
A12 Santé	643 261,31	830 508,28	755 743,47	802 900,00
A13 Modes d'accueil	68 147,96	104 815,00	71 325,40	81 700,00
A2 Aide sociale à l'enfance	48 942 474,90	55 232 380,35	54 974 366,48	58 476 825,98
A21 Mesures de prévention	4 990 667,72	5 265 675,89	5 265 675,89	5 508 500,00
A22 Mesures de prises en charge physique	43 937 777,18	49 950 224,46	49 692 210,59	52 950 345,98
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	14 030,00	16 480,00	16 480,00	17 980,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	49 896 761,49	56 489 647,63	56 104 323,86	59 683 675,98

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
A Enfance Famille	178 203,05	1 605 832,64	1 294 544,55	1 376 676,11
A2 Aide sociale à l'enfance	178 203,05	1 605 832,64	1 294 544,55	1 376 676,11
A22 Mesures de prises en charge physique	178 203,05	1 605 832,64	1 294 544,55	1 376 676,11
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	178 203,05	1 605 832,64	1 294 544,55	1 376 676,11

Mission B - Action Sociale et Insertion

Le code de l'action sociale et des familles confie au service social départemental la mission générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie.

Outre les financements de l'allocation du RSA, la mission action sociale et insertion conduit les actions suivantes :

- Mener une politique d'insertion performante et inclusive,
- Accompagner les personnes en difficulté,
- Engager des actions innovantes pour lever les freins à l'emploi (mobilité, numérique, mode de garde des enfants, maîtrise des savoirs de base ..),
- Développer l'offre d'emplois pour les personnes en situation d'insertion,
- Favoriser l'accès des publics prioritaires à une offre de logement de qualité, respectueuse des critères de développement durable et accessible au plus grand nombre.

Les actions proposées s'inscrivent dans les engagements contractualisés avec différents partenaires (Etat, Collectivités locales, CAF, MSA, acteurs du monde économique). Parmi ces engagements, le pacte des solidarités contractualisé avec l'Etat vient en remplacement de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'emploi (CALPAE) et du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), et donne lieu à un cofinancement à hauteur de 1,8 M€.

Les crédits demandés pour cette mission s'élèvent à 121 060 773 € en fonctionnement et 1 148 083,40 € en crédits d'investissement.

Programme B1 – Allocations RMI / RSA

La prévision sur les crédits d'allocation s'établit à 102 929 210 €. Les dépenses correspondent aux allocations versées, aux frais de gestion facturés par les organismes payeurs et aux opérations de régularisation.

Action B11- Allocations

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 102 661 210 €.

Le paiement de l'allocation RSA devrait représenter une charge encore importante pour la collectivité départementale (102 661 210 €, soit + 1,6% par rapport au Budget 2023). Cette évolution tient compte des dépenses en 2023 (finalement inférieures au prévisionnel) et d'une majoration réglementaire du montant de l'allocation, calculée en fonction de l'inflation, et estimée pour 2024 à 4,6%.

L'évolution des foyers bénéficiaires du RSA a suivi la courbe du chômage. Un point bas a été observé en septembre 2023 avec 14 979 foyers (en droits payables RSA) soit une baisse de 11% par rapport au pic de 16 835 foyers atteint en 2020.

Pour le BP 2024, la prévision de hausse de 1,7 M€ du budget résulte d'une hypothèse de stabilisation du nombre d'allocataires avec une évolution de 3,3 % du montant du RSA intégrant la hausse du RSA du 1^{er} avril 2024 de 4,6 %

Action B12- Régularisations

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 988 000 €, correspondent aux titres de recette émis en recouvrement d'indus RSA suite au transfert de créances des organismes payeurs. La prévision sur ces recettes est calculée à partir d'une moyenne historique. Les produits de régularisation concernent également les amendes administratives et les sanctions pécuniaires en cas de fraude.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, à hauteur de 268 000 €, des frais de gestion administrative ainsi que des annulations ou réductions d'indus RSA à la suite d'une remise de dette, d'une erreur administrative ou d'une décision de justice.

Programme B2 - Insertion professionnelle

Les crédits de fonctionnement en matière d'insertion professionnelle s'élèvent à 12 362 024 €.

Action B25 - Fonds Social Européen

Les recettes au titre de la gestion de la subvention globale du FSE correspondent au remboursement des opérations préalablement financées par le Département pour les actions intervenues avant 2023. La prévision d'encaissement s'élève à 1 943 495,19 € sur l'exercice.

Il est proposé d'inscrire un crédit de dépenses de 1 260 000 €, soit 1/6^{ème} de la dotation attribuée au Département de l'Aude pour la période 2022-2027 qui permettra d'enrichir la programmation des actions du programme départemental d'insertion par le financement d'actions innovantes d'accompagnement vers l'emploi et de mise en situation de travail propices à l'insertion professionnelle durable.

Les crédits du FSE visent également à préserver l'équilibre financier des opérateurs en bénéficiant de l'avance dans l'année de la programmation du Département.

Action B26 - Accompagnement au parcours des bénéficiaires du RSA

Les crédits intègrent l'ensemble des actions relatives à l'orientation et à l'accompagnement des personnes en insertion, soit une dépense de 2 972 002 €, en progression de 19% soit + 474 026 €.

Ces crédits en augmentation permettent de poursuivre la réforme qualitative du cadre d'intervention des référents, en réponse aux préconisations de l'évaluation de la politique d'insertion.

Action B27- Diversification de l'offre de parcours des BRSA

Cette action comprend les crédits dédiés à l'offre d'insertion sociale et professionnelle inscrite dans le programme départemental d'insertion (PDI), pour un volume de 8 130 022 €.

Ces crédits devront permettre la poursuite d'actions nouvelles ou initiées en 2022, visant le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi (par exemple le développement de groupements d'employeur d'insertion et de qualification), la levée des freins à l'insertion (mobilité et garde des enfants). Les actions d'insertion sont également reconduites et devront être adaptées en 2024, dans une logique de complémentarité avec les autres

acteurs du réseau France Travail (par exemple l'accompagnement à la création d'entreprise).

Les interventions du Département dans le cadre de la politique de la ville sont comptabilisées sur cette action, pour un montant de 239 118 €.

Enfin, un crédit de 4 875 € est réservé à la poursuite de l'animation des acteurs et intervenants des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi, dans la continuité de l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi.

Programme B3 - Action Sociale

En la matière, les crédits répondent aux besoins des personnes les plus en difficulté pour éviter une dégradation de leur situation personnelle et financière. Ils s'élèvent à 1 903 000 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement.

Action B33 - Aides financières aux personnes (hors Fonds Unique Logement)

Les aides financières à la personne d'un montant de 1 503 000 € sont encadrées par le règlement départemental des aides financières aux personnes en matière d'action sociale, d'insertion et d'aide sociale à l'enfance adopté en 2014. Le calcul des aides se base sur le quotient familial, permettant de prioriser les ménages aux ressources très modestes, sans exclure toutefois les personnes confrontées à des difficultés ponctuelles.

L'enveloppe dédiée à ces aides financières à la personne qui correspondent aux secours d'urgence, aux aides alimentaires et aux besoins de première nécessité (fonds d'action sociale territorial) s'élève à 1 365 000 €.

A cela s'ajoute, les aides à la formation des BRSA dans le cadre du parcours d'insertion qui s'établissent à 80 000 €.

Enfin, les crédits pour les actions de lutte contre le surendettement, désormais intégrés dans cette action, sont budgétisés pour un montant de 58 000 €.

Action B34 - Aides financières aux personnes (APRE)

L'aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE) est un fonds d'aide visant la prise en charge des frais afférents à la mise en œuvre d'un projet d'insertion professionnelle, mobilisable pour les BRSA. La dotation du fonds est de 292 000 € en 2024.

Action B35 - Subventions dans le domaine de l'action sociale

Cette action regroupe les subventions de fonctionnement accordées aux associations œuvrant auprès des personnes en difficultés dans des domaines divers tels que l'accès aux biens de première nécessité (épiceries sociales), l'accès et le maintien dans un logement (association de défense des locataires) et l'accompagnement à l'insertion.

Il est proposé de réserver une enveloppe de 108 000 € pour le soutien à des associations caritatives.

Les dépenses d'investissement se portent à 10 000 € pour une subvention à une association caritative pour l'achat de matériel.

Programme B4 - Logement

Ce programme est doté d'un crédit de 3 866 539 € en fonctionnement et de 1 138 083,04 € en investissement.

Action B41 - Aides aux personnes – Accompagnement

Les crédits sont destinés à l'accompagnement des publics pour l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation.

Pour la mise en œuvre de ces actions, notamment dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, le Département bénéficie de concours de l'Etat et de l'ANAH pour un montant de 406 700 € (mission d'animation du PIG) ainsi que de la participation du CLER-Réseau pour la transition énergétique pour un montant de 108 830 € (mise en œuvre du SLIME). L'ensemble procure une recette globale de 515 530 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 203 139 € et concernent :

- la participation financière à l'agence départementale d'information sur le logement ADIL 11 (50 000 €),
- les actions d'accompagnement à l'accès dans un logement adapté (500 000 €),
- le soutien à la mise en place d'un espace de vie sociale itinérant pour les gens du voyage sédentarisés ou en aire d'accueil (28 267 €),
- le déploiement d'un service d'accueil, de diagnostic et d'orientation des personnes sans domicile fixe, à Carcassonne et à Narbonne (144 000 €),
- la concours au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage (100 000 €),
- les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) (800 000 €),
- les mesures d'accompagnement judiciaire (15 000 €),
- les actions d'accompagnement à l'amélioration du logement (76 500€),
- le dispositif d'animation SLIME (12 000 €),
- le PIG « Mon Coach Eco-Logis » : 477 372 €. Ce dispositif, lancé en février 2018, a permis d'aider 1 737 propriétaires à revenus modestes dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique,

Action B42 - Aides aux personnes – Fonds Unique Logement (FUL)

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 503 500 € concernent la contribution des communes, de la CAF, de la MSA et des fournisseurs d'énergie aux mesures d'accompagnement mises en place par le Département.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 663 400 € et correspondent essentiellement à des aides attribuées à la personne au titre du FUL (accès et maintien dans le logement, participation aux dépenses énergétiques, règlement des dettes de logement).

Les recettes d'investissement, à hauteur de 110 000 €, correspondent au remboursement des prêts du FUL selon le plan d'amortissement défini dans le contrat de prêt.

Les dépenses d'investissement correspondent aux aides du FUL accordées sous la forme de prêt sans intérêt. Elles s'élèvent prévisionnellement à 90 000 €.

Action B43 - Aides à la construction

Les crédits de paiement en section d'investissement visent à apporter aux bailleurs sociaux un soutien financier dans leurs opérations de construction de logements locatifs sociaux, pour un montant de 605 862,04 €.

Action B44 - Réhabilitation de logements de particuliers

Des subventions d'investissement, d'un montant de 280 221 €, s'adressent aux opérations suivantes :

- travaux de rénovation énergétique opérés au sein des logements de ménages à ressources modestes menés dans le PIG départemental « Mon Coach Eco-Logis » (113 798 €),
- projets retenus au titre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et des PIG territorialisés auxquels participe le Département (166 423 €).

Action B45 – ANRU

Un financement de 162 000 € en investissement concerne les opérations liées au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) du quartier Les Peupliers à Narbonne en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANAH).

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission B

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
B Action sociale et insertion	112 732 166,92	120 046 613,99	117 098 896,85	121 060 773,00
B1 Allocations RMI/RSA	97 785 929,23	101 255 500,00	99 644 718,16	102 929 210,00
B11 Allocations	97 572 164,86	100 962 500,00	99 369 905,38	102 661 210,00
B12 Régularisations	213 764,37	293 000,00	274 812,78	268 000,00
B2 Insertion professionnelle	9 960 782,71	12 740 358,00	12 454 605,03	12 362 024,00
B25 Fonds social européen	319 884,14	2 542 050,00	2 475 191,07	1 260 000,00
B26 Enjeu 1 - PI - Accompagnement au parcours des BRSA	1 914 638,90	2 497 976,00	2 435 342,60	2 972 002,00
B27 Enjeu 2 - PI - Diversification de l'offre au parcours des BRSA	7 726 259,67	7 700 332,00	7 544 071,36	8 130 022,00
B3 Action sociale	1 719 818,09	2 001 733,33	1 907 819,58	1 903 000,00
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	1 366 627,73	1 582 185,33	1 581 273,78	1 503 000,00
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	247 190,36	294 298,00	206 645,80	292 000,00
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	106 000,00	125 250,00	119 900,00	108 000,00
B4 Logement	3 265 636,89	4 049 022,66	3 091 754,08	3 866 539,00
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	1 679 162,87	2 297 122,66	1 703 829,80	2 203 139,00
B42 Aides aux personnes - FUL	1 586 474,02	1 751 900,00	1 387 924,28	1 663 400,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	112 732 166,92	120 046 613,99	117 098 896,85	121 060 773,00

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
B Action sociale et insertion	815 065,66	1 246 303,00	762 635,91	1 148 083,04
B3 Action sociale	4 162,93	10 000,00	10 000,00	10 000,00
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	4 162,93	10 000,00	10 000,00	10 000,00
B4 Logement	810 902,73	1 236 303,00	752 635,91	1 138 083,04
B42 Aides aux personnes - FUL	81 235,90	130 320,00	78 445,45	90 000,00
B43 Aides à la construction	544 864,83	737 920,00	461 716,48	605 862,04
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	156 802,00	221 063,00	120 473,98	280 221,00
B45 ANRU	28 000,00	147 000,00	92 000,00	162 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	815 065,66	1 246 303,00	762 635,91	1 148 083,04

Mission C – Autonomie

Cette mission s'organise autour de deux programmes : personnes âgées et personnes en situation de handicap. Le dispositif de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) occupe une place prédominante sur le volet personnes âgées.

La politique en faveur des personnes âgées a pour objectif de prendre en charge les personnes âgées de 60 ans et plus lorsqu'elles sont socialement en difficulté et/ou en perte d'autonomie. Elle a connu une évolution quantitative et qualitative importante en raison notamment de la mise en œuvre de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV).

Cette politique ambitieuse qui nécessite un effort financier important de notre collectivité répond à plusieurs exigences et s'articule autour de quatre axes forts :

- Favoriser l'autonomie et sécuriser les conditions de maintien à domicile afin de répondre à l'exigence de qualité de la prise en charge,
- Développer et coordonner les actions de prévention dans le cadre du programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées adopté par la Conférence des financeurs (CFPPA) que le Département préside et anime. La loi ASV prévoit un concours annuel de la CNSA pour le financement de ces actions,
- Soutenir les proches aidants en développant notamment le « droit au répit » sur tout le territoire afin de prévenir l'épuisement des aidants,
- Améliorer les conditions de vie en établissement des personnes âgées.

Dans le champ du handicap, deux orientations majeures guident la politique départementale :

- Assurer un maintien à domicile des personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions en finançant des aides à la compensation du handicap via la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
- Améliorer les conditions de vie en établissement des personnes en situation de handicap et faire évoluer l'offre proposée pour répondre au plus près aux projets de vie et parcours des personnes en prenant en compte les besoins identifiés dans le cadre de la Réponse Accompagnée pour Tous (RAT).

Les propositions de crédits de fonctionnement pour 2024 prennent en compte :

- Le niveau des dépenses réalisées au cours des exercices budgétaires précédents,
- La prévision du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale,
- La poursuite des mesures nationales concernant principalement les ESSMS sur une année pleine : il s'agit de l'application des avenants à la convention collective de la branche aide à domicile ou encore l'indemnité pour la revalorisation des salaires des aides à domicile des SAAD publics et des établissements pour personnes handicapées de compétence exclusive du Département,
- La révision du tarif des interventions d'aide humaine prestataire à 24 €/heure au 1^{er} janvier 2024, soit + 1 € (soit + 4,35%)
La compensation CNSA en 2024 ne couvrira pas la totalité de la dépense étant donné que le tarif plancher a été publié à hauteur de 23,50 €. Nous proposons que cette

- augmentation soit appliquée à tous les SAAD habilités ou non habilités à l'aide sociale pour toutes les prestations couvertes par l'aide sociale départementale,
- Le financement de la dotation qualité sur la base des critères de l'appel à candidatures lancé en 2023,
- La création de places conjointement avec l'ARS,
- Le déploiement de l'habitat inclusif,
- La mise en œuvre d'une nouvelle convention CNSA-CD11 2023-2026 pour soutenir l'action des Départements en matière d'aide à domicile, soutien aux aidants et accueil familial,
- Les recettes de la CNSA pour compensation de tout ou partie des mesures nouvelles.

En investissement, le montant des crédits de paiement 2024 est de 1 071 268 € (1 030 228 € dédiés aux personnes âgées et 41 040 € dédiés aux personnes handicapées).

Programme C1 - Personnes Agées

Ce programme représente un montant de 76 116 375 € en fonctionnement et de 1 030 228 € en investissement.

Action C11 - Action Aide Sociale

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 8 602 870 €.

Concernant les recouvrements sur les bénéficiaires, tiers payants et successions, la prévision de recettes s'élève à 300 000 €.

Cette action comprend aussi le recouvrement auprès d'autres Départements faisant suite à des transferts de domicile de secours pour un montant de 20 000€.

L'aide à la vie partagée (AVP), nouvelle aide pouvant être attribuée à des personnes hébergées dans un habitat inclusif PA/PH sans distinction, est compensée à hauteur de 80% des dépenses. En 2023, un acompte de 72 000 € a été perçu mais les premiers projets ont été reportés en 2024. Aussi, il est proposé de n'inscrire que 24 000 € sur cette action (déduction faite de l'acompte 2023 sur les sommes à percevoir en 2024).

Dans le cadre des crédits spécifiques octroyés à la CFPPA pour ses actions de prévention, et au regard du montant encaissé en 2023, il convient de proposer d'inscrire au budget 2024 un montant de recettes de 775 681 €, soit 695 681 € pour les actions de prévention (déduction faite de l'acompte non consommé pour l'année 2023 de 71 618,18 €) et 80 000 € pour le forfait autonomie.

Par ailleurs, ce volet comprend en 2024 la compensation de la CNSA pour un montant de 7 448 189 € au titre de :

- ✓ la mise en œuvre de la « dotation qualité » d'un montant global de 5 265 741 €, dépense couverte à 100% par la CNSA, dont 1 467 546 € au profit des SAAD, 3 586 998 € pour le nouvel appel à candidature 2024 (AAC) pour valoriser les actions pour la qualité de vie au travail et 211 197 € pour le solde 2023,
- ✓ la revalorisation salariale au profit des SAAD pour 1 933 190 €, dépense compensée à 50 % par la CNSA, dont 518 554 € pour les SAAD associatifs relevant de la BAD et 1 414 636 € pour les SAAD publics,
- ✓ la convention CNSA-CD11 2023-2026 pour soutenir l'action des Départements en matière d'aide à domicile dans le cadre du soutien aux aidants et de l'accueil

familial pour un montant de 249 258 € dont la compensation de frais d'ingénierie à hauteur de 60 000 € (masse salariale).

Enfin, cette action comprend la récupération de l'avance octroyée au SIVOM des Corbières en 2023, par convention, récupérable sur 3 années maximum, dont la première échéance est de 35 000 € en 2024.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 5 713 982 € et se répartissent entre l'aide sociale à domicile et les actions de prévention :

➤ Volet aide sociale à domicile : 519 971 €

Ce volet comprend les dépenses relatives aux services ménagers, à la télé-sécurité et au portage de repas pour 359 755 €. Après une baisse constante des dépenses dues à une réduction du nombre de bénéficiaires de 2016 à 2018, à l'application d'une grille d'analyse des besoins et dans une moindre mesure à l'obligation alimentaire demandée aux petits enfants, il est observé depuis 2019 une stabilisation du nombre de bénéficiaires.

La prévision pour 2024 prend donc en compte :

- La mise en œuvre de l'augmentation de 1 € de l'heure du tarif plancher pour les SAAD représentant 14 216 €, non compensée par la CNSA,
- L'aide à la vie partagée (AVP) dans le cadre du déploiement des habitats inclusifs pour un montant de 120 000 € compensée à 80% par la CNSA,
- Le maintien de la dépense pour le portage de repas soit 26 000 €.

➤ Volet actions de prévention : 5 194 011 €

Ce volet finance :

- des dépenses entièrement compensées en recettes par la CNSA, en ce qui concerne la CFPPA, à travers le versement de deux dotations (actions collectives de prévention pour les seniors et forfait autonomie à destination des résidences autonomie) pour un montant de 1 237 892 €,
- les indemnités liées à la revalorisation salariale des ESSMS pour un montant de 3 536 591 € pour une année pleine compensées à 50% par la CNSA,
- des dépenses pour financer l'accompagnement des porteurs de projet habitat inclusif pour un montant de 73 790 €,
- des dépenses qui ne sont plus compensées par la CNSA car la convention de partenariat avec la CNSA section IV n'est pas reconduite depuis 2023 d'un montant de 28 000 €. Cela concerne essentiellement les actions en faveur de l'accueil familial,
- une nouvelle convention CNSA-CD11 2023-2026 pour soutenir l'action des Départements en matière d'aide à domicile, de soutien aux aidants et d'accueil familial prévoyant des dépenses à hauteur de 236 570 € en 2024 compensées pour plus de 80% par la CNSA,
- les indemnités liées aux personnes qualifiées ayant répondu à l'appel à candidature lancé au mois de juillet 2022 pour un montant de 1 000 €,
- l'intervention d'un organisme externe afin d'accompagner les SAAD à mettre en œuvre les préconisations du cabinet SPQR pour un montant de 80 000 €.

Action C12 – Hébergement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 7 400 000 € et correspondent aux montants des recouvrements sur les bénéficiaires, tiers payants et successions.

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'établissent à 12 452 200 € pour couvrir les frais d'hébergement des personnes âgées avec notamment les frais d'hébergement en EHPAD qui ont augmenté entre 2022 et 2023 de 0,2% (11 777 581,84 € en 2022 et 11 800 000 € en 2023).

Pour 2024, il est proposé une augmentation de 5% soit + 590 000 €.

En recettes d'investissement, le remboursement de l'avance octroyée à l'EHPAD de Montréal selon le plan d'amortissement (2022 - 2026) est de 20 000 €.

Action C13 – APA – Aide personnalisée autonomie

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 25 790 858 €.

Les concours de la CNSA relatifs à l'APA s'élèvent à 24 550 234 € et comprennent 2 volets :

- 21 802 085 € au titre de la compensation (APA 1),
- 2 748 149 € au titre de la loi ASV (APA 2).

Ces montants résultent de la notification provisoire de la CNSA au titre de l'APA 1 et 2, soit 22 315 200 € correspondant à 90% du montant prévisionnel 2024 et 2 235 034 € de solde attendu de l'année 2023.

En outre, la prévision de recette en 2024 prend en compte l'aide personnalisée d'autonomie à domicile (APAD) :

- ✓ 554 624 € pour la revalorisation du tarif plancher (23,50 €/heure) en 2024,
- ✓ 426 000 € au titre du remboursement des chèques sérénité et CESU non employés en 2023,
- ✓ 200 000 € au titre de régularisation auprès des collectivités territoriales,
- ✓ 60 000 € pour la récupération des indus suite au contrôle d'effectivité des prestations en emploi direct (recette en diminution du fait de la mise en œuvre des CESU préfinancés),

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 57 931 693 €.

Le dispositif APA, qui représente près de 36% des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la mission autonomie, occupe un rôle central à travers :

- le règlement aux associations ou établissements publics des factures d'heures d'aide humaine effectuées au domicile de la personne âgée et des repas,
- le financement de l'emploi direct d'aides à domicile,
- le financement des aides techniques et matériel à usage unique,
- le règlement aux établissements de la dotation « dépendance », prévue par le décret du 21 décembre 2016, pris en application de la loi ASV,
- le financement d'une aide au répit pour les proches aidants, dont le statut a été reconnu par la loi ASV.

► APA à domicile (APAD) : 39 937 021 € (37 662 906 € en 2023)

L'augmentation du budget de l'APAD domicile (+ 6%) est essentiellement due aux mesures gouvernementales instituées en 2023 (une hausse du nombre de droits ouverts, des dispositifs mis en œuvre par la loi ASV, baisse de la participation des bénéficiaires, enveloppes dédiées à l'aide aux aidants) et à l'augmentation des tarifs notamment aux SAAD en 2023 (tarif plancher à 23 €).

Pour 2024, il convient de prendre en compte notamment :

- la LFSS 2024 qui prévoit un tarif plancher national à hauteur de 23,50 € / heure d'intervention pour les SAAD prestataires dispensant des prestations d'aide et d'accompagnement dans le cadre de l'APA et la PCH. Il est proposé d'appliquer la même augmentation. Le coût représentant + 898 493 € sera partiellement compensé par la CNSA, soit 554 624 €,
- l'augmentation du nombre de bénéficiaires dont l'impact est estimé à 125 000 €,
- le financement de la dotation qualité pour un montant de 1 219 497 € sur la base des critères retenus dans le cadre de l'AAC 2022, compensé à 100% par la CNSA. Un nouvel AAC dotation qualité 2023 prend en compte de nouveaux critères pour valoriser les actions en matière de qualité de vie au travail. Enfin, la publication d'un nouvel AAC en 2024 permettra une dotation supplémentaire estimée à 3 084 818 €, compensée à 100% par la CNSA.

Tous les autres dispositifs sont projetés sur une dépense constante.

► APA en établissement (APAE) : 17 994 672 €

Le décret d'application de la loi ASV, relatif aux principes généraux de la tarification et au forfait global dépendance impacte le budget de l'APA en établissement. En effet, il introduit un nouveau calcul d'un forfait global relatif à la dépendance, fixé par un arrêté du Président du Conseil Départemental et versé aux établissements au titre de l'APA par acomptes mensuels.

La projection 2024 prend en considération une augmentation des tarifs à 5% conformément à l'engagement pris pour la période de convergence, soit + 794 200 € pour un nombre de bénéficiaires constant uniquement pour les dépenses audoises. En effet, aucun OED n'a été appliqué sur les dépenses APAE hors département.

Un point de vigilance doit être soulevé ici : tous les bénéficiaires potentiels ne demandent pas l'APA. Compte tenu de la baisse de leurs ressources, les établissements pourraient se mobiliser pour accompagner davantage leurs résidents à solliciter l'APAE.

Action C14 - Aides à l'investissement - Maisons de retraite

Les dépenses d'investissement représentent un montant global de 1 030 228 € et concernent pour l'essentiel :

- Le premier versement de la reconstruction de l'EHPAD de Saissac pour un montant de 401 550 €,
- La poursuite des AAP 2019, 2021 et 2022 pour la création d'habitats collectifs pour un montant de 258 678 €,
- Le premier versement de construction de la résidence autonomie du Pays d'Axat pour un montant de 50 000 €,

- Le financement des porteurs de projet d'habitats inclusifs pour un montant de 320 000 € au titre de l'aide à l'adaptation des logements et des espaces partagés.

Action C15 - Subvention dans le domaine des Personnes Agées

Pour 2024, en dépenses de fonctionnement, il est inscrit 18 500 € au titre des subventions allouées aux associations de personnes âgées.

Programme C2 - Personnes Handicapées

Ce programme représente un montant de 75 035 811 € en fonctionnement et 41 040 € en investissement.

Action C21 - PCH et ACTP

Les recettes prévisionnelles pour 2024 s'établissent à 7 811 789 € dont 6 746 077 € au titre de la dotation de la CNSA pour la PCH (6 093 600 € d'acompte 2024 et 652 477 € de solde 2023).

En outre, la prévision de recette en 2024 prend en compte :

- ✓ 397 000 € de remboursement des chèques sérénité non employés en 2023,
- ✓ 368 712 € de compensation de la CNSA pour la revalorisation du tarif plancher à 23,50 € / heure,
- ✓ 200 000 € de remboursement des prises en charge PCH dans le cadre des transferts entre Départements,
- ✓ 50 000 € de récupération des indus suite au contrôle d'effectivité des prestations en emploi direct qui se réduit du fait de la mise en œuvre des CESU préfinancés,
- ✓ 50 000 € au titre de régularisation auprès des SAD.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 31 996 447 € et se répartissent comme suit :

► PCH : 30 226 301 € soit une hausse de 1,07 M€ qui s'explique par les éléments suivants :

- l'augmentation du tarif plancher national de + 0,50 € et la révision du tarif des SAAD habilités de + 1 € qui représente + 485 770 €,
- une enveloppe au titre de la réponse accompagnée pour tous de 150 000 € comme les années précédentes,
- la montée en charge de la PCH parentalité pour 300 000 €, soit + 100 000 € par rapport à la projection 2023. Ce nouveau dispositif a été déployé en janvier 2021,
- la dotation qualité représenterait 750 229 € au total, elle est compensée à 100% par la CNSA. Elle se porte pour les PH sur les critères de l'AAP 2022 à 248 049 €, et avec l'ouverture de nouveaux critères pour les AAP 2023 et 2024 à 502 180 €.
- une augmentation du nombre de bénéficiaires dont l'impact est estimé à 51 376 €,
- l'impact de l'inflation sur le SMIC qui s'élève à 172 888 €
- l'impact (pour 4 148 €) lié à l'augmentation des bénéficiaires sur les frais divers (télégestion, frais CESU)

► ACTP : 1 770 146 €

Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), censée disparaître progressivement au profit de la PCH, ne diminue que faiblement d'année en année, correspondant à une baisse des dépenses de près de 74 000 €.

Action C22 – Hébergement

Les recettes s'élèvent à 5 060 467 € dont 4 101 500 € au titre du recouvrement des frais sur les personnes en situation de handicap hébergées et 958 967 € pour la compensation par la CNSA des revalorisations salariales au profit des établissements pour personnes en situation de handicap à compétence exclusive du Département (soit 50% de la dépense estimée).

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 38 963 493 €.

Concernant les personnes handicapées accueillies en établissements pour personnes âgées, il est proposé l'application d'un OED de + 5% correspondant à une dépense supplémentaire de 355 000 €. Dans les foyers, il est proposé + 1,5% correspondant à une dépense supplémentaire de 73 645 €.

Concernant les personnes handicapées accueillies en établissements pour personnes handicapées, le montant proposé tient compte du CPOM pour les Jeunes Handicapés (+ 148 868 €), du CPOM pour les personnes handicapées mentales (+ 164 233 €) et de l'ouverture de 3 places en EAM autisme conformément à l'engagement formalisé avec la direction générale de l'ARS représentant 11 000 € par place et par an pour le Département, soit + 33 000 € pour 1 an.

De plus, la création d'un établissement d'accueil non médicalisé (EANM) pour personnes handicapées au sein du foyer d'hébergement les Cèdres a permis la création d'une place supplémentaire et la mise en place de la dotation représentant au total un complément de crédits de 209 233 € en 2024.

Pour les prises en charge au titre de l'amendement Creton (maintien des jeunes adultes handicapés au sein d'IME au-delà de 20 ans, dans l'attente de l'admission dans un établissement pour adulte), elles sont variables d'une année à l'autre. Un montant de 700 000 € est inscrit en 2024.

Il est proposé un montant 35 100 € pour les personnes handicapées accueillies en résidence-autonomie.

La prise en compte des indemnités liées à la revalorisation salariale à verser aux foyers représente un montant total de 1 917 933,96 €.

Action C23 - Autres allocations pour personnes handicapées

La recette de fonctionnement de 1 500 € correspond à des indus.

Les dépenses de fonctionnement, à 3 917 230 €, concernent essentiellement :

- les dépenses d'aide à domicile pour les personnes handicapées (3 857 380 €),
- les frais divers pour 59 850 €, comme les frais de formation des familles d'accueil ou les frais d'édition des cartes mobilité inclusion.

Action C24 - Participations MDPH

En recettes, les dotations émanant de la CNSA sont évaluées à 792 614 €.

La dépense de fonctionnement s'établit à 96 166 € et concerne la contribution au Groupement d'intérêt public de la MDPH (hors mise à disposition de personnels) qui demeure inchangée.

Action C25 - Subventions dans le domaine du Handicap

Les subventions de fonctionnement allouées aux associations de personnes handicapées s'élèvent un montant de 62 475 €.

Action C26 - Aides à l'investissement - Etablissements pour Personnes en situation de Handicap

Les dépenses d'investissement représentent un montant de 41 040 € et correspondent au versement du solde de la subvention pour la réhabilitation du foyer d'hébergement Paule Montalt de l'ANSEI à Cuxac-d'Aude.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission C

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
C Autonomie	133 383 541,58	145 194 434,90	144 772 452,21	151 152 186,00
C1 Personnes âgées	64 321 105,28	71 133 598,22	70 728 032,72	76 116 375,00
C11 Aide sociale	4 292 056,39	6 245 532,44	5 974 296,24	5 713 982,00
C12 Hébergement	11 868 172,87	11 941 232,78	11 935 680,61	12 452 200,00
C13 APA	47 992 450,02	52 936 475,00	52 807 697,87	57 931 693,00
C15 Subvention dans le domaine des personnes âgées	168 426,00	10 358,00	10 358,00	18 500,00
C2 Personnes handicapées	69 062 436,30	74 060 836,68	74 044 419,49	75 035 811,00
C21 PCH et ACTP	28 347 596,89	31 073 011,34	31 066 200,64	31 996 447,00
C22 Hébergement	37 052 375,80	39 154 568,85	39 154 568,85	38 963 493,00
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	3 493 798,42	3 668 984,49	3 659 378,81	3 917 230,00
C24 MDPH	126 165,19	126 166,00	126 165,19	96 166,00
C25 Subventions dans le domaine du handicap	42 500,00	38 106,00	38 106,00	62 475,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	133 383 541,58	145 194 434,90	144 772 452,21	151 152 186,00

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
C Autonomie	239 674,11	471 040,00	160 000,00	1 071 268,00
C1 Personnes âgées	239 674,11	430 000,00	160 000,00	1 030 228,00
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	239 674,11	430 000,00	160 000,00	1 030 228,00
C2 Personnes handicapées	0,00	41 040,00	0,00	41 040,00
C26 Aides à l'investissement - établissements pour personnes en	0,00	41 040,00	0,00	41 040,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	239 674,11	471 040,00	160 000,00	1 071 268,00

Mission D – Education

Le Département s'est vu confier par les lois de décentralisation de 1986 une compétence obligatoire en matière d'éducation pour la construction, l'aménagement, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges. La loi du 13 août 2004 a étendu ces compétences initiales et, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département est également chargé de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement et de l'entretien des collèges.

Le Département de l'Aude comprend 28 collèges.

Cette mission représente un budget de 8 828 987 € en fonctionnement et 11 917 434,97 € en investissement.

Programme D1 - Collèges

Ce programme regroupe les études avant travaux, les travaux (constructions neuves, extensions et restructurations, mise en accessibilité, maintenance corrective et préventive, travaux de sécurisation, travaux annuels de maintenance et d'amélioration) et les équipements (mobilier, installations techniques) des collèges publics.

Le programme comprend en outre les diverses dotations attribuées aux collèges publics, aux collèges des départements limitrophes qui accueillent des enfants audois et aux établissements d'enseignement privé.

Il représente un montant de 8 461 487 € en fonctionnement et 11 917 434,97 € en investissement.

Action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation

Cette action comprend exclusivement des inscriptions de crédits d'investissement.

Des recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 2 811 853,41 € comprenant :

- 2 092 256,21 € de dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) pour la reconstruction du collège Alain à Carcassonne (1 935 500 €), l'extension du collège Bieules à Couiza (125 563,51 €) et l'accessibilité du collège du Bastion à Carcassonne (31 192,70 €),
- 44 400 € de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du plan France Relance pour le remplacement de la chaufferie Corbières Maritimes à Sigean,
- 439 999,36 € au titre du Fonds vert pour les travaux de rénovation énergétique du collège Victor Hugo à Narbonne (solde de la 1^{ère} tranche et acompte de la 2^{ème})
- 2 000 € au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour la clôture du collège de l'Alaric à Capendu,
- 233 197,34 € au titre du FEDER pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur au collège Antoine Courrière – Cuxac Cabardès.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un montant de 9 224 009,65 €.

Certaines opérations majeures doivent être évoquées comme la reconstruction du collège Alain à Carcassonne pour un montant de 3 907 800,12 € en 2024. Le début des travaux est intervenu en juin 2021. Comme pour le collège les Fontanilles à Castelnaudary, les travaux sont réalisés en site occupé, par conséquent le chantier a été découpé en cinq phases sur la période 2021 à 2024.

La création de salles de technologie au collège le Bastion à Carcassonne et la construction d'un escalier supplémentaire sont prévues pour un montant de 300 000 €.

Des travaux de réhabilitation du collège Victor Hugo à Narbonne nécessite l'inscription de 900 000 € afin d'assurer la réfection des installations de chauffage et la rénovation thermique des bâtiments.

Parmi les autres réalisations de l'exercice inscrites dans les enveloppes de travaux « tous collèges », on peut citer :

- Collège de Grazaillès à Carcassonne : étude en vue de la restructuration des anciens ateliers SEGPA en salles de classe avec démolition des anciens préfabriqués,
- Travaux globaux d'amélioration des installations de chauffage, principalement sur le collège Gaston Bonheur à Trèbes,
- Travaux de rénovation dans les services de restauration de plusieurs collèges : plonge des collèges Varsovie à Carcassonne et Marcelin Albert à Saint-Nazaire d'Aude, remplacement du bac à graisse au collège les Mailheuls à Coursan,
- Remplacement progressif de gros matériels de cuisine en fin de vie dans divers collèges suite aux études confiées au bureau d'études de restauration,
- Réfection des réseaux informatiques dans plusieurs collèges,
- Travaux de sécurisation pour le renforcement de la protection de plusieurs collèges (sécurité incendie, anti intrusion, stabilité des structures...),
- Désamiantage et travaux correctifs, notamment en lien avec les passages de la commission de sécurité,
- Remplacement des menuiseries extérieures dans divers collèges,
- Végétalisation : réalisation d'un diagnostic arboricole en vue de recenser les actions à mener pour l'entretien des arbres, identifier les sujets potentiellement dangereux et étudier les actions de replantation d'arbres dans certains collèges.

Enfin, des travaux annuels récurrents sont réalisés sur l'ensemble des collèges, y compris les travaux imprévus et les travaux dans les logements de fonction.

Action D12 - Equipement

Pour cette action, les crédits de dépenses de fonctionnement sont de 381 000 € :

- 5 000 € sont dédiés aux équipements de sécurité obligatoires des agents techniques remplaçants dans les collèges,
- 20 000 € correspondent à des vacations de diététicienne pour participer à la qualité de l'alimentation servie aux enfants. L'action sera poursuivie en 2024, en lien avec l'objectif de produits locaux et de la mise en œuvre de l'action « manger audois »,

- 160 000 € sont les crédits nécessaires pour recourir à des prestations de service extérieures par le biais d'entreprises d'insertion, pour des interventions ponctuelles en renfort ou remplacement dans les collèges, sur des fonctions d'agents polyvalents,
- 15 000 € sont destinés à financer le dispositif « précarité menstruelle » sur l'ensemble des 28 collèges audois,
- 10 000 € sont inscrits en crédits nouveaux pour financer les audits réalisés par le Laboratoire départemental d'analyses afin de veiller aux exigences sanitaires,
- 50 000 € sont consacrés au financement des études sur la sectorisation pour les zones géographiques en tension.
- 106 000 € serviront aux achats de fournitures pour les agents des EMAT dans le cadre de leur activité en régie et leur équipement en vêtements, équipements de protection individuelle et matériel.
- 15 000 € sont nécessaires pour une nouvelle prestation de gardiennage à l'internat du collège Varsovie

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 693 425,32 €, réparties comme suit :

- 650 000 € pour le renouvellement des équipements informatiques des collèges (micro-ordinateurs, serveurs et autres périphériques),
- 2 043 425,32 € pour l'acquisition de mobilier et d'installations techniques dans le cadre du remplacement de matériel de cuisine suite à diverses pannes ainsi que des travaux de maintenance dans tous les collèges.

Action D13 - Entretien et réparations

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 954 200 € :

- 484 200 € sont destinées aux dépenses d'entretien courant que les collèges ne peuvent pas financer ou qui relèvent de la compétence du Département (réparations sur installations de sécurité, reprises ponctuelles d'étanchéité, réparations sur menuiseries, gros travaux d'élagage ..),
- 470 000 € correspondent aux prestations de maintenance et d'évolution de l'informatique des collèges dont la réalisation est confiée au syndicat mixte Cogitis. Ces charges sont stables.

Action D14 – Dotations aux collèges publics et privés

Les collèges disposant d'un service de restauration doivent verser une contribution au Département au titre du Fonds audois de rémunération des personnels d'internat (FARPI) équivalent à 22,5 % des participations versées par les familles. Ces recettes sont évaluées à 1 075 912 €.

Les crédits de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 126 287 € et concernent :

- les dotations aux collèges privés (compétence obligatoire pour la collectivité). Une convention triennale conclue avec l'enseignement catholique, qui a été renouvelée en 2021, fixe le montant des dotations à verser aux collèges privés sous contrat d'association au titre des forfaits externat. Le montant est de 1 327 495 €,

- la dotation de fonctionnement aux collèges publics s'élève à 4 148 098 €, en baisse par rapport à 2023 liée à l'aide exceptionnelle versée en 2023 pour faire face aux coûts énergétiques,
- la dotation de fonctionnement est complétée, pour les collèges publics, par diverses dotations d'un montant global de 1 650 694 € qui concernent les domaines suivants :
 - la dotation spéciale haut débit : 204 000 €,
 - la participation aux Départements limitrophes pour les élèves audois (trois collèges situés dans l'Hérault, les Pyrénées Orientales et l'Ariège) : 80 000 €,
 - la dotation spéciale contact sms : 100 000 €,
 - l'espace numérique de travail (ENT) régional : 50 000 €,
 - la dotation EPS pour l'utilisation des équipements sportifs, du matériel sportif et les déplacements : 690 000 €,
 - la dotation de viabilisation exceptionnelle (dépenses imprévues de fluides et de chauffage) et la dotation référents handicap : 526 694 €.

Programme D2 – Actions éducatives

Action D21 - Aides à l'enseignement

Cette action d'un montant de 367 500 € en crédits de fonctionnement regroupe plusieurs participations en direction des collèges :

- un montant de 82 000 € concerne les participations aux dépenses de restauration scolaire versées à la commune de Port la Nouvelle (collège la Nadière) et à la Communauté de Communes Pyrénées Audoises (collège Antoine Pons de Chalabre),
- une participation de 91 000 € versée à la Région pour la restauration des élèves du collège Rosa Parks à Lézignan-Corbières, et 52 500 € pour le collège Jules Verne à Carcassonne,
- une dépense de 62 000 € pour les actions de soutien éducatif,
- une enveloppe de 52 000 € en faveur de l'enseignement de l'occitan, répartie entre diverses associations (UDDEN11, Zo Pétaçon et la Fédération des Calendreta), ainsi qu'aux associations sportives des collèges pour les championnats sportifs,
- un financement de 28 000 € pour l'opération collèges au cinéma (transports, billets).

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission D

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
D Education	7 687 655,37	10 009 380,00	9 821 445,42	8 828 987,00
D1 Collèges	7 385 108,54	9 608 501,00	9 454 337,66	8 461 487,00
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	132 897,55	0,00	0,00	0,00
D12 Equipement	447 316,45	397 500,00	360 975,81	381 000,00
D13 Entretien et réparations	912 357,21	1 016 780,00	919 146,03	954 200,00
D14 Dotations aux collèges publics et privés	5 892 537,33	8 194 221,00	8 174 215,82	7 126 287,00
D2 Actions éducatives	302 546,83	400 879,00	367 107,76	367 500,00
D21 Aides à l'enseignement	302 546,83	400 879,00	367 107,76	367 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	7 687 655,37	10 009 380,00	9 821 445,42	8 828 987,00

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
D Education	14 106 624,75	14 824 200,96	13 099 623,03	11 917 434,97
D1 Collèges	14 106 624,75	14 824 200,96	13 099 623,03	11 917 434,97
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	11 571 025,14	12 731 886,33	11 673 032,79	9 224 009,65
D12 Equipement	2 535 599,61	2 092 314,63	1 426 590,24	2 693 425,32
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	14 106 624,75	14 824 200,96	13 099 623,03	11 917 434,97

Mission E - Culture et Patrimoine

Cette mission totalise 3 247 483,50 € en fonctionnement et 1 354 280,37 € en investissement.

Programme E1 - Développement culturel

Le programme Développement culturel représente un montant de 2 234 678 € en fonctionnement et 451 500 € en investissement.

Action E11 - Développement des collections

Cette action concerne la Bibliothèque départementale.

La recette anticipée de 1 000 € provient des ventes réalisées suite aux actions de désherbage des collections.

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 68 450 €, comprennent essentiellement l'abonnement à des périodiques, des parutions documentaires, et la mise en œuvre de la bibliothèque numérique.

Des dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 155 000 €. Elles visent à accroître les fonds et collections (documents imprimés, sonores et numériques) qui seront mis à disposition des bibliothécaires du réseau.

Action E12 - Aide aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques

Dans le cadre de la convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, le service bénéficie d'une subvention de 20 000 € de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Des crédits de fonctionnement pour un montant de 2 093 228 € sont proposés. Les dépenses concernent pour l'essentiel les subventions attribuées aux associations, collectivités et groupements de collectivités au titre des différents dispositifs de la politique culturelle départementale (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, éducation populaire, livre et lecture, valorisation du patrimoine et promotion de l'occitan).

Les subventions de fonctionnement aux communes et structures communales s'établissent à 417 840 €. Les subventions en faveur des associations s'élèvent à 1 204 215 €. Les participations aux structures dont le Département est membre se situent à 370 000 € répartis entre le GIP Cérès Franco (50 000 €), le CIRDOP (20 000 €), l'Etablissement public de coopération culturelle de l'abbaye de Lagrasse (250 000 €) et l'EPCC de la Scène nationale de Narbonne dont la création est prévue au 1^{er} juillet 2023 (50 000 €).

Les charges à caractère général du service culturel départemental (location de biens et matériels) sont estimées à 30 273 €.

Pour la Bibliothèque départementale, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 70 900 € dont 58 000 € concernent les subventions en matière d'actions culturelles en bibliothèques et 12 200 € la formation des acteurs du réseau de lecture publique.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 286 500 €. Elles correspondent aux dépenses de matériels destinés au parc scénique départemental (40 000 €), au subventionnement

des travaux de réhabilitation du musée Cérès Franco géré par le GIP (26 000 €) et à l'achat de mobilier spécifique pour les missions de la bibliothèque départementale (5 000 €). Le reversement du produit de la vente de la maison Nelli à l'association Musée Nelli entraîne l'inscription exceptionnelle de 215 500 €.

Action E13 - Mise en valeur de l'offre culturelle

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 34 000 €. Dans le cadre de l'opération Premières Pages 19 000 € sont attendus de la CAF et de la MSA (15 000 €) ainsi que de la DRAC (4 000 €). Pour la rédaction du futur schéma de lecture publique, le Département bénéficie d'une subvention à hauteur de 15 000 € de l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 73 000 € et se composent des frais d'animation en faveur du réseau de lecture publique ainsi que l'élaboration du Schéma départemental de lecture publique.

Une dépense d'investissement de 10 000 € est destinée à la réalisation d'un nouveau parcours muséographique à la Maison des mémoires de Carcassonne

Programme E2 – Sites culturels

Ce programme représente un montant de 859 805,50 € en fonctionnement et 797 780,37 € en investissement.

Action E21 – Aide à l'investissement

Des recettes de subvention d'investissement, à hauteur de 369 406,53 €, correspondent aux travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse :

- travaux de restauration de la chapelle de l'abbé pour 239 421,78 € répartis entre la DRAC (230 907,78 €) et le FNADT (8 514 €),
- travaux sur le transept nord de l'église entrepris dans le cadre de la mission « Stéphane Bern - Fondation du patrimoine » pour 67 000 € de la Fondation du patrimoine,

A cela s'ajoute une contribution des propriétaires de sites du Pays Cathare, à hauteur de 62 984,75 €, dans le cadre des actions collectives portées par le Département (signalétique commune des bâtiments, signature architecturale et paysagère, ...).

Le budget de l'action est, en crédits d'investissement, de 797 780,37 €. Ils se décomposent comme suit :

- 301 500 € pour les subventions allouées aux sites pôles du Pays Cathare et aux dossiers de l'Opération Grand Site de la Cité de Carcassonne, conformément au règlement d'intervention en faveur du tourisme et du patrimoine,
- 243 270,37 € pour la poursuite des travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse (transept nord de l'église 213 270,37 €, étude diagnostic et de programmation en vue de l'aménagement du Centre Culturel de rencontre pour 30 000 €),
- 75 000 € au titre des subventions allouées à l'AMPM (Association Mission Patrimoine Mondial Unesco), afin de conforter le dossier de candidature à l'UNESCO et assurer la gestion et la valorisation du bien en série (réalisation des relevés architecturaux, d'outils de médiation, publications des travaux ...),

- 10 000 € pour les réalisations numériques portées par le Département dans le cadre de l'Acte II du Pays Cathare.
- 53 500 € au titre de l'opération Grand Site (OGS) de la Cité de Carcassonne,
- 114 510 € pour le règlement du solde des subventions aux communes pour des projets d'équipements culturels (hors sites pôles Pays Cathares et OGS de la Cité de Carcassonne).

Action E22 - Aide au fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent 859 805,50 €. Ces crédits correspondent à la poursuite des différents chantiers entrepris autour de la démarche Acte II du Pays Cathare, de la candidature à l'UNESCO de « Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » et de l'OGS de la cité de Carcassonne.

Ils se décomposent comme suit :

- 385 000 € pour la poursuite de la démarche de candidature à l'UNESCO, avec les réalisations suivantes :
 - 30 000 € : élaboration du plan de gestion,
 - 305 000 € : cotisation et participation aux actions de l'AMPM,
 - 50 000 € : actions de communication sur la candidature au patrimoine mondial.
- 404 205,50 € pour le pilotage et l'animation de l'Acte 2 et l'aide au fonctionnement des sites, dont.
 - 230 300 € pour l'accompagnement du Département sur l'aide au fonctionnement des sites pôles suite à leur engagement dans l'Acte II Pays Cathare ainsi qu'une participation à leur animation événementielle,
 - 13 210 € pour la convention Lagrasse,
 - 14 500 € pour le Colloque St-Martin-le-Vieil et la convention CAML (Centre Archéologique Médiéval du Languedoc),
 - 2 000 € pour l'adhésion du Département à la Fondation du patrimoine
 - 845,50 € pour d'éventuels intérêts moratoires,
 - 6 500 € pour l'AMO des marchés signature architecturale et paysagère,
 - 50 750 € pour la médiation ODD correspondant entre autres au partenariat avec Canopé,
 - 86 100 € comprenant la programmation culturelle et artistique sur les sites pôles.
- 50 000 € pour la participation statutaire à l'OGS,
- 18 000 € pour la mise en œuvre du schéma culturel en faveur de la valorisation du Canal du midi et des PNR,
- 2 600 € pour couvrir les adhésions et cotisations aux fédérations nationales et départementales d'arts vivants.

Programme E3 – Archives

Les Archives départementales ont pour mission de mettre à la disposition du grand public, les documents et données qu'elles collectent et conservent afin d'en faciliter la diffusion et la réutilisation. Elles mettent en œuvre des actions de communication, de valorisation des documents et de médiation culturelle.

Le programme représente un montant de 153 000 € en fonctionnement et 105 000 € en investissement.

Action E31 - Développement des collections

Le budget de fonctionnement est de 3 500 €, affecté aux abonnements (revues d'histoire locale et nationale).

Les dépenses d'investissement, à hauteur de 12 000 €, concernent l'acquisition en salles de ventes, auprès de libraires spécialisés ou de particuliers, d'ouvrages ou de documents d'archives qui viennent enrichir la bibliothèque ou les fonds. Ainsi, chaque année, les Archives départementales s'efforcent d'accroître le patrimoine écrit départemental par l'acquisition de documents, d'ouvrages ou de fonds d'origine privée qui viennent enrichir les fonds déjà collectés de manière réglementaire auprès des organismes publics.

Action E32 – Traitement et conservation

Des crédits à hauteur de 86 000 € sont prévus en section de fonctionnement. Cette enveloppe se répartit comme suit :

- 21 000 € pour l'acquisition de matériels de conditionnement et matériels contribuant à la conservation et à la sauvegarde des documents,
- 31 000 € pour des opérations de traitement spécifique comme la désinfection, la reliure et la restauration des documents et ouvrages en danger,
- 33 000 € pour des prestations archivistiques (identification, expertises),
- 1 000 € pour les matériels de protection des agents.

Les crédits d'investissement à hauteur de 68 000 €, se ventilent comme suit :

- 8 000 € pour la gestion et l'optimisation des espaces de stockage et des rayonnages,
- 60 000 € pour l'opération « Diffusion numérique ». Elle vise à accroître les travaux de numérisation, à développer les outils de stockage et à enrichir les mises en ligne sur internet. En 2023, ce sont 79 996 documents qui ont été numérisés. L'objectif est porté à 115 000 documents en 2024.

Action E33 – Médiation culturelle

Les recettes en fonctionnement (5 000 €) proviennent d'une subvention de la DRAC Occitanie et de la vente de la nouvelle publication réalisée par les Archives dans le cadre de l'exposition patrimoniale valorisant le fonds d'archives de l'écrivain-aventurier Henry de Monfreid.

Les dépenses en fonctionnement, d'un montant de 63 500 €, se répartissent comme suit :

- 40 500 € pour des prestations intellectuelles (montage d'ateliers et de formations, développement d'outils numériques et de tutoriels),
- 5 500 € pour la publication et la diffusion d'un ouvrage réalisé en 2023 à l'occasion de l'exposition patrimoniale *D'ici et d'aventures, Henry de Monfreid*,

- 12 000 € pour financer les interventions culturelles,
- 5 500 € pour des prix ou dotations : concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD), prix Joseph Poux.

En recettes d'investissement, 5 500 € de subvention de la DRAC sont prévus dont 2 500 € d'aide à la valorisation d'un évangélaire du 13^e siècle en parchemin et 3 000 € d'aide pour la réalisation de la version itinérante de l'exposition D'ici et d'aventures, Henry de Monfreid.

En investissement, le montant proposé en dépenses est de 25 000 € et correspond à l'acquisition de matériels, de mobiliers d'expositions, d'équipement audiovisuel ou numérique.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission E

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
E Culture et patrimoine	3 265 085,40	3 439 733,10	3 298 220,14	3 247 483,50
E1 Développement culturel	2 361 802,93	2 340 032,10	2 320 786,47	2 234 678,00
E11 Développement des collections	74 673,76	83 581,00	83 447,58	68 450,00
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	2 240 354,28	2 203 868,50	2 184 762,51	2 093 228,00
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	46 774,89	52 582,60	52 576,38	73 000,00
E2 Sites culturels	770 854,36	920 045,00	823 247,52	859 805,50
E22 Aides au fonctionnement	770 854,36	920 045,00	823 247,52	859 805,50
E3 Archives	132 428,11	179 656,00	154 186,15	153 000,00
E31 Développement des collections	2 549,91	3 583,00	3 246,33	3 500,00
E32 Traitement et conservation	99 020,83	101 000,00	89 393,66	86 000,00
E33 Médiation culturelle	30 857,37	75 073,00	61 546,16	63 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	3 265 085,40	3 439 733,10	3 298 220,14	3 247 483,50

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
E Culture et patrimoine	1 100 194,91	1 005 291,20	630 575,55	1 354 280,37
E1 Développement culturel	286 762,45	240 000,00	208 522,03	451 500,00
E11 Développement des collections	178 795,08	152 000,00	150 854,59	155 000,00
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	100 917,37	68 000,00	39 989,38	286 500,00
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	7 050,00	20 000,00	17 678,06	10 000,00
E2 Sites culturels	726 365,06	676 641,20	346 730,87	797 780,37
E21 Aides à l'investissement	726 365,06	676 641,20	346 730,87	797 780,37
E3 Archives	87 067,40	88 650,00	75 322,65	105 000,00
E31 Développement des collections	14 158,71	10 000,00	7 217,19	12 000,00
E32 Traitement et conservation	60 922,69	51 250,00	44 388,32	68 000,00
E33 Médiation culturelle	11 986,00	27 400,00	23 717,14	25 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Ref., Résultat)	1 100 194,91	1 005 291,20	630 575,55	1 354 280,37

Mission F – Sport Jeunesse

La mission Sport Jeunesse représente un budget de 2 258 442,40 € en fonctionnement et de 554 429,26 € en investissement réparti entre deux programmes, Sports et activités de pleine nature (F1) et Jeunesse (F2).

Programme F1 – Sports et activités de pleine nature

Le budget du programme est de 1 444 605,40 € en fonctionnement et 554 429,26 € en investissement.

Action F11 - Soutien aux pratiques sportives

Sur cette action, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 191 200 €.

Le Département souhaite développer la pratique sportive dans l'Aude et favoriser l'accès à des activités sportives de masse et de proximité. En plus des moyens en personnel déployés, cette ambition se traduit par le soutien financier aux acteurs du sport audois, l'accompagnement matériel ou financier aux projets des territoires et la distribution d'objets promotionnels dont le montant est de 972 300 €.

Dans ce cadre, les associations audoises peuvent bénéficier d'une aide financière ou matérielle pour l'aide à leur fonctionnement, à l'organisation d'une manifestation ou à la réalisation d'un projet en lien avec leur territoire.

A cet effet, le service disposait d'un stock de dotations matérielles et de goodies. L'incendie survenu en octobre 2023 a détruit ce stock, une enveloppe de 55 700 € est donc nécessaire pour le renouveler.

Les dépenses concernent pour l'essentiel les subventions départementales attribuées aux associations, collectivités et sociétés sportives professionnelles. En outre, des aides individuelles s'adressent à des sportifs de haut niveau dans le cadre de leur parcours sportif.

Action F12 - Sport de pleine nature

Le budget de fonctionnement s'élève à 253 405,40 €.

Une première composante de ce budget, d'un montant de 112 200 €, porte sur le programme départemental de plein air. Dans ce cadre, sont financés des prestations de service pour les activités voile, équitation et ski. Les charges de communication sont incluses dans ce poste.

Près de 20 000 jeunes audois, issus des milieux scolaires, associatifs ou de structures liées au handicap, participent à ce programme comprenant de nombreuses activités (kayak, équitation, escalade, golf, orientation, spéléologie, ski, tir à l'arc, vélo tout terrain, voile).

La deuxième composante du budget s'élève à 141 205,40 € et regroupe les postes suivants :

- 128 305,40 € correspondent aux subventions de fonctionnement dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI),
- 12 900 € pour la cotisation à l'Agence Française des Chemins de Compostelle (AFCC, ex ACIR) et Geotrek.

Des recettes d'investissement sont inscrites pour un montant total de 2 177 524,33 €, comprenant :

- 139 250 € de participation des EPCI au financement des travaux de la voie verte du Canal du Midi à Montségur,
- 2 038 274,33 € de subventions pour la vélo-route du Canal du midi, de l'Etat au titre du FNADT (979 209,20 €), de la Région (873 526,13 €) et de Voies Navigables de France (185 539 €).

Quant aux dépenses d'investissement, elles s'élèvent à un total de 554 429,26 € et se répartissent comme suit :

- 214 914,22 € de financements dans le cadre du PDESI, qui comprennent les subventions destinées aux EPCI, Communes et aux associations (140 293,60 €), ainsi que les travaux en maîtrise d'ouvrage directe sur les sentiers de Grande Randonnée (74 620,62 €),
- 137 315,04 € € sont destinés au subventionnement d'itinéraires cyclables dans le cadre du schéma départemental,
- 100 000 € pour les études sur les voies vertes (dont acquisitions de compteurs),
- 99 200 € pour une étude dans le cadre du projet de la véloroute du Canal du Midi tronçon Argens-Minervois à Argeliers,
Ces deux précédentes dépenses correspondent aux crédits nécessaires à la réalisation d'études préalables à l'aménagement de la liaison entre la voie verte du canal du Midi à Montségur et de la véloroute du canal du Midi (franchissement du canal à Bram) et de l'aire multimodale de Bezons à Villemoustaussou.
- 3 000 € pour l'acquisition de kayaks et de VTT dans le cadre du programme plein air.

Programme F2 – Jeunesse

Les crédits de ce programme concernent la seule section de fonctionnement. Les dépenses s'élèvent à 813 837 €.

Action F21 – Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs

Le budget de l'action, à hauteur de 577 700 € se répartit comme suit :

- 8 000 € pour financer le programme Ambassadeurs de la mémoire, destiné aux jeunes audois de 14 à 20 ans,
- 40 000 € pour financer l'opération « Chèque Passerelle » qui consiste à attribuer une aide forfaitaire de 50 € aux collégiens boursiers et aux apprentis pour la pratique d'activités sportives ou culturelles,
- 360 000 € de subvention de fonctionnement à l'association Acti-City,
- 60 000 € pour les dépenses d'animation du Conseil départemental des jeunes (CDJ), avec de nouvelles modalités d'organisation pour assurer une plus grande représentativité de la jeunesse audoise,
- 22 700 € pour la mise en place d'une démarche de politique publique concertée avec les jeunes (outils et prestations d'animation),

- 57 000 € pour financer le fonctionnement et les actions développées pour le public jeune par la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FRMJC) et les Francas de l'Aude,
- 10 000 € pour des frais divers (SACEM...).

Action F22 - Insertion des jeunes

Les recettes en fonctionnement s'élèvent à 20 000 € et correspondent à la participation de la CAF et de la MSA au Fonds d'aide au jeunes (FAJ) géré par le Département.

En dépenses, les crédits d'intervention s'élèvent de 256 137 € et comportent :

- les aides financières dans le cadre du FAJ pour un montant de 155 000 €,
- le financement des Missions Locales d'Insertion pour 58 000 €. Ces dernières contribuent à l'insertion des jeunes en difficulté, en complément de la référence RSA (permanences d'accueil et d'écoute jeunes, prévention des addictions ..),
- le financement pour 43 137 € de nouvelles missions de services civiques, qui conjuguent engagement et tremplin professionnel, en partenariat avec les acteurs en charge du portage de ces missions.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission F

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
F Sport Jeunesse	2 524 198,55	2 354 719,84	2 257 017,91	2 258 442,40
F1 Sports et activités de pleine	1 783 780,72	1 509 487,82	1 487 674,95	1 444 605,40
F11 Soutien aux pratiques sportives	1 312 613,13	1 249 934,00	1 247 262,38	1 191 200,00
F12 Sports de pleine nature	471 167,59	259 553,82	240 412,57	253 405,40
F2 Jeunesse	740 417,83	845 232,02	769 342,96	813 837,00
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	510 514,12	536 750,22	521 985,02	557 700,00
F22 Insertion des jeunes	229 903,71	308 481,80	247 357,94	256 137,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	2 524 198,55	2 354 719,84	2 257 017,91	2 258 442,40

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
F Sport Jeunesse	7 754 167,55	1 977 994,77	1 561 536,48	554 429,26
F1 Sports et activités de pleine nature	7 754 167,55	1 977 994,77	1 561 536,48	554 429,26
F11 Soutien aux pratiques sportives	11 266,00	0,00	0,00	0,00
F12 Sports de pleine nature	7 742 901,55	1 977 994,77	1 561 536,48	554 429,26
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	7 754 167,55	1 977 994,77	1 561 536,48	554 429,26

Mission G - Environnement et prévention des risques

La mission regroupe quatre programmes concernant la préservation de l'environnement et un programme relatif à la sécurité civile. Le budget de la mission est de 21 632 592,62 € en fonctionnement et 7 887 056,22 € en investissement.

Programme G1 – Eau

Les crédits de ce programme s'élèvent à 1 333 887,61 € en fonctionnement et 5 205 208,85 € en investissement.

Action G11 – Etudes

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 30 000 € et concernent le financement des missions de suivi contractuel et d'audit des concessions hydrauliques des périmètres du Lauragais audois et de la Montagne Noire.

Action G12 - Programme AEP Assainissement

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 2 799 615 € correspondent aux aides destinées à financer les opérations en matière d'eau et d'assainissement menées par Réseau11, les EPCI ou les communes, lorsque celles-ci n'ont pas délégué la compétence à un EPCI.

Au regard des nouvelles relations avec les agences de l'eau et notamment l'AERMC, seule la part des subventions du Département est inscrite sur le budget depuis 2020.

En matière d'eau potable, les priorités départementales sont la protection de la ressource, l'équilibre quantitatif des milieux, la fiabilisation de la production, les économies d'eau, la mutualisation de la ressource et des équipements d'eau potable.

En matière d'assainissement, les priorités départementales sont la mise aux normes réglementaires, la gestion rationalisée des sous-produits de l'assainissement et notamment des boues, la gestion patrimoniale et la prise en compte des démarches qualité.

Action G13 – Programme de prévention des inondations

En fonctionnement, les dépenses de cette action s'élèvent à 640 500 € et concernent le financement des participations statutaires aux structures suivantes :

- Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) : 495 000 €,
- Syndicat Mixte RéSEau11 : 145 000 €,
- Syndicat Mixte de l'Agout : 500 €.

Les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 2 365 593,85 €.

Elles concernent le financement par subventions des actions en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et portées par les syndicats hydrauliques adhérents du SMMAR au titre des programmes PAPI, des opérations d'entretien des milieux figurant aux Contrats de Bassins Versants (CBV), des actions

d'économies d'eau inscrites au Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin de l'Aude de ce syndicat, le reversement de la part de capital de la dette du SMDA suite au retrait du Département de l'Aude de ce syndicat, enfin les actions de prévention des inondations situées hors bassins versants de l'Aude et de la Berre (gestion de la ripisylve et restauration de berges sur les bassins de l'Agly et de l'Hers Vif).

Parmi les projets d'opérations aidées par le Département, on pourra citer en 2024 l'engagement des études pour les opérations du PAPI 3 et certains travaux, dont prévisionnellement et de manière non exhaustive :

- Les études de diagnostics relatifs à la connaissance des aléas, des enjeux, des dispositifs existants de gestion des risques, des retours d'expérience, en vue de l'actualisation du PAPI et de la SLGRI pour 100 000 €,
- Les études préalables de maîtrise d'œuvre Rec de Veyret pour 40 000 €,
- L'optimisation des champs d'expansion des crues (études et travaux) pour 70 000 €,
- Les études et travaux de protection de berges au droit d'enjeux habités sur l'Argent-Double et l'Aude - Rieux-Minervois : 100 000 €,
- Les études des systèmes d'endiguement : 110 000 €,
- Les Contrats de Bassins Versants portés par le SMMA et les syndicats adhérents : 700 000 € avec notamment 500 000€ de travaux de restauration de ripisylve, et 200 000 € de restauration hydromorphologique,
- L'aide annuelle à l'investissement pour le SMMAR : 75 000 €.

Action G14 – Hydrogéologie et qualité des eaux

Des recettes de fonctionnement sont prévues pour un montant de 53 804 €. Elles correspondent aux financements de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département de l'Aude pour l'accompagnement des missions de l'Observatoire départemental de l'Eau (ODE) (réseau piézométrique et réseau de suivi des eaux superficielles) et des redevances hydrauliques.

Les crédits de fonctionnement, pour 83 300 €, sont destinés principalement aux mesures associées à l'ODE. Il s'agit de financer le suivi de la qualité hydrobiologique et physico-chimique des cours d'eau (acquisition et renouvellement de matériels, honoraires d'analyse d'eau) et le suivi quantitatif du niveau des masses d'eau souterraines.

Les dépenses d'investissement sont portées à 40 000 € et sont destinées à financer les opérations en maîtrise d'ouvrage départementale et inscrites à l'accord-cadre avec l'AERMC. Ces dépenses concernent la mise en conformité du réseau départemental de suivi des eaux souterraines avec gestion de la télétransmission des données (30 000 €) l'étude de restauration de la continuité hydraulique de l'Argent-Double sous le pont de la RD 72 (10 000 €).

Action G15 – Assistance Technique Eau et Assainissement

Les dépenses et recettes relatives à la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont gérées par un budget annexe dont le détail est présenté dans un rapport spécifique. La subvention d'équilibre au budget annexe est calculée à hauteur de 580 087,61 €.

Programme G2 - Espaces Naturels

Ce programme s'élève à 2 944 890,44 € en fonctionnement et 1 474 779,47 € en investissement.

Action G21 – Pépinières

Les crédits demandés, à hauteur de 27 075 €, concernent le fonctionnement courant des pépinières départementales (achat de graines, interventions d'entretien, locations, fluides, acquisitions de consommables et de matériels spécifiques).

Les dépenses d'investissement à hauteur de 40 000 € sont destinées à la construction d'une ombrière à la pépinière de Lézignan-Corbières (25 000 €) et l'acquisition de matériels de désherbage spécifiques pour la pépinière de Nébias (15 000 €).

Action G22 - Programme de protection des Espaces Naturels Sensibles

Des recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 655 231,14 € dont :

- 400 000 € pour la participation des communes concernées par les opérations de démoustication,
- 250 000 € de revenu tiré des coupes de bois sur les forêts propriétés départementales et de la perception des redevances versées par les fermiers,
- 5 231,14 € provenant des conventions de pâturage en forêts départementales signées avec des particuliers.

Les crédits de fonctionnement d'un montant de 1 863 133,45 € couvrent notamment les postes suivants :

- la participation à l'Entente interdépartementale pour la Démoustication (EID) : 932 000 €,
- les frais sur les propriétés départementales : 44 274 €,
- les subventions versées aux collectivités et associations en application de la stratégie départementale pour la biodiversité : 145 718,20 €,
- les parcs naturels régionaux (PNR) : 740 951,25 €, dont 586 160 € de dotations statutaires pour le PNR de la Narbonnaise (380 000 €) et le PNR Corbières Fenouillède (206 160 €). Cette année est marquée par l'organisation dans l'Aude du congrès national des PNR (50 000 €). Le Département s'est également engagé auprès des gestionnaires des terrains du Conservatoire du littoral (80 800 €) ainsi que pour la gestion du Grand Castélou (23 040 €).

La recette d'investissement de 72 000 € correspond à une subvention au titre du fonds vert pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur le renouvellement de la stratégie départementale biodiversité.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 434 779,47 €, dont :

- 447 000 € pour la gestion des propriétés départementales (espaces naturels sensibles) comprenant les acquisitions foncières (15 445,42 €), les études et inventaires sur les propriétés départementales, le dispositif de comptage de la fréquentation des sentiers

(72 000 €), les travaux d'entretien et d'amélioration des propriétés départementales (300 000 €) et la signalétique (59 554,58 €),

- 80 000 € pour la participation aux investissements de l'Entente interdépartementale de démoustication (EID),
- 135 000 € de prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la redéfinition de la Stratégie Départementale Biodiversité,
- 324 769,69 € de subventions d'investissement en faveur de la biodiversité et des zones humides, dans le cadre de la nouvelle stratégie,
- 244 661 € de subventions à destination des PNR et des gestionnaires de terrains du Conservatoire du littoral,
- 203 348,78 € de subventions à VNF pour le programme de restauration du patrimoine arboré du Canal du midi.

Action G23 - Conseil et éducation à l'environnement

Une recette de fonctionnement de 3 000 € correspond au 3^{ème} versement de la subvention de l'Autorité de sûreté nucléaire (50% de la dépense) dans le cadre de la mise en œuvre des actions de communication relatives à la CLI ECRIN (Commission locale d'information du site Orano Malvézi à Narbonne).

Les crédits de fonctionnement sont inscrits à hauteur de 1 054 681,99 € pour :

- le financement du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour 945 612 € dont 664 380 € sont issus du reversement de la taxe d'aménagement perçue par le Département et 281 332 € correspondent à une subvention spécifique,
- des subventions de fonctionnement à diverses structures intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement, et le financement des opérations de réduction de la vulnérabilité prescrits par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Titanobel à Cuxac-Cabardès, pour une enveloppe globale de 100 711,43 €,
- diverses contributions réglementaires ou contractuelles pour un montant de 8 358,56 € : l'association nationale des comités et commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base (ANCCLI), l'association nationale des élus de la montagne (ANEM).

Programme G3 - Energies Renouvelables

Ce programme comprend une seule action.

Action G31 - Soutien aux actions de performance énergétiques

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 117 016,55 € se répartissent comme suit :

- 41 000 € pour les interventions dans le cadre du règlement départemental sur les énergies renouvelables, dont la participation à des événements (assises ENR),
- 11 000 € dans le cadre de la convention 2024-2026 avec le SYADEN pour l'animation de la mission « chaleur renouvelable » en partenariat avec l'ADEME,

- 37 476 € pour l'organisation et les actions de communication du forum Accel'Air sur les énergies renouvelables et la transition énergétique,
- 27 540,55 € des dépenses correspondent à l'élaboration du document « Charte de l'arbre » et sa promotion.

En investissement, des recettes à hauteur de 76 865,87 € sont attendues dont :

- ✓ 60 461,87 € au titre d'une subvention de l'ADEME suite à l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD (France Mobilités) pour lequel le Département a été lauréat,
- ✓ 16 404 € correspondant à la déclinaison locale du schéma des mobilités sur 3 intercommunalités (7 548 € pour le Grand Narbonne, 4 428 € pour la CC de la Montagne Noire et 4 428 € pour la CC du Limouxin).

En investissement, les dépenses s'élèvent à 234 994 € et sont dédiées à la réalisation de la stratégie bas carbone ainsi que l'actualisation de la stratégie de développement des énergies renouvelables, la finalisation de l'élaboration du schéma des mobilités et la stratégie arbres et paysages.

Programme G4 - Sécurité civile

Les dépenses sur ce programme concernent principalement le financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Il s'élève à 17 236 798,02 € en fonctionnement et 972 073,90 € en investissement.

Action G41 - SDIS

Cette action s'élève à 17 092 300,07 € et comporte la contribution obligatoire du (SDIS) ainsi que les subventions départementales accordées dans le cadre de la convention de partenariat avec l'établissement :

- 16 251 781,85 € pour la contribution obligatoire,
- 840 518,22 € pour les subventions destinées au fonctionnement de l'hélicoptère (360 000 €), à la gestion de la base de données DFCI (SYGNAL) et à la couverture de la charge des intérêts des emprunts contractés par le SDIS pour la construction des casernes.

En dépenses d'investissement, les subventions en annuité concourant au remboursement du capital des emprunts contractés par le SDIS pour la construction de casernes et les équipements s'élèvent à 823 711,90 € conformément au plan d'amortissement.

Action G42 - Autres actions de sécurité civile

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 144 497,95 € et se répartissent comme suit :

- 83 535,07 € pour les frais de fonctionnement dont l'entretien des tours de guet départementales, la convention de sécurisation des brûlages dirigés et la convention relative à l'animation des Comités Communaux Feux de forêts,
- 53 529 € pour la participation à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne (EFM),
- 7 433,88 € pour les conventions de location de points hauts TDF.

En recette d'investissement, 25 032,34 € correspondent à une subvention au titre du Fonds vert en lien avec la réparation de la vigie de l'Alaric.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 148 362 € et comprennent :

- les subventions aux EPCI et autres maîtres d'ouvrage de projets DFCI pour la modernisation du dispositif DFCI audois (73 750 €),
- la participation en investissement à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne (20 000 €),
- la subvention dans le cadre d'un projet DFCI à Talairan en partenariat avec la Chambre d'agriculture (14 612 €),
- les travaux en maîtrise d'ouvrage départementale (40 000 €), au titre du projet de coopération territoriale de l'espace Sud-ouest européen (SUDOE) menés en partenariat avec l'Espagne et le Portugal sur la question de la prévention des incendies de forêt par la mise en œuvre d'actions spécifiques basées sur l'agriculture (création de coupe-feux productifs). Ce projet est en partenariat avec le PNR Corbières-Fenouillèdes, la Chambre d'Agriculture, le SDIS et l'ONF notamment.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission G

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
G Environnement et prévention des risques	20 079 859,89	20 884 101,29	20 708 037,50	21 632 592,62
G1 Eau	1 040 710,90	1 236 566,73	1 100 520,61	1 333 887,61
G11 Etudes	23 083,20	33 039,90	30 722,00	30 000,00
G13 Programme de prévention des inondations	495 450,00	495 500,00	495 450,00	640 500,00
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	63 023,31	91 221,83	90 122,70	83 300,00
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	459 154,39	616 805,00	484 225,91	580 087,61
G2 Espaces naturels	2 560 105,73	2 721 615,18	2 705 241,53	2 944 890,44
G21 Pépinières	28 002,71	45 965,47	45 964,57	27 075,00
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 740 570,29	1 818 637,68	1 808 536,40	1 863 133,45
G23 Conseil et éducation à l'environnement	791 532,73	857 012,03	850 740,56	1 054 681,99
G3 Energies renouvelables	99 269,73	137 875,00	117 182,80	117 016,55
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	99 269,73	137 875,00	117 182,80	117 016,55
G4 Sécurité civile	16 379 773,53	16 788 044,38	16 785 092,56	17 236 798,02
G41 SDIS	16 261 380,67	16 632 037,85	16 630 254,84	17 092 300,07
G42 Autres actions de sécurité civile	118 392,86	156 006,53	154 837,72	144 497,95
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	20 079 859,89	20 884 101,29	20 708 037,50	21 632 592,62

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
G Environnement et prévention des risques	4 752 667,39	8 749 016,00	6 921 300,25	7 887 056,22
G1 Eau	3 075 247,54	5 821 623,84	4 430 173,74	5 205 208,85
G12 Programme AEP Assainissement	1 122 938,04	3 146 454,50	2 137 478,64	2 799 615,00
G13 Programme de prévention des inondations	1 946 273,50	2 595 169,34	2 281 478,09	2 365 593,85
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	6 036,00	80 000,00	11 217,01	40 000,00
G2 Espaces naturels	813 259,00	1 651 268,00	1 414 149,58	1 474 779,47
G21 Pépinières	49 431,88	40 000,00	39 750,73	40 000,00
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	763 827,12	1 611 268,00	1 374 398,85	1 434 779,47
G3 Energies renouvelables	0,00	208 152,00	189 462,00	234 994,00
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	0,00	208 152,00	189 462,00	234 994,00
G4 Sécurité civile	864 160,85	1 067 972,16	887 514,93	972 073,90
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	746 008,85	763 057,16	763 057,06	823 711,90
G42 Autres actions de sécurité civile	118 152,00	304 915,00	124 457,87	148 362,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	4 752 667,39	8 749 016,00	6 921 300,25	7 887 056,22

Mission H - Aménagement et attractivité du territoire

Le budget de la mission Aménagement et attractivité du territoire s'élève à 5 813 277,45 € en fonctionnement et 17 539 757,42 € en investissement.

Programme H1 – Infrastructures d'intérêt départemental

Le montant du programme s'élève à 36 500 € en fonctionnement et 5 253 520,10 € en investissement.

Action H11 – Numérique

En fonctionnement, une dépense de 6 500 € correspond au renouvellement annuel de l'adhésion à l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) et la mission usage du numérique et amélioration de la relation avec les usagers.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 500 000 € et concernent le déploiement du Très Haut Débit audois, le Département s'est engagé financièrement sur un montant pluriannuel de 12 M€ auprès du SYADEN pour l'aider à financer la phase 2 du projet.

Action H12 – Port de Port la Nouvelle

Les dépenses d'investissement s'établissent à 2 269 158,40 €.

Par convention avec la Région Occitanie et la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, le Département s'est engagé à hauteur de 30 M€ (15%) pour la première phase d'aménagement du port de Port-la-Nouvelle.

Les intempéries qui ont touché le département en octobre 2018 ayant mobilisé d'importants moyens financiers, nous avons sollicité auprès de la Région un réaménagement de l'échéancier de paiement de notre participation jusqu'en 2030, avec des annuités de 2 269 158,40 € à compter de 2020.

Action H13 – Aéroport de Carcassonne

Des crédits d'investissement à hauteur de 284 361,70 € sont sollicités dans le cadre d'une programmation de travaux sur l'aéroport de Carcassonne, propriété de la Région Occitanie.

La délégation de service public étant arrivée à son terme en décembre 2019, c'est la Société publique locale aéroportuaire régionale (SPLAR) composée de la Région et du syndicat mixte de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes qui s'est vu confier à compter du 1^{er} janvier 2020, et pour une durée de 10 ans, la concession de service public pour l'exploitation, l'entretien et le développement de l'aéroport de Carcassonne.

Une nouvelle convention actée en 2021 lie la Région et ses partenaires (Département de l'Aude, Carcassonne Agglo et Grand Narbonne) jusqu'en 2029. La participation du Département est fixée à 10% du coût du programme évalué à 25 592 553,26 €, soit une contribution globale de 2 559 255,13 € lissée sur 9 ans. L'annuité de cette participation s'élève donc à 284 361,70 €.

Action H14 – LGV

Des crédits de fonctionnement à hauteur de 30 000 € pour contribuer au financement des charges de fonctionnement de la SLNMP, société publique de financement chargée de gérer la participation financière des collectivités territoriales au projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan. Les charges de fonctionnement de la SLNMP seront assurées dans les années futures par le recouvrement d'une taxe additionnelle sur la taxe de séjour.

Des crédits d'investissement sont demandés pour un montant de 1 200 000 € au titre de cette nouvelle ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan pour les opérations programmées en 2022 (études et acquisitions foncières).

Programme H2 – Accompagnement des territoires

Les crédits sur ce programme s'élèvent à 496 233 € en fonctionnement et 7 616 288,94 € en investissement.

Action H21 - Contrats territoriaux

Des crédits de fonctionnement à hauteur de 10 000 € sont inscrits.

Ils sont destinés à accompagner des projets innovants et expérimentaux pouvant sortir des cadres d'intervention classiques, mais répondant à la fois à des enjeux centraux pour la collectivité et à des enjeux structurants pour les territoires (développement des énergies renouvelables, équipements à usages mixtes ou mutualisés ..).

Les crédits d'investissement, à hauteur de 50 000 €, visent à financer :

- des contrats de « projets innovants et exemplaires du Département de l'Aude ». Ces projets doivent répondre à un enjeu fort identifié sur le territoire et s'inscrire dans une ou plusieurs transitions (solidaire, écologique, territoriale et démocratique) identifiées comme prioritaires par le Département,
- des contrats pluriannuels pour accompagner certains projets structurants portés par une collectivité ou entrant dans le cadre du dispositif classique de l'aide aux communes.

Action H22 – Aide aux équipements publics communaux

Le budget alloué aux subventions d'équipements s'élève à 7 431 843,94 € et se répartit dans les domaines suivants :

- bâtiments publics : 2 240 413 €
- équipements scolaires : 788 568,45 €
- cœurs de villages : 1 764 855,44 €
- voirie : 719 325,21 €
- équipements culturels : 417 571 €
- équipements sportifs : 440 936,58 €
- équipements touristiques : 88 178,29 €
- services de proximité : 39 870,19 €
- maisons de santé : 230 332,18 €
- projets structurants des territoires : 384 890,40 €
- établissements d'accueil de jeunes enfants : 90 638,10 €
- prévention des risques majeurs : 38 032 €
- bois énergie : 50 640,06 €
- intempéries : 137 593,04 €

Action H23 – Maintien d’activités en milieu rural

Les crédits de fonctionnement, à hauteur de 151 233 €, se ventilent comme suit :

- Maisons des services au public (MSAP) : 105 733 €

Conformément aux préconisations du schéma départemental d’amélioration de l’accessibilité des services au public, le Département apporte un soutien financier aux structures labellisées Maison France Services qui participent à l’amélioration de la vie quotidienne des habitants en complémentarité des services départementaux. Le montant demandé est le même qu’en 2023.

- Opération Gorges de Galamus : 25 000 €

Le financement prend la forme d’une aide à la commune de Cubières-sur-Cinoble pour l’embauche de saisonniers visant à sécuriser la traversée des gorges en période estivale.

- Agences postales : 20 500 €

Le Département apporte un concours financier aux communes de moins de 500 habitants qui possèdent une agence postale. Le montant de cette aide à l’emploi, calculé sur la base d’un SMIC, est fonction de la durée d’ouverture au public, déduction faite de la participation du Groupe La Poste. Le montant est reconduit à l’identique chaque année.

Action H24 - Lutte contre la désertification médicale

Le budget de fonctionnement pour 2024 est de 185 000 € et comprend :

- le dispositif d’aide aux internes et aux étudiants en chirurgie dentaire pour 110 000 €,
- les bourses d’études pour une enveloppe de 18 000 €,
- l’aide aux candidats à la formation d’infirmier en pratique avancée, avec une enveloppe dédiée de 15 500 €,
- l’appui aux communes et intercommunalités dans des projets de promotion du territoire pour 2 000 €,
- le financement d’un observatoire santé environnement contre la pollution pour 40 000 €.

Le budget en investissement pour 2024 est de 34 445 € et comprend le dispositif d’aide à l’installation de médecins généralistes et spécialistes sur les zones déficitaires au plan de l’offre de soins ainsi que le dispositif d’aide à l’installation d’un cabinet secondaire.

Action H25 – Agence Technique Départementale (ATD)

Une recette de fonctionnement de 50 000 € correspond au remboursement de la mise à disposition de personnels départementaux et de moyens techniques à l’ATD (après déduction d’un forfait de 90 000 € correspondant à une prise en charge gratuite par le Département).

En dépenses de fonctionnement, la contribution statutaire à l’ATD s’établit à 150 000 €.

Action H26 – Contractualisation solidaire

Les crédits en investissement s'élèvent à 100 000 €.

Dans le cadre du Schéma départemental des solidarités, le Département a initié une démarche de contractualisation sociale avec les intercommunalités qui vise à adapter les politiques sociales départementales aux enjeux et spécificités locales et favoriser l'émergence de projets innovants.

Pour permettre aux EPCI ou syndicats intercommunaux ayant des compétences sociales de développer leurs plans d'actions dans ce cadre-là, le Département s'engage à apporter des aides à l'investissement, à hauteur de :

- 75 000 € pour chaque structure de 10 000 habitants (2 EPCI),
- 100 000 € pour chaque structure de 10 000 à 50 000 habitants (8 EPCI),
- 150 000 € pour chaque structure de plus de 50 000 habitants (1 EPCI).

Programme H3 – Coopération décentralisée

Ce programme comprend une seule action et s'élève à 285 500 € en fonctionnement.

La politique de coopération internationale contribue à la réalisation des objectifs du projet départemental dans une logique de développement solidaire durable.

Action H31- Programmes de coopération décentralisée

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 285 500 €. Le Département attribue des subventions à ses partenaires internationaux et aux acteurs audois de la solidarité internationale pour des projets de coopération décentralisée, dans la limite d'une enveloppe globale de 250 500 €.

Les crédits concernent également le renouvellement des adhésions aux réseaux internationaux pour un montant de 8 500 €.

L'organisation d'événements et manifestations sur les enjeux de la solidarité internationale donne lieu à une dépense de 26 500 €.

Programme H4 – Tourisme

Il représente un montant de 2 459 710 € en fonctionnement et 79 332 € en investissement.

Action H41 – Animation et promotion de l'offre touristique

Les dépenses de fonctionnement totalisent un montant de 2 260 150 €.

Un 1^{er} volet est constitué des concours à l'Agence départementale du Tourisme (ADT) qui s'élèvent à 2 097 200 € (y compris 100 000 € pour le salon international de l'agriculture) et des subventions à l'Agence des Pyrénées (4 400 € de participation statutaire) et au Relais des Gîtes de l'Aude (36 000 €).

Un 2nd volet concerne le soutien aux associations et collectivités engagées dans des démarches de promotion de la destination Aude et de la marque Pays Cathare, par l'organisation d'événementiels. L'enveloppe dédiée à ces animations est de 104 500 €.

Un 3^{ème} volet relatif à la communication publicitaire des manifestations Promaude et de la Fête du Cassoulet à Castelnaudary pour 18 050 €.

Les dépenses d'investissement, à hauteur de 79 332 €, sont destinées à régler le solde des subventions accordées lors des exercices précédents pour des équipements touristiques communaux ou intercommunaux.

Action H42 - Marque « Pays Cathare »

La marque Pays Cathare est la propriété du Département. L'association pour le développement de la marque Pays Cathare (ADEM) a pour mission de développer la commercialisation des produits marqués Pays Cathare.

La demande de crédits en fonctionnement est de 199 560 € et se ventile comme suit :

- 38 560 € pour le financement des missions d'appui juridique, d'audit qualité et de contrôle autour de la marque,
- 50 000 € sont destinés à des plans de communication multi media (affichages, presse, publicité sur les lieux de vente, réseaux sociaux),
- 111 000 € de subventions de fonctionnement à diverses structures dont l'ADEM (participation aux charges de fonctionnement liées au recrutement d'un agent pour l'animation et la dynamisation du réseau), l'association Viande Pyrénées Audoise ainsi que les partenariats avec les clubs de l'élite sportive audoise.

Programme H5 – Agriculture et Pêche

Le budget de ce programme s'élève à 2 535 334,45 € en fonctionnement et à 1 984 644,41 € en investissement.

Action H51 – Santé animale et prévention des calamités

Les dépenses de fonctionnement soient 1 784 589,15 € se décomposent comme suit :

- la participation au déficit d'exploitation du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse qui s'élève à 1 472 689,15 €. Cette subvention d'équilibre est calculée sur la base du coût d'exploitation du service,
- 311 900 € en soutien aux mesures agroenvironnementales dont :
 - ✓ 232 900 € de subventions aux organismes professionnels agricoles,
 - ✓ 47 000 € consacrés à diverses actions dans le cadre des cofinancements européens tels que le dispositif de coopération d'ingénierie territoriale du FEADER ou le dispositif de développement local par les acteurs locaux (DLAL),
 - ✓ 13 000 € de subventions pour les prud'homies de pêche (Leucate, Bages, Port la Nouvelle et Gruissan), l'association gruisanaise pêche et conchyliculture, le comité interdépartemental de la pêche et des élevages marins et le CEPALMAR,
 - ✓ 19 000 € pour la participation départementale au volet foncier de la convention annuelle avec la SAFER Occitanie.

Les crédits d'investissement, à hauteur de 523 500 € se concentrent sur la compétence en matière d'aménagement foncier rural.

- 495 000 € pour les AFAFE (Aménagements Fonciers Agricoles Forestiers et Environnementaux) intercommunaux de Belvis/Espezet/Quirbajou/Roquefeuil et de Bourière/Bourigeole/Festes et Saint André, ainsi que les études préalables aux AFAFE de Villeneuve/Trassanel/Cabrespine et Counozouls,
- 11 000 € sont destinés au subventionnement des travaux connexes de remembrement sur les opérations achevées ainsi qu'au dispositif d'aide aux échanges et cessions d'immeubles ruraux,
- 17 500 € de subvention pour la mise en place de la nouvelle stratégie agricole.

Action H52 – Circuits de proximité et agrotourisme

En recette de fonctionnement, 34 934,81 € de solde de subvention de la DRAAF sont inscrits dans le cadre du plan France Relance en soutien au développement du projet alimentaire territorial (PAT) « Manger Audois ».

Un budget de fonctionnement de 471 107 € est dédié à cette action, comprenant plusieurs postes de dépenses :

- le financement de la plateforme Agrilocal (14 760 €) pour le développement des circuits de proximité et la valorisation des produits locaux,
- la réalisation d'une campagne de communication autour du PAT (38 000 €),
- les concours financiers à la Chambre d'agriculture (273 413 €),
- le financement des actions du PAT pour 104 654 € dont l'aide aux différents partenaires du programme (75 350 €) et la gestion des crédits mis à la disposition par la DRAAF pour financer les actions du PAT (29 344 €),
- le développement des actions dans le cadre de la nouvelle stratégie agricole, notamment en contrepartie de fonds régionaux et FEADER (40 240 €).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 130 329,03 € et se répartissent comme suit :

- 80 329,03 € pour aider les structures collectives à acquérir et moderniser l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de produits locaux. Ces crédits font levier sur des financements européens (FEADER),
- 25 000 € pour subventionner la résorption de friches à vocation agricole,
- 25 000 € dans le cadre de la nouvelle stratégie agricole.

Action H53 – Programme Hydro-Agricole

La recette de fonctionnement de 83 763 € provient de la redevance d'exploitation versée par la société fermière du Département (Société des eaux potables de Laprade : SODEPLA) sur le périmètre hydraulique de Laprade.

Les dépenses de fonctionnement de 279 638,30 € correspondent notamment à la participation statutaire à l'institution pour l'aménagement du barrage de Montbel (IABM).

Les crédits d'investissement, à hauteur de 1 330 815,38 € concernent le financement des projets hydrauliques agricoles :

- 162 444,98 € pour le programme d'extension de la concession régionale Aqua Domitia sur les maillons Nord Gardiole et Biterrois,
- 500 000 € pour des coûts patrimoniaux sur la concession du Lauragais,
- 40 000 € pour la participation statutaire aux travaux portés par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN),
- 628 370,40 € pour des projets hydroagricoles (études, travaux) portés principalement par des associations syndicales agréées (ASA) :
 - ASA de Castelnau - La Redorte : Etudes préalables au projet de création du réseau de l'Argent Double sur 1200 ha (50 000 €) et création du réseau d'irrigation / Réseaux secondaires du Maillon Minervois AQUA DOMITIA (90 000 €),
 - ASA de Cavanac : création de réseaux sous-pression (508 371,20 €),
 - ASA de Gruissan : Création d'un réseau d'irrigation - Phase 2 (irrigation par réutilisation des eaux usées domestiques traitées) (15 000 €),
 - Communauté d'Agglomération de Carcassonne : solde de l'étude du Schéma Hydraulique Eau Brute Agricole (15 000 €)

Programme H6 – Inondations

Ce programme a été créé suite aux inondations d'octobre 2018. Son budget s'élève à 2 605 971,97 € en investissement et concerne, d'une part, les réparations sur la voirie et les bâtiments départementaux, d'autre part les subventions versées aux communes pour la reconstruction des équipements.

En l'absence de nouvelles calamités, les dépenses sur ce programme ont vocation à diminuer progressivement, au regard de l'effort de reconstruction accompli.

Action H61 – Inondations octobre 2018

Les subventions à régler en 2024, dans le cadre des engagements du programme de soutien aux communes sinistrées par les intempéries d'octobre 2018, se répartissent dans les domaines suivants et totalisent 2 278 659,49 € :

- voirie et équipements publics : 580 966,43 €,
- infrastructures en matière d'eau et assainissement : 100 000 €,
- engagement au titre du fonds de solidarité avec les communes audoises : 227 193,06 €,

Il convient d'ajouter à ces montants un financement de 1 370 500 € pour la reconstruction de l'EHPAD à Trèbes qui a été détruit lors de la crue de 2018.

Action H62 – Inondations octobre 2019

Notre département a été touché par des inondations et des coulées de boues les 22 et 23 octobre 2019. Une quarantaine de communes du littoral, des Corbières, du Limouxin et de la Haute-Vallée de l'Aude ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

Une enveloppe d'autorisation de programme de 0,5 M€ a été réservée pour financer la réparation de ces dégâts. Le règlement de ces subventions sur l'exercice 2024 donne lieu à une dépense prévisionnelle de 14 652 €.

Action H63 – Inondations janvier 2020

La tempête Gloria a touché le département fin janvier 2020 occasionnant de lourds dégâts aux biens non assurables des collectivités. Le Département est intervenu aux côtés de l'Etat et de la Région pour financer la réparation des dommages des communes au moyen d'une autorisation de programme de 2 M€ pour la voirie, les ouvrages d'art, les rivières et les infrastructures d'AEP.

Les crédits de paiement nécessaires à la couverture de ces engagements s'élèvent à 312 660,48 € en 2024.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission H

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
H Aménagement et attractivité du territoire	5 408 195,38	6 784 862,34	6 263 815,40	5 813 277,45
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 020,00	7 000,00	2 100,00	36 500,00
H11 Numérique	2 020,00	7 000,00	2 100,00	6 500,00
H14 LGV		0,00	0,00	30 000,00
H2 Accompagnement des territoires	334 306,50	570 233,00	496 718,90	496 233,00
H21 Contrats territoriaux	0,00	828,00	0,00	10 000,00
H22 Aides aux équipements publics communaux	0,00	6 172,00	6 172,00	0,00
H23 Maintien d'activités en milieu rural	147 796,50	149 233,00	122 643,90	151 233,00
H24 Lutte contre la désertification médicale	106 510,00	194 000,00	147 903,00	185 000,00
H25 Agence Technique Départementale	80 000,00	220 000,00	220 000,00	150 000,00
H3 Coopération décentralisée	335 767,00	698 753,80	602 249,24	285 500,00
H31 Programmes de coopération décentralisée	335 767,00	698 753,80	602 249,24	285 500,00
H4 Tourisme	2 564 880,43	2 939 535,36	2 876 146,95	2 459 710,00
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 389 200,00	2 696 300,00	2 690 560,11	2 260 150,00
H42 Marque "Pays cathare"	175 680,43	243 235,36	185 586,84	199 560,00
H5 Agriculture et pêche	2 171 221,45	2 569 340,18	2 286 600,31	2 535 334,45
H51 Santé animale et prévention des calamités	1 048 827,25	1 478 498,13	1 227 821,79	1 784 589,15
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	866 118,14	811 203,57	779 140,04	471 107,00
H53 Programme hydro-agricole	256 276,06	279 638,48	279 638,48	279 638,30
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	5 408 195,38	6 784 862,34	6 263 815,40	5 813 277,45

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
H Aménagement et attractivité du territoire	21 293 841,62	17 950 113,82	16 939 863,35	17 539 757,42
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 403 352,68	4 534 687,10	4 534 686,75	5 253 520,10
H11 Numérique	1 821 633,25	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
H12 Port de Port-La-Nouvelle	2 269 158,40	2 269 158,40	2 269 158,40	2 269 158,40
H13 Aéroport de Carcassonne	284 361,37	284 361,70	284 361,70	284 361,70
H14 LGV	28 199,66	481 167,00	481 166,65	1 200 000,00
H2 Accompagnement des territoires	8 313 901,44	9 590 072,81	9 183 215,78	7 616 288,94
H21 Contrats territoriaux	2 298,00	0,40	0,00	50 000,00
H22 Aides aux équipements publics communaux	8 295 073,44	9 375 092,18	9 057 167,55	7 431 843,94
H23 Maintien d'activités en milieu rural	0,00	133 200,00	54 823,00	0,00
H24 Lutte contre la désertification médicale	16 530,00	37 180,00	26 625,00	34 445,00
H26 Contractualisation solidaire	0,00	44 600,23	44 600,23	100 000,00
H4 Tourisme	532 466,00	355 604,00	355 604,00	79 332,00
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	532 466,00	355 604,00	355 604,00	79 332,00
H5 Agriculture et pêche	6 256 075,52	2 185 209,45	1 784 103,57	1 984 644,41
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	390 805,76	553 631,86	530 166,61	523 500,00
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	143 728,63	225 000,00	107 276,20	130 329,03
H53 Programme hydro-agricole	5 721 541,13	1 406 577,59	1 146 660,76	1 330 815,38
H6 Inondations	1 788 045,98	1 284 540,46	1 082 253,25	2 605 971,97
H61 Inondations octobre 2018	1 162 011,98	964 716,79	866 382,39	2 278 659,49
H62 Inondations octobre 2019	133 343,00	13 515,00	13 515,00	14 652,00
H63 Inondations janvier 2020	492 691,00	306 308,67	202 355,86	312 660,48
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Ref., Résultat)	21 293 841,62	17 950 113,82	16 939 863,35	17 539 757,42

Mission I - Réseau routier et mobilité

La mission Réseau routier et mobilité représente un budget de 12 776 325,30 € en fonctionnement et 29 711 117,58 € en investissement.

Programme I1 – Routes

Les crédits de fonctionnement (fournitures, prestations, locations des matériels...), mais aussi les moyens en personnel, permettent d'assurer l'entretien et la viabilité du réseau routier départemental.

Les dépenses d'investissement concernent pour l'essentiel les travaux et les réparations en maîtrise d'ouvrage du Département.

Les crédits du programme s'établissent à un total de 9 261 839,57 € en fonctionnement et 29 041 117,58 € en investissement.

Action I11 – Etudes

En dépenses d'investissement, 734 000 € sont prévus :

- les études courantes : 300 000 €,
- les études refacturées par le laboratoire routier départemental : 280 000 €,
- les acquisitions foncières : 100 000 €,
- la subvention des études de l'échangeur autoroutier à Montredon-des-Corbières : 54 000 €.

Action I12 - Travaux neufs

Cette action concerne les grands projets, la desserte du territoire et la modernisation du réseau.

Les prévisions de recettes, d'un montant de 1 907 021,11 €, concernent :

- la participation de la Région aux projets sur le réseau routier d'intérêt régional (RIRR) pour l'aménagement de la RD 610 entre Puichéric et La Redorte (222 000 €),
- la participation de l'Etat dans le cadre de la DSID pour 909 938,51 € qui se répartit entre la création du giratoire sortie ouest à Castelnaudary (430 807,35 €), l'aménagement de sécurité tourne à gauche de la RD 6113 / 26 à Canet d'Aude (208 156 €), l'aménagement de la RD 610 entre Puichéric et La Redorte (189 000 €) et la réparation du pont sur la Nielle (81 975,16 €),
- la participation de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) aux travaux de renforcement de la RD 118 pour 65 082,60 €,
- le reversement par l'Etat du produit des amendes radars automatiques pour 710 000 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un montant de 5 900 000 €.

Les grands projets (travaux neufs) mobilisent une part importante des prévisions de consommations de crédits de paiement au vu de l'avancement et de la finalisation de certaines opérations. Ils se répartissent principalement de la manière suivante :

- RD 6113/26 - Aménagement sécurité routière « tourne à gauche » à Canet d'Aude (400.000€)
- RD 627 - Etudes pour la réparation du pont de la Corrège à Leucate (600.000 €)
- RD 610 - Aménagement entre Puichéric et La Redorte (2 000.000 €)

- RD 6139 - Renforcement de la chaussée de Port la Nouvelle à l'A9 (600.000 €)
- RD124 - Réparation d'accotements RD / effondrement berges canal (300 000 €)

Le principal projet de modernisation et de desserte du territoire est :

- RD 102 - Recalibrage et renforcement de Fanjeaux à Gaja-la-Selve (2 000 000 €)

Action I13 - Entretien et gestion du réseau

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 283 813,65 €. Ces crédits se répartissent entre les dépenses nécessaires à l'entretien des chaussées et des dépendances :

- l'entretien du réseau routier réalisé en régie pour un montant global de 3 762 000 € (location de matériel et fourniture de consommables facturés par le Parc départemental),
- fourniture, contrôle et réparation de l'outillage et des petits équipements pour 143 059 €,
- fournitures nécessaires à l'entretien des dépendances et chaussées pour 783 424,20 €,
- l'entretien des dépendances vertes pour un montant de 515 150 € dont 395 150 € facturés par le Parc départemental et 120 000 € prévus pour le débroussaillage au titre de la DFCI.
- les travaux confiés aux entreprises pour 2 033 880 € (entretien des dépendances routières, expertise des plantations, entretien des chaussées).

Une enveloppe de 46 699,65 € est également prévue pour des dépenses diverses (frais de publication des marchés, demandes au service de la publicité foncière, assistance Météo-France).

Une recette d'investissement de 59 930 € correspond à une subvention du programme LEADER relative à l'aménagement d'une signalétique touristique d'entrée sur les giratoires de la Vallée de l'Aude et du Limouxin.

Le budget d'investissement s'élève à 20 970 000 € et regroupe les opérations de réparation et entretien des ouvrages d'art, la pérennisation du réseau et les opérations de sécurité.

Ce budget comprend :

- La pérennisation des chaussées pour 11 950 000 € ;
 - Travaux préparatoires reprofilage en grave émulsion (1 100 000 €)
 - Travaux de revêtements sur diverses RD hors agglomération (3 000 000 €)
 - Traverses en agglomération en enrobé (1 500 000 €)
 - Travaux enduits superficiels sur diverses RD (3 200 000 €)
 - RD 118 – Renforcement chaussées secteur Montagne noire Les Martys (500 000 €)
 - RD 610 – Renforcement chaussées secteur Trèbes/Marseillette (400 000 €)
 - RD 6113 – Renforcement chaussées secteur Lézignan/Conilhac (600 000 €)
 - RD 623 RD 6113 – Réparations chaussées secteur Lauragais (500 000 €)
 - RD 6009 – Renforcement chaussées secteur Narbonne/Sigean (700 000 €)
 - RD 5 – Renforcement chaussées secteur Hérault La Croisade (450 000 €)
- La pérennisation des dépendances pour 3 630 000 € ;
 - Réparations des ouvrages d'art (3 400 000 €)
 - Aménagement des aires de repos et des giratoires (160 000 €)
 - Acquisition de matériel et stations de comptage (70 000 €)

- La sécurisation du réseau et des équipements pour 1 470 000 € ;
 - Opérations de sécurité (100 000 €)
 - Dispositifs de retenues et glissières (300 000 €)
 - Signalisation verticale (500 000 €)
 - Signalisation horizontale (500 000 €)
 - Signalisation touristique (70 000 €)

- Les opérations courantes annuelles pour 1 000 000 €

Le programme relatif à la pérennisation du réseau s'élève à 2 990 000 € et intègre principalement les opérations suivantes :

- RD 6009 - Renforcement chaussées de Sigean aux P.O. (700 000 €)
- RD 6009 - Contrat Route PNR Narbonne (20 000 €)
- RD 620 – Renforcement chaussée section Villegly Caunes (500 000 €)
- Réparation et mise en conformité divers ouvrages d'art sur le canton de la Haute-Vallée (200 000 €)
- RD 118 Renforcement et murets VL (600 000 €)
- RD 620 Renforcement col du Bac (500 000 €)
- RD 6139 – Réparation pont d'accès au port de Port-La-Nouvelle – 1ères études (50 000 €)
- Les cessions de domanialité : indemnités de remises en état des RD transférées au Grand Narbonne (350 000 €).

Action I14 - Imprévus et divers

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 820 000 € :

- 120 000 € au titre du remboursement des dégâts causés à la voirie par des tiers,
- 700 000 € au titre des redevances pour occupation du domaine public.

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 667 646 €, se répartissent principalement comme suit :

- la viabilité hivernale pour 505 046 € (location de matériel et intervention du Parc départemental, sel de déneigement),
- la fourniture de vêtements et les équipements de sécurité des agents pour 144 700 €,
- l'achat de produits d'entretien pour les centres routiers et l'équipement en trousse de secours (13 900 €),
- Des subventions pouvant être attribuées aux communes situées en zone de montagne pour couvrir les frais de déneigement de leurs voies communales pour 4 000 €.

En section d'investissement, la recette de 150 000 € correspond au solde de la subvention de la Région pour la reconstruction du pont de Villegailhenc.

En dépenses d'investissement, les crédits sont destinés à assurer la sécurisation du réseau routier départemental suite à des événements aléatoires (intempéries et purges de falaises) pour un montant de 1 385 000 €.

Action I15 - Parc et Laboratoire Routier

Cette action rend compte de la participation du Département à l'équilibre du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier. Les dépenses et recettes relatives au budget annexe sont présentées dans le rapport spécifique.

La subvention d'équilibre au budget annexe s'élève à 1 310 379,92 €.

Action I16 – Subventions d'investissement

Ces subventions sont destinées à aider les communes ou leurs groupements à financer la réfection des réseaux de voirie ou la réparation des dommages causés par les intempéries, hors programmes spécifiques (inondations octobre 2018, octobre 2019 et janvier 2020).

Les dépenses, d'un montant de 52 117,58 €, correspondent au paiement du solde des subventions attribuées les années précédentes.

Programme I2 – Transports

Ce programme comprend une seule action.

Action I22 - Transports scolaires

En dépenses de fonctionnement, 3 264 800 € sont consacrés aux transports scolaires des enfants en situation de handicap qui demeure une compétence départementale.

Le travail engagé avec la MDPH afin d'ajuster les prises en charge au plus près des besoins du bénéficiaire, ainsi que la communication établie avec les familles et les taxis pour éviter un transport à la carte, avait permis de réduire les dépenses en 2019 de 18%, alors même que le nombre d'élèves en situation de handicap avait progressé.

Or, le nombre de bénéficiaires continue à augmenter tous les ans (+ 30 en 2019, + 40 en 2020, + 57 en 2021, + 50 en 2022 et + 55 en 2023). Cette tendance correspond à la mise en œuvre de l'école inclusive.

Cette année, les inscriptions budgétaires prennent en compte un nombre de 25 élèves supplémentaires en transport adapté et 3 bénéficiaires supplémentaires en indemnité kilométrique.

Programme I3 – Mobilités durables

Ce programme vise à assurer une meilleure traçabilité du budget dédié aux mobilités durables. Il regroupe dans un ensemble cohérent, par transfert depuis d'autres programmes, les interventions sur la véloroute du Canal du midi et la voie verte de Bram à Montségur (F1 sports et activités de pleine nature), le financement des infrastructures cyclables des communes et des intercommunalités (CFI) et le développement de l'autopartage (G3 Energie renouvelables).

Pour les dépenses d'investissement, le transfert sur ce nouveau programme concerne les crédits des autorisations de programmes votés à partir de 2023 (pas de reprise de l'antériorité).

Action I31 – Voies vertes et pistes cyclables

Des recettes en fonctionnement 36 000 € sont inscrites et correspondent aux participations des EPCI en rapport à l'entretien de la voie verte.

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 249 685,73 € se répartissent comme suit :

- la participation à Véloccitanie pour 2 500 €,
- l'adhésion à l'association des territoires cyclables pour 5 000 €,
- une enveloppe de 232 185,73 € pour l'entretien des voies vertes,
- 10 000 € de subvention à l'association Atout Fruit pour la mise en œuvre et le suivi du conservatoire fruitier le long de la voie verte du Canal du midi à Montségur.

En dépenses d'investissement, les crédits de paiements s'élèvent à 670 000 € qui se répartissent comme suit :

- fin des travaux pour l'aménagement d'une portion d'itinéraire voie douce sur le domaine public routier départemental (Pennautier/ZI Félines) : 500 000 €,
- subventions dans le cadre du schéma itinéraires cyclables : 150 000 €,
- voies vertes et études Ecocompteurs : 20 000 €.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission I

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
I Réseau routier et mobilité	13 014 724,60	13 031 425,98	12 412 364,85	12 776 325,30
I1 Routes	9 660 170,20	9 598 308,44	9 206 778,32	9 261 839,57
I13 Entretien et gestion du réseau	7 924 746,38	7 509 372,53	7 394 996,24	7 283 813,65
I14 Imprévus et divers	727 195,57	851 417,47	840 912,04	667 646,00
I15 Parc et Laboratoire Routier	1 008 228,25	1 237 518,44	970 870,04	1 310 379,92
I2 Transports	3 354 554,40	3 138 171,06	2 914 860,18	3 264 800,00
I22 Transports scolaires	3 354 554,40	3 138 171,06	2 914 860,18	3 264 800,00
I3 Mobilités durables		294 946,48	290 726,35	249 685,73
I31 Voies vertes et pistes cyclables		279 898,48	275 678,35	249 685,73
I32 Autopartage		15 048,00	15 048,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	13 014 724,60	13 031 425,98	12 412 364,85	12 776 325,30

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
I Réseau routier et mobilité	28 169 991,83	29 522 199,69	29 326 245,13	29 711 117,58
I1 Routes	28 169 991,83	29 002 841,69	28 888 120,96	29 041 117,58
I11 Etudes	494 854,04	623 357,13	590 478,63	734 000,00
I12 Travaux neufs	3 530 492,72	3 485 413,80	3 445 681,26	5 900 000,00
I13 Entretien et gestion du réseau	20 373 302,58	23 931 821,48	23 892 156,09	20 970 000,00
I14 Imprévus et divers	3 639 685,83	914 407,59	911 963,29	1 385 000,00
I16 Subventions d'investissement	131 656,66	47 841,69	47 841,69	52 117,58
I3 Mobilités durables	0,00	519 358,00	438 124,17	670 000,00
I31 Voies vertes et pistes cyclables	0,00	519 358,00	438 124,17	670 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	28 169 991,83	29 522 199,69	29 326 245,13	29 711 117,58

Mission K – Administration Générale

La mission Administration générale regroupe les crédits nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales à travers la mobilisation de ressources humaines, informatiques et techniques.

Le montant total du budget pour 2024 est de 171 267 661,85 € en section de fonctionnement et 29 825 107 € en section d'investissement (crédits réels hors opérations techniques sur la dette, affectation du résultat et crédits non affectés).

Programme K1 – Ressources humaines

Le budget RH est constitué de la masse salariale, mais également des dépenses de formation, d'action sociale (dont les contributions au comité des œuvres sociales, au RIAC, à l'Amicale). Il englobe également les dépenses liées à la santé et à la sécurité au travail.

Les recettes sont constituées par les remboursements de salaires des agents mis à disposition par la collectivité et les aides publiques (emplois d'avenir, apprentissage, Fonds d'insertion des personnes handicapées).

La masse salariale constitue le poste le plus important en termes de dépense. Englobant les rémunérations brutes servies et les contributions patronales afférentes, la masse salariale est fonction :

- de la politique de recrutement de la collectivité. La maîtrise des postes permanents reste un objectif de la collectivité. Des procédures de suivi et de décisions existent et doivent être approfondies dans le cadre du travail prévisionnel effectué par les directions.
- de l'évolution induite par les carrières et la structure de la pyramide des âges des agents départementaux. Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est l'indicateur principal de cette dimension.
- des décisions de la collectivité prises en matière de rémunération. En ce qui concerne le RIFSEEP, le dispositif prévoyant une évolution basée sur l'inflation vient augmenter l'enveloppe du régime indemnitaire.
- des dispositions réglementaires nationales impactant les carrières et les rémunérations des agents. La mise en place de mesures statutaires liées aux différents cadres d'emplois, le relèvement catégoriel de certains indices ou encore la hausse des cotisations patronales sont autant de mesures impactant le budget du personnel.

Le programme Ressources humaines représente un budget de 136 362 653 € en 2024, en progression de 3,86% par rapport au budget 2023.

Action K11 – Rémunération du personnel

Les recettes d'un montant de 680 002 € correspondent aux remboursements des mises à disposition d'agents départementaux (170 000 €), aux indemnités journalières de sécurité sociale (100 000 €), aux remboursements au titre du congé de paternité (10 000 €) et aux montants assuranciers liés aux accidents du travail (400 000 €).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 132 375 148,60 €, en progression de 4,04 % par rapport au budget 2023.

Cette action est la somme de la masse salariale de référence des agents départementaux et des éléments de rémunération que l'on peut qualifier de complémentaires comme les heures supplémentaires, les astreintes, les remboursements de frais de déplacements.

La masse salariale des assistants familiaux est abordée dans un paragraphe distinct.

➤ la masse salariale

On peut définir, schématiquement, la masse salariale comme un nombre d'agents multiplié par un coût moyen par agent.

- les effectifs

Au 31 décembre 2022, les effectifs rémunérés tous budgets (budget principal et budgets annexes) étaient de 2 607 agents dont 356 assistants familiaux. Au 31 décembre 2023, ils sont de 2 602 agents dont 360 assistants familiaux.

Pour l'exercice 2024, nous ciblons un effectif rémunéré moyen de 2 585 agents.

Ne sont pas pris en compte l'intégration des 25 salariés de Cogitis dans nos dépenses de personnel, prévue au 1^{er} juillet 2024. Cela fera l'objet d'un transfert de crédits dans le cadre d'une décision modificative entre les crédits dédiés à ce jour à Cogitis vers les crédits RH.

- le suivi des postes permanents et non permanents

Il convient de noter que la suppression d'un emploi au tableau des effectifs n'entraîne pas systématiquement de conséquences sur les effectifs rémunérés. En effet, si le poste supprimé n'est pas relié à une sortie financière alors il n'y a pas de diminution de dépenses comme on pourrait l'observer lors d'une suppression de poste à la suite du départ à la retraite d'un agent.

De même une création de poste n'entraîne pas automatiquement d'augmentation de la masse salariale, puisque les délais de recrutement, voire la pérennisation d'un agent contractuel, peuvent en réduire (ou effacer) les effets.

- le suivi des départs à la retraite

En 2023, sur les 183 départs potentiels (13 limites d'âge et 170 ouvertures de droits), 25% des agents ont fait valoir leur droit à la retraite soit 55 départs (55 actés en 2023 et 10 actés en 2024).

Les retraites pour l'année 2024 représentent un volume potentiel de 216 départs (13 limites d'âge en 2024, report de 4 limites d'âge en 2023, 75 ouvertures de droits en 2024 et report de 124 ouvertures de droit de 2023) dont 3 sont déjà actés (2 actés en 2023 et 1 actés en 2024). Les départs déjà actés et les limites d'âge en 2023 représenteraient un gain de 651 431 €, s'ils n'étaient pas remplacés.

On peut donc tabler au regard des observations menées les années passées sur une soixantaine de départs en 2024.

- le coût moyen d'un agent

Le coût moyen d'un agent dépend de plusieurs facteurs : des facteurs endogènes qui dépendent de la politique salariale de la collectivité et sur lesquels il est possible de mettre en œuvre des leviers d'action et des facteurs exogènes, extérieurs à la collectivité.

⇒ *l'évolution du point d'indice et du SMIC*

A ce jour, il n'y a pas eu d'annonce gouvernementale relative à une augmentation du point d'indice en 2024.

Le SMIC a été revalorisé 2 fois en 2023 : + 1,8% au 1^{er} janvier pour un coût de 310 836 € sur le budget principal (dont 308 751 € pour les assistants familiaux) et 2,22% le 1^{er} mai pour un coût de 238 003 € (dont 235 275 € pour les assistants familiaux).

Au 1^{er} janvier 2024, le SMIC a été revalorisé de 1,13% pour un coût estimatif annuel de 203 102 € (assistants familiaux inclus).

⇒ *le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la politique de carrière*

Pour 2024, le coût chargé des avancements d'échelon est estimé à 231 542 € sur le budget principal.

Le GVT, indicateur de mesure du coût des avancements de carrières, de l'ancienneté et de la qualification des effectifs (réussite à concours par exemple) a été de 0,84% en 2023, soit 443 977 €.

	2019	2020	2021	2022	2023
Coût global annuel des avancements	486 354	492 251	515 555	411 774	443 977
Rémunération Principale des titulaires	47 768 764	48 017 100	48 367 737	50 491 696	52 914 017
GVT	1,02 %	1,03 %	1,06 %	0,82 %	0,84 %

En ce qui concerne la politique de carrière, les ratios définis pour l'année 2024 restent identiques à ceux de 2023 à savoir 30% pour les catégories A (50% pour les sages-femmes hors classe, les infirmiers en soins généraux hors classe, les cadres supérieurs de santé, les conseillers socio-éducatifs hors classe, les assistants socio-éducatifs de classe exceptionnelle, les ingénieurs principaux et les bibliothécaires principaux), 50% pour les catégories B (10% pour les rédacteurs principaux 2^{ème} classe, 30% pour les techniciens principaux 2^{ème} classe) et 80% pour les catégories C.

Ainsi, le coût chargé des avancements de grade et promotion interne pourrait être estimé à 173 717 € sur le budget principal.

⇒ *le régime indemnitaire*

L'enveloppe utilisée pour le régime indemnitaire a été de 10 695 693 € en 2021, 11 994 324 € en 2022 et 14 162 892 € en 2023.

Le régime indemnitaire de la collectivité a été revu au 1^{er} juillet 2022. Dans le cadre de cette revalorisation, le régime des agents de catégorie A (hors ingénieurs, médecin et biologistes vétérinaires) a été revalorisé de 100 € mensuels au 1^{er} janvier 2024, pour un coût total annuel chargé de 788 322 €.

En 2024, il sera actualisé sur la base de l'indice INSEE pour les catégories B et C. Une augmentation prévisionnelle de 3,7% aurait un coût chargé de 317 779 € sur le budget principal, de 333 985 € tous budgets confondus.

Pour l'année 2024, l'enveloppe prévue est ainsi de 15 285 199 € (tous budgets confondus).

⇒ **les autres mesures réglementaires et cotisations**

- A ce jour, pas d'information sur les éventuelles évolutions réglementaires des charges patronales.
- La Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) a fortement augmenté depuis 2022 en raison d'une inflation importante. La GIPA a été de 12 457 € en 2021, 42 435 € en 2022 et 150 218 € en 2023.
Nous pouvons supposer pour 2024 un montant équivalent à celui de 2023.
- + 5 points d'indice dans le cadre des mesures prises en faveur du pouvoir d'achat, pour un coût de 873 255 € sur le budget principal.
- + 1 point de contribution patronale CNRACL pour un coût de 499 077 € sur le budget principal (544 834 € tous budgets confondus)

➤ **la rémunération des assistants familiaux**

Les effectifs rémunérés au 31 décembre 2023 sont de 360 agents. Ainsi, dans l'hypothèse d'une stabilité des effectifs, la base de 360 agents est retenue pour la construction du BP 2024.

Au 1^{er} janvier 2024, le SMIC a été revalorisé de + 1,13% pour un coût pour 2024 de 201 754 €.

La loi Taquet du 7 février 2022, relative à la protection de l'enfant, prévoit avec son décret d'application du 31/08/2022 et une date d'application au 1^{er} septembre 2022, une revalorisation de la rémunération des assistants familiaux. Sur la base des situations observées, la réforme entraînerait un surcoût sur l'année 2024 estimé à 464 101 € au niveau de l'accueil continu et de 160 190 € au niveau de l'accueil intermittent.

L'indemnité d'entretien, les retenues repas, les frais de demi-pension et l'allocation de rentrée scolaire octroyés aux assistants familiaux font l'objet d'une indexation annuelle établie sur la base de l'évolution des prix à la consommation. Pour 2024, une augmentation du taux INSEE de 3,5 % aurait un coût de 160 600 €.

Le coût moyen d'un assistant familial augmentera ainsi de 359 € entre 2023 et 2024.

Action K12 – Actions de formation

La formation est un axe important de la politique de ressources humaines du Département, avec des crédits dédiés à hauteur de 615 954,40 €.

Les crédits concernent :

- le projet de territorialisation de l'action sociale et les actions dans le cadre des solidarités humaines pour un montant de 150 000 €,
- des crédits pour des formations professionnalisantes dans le domaine de la transition écologique, des mobilités et des solidarités territoriales à hauteur de 112 188 €,
- un budget pour la formation des assistants familiaux pour 72 000 €.
- des formations transversales pour 156 766,40 € dont 20 000 € pour les agents du dispositif FIPH en matière d'apprentissage, 80 000 € pour les formations hygiène et sécurité et 16 200 € pour la formation des cadres.

Les inscriptions prennent en compte également une enveloppe de 125 000 € qui se répartit comme suit :

- l'action relative à l'analyse des pratiques professionnelles pour 90 000 €,
- la poursuite des actions de supervision, concernant l'usure professionnelle (5 000 €),
- le renouvellement du partenariat avec l'IRTS de Perpignan (15 000 €),
- une enveloppe de 5 000 € dédiée à la mise en place d'actions de sensibilisation sur les violences intrafamiliales à destination du personnel départemental.
- une enveloppe de 10 000 € dédiée à l'organisation de colloques, dont le colloque annuel du LERF (lieu d'écoute et de ressources pour les familles).

Action K13 – Actions de prévention

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 78 450 € et comprennent notamment :

- le remboursement des transports collectifs du personnel (40 000 €),
- la médecine de travail, les dépenses de pharmacie (18 450 €),
- les concours divers, cotisations et subventions (17 500 €),
- les fournitures, équipements et la maintenance des appareils (2 500 €)

Action K14 – Action sociale

Pour 2024, les recettes relatives à l'action sociale s'élèvent à 579 500 € et comprennent :

- les remboursements de la part salariale des chèques déjeuners (350 000 €),
- les remboursements par le comité des œuvres sociales des personnels mis à disposition (229 500 €),

Les dépenses de fonctionnement relatives à l'action sociale pour le personnel départemental s'élèvent à 3 293 100 €. Ces crédits concernent principalement :

- le COS : la subvention est calculée sur la base de 1,5% de la masse salariale du personnel statutaire et contractuel, complétée par une participation forfaitaire de 700 € par assistant familial et une participation forfaitaire de 40 000 € pour l'organisation de la fête de Noël. Le versement au COS s'établit à 1 883 828,77 € en 2024,
- la participation de la collectivité à la prévoyance et à la couverture santé pour 170 000 €,
- l'ARIAC : le financement se compose d'une subvention de fonctionnement (60 000 €) et une participation aux repas servis aux agents utilisateurs (35 000 €),
- les chèques déjeuners des agents départementaux, avec une participation de la collectivité évaluée à 930 000 €,
- les aides relatives aux séjours d'enfants, les allocations pour frais de garde des enfants, les allocations pour enfants handicapés (88 500 €),

- il est également prévu 120 000 € pour des versements de capitaux décès.

Programme K2 – Budget et finances

Action K21 – Dette

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de trésorerie, une recette de 482 000 € est inscrite. Elle correspond à la somme des intérêts du placement de 10 M€ réalisé en février 2023 sur 1 an à un taux d'intérêt à 2,82% (soit 282 000 €) et au placement de la somme de 8 M€ en 2024 sur 9 mois à 3,57 % (soit 200 000 € estimés).

L'ensemble des dépenses liées à la dette sont attachées à cette action. Elle comprend donc en section de fonctionnement les charges d'intérêt estimées à 5 377 646,95 €. Le remboursement en capital relève de la section d'investissement et s'élève à 22 823 200 €.

Le budget de l'action comprend également les mouvements de remboursements anticipés temporaires à hauteur de 24 300 008,77 €. Il s'agit d'opérations techniques d'optimisation de la gestion de dette et de la trésorerie qui s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Lors de la présente séance est présenté un rapport spécifique sur l'état de la dette et les perspectives 2024 pour le Département qui indique un recours à l'emprunt maximum de 25 M€ cette année.

Action K22 - Provisions pour charges et imprévus

Le montant des provisions en recette s'élève à 1 553 000 €.

Des crédits de fonctionnement sont demandés à hauteur de 1 915 000 € correspondant à une provision pour créances douteuses de 1 330 000 € (créances d'indus RMI et RSA, majoritairement), et une provision pour risques de 485 000 € afin d'assurer la couverture du contentieux opposant le Département à VNF. Cette même somme est inscrite en recettes de fonctionnement.

Enfin une provision de 100 000 € est inscrite pour la monétisation et la conversion en points retraite du CET.

Action K23 - Subventions diverses

Les dépenses s'élèvent à 113 581,50 € dont :

- les cotisations aux organisations professionnelles : l'ADF, l'AFCCRE et l'Association des Départements Solidaires (38 030,36 €),
- Les subventions aux associations syndicales, d'anciens combattants et de protection civile maintenues à 75 551,14 €, au regard du caractère reconductible de ces soutiens financiers.

Action K24 - Créances, pertes et reversement

Les recettes de fonctionnement, à hauteur de 569 500 €, comprennent :

- les dépenses d'apurement de charges rattachées (500 000 €),
- les produits exceptionnels (11 500 €),

- les recettes provenant de l'annulation de mandats sur exercices antérieurs (5 000 €) et les recouvrements sur créances admises en non valeurs (5 000 €),
- les produits financiers de la participation au capital des sociétés (BRL exploitation et la Caisse d'épargne LR) sont valorisés à 48 000 €, au vu des taux de rendement courants sur ces placements.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 15 664 333,10 € et recouvrent notamment :

- le prélèvement au titre du fonds national de péréquation DMTO estimé à 7 657 000 €,
- les compensations financières versées à la Région dans le cadre des transferts de compétences en matière de planification des déchets non dangereux et des transports, respectivement de 46 080 € et 5 525 301 €,
- le reversement de trop perçu de la fraction de TVA compensatrices. Corrélativement aux estimations à la baisse de la TVA encaissée en 2023 par les services de l'Etat, les fractions de TVA compensatoires reversées l'an passé au bénéfice du Département ont été surévaluées par l'Etat. Par conséquent, il sera nécessaire d'opérer un reversement de ces sommes aux services de l'Etat ; celui-ci est estimé à 1 343 041 € et sera matérialisé par une dépense au compte 7398 - Autres reversements.
- une enveloppe dédiée aux intérêts moratoires de 38 768,80 € (la dégradation des effectifs au sein de la Paierie départementale pourrait peser sur les délais moyens de paiement),
- les apurements de produits rattachés, donnant lieu à une dépense de 249 263,40 €,
- une enveloppe dédiée aux remises gracieuses de dettes, d'un montant de 28 107,38 €,
- les dépenses relatives à l'annulation de titres sur exercices antérieurs, pour 93 100 €.
- les créances admises en non-valeur estimées à 674 361,52 €, en lien avec les provisions constituées, les créances éteintes donnant lieu à une dépense de 5 880 €,
- les frais de fonctionnement des cartes d'achat à hauteur de 3 430 €.

En dépenses d'investissement, les cautionnements et garanties apportés sur les baux de locations se portent à 19 680 €.

Programme K3 – Systèmes d'information et télécommunications

Le programme K3 s'élève en fonctionnement à 3 808 441 € et à 1 948 500 € en investissement.

Action K31 – Systèmes d'information

Les recettes correspondent, comme les années précédentes, au remboursement de la participation à COGITIS, sur la base des dépenses réalisées l'année précédente, pour un montant de 401 229,95 €.

Les dépenses d'un montant de 3 288 441 € sont en très légère augmentation (+ 1,21%) et se répartissent comme suit :

- 2 150 000 € correspondent aux prestations de COGITIS. Ce budget correspond à une légère baisse du nombre de jours de prestations qui seront produits par le syndicat mixte,
- 540 107 € correspondent à la maintenance de l'existant. Les contrats sont, pour la plupart, indexés sur le Syntec qui devrait ne pas augmenter de plus de 1% cette année,
- 377 834 € correspondent aux services hébergés. Le nombre de logiciels en mode SAAS et le nombre de sites web hébergés sont en augmentation régulière. Ce budget est par conséquent en hausse de 15,9%,
- 100 000 € correspondent aux contrats de location et d'entretien du parc de copieurs. Ce budget est en hausse du fait du renouvellement des contrats,
- 58 500 € correspondent aux fournitures et aux cotisations aux associations (dont l'adhésion à l'association Open-IG).
- 62 000 € correspondent à la mise en place d'un nouveau contrat de surveillance 24H/24 des cyberattaques

La recette d'investissement correspond au solde de la subvention de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) pour le plan cybersécurité qui s'élève à 50 000 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un total de 1 808 000 € et correspondent à l'acquisition de logiciels, les évolutions et la sécurisation des infrastructures techniques (réseau, stockage et serveurs) et les acquisitions de postes de travail nouveaux ou en remplacement et des prestations d'études pour accompagner la collectivité dans les choix et le portage de ces opérations.

Action K32 – Télécommunications

Les recettes, d'un montant 46 000 €, correspondent aux remboursements des dépenses de télécommunications par les organismes externes hébergés et par les budgets annexes.

Les crédits de fonctionnement sont en légère hausse de 2,1% pour un montant de 520 000 € afin de tenir compte de l'augmentation du nombre d'abonnements (téléphonie mobile, sites connectés) et de l'amélioration des débits sur les sites distants.

Les dépenses d'investissement pour un montant de 140 000 € vont permettre de poursuivre le déploiement des outils de mobilité et de collaboration.

Programme K4 – Logistique et patrimoine

Les dépenses sur cette mission atteignent 8 026 006,30 € en fonctionnement et 5 034 227 € en investissement.

Action K41 - Moyens courants des services

Cette action donne lieu à une recette de fonctionnement de 221 000 € provenant du remboursement de frais par les budgets annexes (150 000 €), par les organismes externes (65 000 €) et par des tiers (6 000 €).

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 2 921 791,30 €, sont en baisse de 316 632,31 € par rapport au budget 2023 (- 9,78%). Les principaux postes sont :

- les frais de gestion des véhicules pour 928 840 € (en hausse suite à l'inflation des prix des carburants et l'augmentation de véhicules en LDD),
- les charges de gestion courante pour 442 360 €, en baisse par rapport aux années précédentes,
- les frais d'assurances et de prestations d'expertise en assurance pour 768 744,30 €,
- les frais d'affranchissement et les contrats postaux pour 375 314,80 € et la machine à affranchir pour 18 874,80 €. Les tarifs de La Poste augmentent chaque année mais la prévision table sur une diminution de la volumétrie des courriers envoyés.
- les crédits des frais d'annonces et d'insertion pour 69 784 €,
- les abonnements de presse et les acquisitions d'ouvrages pour 105 782,50 €,
- le remboursement au budget annexe du SATESE des dépenses exposées pour le compte de l'ATD, d'un montant de 105 355 €,
- divers frais pour un montant de 2 110,70 €
- les crédits affectés à l'organisation de manifestations par le Département, pour un montant de 123 500 €.

Les crédits de paiement en investissement d'un montant total de 707 220 € sont consacrés à l'acquisition de véhicules (475 220 €, dont 95 220 € pour les infrastructures de recharge de véhicules électriques) et à l'acquisition de mobilier (232 000 €).

Action K42 - Gestion du patrimoine immobilier

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 410 640 €. Elles sont constituées des revenus locatifs (136 000 €), des refacturations de consommations énergétiques (74 640 €) et des remboursements d'assurance (200 000 €) dont celui du sinistre survenu le 10 octobre 2023 à l'Hôtel du Département.

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 5 104 215 €, sont constituées de charges à caractère général. Ces dépenses comprennent les consommations énergétiques (1 251 000 €), les loyers versés (987 500 €) et les taxes (424 600 €). Le solde finance les prestations d'entretien et de maintenance des bâtiments départementaux.

Les crédits relatifs aux frais de gardiennage des bâtiments s'élèvent à 937 000 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 720 221,47 €. Elles correspondent aux financements de l'Etat (DSIL) pour la rénovation énergétique des bâtiments du département (423 310,50 €), l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de l'hôtel du Département (130 470,97 €) et la rénovation énergétique de la division territoriale de Lagrasse (57 000 €). La rénovation de la MDS de Castelnaudary bénéficie du fonds vert pour 109 440 €.

Le budget d'investissement s'élève en crédits de paiement à 4 327 007 €. Les principales dépenses concernent :

- 571 010 € pour des opérations majeures de production d'énergie renouvelable (ombrières photovoltaïques),
- 281 700 € pour la création de locaux de vie pour les ateliers,

- 1 095 067 € pour la poursuite des travaux de rénovation énergétique, en particulier sur l'hôtel du Département,
- 100 000 € pour le plan routes visant à rénover l'ensemble de nos bâtiments routiers,
- 100 000 € pour le début de la reconstruction du centre routier d'Espezel,
- 282 730 € pour le lancement de l'opération de réaménagement de l'antenne de Narbonne,
- 204 000 € pour la modernisation des ascenseurs des bâtiments,
- La programmation des travaux d'entretien et de grosses réparation (1 555 000 €) concernera notamment le maintien du bâti pour 455 000 €, l'aménagement de locaux pour 645 000 €, l'accessibilité handicapés pour 120 000 € et le perfectionnement des installations thermiques pour 335 000 €.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission K

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
K Administration générale	150 146 219,52	166 541 166,06	163 274 157,57	171 267 661,85
K1 Ressources humaines	122 221 407,57	131 291 696,00	130 032 937,17	136 362 653,00
K11 Rémunération du personnel	118 363 666,91	127 236 390,00	126 292 474,36	132 375 148,60
K12 Actions de formation	658 691,22	625 862,00	563 751,32	615 954,40
K13 Actions de prévention	64 186,27	122 350,00	50 590,93	78 450,00
K14 Action sociale	3 134 863,17	3 307 094,00	3 126 120,56	3 293 100,00
K2 Budget et finances	17 342 283,91	23 077 702,44	21 868 553,00	23 070 561,55
K21 Dette	2 484 496,75	5 477 889,60	4 796 428,98	5 377 646,95
K22 Provisions pour charges et imprévus	1 368 000,00	1 553 000,00	1 553 000,00	1 915 000,00
K23 Subventions diverses	101 831,46	101 379,37	100 234,93	113 581,50
K24 Créances, pertes et reversements	13 387 955,70	15 945 433,47	15 418 889,09	15 664 333,10
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 564 281,12	3 758 620,00	3 535 405,61	3 808 441,00
K31 Systèmes d'information	3 020 495,25	3 249 101,71	3 063 710,15	3 288 441,00
K32 Télécommunications	543 785,87	509 518,29	471 695,46	520 000,00
K4 Logistique et patrimoine	7 018 246,92	8 413 147,62	7 837 261,79	8 026 006,30
K41 Moyens courants des services	2 816 174,38	3 238 423,61	2 910 119,69	2 921 791,30
K42 Gestion du patrimoine immobilier	4 202 072,54	5 174 724,01	4 927 142,10	5 104 215,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	150 146 219,52	166 541 166,06	163 274 157,57	171 267 661,85

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
K Administration générale	26 395 053,58	29 706 483,00	28 244 998,15	29 825 107,00
K2 Budget et finances	22 550 827,59	23 686 680,00	23 665 459,76	22 842 880,00
K21 Dette	22 550 827,59	23 667 000,00	23 646 389,76	22 823 200,00
K24 Créances, pertes et reversements	0,00	19 680,00	19 070,00	19 680,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	2 133 084,66	1 890 500,00	1 657 486,51	1 948 000,00
K31 Systèmes d'information	1 836 682,19	1 804 500,00	1 622 664,76	1 808 000,00
K32 Télécommunications	296 402,47	86 000,00	34 821,75	140 000,00
K4 Logistique et patrimoine	1 711 141,33	4 129 303,00	2 922 051,88	5 034 227,00
K41 Moyens courants des services	306 685,66	837 000,00	443 612,76	707 220,00
K42 Gestion du patrimoine immobilier	1 404 455,67	3 292 303,00	2 478 439,12	4 327 007,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	26 395 053,58	29 706 483,00	28 244 998,15	29 825 107,00

Mission L – Pilotage et coordination

Cette mission regroupe les crédits affectés au pilotage politique et administratif du Département, constituant ainsi la seconde mission support. Les crédits de l'exercice s'élèvent à 2 784 651,10 € en fonctionnement et 630 000 € en investissement.

Programme L1 - Pilotage stratégique

Action L11 - Fonctionnement des groupes d'élus

Le budget de 1 632 394 € comprend principalement les dépenses relatives aux indemnités des élus soit 1 530 010 € (coûts chargés et remboursement de frais inclus), et les frais de fonctionnement des groupes politiques (102 384 €).

Action L12 - CESE et autres organismes consultatifs

Le besoin en crédits est de 46 200 €.

Les dépenses relatives au fonctionnement du CESE s'élèvent à 24 200 € et comprennent les indemnités de présence (12 000 €), les frais de formation (1 000 €) et le remboursement des frais de déplacement (11 200 €).

Les crédits alloués aux autres organismes consultatifs s'établissent à 22 000 €.

Action L13 - Pilotage de l'administration

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 194 700,20 €. Elles comprennent dans le détail :

- 27 300 € pour des missions de pilotage et d'évaluation interne,
- 8 983,20 € pour les actions de communication interne,
- 61 440 € de prestations juridiques (avocats et autres auxiliaires de justice) et de frais générés par les contentieux de la collectivité (frais de représentation),
- 52 377 € pour des prestations de conseil et d'accompagnement à l'exercice de nos missions en matière d'Europe et de coopération internationale.

Des dépenses spécifiques, à hauteur de 44 600 €, visent le renforcement des outils de prospective et de pilotage des politiques sociales. Elles sont constituées par :

- l'adhésion du Département de l'Aude à l'Association des territoires pour des solutions solidaires d'un montant de 2 500 €,
- les phases 2 et 3 de l'élaboration du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP) pour 32 100 €,
- L'organisation des journées thématiques transversales solidarités humaines pour un montant de 10 000 €.

Programme L2 - Communication externe

Action L21 - Actions de communication

Les crédits de fonctionnement dédiés aux actions de communication externe s'élèvent à 887 606,90 €. Les principaux postes sont constitués par les dépenses d'édition et d'impression (330 000 €), les réalisations audiovisuelles (190 000 €), les campagnes de communication dans les médias écrits et audiovisuels (253 106,90 €) ainsi que l'accompagnement stratégique et la conception de supports (70 000 €).

Les dépenses d'investissement, à hauteur de 30 000 € concernent le développement de diverses fonctionnalités, en fonction des projets de la collectivité.

Programme L3 – Budget participatif

Ce programme comprend, comme action unique, le financement des projets lauréats à l'appel à candidature sur le budget participatif n°2. Les subventions d'investissement du Département couvrent l'intégralité des coûts engagés sur les projets.

Action L31 - Actions du budget participatif

23 750 € de crédits en fonctionnement sont dédiés à l'accompagnement des démarches participatives et au règlement de l'abonnement à la plateforme numérique de participation (jeparticipe.aude.fr).

Fin 2022, le Département a lancé son 2ème budget participatif. Il est proposé d'inscrire 600 000 € en crédits de paiements en 2024 pour terminer le versement de ces subventions.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement - mission L

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
L Pilotage et coordination	2 715 989,53	2 951 216,70	2 709 847,78	2 784 651,10
L1 Pilotage stratégique	1 813 512,05	1 964 552,70	1 741 759,57	1 873 294,20
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 515 037,81	1 632 394,00	1 535 986,13	1 632 394,00
L12 CESE et autres organismes consultatifs	14 331,24	58 000,00	31 085,10	46 200,00
L13 Pilotage de l'administration	284 143,00	274 158,70	174 688,34	194 700,20
L2 Communication externe	902 477,48	961 664,00	954 888,21	887 606,90
L21 Actions de communication	902 477,48	961 664,00	954 888,21	887 606,90
L3 Budget participatif	0,00	25 000,00	13 200,00	23 750,00
L31 Actions du budget participatif	0,00	25 000,00	13 200,00	23 750,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	2 715 989,53	2 951 216,70	2 709 847,78	2 784 651,10

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
L Pilotage et coordination	95 837,48	882 149,24	872 699,76	630 000,00
L2 Communication externe	22 239,07	25 000,00	15 550,52	30 000,00
L21 Actions de communication	22 239,07	25 000,00	15 550,52	30 000,00
L3 Budget participatif	73 598,41	857 149,24	857 149,24	600 000,00
L31 Actions du budget participatif	73 598,41	857 149,24	857 149,24	600 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	95 837,48	882 149,24	872 699,76	630 000,00

L'équilibre du budget 2024

Cette partie présente les recettes et reprend de manière synthétique les dépenses prévues au budget pour mettre en évidence les conditions de l'équilibre budgétaire et les choix volontaristes du Département.

Pour mémoire, faisant suite au vote du compte administratif, l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 se traduit sur l'exercice 2024 par :

- un solde d'exécution négatif de la section d'investissement de 46 317 031,51 € (reporté).
- un excédent de fonctionnement capitalisé de 46 317 031,51 € pour abonder la section d'investissement,
- un résultat reporté en section de fonctionnement de 83 746 855,22 €,

La section de fonctionnement 2024

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement hors résultat reporté s'élèvent à 586,34 M€.

❖ **La fiscalité directe** augmente de 0,93 M€ pour s'établir à 25,45 M€.

Le produit de l'**imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux** (IFER) s'élève à 2,94 M€, soit + 0,23 M€ par rapport au budget 2023. Le montant du **fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR) est stable et s'élève à 10,22 M€.

Le montant du **dispositif de compensation péréquée** (DCP) est estimé à 12,19 M€. Cette recette, anciennement appelée « transfert des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties », est composée d'une part de la compensation des allocations individuelles de solidarités, et d'autre part, d'une péréquation prenant en compte des critères de ressources et de charges des Départements (RSA, APA, PCH et ACTP-PH).

Si la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée, le montant résiduel des rôles supplémentaires est estimé à 0,10 M€.

❖ **La fiscalité indirecte** diminue de 1,05 M€ par rapport aux inscriptions budgétaires 2023 pour s'établir à 396,51 M€.

La **fraction de TVA compensatoire de la TFPB** gagne 0,43 M€ pour s'établir à un montant de 144,02 M€. L'évolution anticipée par l'Etat au sein de la loi de finances s'élève à 4,5%, cependant au regard des reprises successives, réalisées par l'Etat en 2022 et 2023, une évolution prudente est projetée sur 2024 à 3,5%.

Le montant de la TVA venant en remplacement de la CVAE s'élèverait à 15,7 M€ soit une hausse de 0,4 M€ au regard du réalisé 2023.

A cette enveloppe s'ajoute une fraction complémentaire de TVA, calculée sur une enveloppe nationale et répartie entre les Départements selon des critères de ressources et de charges. Pour notre collectivité, cette fraction complémentaire donne lieu à une prévision pour 2024 à hauteur 3,8 M€.

La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA) qui occupe le 2nd poste de la fiscalité indirecte, compense, d'une part, les transferts de compétences effectués ces dernières années en matière sociale et de personnel et, d'autre part, les pertes de ressources liées à la réforme de la taxe professionnelle. La recette 2024 est évaluée sur la base d'une augmentation de 5,3 M€ par rapport au réalisé 2023 et s'établit à 83,6 M€ (soit + 6,8 % par rapport au réalisé 2023 de 78,3 M€).

Le produit des **droits de mutation** à titre onéreux (DMTO) est estimé à 65 M€ (- 11 M€) contre une recette de 73,8 M€ en 2023. Cette prévision anticipe une baisse des prix qui ne sera pas compensée par l'effet volume en 2024. De plus, le ralentissement des transactions se répercute de manière différée sur les encaissements de la collectivité. Il est proposé de maintenir le taux maximum des DMTO à 4,5%.

Le **fonds globalisé de péréquation DMTO**, instauré en loi de finances 2020, regroupe en un prélèvement unique trois anciens prélèvements déterminés en fonction de la recette fiscale des DMTO (fonds de péréquation DMTO, fonds de solidarité en faveur des Départements et fonds de soutien interdépartemental). En 2024, le Département de l'Aude n'est plus éligible à la 1^{ère} part (ex FSID) car le montant des DMTO par habitant est supérieurs à 90 % du produit moyen national. Celui-ci est prévu à hauteur de 19,5 M€ (- 3,3 M€). L'hypothèse prise en compte, est la mise en répartition de 1 800 M€ dont le déblocage de 200 M€ de réserves des années antérieures par le comité des finances locales et un prélèvement de 7,6 M€ ramenant ainsi le solde net à 11,9 M€ contre 15,1 M€ en 2023.

Le produit de la **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) est évalué à 54,74 M€ pour 2024 en progression de 0,3 M€. Il est composé de la compensation des allocations RMI et RSA (42,4 M€), de l'allocation parent isolé (7,52 M€) et de la part relative aux transferts de compétences (4,82 M€).

La **taxe intérieure de consommation finale d'électricité** (TICFE) est prévue à hauteur de 5,75 M€ (+ 0,22 M€).

Le produit de la **taxe d'aménagement** est estimé à 3,9 M€ (identique au réalisé 2023).

Enfin, le produit de la **taxe additionnelle de séjour** est estimé à 0,4 M€ (+ 0,08 M€).

❖ **Les dotations et participations** s'élèveraient à 142,57 M€ en hausse de 8,58 M€.

La **dotation globale de fonctionnement** est estimée à 68,6 M€, soit une hausse de 0,14 M€ sur la part forfaitaire par rapport au budget 2023. La **dotation générale de décentralisation** (DGD) est gelée à 2,55 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (**DCRTP**), quant à elle, diminue légèrement pour s'établir à 11,39 M€ (- 0,16 M€).

Le concours **APA** de la **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie** (CNSA) est attendu à 24,55 M€ (+ 4,19 M€).

Les **autres recettes de la CNSA** visant à compenser une partie des charges relatives à la loi vieillissement (actions de prévention de la perte d'autonomie), à la PCH et à la MDPH sont estimées à 16,78 M€ (+ 8,30 %, soit + 4,95 M€). La dynamique de la recette suit les nouvelles obligations mises à la charge du Département depuis 2023 (notamment la dotation qualité, la revalorisation salariale au profit des SAAD, les mesures visant l'habitat inclusif).

Le **Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion** (FMDI) augmente (+ 0,37 M€) pour s'établir à 4,64 M€.

Le **Pacte des solidarités** 2024 – 2027 s'inscrit dans la continuité de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et prend le relais, à compter du 1^{er} janvier 2024, du concours de l'Etat au titre du fonds de lutte contre la pauvreté pour s'établir à 1,82 M€.

Les **allocations compensatrices** d'exonérations en matière de fiscalité sont maintenues à 3,88 M€.

Le remboursement du **FCTVA** lié aux dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments (dispositif adopté en LFI 2016) est estimée à 0,52 M€.

Les **participations diverses** diminuent de 1,85 M€ et s'établissent à 7,79 M€. Elles regroupent notamment :

- le Fonds social européen (1,89 M€),
- le concours de l'Etat au titre de la convention Adrien Taquet (1,5 M€),
- le Fonds audois de rémunération des personnels d'internat (1,08 M€) (FARPI),
- la compensation de la CNSA de 0,92 M€ du tarif plancher de 23,5 € en 2024 pour les services d'aide à domicile et les établissements hébergeant les personnes âgées et les personnes handicapées,
- l'aide de l'Etat pour les MNA mis à l'abri et les mineurs confiés (0,5 M€),
- les participations allouées au Département pour la gestion du FUL (0,5 M€),
- la participation des communes à l'entente interdépartementale pour la démoustication qui est centralisé par le Département (0,4 M€),
- le PIG précarité énergétique (0,41 M€),
- la prise en charge des consultations médicales de la PMI (0,25 M€),
- la participation de l'Etat au programme SLIME + (0,11 M€),

❖ **Les produits de gestion** s'élèvent à 14,50 M€ et sont en hausse de 1,23 M€.

Ils se composent essentiellement des recouvrements d'aide sociale (13,5 M€), répartis comme suit :

- Autonomie : 12,12 M€ dont 7,72 M€ relatifs aux personnes âgées (+ 0,47 M€) et 4,4 M€ relatifs aux personnes handicapées (+ 0,27 M€),
- Enfance famille : 1,4 M€ (+ 0,45 M€),
- Autres : 0,98 M€ dont le réajustement en 2024 des dépenses réelles de Cogitis en 2023 (0,4 M€) et les prestations d'action sociale (0,35 M€), les revenus locatifs (0,14 M€) et les remboursements versés par les fermiers des concessions hydrauliques départementales (0,08 M€).

❖ **Les recettes diverses de fonctionnement** regroupent les produits du domaine, les produits financiers et les produits exceptionnels.

Elles s'élèvent à 7,31 M€, soit une hausse de 0,21 M€ par rapport au budget 2023. Elles se répartissent ainsi :

- Produit du domaine et des services : 1,47 M€,
- Atténuations de charges : 0,51 M€,
- Indus d'APA et remboursement des chèques sérénité non utilisés en 2023 : 0,69 M€,
- Indus de RSA : 0,99 M€
- Produits financiers et exceptionnels : 2,1 M€,
- Reprises sur provision pour créances douteuses : 1,55 M€.

Le détail des recettes de fonctionnement est repris dans le tableau suivant.

	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
Fiscalité directe	37 982 104,00	24 527 927,00	24 693 527,00	25 454 358,91
Contributions directes	15 439 121,00	2 814 061,00	2 979 661,00	3 043 942,00
<i>Taxe foncière Rôles supplémentaires</i>	<i>144 894,00</i>	<i>100 000,00</i>	<i>107 568,00</i>	<i>100 000,00</i>
<i>CVAE Contribution sur la valeur ajouté des entreprises</i>	<i>12 692 097,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>IFER Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux</i>	<i>2 602 130,00</i>	<i>2 714 061,00</i>	<i>2 872 093,00</i>	<i>2 943 942,00</i>
Transfert frais de gestion TFB	11 316 616,00	11 496 970,00	11 496 970,00	12 193 520,91
FNGIR Fonds national de garantie individuelle des ressources	10 216 896,00	10 216 896,00	10 216 896,00	10 216 896,00
Fonds de compensation CVAE	1 009 471,00	0,00	0,00	0,00
Fiscalité indirecte	384 431 914,47	397 562 302,06	399 171 727,38	396 509 531,94
Fraction de TVA	140 436 035,00	163 054 570,00	159 478 712,00	163 553 605,00
<i>Fraction compensatoire de la TFPB</i>	<i>136 611 450,00</i>	<i>143 580 721,00</i>	<i>140 340 931,00</i>	<i>144 015 340,00</i>
<i>Fraction complémentaire de TVA</i>	<i>3 824 585,00</i>	<i>3 824 585,00</i>	<i>3 841 631,00</i>	<i>3 841 631,00</i>
<i>Fraction compensatoire de TVA - CVAE</i>	<i>0,00</i>	<i>15 649 264,00</i>	<i>15 296 150,00</i>	<i>15 696 634,00</i>
Taxe sur les conventions d'assurance TSCA	69 862 946,66	71 958 835,06	78 258 292,49	83 579 856,37
<i>Transferts de compétences</i>	<i>32 036 462,87</i>	<i>32 997 556,76</i>	<i>35 141 989,48</i>	<i>37 531 644,76</i>
<i>Réforme fiscale</i>	<i>37 826 483,79</i>	<i>38 961 278,30</i>	<i>43 116 303,01</i>	<i>46 048 211,61</i>
Droits de mutation à titre onéreux DMTO	87 673 955,55	76 000 000,00	73 827 140,45	65 000 000,00
Fonds de péréquation DMTO	20 364 222,00	22 830 924,00	22 830 924,00	19 549 000,00
TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) RSA	55 078 714,08	54 427 040,00	54 737 285,25	54 737 285,25
Taxe d'aménagement	3 864 807,98	3 400 000,00	3 943 620,63	3 900 000,00
TICFE (Taxe intérieure de consommation finale d'électricité)	6 733 238,12	5 533 433,00	5 629 977,82	5 754 770,32
Taxe additionnelle de séjour	417 995,08	357 500,00	465 774,74	435 015,00
Dotations Etat & participations	131 577 055,70	133 984 519,96	139 760 321,66	142 567 306,79
DGF Dotation global de fonctionnement / DGD Dotation générale de décentralisation	70 964 609,00	71 059 281,00	71 059 281,00	71 201 303,79
DCRTP Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	11 581 811,00	11 543 570,00	11 543 570,00	11 385 460,00
FCTVA Fonds de compensation de la TVA	489 897,18	503 734,90	503 734,90	517 295,00
Concours CNSA APA	19 130 266,78	20 363 454,00	23 728 034,91	24 550 234,00
Concours CNSA PCH, MDPH, LASV loi d'adaptation de la société au vieillissement	9 270 376,12	11 826 229,71	11 642 486,38	16 780 528,00
FMDI Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	4 275 559,00	4 275 559,00	4 643 552,00	4 643 552,00
Pacte des solidarités (ex Fonds de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi)	1 368 588,00	890 975,00	865 656,57	1 821 115,00
Allocations compensatrices de fiscalité - Dotation carrée	3 978 427,00	3 882 307,00	3 882 307,00	3 882 307,00
Fonds de stabilisation / Compensation revalorisation RSA	1 128 301,00	0,00	0,00	0,00
Autres participations	9 389 220,62	9 639 409,35	11 891 698,90	7 785 512,00
Produit de gestion	14 273 603,16	13 276 643,44	14 849 139,05	14 503 726,09
dont recouvrements des participations à l'aide sociale et indus	13 348 662,09	12 334 176,09	13 752 699,38	13 525 500,00
Divers fonctionnement	7 790 924,79	7 097 348,98	9 437 565,71	7 305 640,00
Total recettes réelles (hors résultat)	576 055 602,12	576 448 741,44	587 912 280,80	586 340 563,73
Résultat reporté	0,00	102 881 673,32	0,00	83 746 855,22
Opérations d'ordre	6 444 999,60	6 195 524,00	6 157 095,25	6 221 404,00
Total recettes fonctionnement	582 500 601,72	685 525 938,76	594 069 376,05	676 308 822,95

Les dépenses de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** (hors crédits non affectés) s'établissent à 560,51 M€, soit une hausse de 12,8 M€ (+ 2,3%) par rapport au budget 2023.

Le récapitulatif par mission vous est présenté ci-dessous :

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
A Enfance Famille	49 896 761,49	56 489 647,63	56 104 323,86	59 683 675,98
B Action sociale et insertion	112 732 166,92	120 046 613,99	117 098 896,85	121 060 773,00
C Autonomie	133 383 541,58	145 194 434,90	144 772 452,21	151 152 186,00
D Education	7 687 655,37	10 009 380,00	9 821 445,42	8 828 987,00
E Culture et patrimoine	3 265 085,40	3 439 733,10	3 298 220,14	3 247 483,50
F Sport Jeunesse	2 524 198,55	2 354 719,84	2 257 017,91	2 258 442,40
G Environnement et prévention des risques	20 079 859,89	20 884 101,29	20 708 037,50	21 632 592,62
H Aménagement et attractivité du territoire	5 408 195,38	6 784 862,34	6 263 815,40	5 813 277,45
I Réseau routier et mobilité	13 014 724,60	13 031 425,98	12 412 364,85	12 776 325,30
K Administration générale	150 146 219,52	166 541 166,06	163 274 157,57	171 267 661,85
L Pilotage et coordination	2 715 989,53	2 951 216,70	2 709 847,78	2 784 651,10
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT*	500 854 398,23	611 467 972,29	538 720 579,49	560 506 056,20

* hors crédits non affectés

Les missions des solidarités, avec près de 331,9 M€ représentent 59,2% des dépenses réelles de fonctionnement et progressent de 10,16 M€ (+ 3,15%) par rapport au budget 2023.

Les crédits de la mission **Enfance famille** augmentent de 3,19 M€ pour atteindre 59,7 M€ en lien avec la progression du nombre d'enfants pris en charge et les mesures de revalorisation salariale (augmentation de la valeur du point d'indice).

La mission **Action sociale et insertion** (121,06 M€) augmente de 1,01 M€.

La prévision sur le RSA est calculée à partir de la dépense constatée en 2023 sur laquelle est appliquée une hausse de 3,3%, soit un montant de 102,6 M€ (+ 1,7 M€). Si les dépenses ont progressé en 2023 de 1,84%, il faut tenir compte des tendances lourdes sur le financement du RSA, de l'impact des différentes réformes de l'assurance chômage et de la hausse prévue de 4,6% du RSA au 1^{er} avril 2024.

Sur le volet de l'insertion professionnelle (12,36 M€), l'accent sera mis sur le développement d'actions visant la levée des freins à l'emploi (garde des enfants et mobilité) et le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, dans la continuité des priorités identifiées dans le cadre de la gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'emploi. La programmation des crédits du FSE se poursuit (1,26 M€) avec des actions innovantes d'accompagnement vers l'emploi et de mise en situation de travail propices à une insertion professionnelle durable.

L'augmentation de la mission **Autonomie** est de 5,96 M€ portant le budget à 151,15 M€ avec une progression répartie entre le volet Personnes âgées (+ 4,98 M€) et le volet Personnes handicapées (+ 0,97 M€). La hausse est liée aux mesures de revalorisations salariales dans le secteur public et associatif avec une compensation par la CNSA.

Dans le détail de cette mission, l'APA et la PCH enregistrent une hausse respectivement de 5 M€ et 0,92 M€, avec notamment la mise en place de la dotation qualité et l'appel à candidature (AAC) 2023 et 2024 pour 5 M€.

En matière **d'Education**, les crédits s'élèvent à un montant de 8,8 M€ soit une baisse de 1,18 M€ par rapport à 2023 du fait du non renouvellement de l'aide exceptionnelle octroyée pour les surcoûts énergétiques sur 2024 (- 2,1 M€). La dotation de fonctionnement des collèges s'établit à 7,1 M€.

La mission **Culture et patrimoine** s'élève à 3,25 M€. La prévision de crédits est en légère baisse pour les prestations engagées dans le cadre de l'acte II du Pays Cathare et la candidature à l'UNESCO.

Pour la mission **Sport jeunesse** (2,26 M€) les crédits sont en diminution de 0,1 M€ par rapport au budget 2023 mais correspondent au montant réalisé en 2023.

Les crédits de la mission **Environnement et prévention des risques** d'un montant global de 21,63 M€ progressent de 0,75 M€.

La hausse s'explique principalement par l'évolution de la contribution au SDIS (+ 0,46 M€, soit 2,77%) pour accompagner le plan de recrutement des sapeurs-pompiers et la montée en charge des moyens préventifs.

Les participations statutaires à l'entente interdépartementale pour la démoustication (EID) et au SMMAR sont fixes à 1 M€ et 0,5 M€. A cela s'ajoute une nouvelle participation au syndicat mixte RéSEau11 pour un montant de 0,14 M€.

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** s'élève à 5,8 M€.

Le volet tourisme (2,5 M€), principalement constitué du soutien financier à l'ADT, est en légère baisse.

Le volet agriculture et pêche s'établit à 2,5 M€. La prévision intègre la subvention d'équilibre au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse à 1,5 M€ (soit + 0,15 M€). Cette subvention est liée au coût d'exploitation du service ainsi qu'au besoin de renouvellement des équipements du service.

Les financements dans le cadre du PAT s'élèvent à 0,14 M€.

Les crédits de la mission **Réseau routier et mobilité** (12,8 M€) sont majoritairement dédiés à l'entretien des routes et des dépendances (9,3 M€), plus de la moitié de ces achats et prestations sont réglés au Parc départemental.

Concernant les frais de transport des élèves handicapés, la prévision s'élève à 3,3 M€ avec une augmentation du nombre de bénéficiaires.

Le nouveau programme Mobilités durables regroupe désormais les dépenses relatives aux voies vertes et pistes cyclables et s'établit à 0,25 M€.

La mission **Administration générale** est en progression de 4,7 M€ (+ 2,8%) pour s'établir à 171,27 M€.

Les crédits de ressources humaines représentent 136 M€ soit une augmentation de 5 M€ en lien avec les revalorisations salariales (régime indemnitaire, point d'indice + 5 points, hausse du SMIC), dont l'effet report des mesures engagées en 2023 et les indexations automatiques en 2024, ainsi que l'avancement des carrières (effet GVT).

Sur le volet finances (23,07 M€), une part importante est constituée du prélèvement obligatoire au titre du fonds de péréquation des DMTO (7,65 M€).

D'autre part, l'attribution de compensation à la Région consécutive au transfert de la compétence transport (5,5 M€) constitue une dépense importante. Le coût des intérêts de la dette ressort à 5,4 M€.

Les dépenses en matière de systèmes d'information et télécommunications sont stables à 3,8 M€ ce qui tient à un objectif de maîtrise des envois postaux et des débits (téléphonie, internet), ainsi qu'à une priorisation des projets sur les logiciels.

Les frais généraux et de maintenance bâtimementaires s'élèvent à 8 M€.

Le budget de la mission **Pilotage stratégique et coordination** s'établit à 2,8 M€. Il est constitué notamment des crédits dédiés aux actions de communication externe, aux indemnités des élus et aux dépenses à caractère transversal (évaluations, frais de contentieux).

La section d'investissement 2024

Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes réelles d'investissement (hors remboursement anticipé temporaire, refinancement et excédent capitalisé) s'établissent à 43,84 M€.

Les **dotations d'Etat** d'un montant de 13,2 M€ diminuent (- 3,02 M€) par rapport au budget 2023.

Le FCTVA s'établit à 7,3 M€, en lien avec le niveau des dépenses d'équipement de l'année n-1. La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est stable avec un montant de 2,24 M€.

La DSID enregistre un montant de 3 M€ qui se répartit entre les travaux sur les collèges pour 2,1 M€ (1,94 M€ pour le Collège Emile Alain à Carcassonne, 0,13 M€ pour le collège Baptiste Bieules à Couiza et 0,03 M€ pour l'accessibilité du Collège du Bastion à Carcassonne) et les travaux routiers pour 0,9 M€ (0,43 M€ pour la RD 6113/1113 avec la création du giratoire « Griffoul » à Castelnaudary, 0,21 M€ pour la RD 6113/26 concernant l'aménagement de sécurité routière "tourne à gauche" à Canet d'Aude et 0,19 M€ pour la RD 610 pour l'aménagement entre Puichéric et la Redorte) et 0,08 M€ pour la rénovation du pont de la Nielle à St Laurent de la Cabrerisse.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) enregistre sur le volet plan de relance un financement de 0,66 M€ pour la rénovation énergétique de l'hôtel du département (0,42 M€), l'installation d'ombrières photovoltaïques (0,13 M€), la rénovation énergétique de la division territoriale de Lagrasse (0,06 M€) et le solde du collège Corbières Maritimes à Sigean (0,04 M€).

Les **autres subventions d'investissement** (Etat, Europe, collectivités) sont prévues à hauteur de 5,6 M€.

Les recettes du programme des routes s'élèvent à 1,21 M€ et comprennent principalement le produit des amendes de radars (0,71 M€), les financements du réseau routier d'intérêt régional (0,22 M€) pour l'aménagement de la RD 610 entre Puichéric et La Redorte, le solde de la Région au titre des inondations de la tempête Gloria de 2020 (0,15 M€), la participation de réseau de transport d'électricité (RTE) pour la RD 118 (0,07 M€) et la subvention Leader pour les giratoires du Limouxin (0,06 M€).

Le Fonds vert est prévu à hauteur de 0,65 M€ dont 0,44 M€ pour la rénovation énergétique du Collège Victor Hugo à Narbonne, 0,11 M€ pour la MDS de Castelnaudary, 0,07 M€ au titre de la stratégie départementale pour la biodiversité et 0,03 M€ pour la vigie de l'Alaric.

Les recettes de la mission **sports et activités de pleine nature** s'établissent à 2,18 M€ pour la véloroute du Canal du midi et les voies vertes dont 1,01 M€ pour le 1^{er}

tronçon Argens Minervois à Argeliers (0,2 M€ de FNADT et 0,81 M€ de la Région) et 1,03 M€ pour le 2ème tronçon Naurouze à Homps (0,52 M€ de FNADT, 0,26 M€ de France Relance, 0,19 M€ de Voies Navigables de France et 0,06 M€ de la Région) et la participation des EPCI (du Limouxin, des Pyrénées Audoises et de la Piège Lauragais Malepère) aux travaux de la voie verte pour 0,14 M€.

La recette des collèges s'établit à 0,24 M€ et correspond à la subvention de l'Europe pour les travaux de la chaufferie bois du collège Antoine Courrière à Cuxac Cabardès.

Les autres recettes sont estimées à 0,5 M€. Elles concernent notamment des subventions pour les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse (0,24 M€ de l'Etat et 0,07 M€ de la Fondation du Patrimoine), la participation des propriétaires pour les sites pôles (0,06 M€), des recettes au titre des énergies renouvelables pour 0,08 M€ (0,06 de subvention de l'ADEME suite à l'appel à manifestation d'intérêt « France mobilités – Territoires de nouvelles mobilités durables (TENMOD) » et 0,02 M€ de participation de 3 EPCI, Grand Narbonne, CC de la Montagne Noire et CC du Limouxin, pour la déclinaison locale du schéma des mobilités ainsi que le solde de la subvention de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) pour le plan cybersécurité (0,05 M€).

Une recette de la Région à hauteur de 0,75 M€ vient en soutien de la reconstruction des ouvrages départementaux à la suite des intempéries de 2018.

Les remboursements des prêts accordés dans le cadre du FUL donnent lieu à une prévision de recettes de 0,11 M€.

Les **emprunts** prévisionnels pour financer les investissements 2024 s'établiraient à 25 M€.

Concernant les prévisions de la dette, un rapport spécifique est présenté par ailleurs.

L'ensemble des prévisions de recettes de la section d'investissement est repris dans le tableau suivant :

	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
Dotations	11 751 454,19	16 219 978,92	15 268 553,60	13 195 780,19
DSID Dotation de soutien à l'investissement des départements	1 624 165,69	5 027 170,49	4 549 168,83	3 002 194,72
DSIL Dotation de soutien à l'investissement local	1 773 041,20	1 712 842,30	1 239 418,64	655 181,47
DDEC dotation départementale d'équipement des collèges	2 238 404,00	2 238 404,00	2 238 404,00	2 238 404,00
FCTVA Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée	6 115 843,30	7 241 562,13	7 241 562,13	7 300 000,00
Subventions et autres	5 908 237,61	10 045 814,52	7 581 593,08	5 647 978,87
Emprunts	30 875 000,00	25 000 000,00	20 000 000,00	25 000 000,00
Recettes réelles *	48 534 691,80	51 265 793,44	42 850 146,68	43 843 759,06
Excédent capitalisé	25 908 266,01	41 278 395,38	41 278 395,38	46 317 031,51
RAT Remboursement anticipé temporaire	0,00	25 766 675,09	3 366 663,09	24 300 008,77
Total recettes réelles	74 442 957,81	118 310 863,91	87 495 205,15	114 460 799,34
Opérations d'ordre	29 009 641,60	75 364 966,47	28 929 636,08	66 387 854,91
Total recettes investissement	103 452 599,41	193 675 830,38	116 424 841,23	180 848 654,25

* Hors excédent capitalisé, remboursement anticipé temporaire

Les dépenses d'investissement

D'un montant total de 103,01 M€, les dépenses réelles d'investissement baissent de 4,76 M€ par rapport au budget 2023. Les crédits consacrés aux équipements départementaux et non départementaux (subventions) s'élèvent à 80,01 M€.

Le détail par mission vous est présenté ci-après en distinguant les équipements directs des subventions.

Vous trouverez par ailleurs, dans un rapport spécifique, le montant des autorisations de programme correspondant aux nouveaux engagements prévus en 2024.

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
D Education	14 106 624,75	14 824 200,96	13 099 623,03	11 917 434,97
E Culture et patrimoine	497 577,73	614 009,20	303 933,51	568 270,37
F Sport Jeunesse	7 595 392,07	1 535 169,76	1 290 574,40	276 820,62
G Env. et prév. des risques	471 512,49	765 873,00	673 548,00	936 994,00
H Aménag. attractivité du terr.	375 315,12	554 658,00	504 623,40	505 000,00
I Réseau routier et mobilité	27 718 335,17	29 033 358,00	28 837 403,44	29 155 000,00
K Administration générale	3 826 241,99	6 019 803,00	4 579 538,39	6 982 227,00
L Pilotage et coordination	22 239,07	25 000,00	15 550,52	30 000,00
Total Equipements directs	54 613 238,39	53 372 071,92	49 304 794,69	50 371 746,96
A Enfance Famille	178 203,05	1 605 832,64	1 294 544,55	1 376 676,11
B Action sociale et insertion	733 829,76	1 115 983,00	684 190,46	1 058 083,04
C Autonomie	239 674,11	471 040,00	160 000,00	1 071 268,00
E Culture et patrimoine	602 617,18	391 282,00	326 642,04	786 010,00
F Sport Jeunesse	158 775,48	442 825,01	270 962,08	277 608,64
G Env. et prév. des risques	4 281 154,90	7 983 143,00	6 247 752,25	6 950 062,22
H Aménag. attractivité du terr.	20 918 526,50	17 395 455,82	16 435 239,95	17 034 757,42
I Réseau routier et mobilité	451 656,66	488 841,69	488 841,69	556 117,58
K Administration générale	17 984,00	0,00	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	73 598,41	857 149,24	857 149,24	600 000,00
Total Subventions d'investissement	27 656 020,05	30 751 552,40	26 765 322,26	29 710 583,01
Total Mouvements Financiers (hors RAT)	22 632 063,49	23 817 000,00	23 743 905,21	22 932 880,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT*	104 901 321,93	107 940 624,32	99 814 022,16	103 015 209,97

*Hors remboursement anticipé temporaire Refi., Résultat

Les **dépenses d'équipements directs** s'établissent à 50,37 M€, soit une baisse de 3 M€ par rapport au budget 2023. Elles représentent 48,9 % des dépenses d'investissement.

La mission **Education** s'élève à 11,92 M€ en 2024. Une part importante des crédits (4,69 M€) est destinée à la poursuite de la reconstruction et à l'équipement du collège Alain à Carcassonne. D'autres réalisations structurantes concernent la création de salles de technologie au collège le Bastion à Carcassonne et la construction d'un escalier supplémentaire (300 000 €), ainsi que des travaux de réhabilitation du collège Victor Hugo à Narbonne afin d'assurer la réfection des installations de chauffage et la rénovation thermique des bâtiments (900 000 €).

La maintenance courante (1,92 M€), les investissements énergétiques (1,72 M€) et les acquisitions de matériels informatiques avec la réfection des réseaux (0,9 M€) sont également des postes importants de dépenses.

La mission **Culture et patrimoine** s'élève à 0,57 M€ avec les restaurations à l'abbaye de Lagrasse (0,24 M€), l'acquisition de matériels et ouvrages pour les missions de la Bibliothèque départementale (0,16 M€) et le projet de numérisation des Archives (0,07 M€).

Les crédits de la mission **Sport jeunesse**, s'établissent à 0,28 M€ et concernent des aménagements sur la véloroute du Canal du midi et la voie verte.

Les dépenses de la mission **Environnement et prévention des risques** s'établissent à 0,94 M€ dont 0,62 M€ pour le programme des espaces naturels sensibles (réalisation des

travaux sur les forêts départementales) et 0,22 M€ pour la stratégie mobilité et des études de programmation sur les consommations d'énergie.

Les crédits sur la mission **Aménagement et attractivité du territoire**, à hauteur de 0,51 M€, portent principalement sur les opérations d'aménagement foncier rural.

La mission **Réseau routier et mobilité** demeure la plus importante avec 29,2 M€ de crédits pour 2024, soit 57,9 % des dépenses d'équipement direct. Les crédits se répartissent principalement entre les travaux d'entretien et de gestion du réseau (20,62 M€) et les travaux neufs (5,9 M€).

Les crédits de la mission **Administration générale** se portent à 6,98 M pour 2024.

Les dépenses sur les systèmes d'information et de communication, à hauteur de 1,95 M€ se répartissent notamment entre les postes informatiques (0,62 M€), les logiciels métiers (0,53 M€) et les infrastructures réseaux (0,62 M€).

Le volet bâtiminaire, à hauteur de 5,03 M€, comprend notamment la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments en particulier l'hôtel du Département (1,1 M€), l'installation d'ombrières photovoltaïques (0,57 M€), le lancement de l'opération de réaménagement de l'antenne de Narbonne (0,28 M€) et la modernisation des ascenseurs (0,2 M€).

Concernant les moyens généraux (0,71 M€), les investissements prévus sur l'adaptation de la flotte automobile avec l'achat de véhicules et la pose de bornes électriques (0,48 M€) et l'acquisition de mobilier (0,23 M€).

La mission **Pilotage et coordination** est créditée à hauteur de 30 000 € pour la poursuite de la refonte du site internet de la collectivité.

Les **subventions d'investissement** représentent 37 % des dépenses d'équipements pour un montant de 29,71 M€.

La mission **Enfance famille** s'élève à 1,37 M€ pour la subvention au budget annexe de la Structure accueil enfance afin de financer le projet d'amélioration de l'accueil des enfants ainsi que l'acquisition de matériels (mobilier, informatique et moyens de transport).

Les dépenses de la mission **Action sociale et insertion** s'élèvent à un montant de 1,06 M€. Elles correspondent aux aides à la construction de logements sociaux (0,61 M€) relatives à des engagements pris sur les années antérieures auprès de bailleurs sociaux, la participation à la rénovation des logements de particuliers (0,28 M€) ou le financement d'opérations de rénovation urbaine (0,16 M€).

Les crédits de la mission **Autonomie** (1,07 M€) financent la reconstruction de l'EHPAD de Saissac, la réalisation d'habitats collectifs et la réhabilitation du foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés à Cuxac d'Aude.

Sur la mission **Culture et patrimoine**, un montant de 0,79 M€ est prévu pour les projets d'aménagement des sites pôles du Pays Cathare (0,36 M€), les travaux sur le musée Cérès Franco (0,03 M€), les équipements culturels communaux (0,11 M€) et les actions portées par l'AMPM pour la candidature UNESCO (0,08 M€).

Les inscriptions budgétaires pour la mission **Sport jeunesse** s'élèvent à 0,28 M€ et sont répartis entre les projets cyclables connectés à la voie verte (0,14 M€) et la valorisation des sentiers de randonnées (0,14 M€).

Concernant la mission **Environnement et prévention des risques**, les crédits s'établissent à 6,95 M€.

Le programme eau s'élève à 5,17 M€, avec l'aide aux communes pour les infrastructures d'AEP (2,8 M€) et les financements au titre de la GEMAPI (2,37 M€).

Sur le programme des espaces naturels (0,85 M€), les crédits concernent les subventions à VNF pour la restauration du patrimoine arboré du Canal du midi (0,2 M€), les aides dans le domaine de la biodiversité (0,32 M€) et les subventions aux PNR (0,24 M€).

En matière de sécurité civile, la subvention au SDIS pour le remboursement des emprunts sur les casernes s'établit à 0,82 M€ et des crédits nouveaux s'adresse aux actions de modernisation du dispositif DFCI portés par les communes (0,11 M€).

Les crédits de subvention les plus importants sont consacrés à la mission **Aménagement et attractivité du territoire**, soit 17,03 M€ avec les aides aux équipements communaux (7,43 M€) et les aides spécifiques à la reconstruction post-inondations (2,61 M€), ces dernières incluant les réseaux d'AEP des communes et la reconstruction de l'EHPAD de Trèbes. Ensuite, viennent les engagements sur les projets structurants pour 5,2 M€ c'est-à-dire Port La Nouvelle (2,27 M€), le THD (1,5 M€), les études et acquisitions foncières relatives à la LGV (1,2 M€) et la modernisation de l'aéroport de Carcassonne (0,28 M€). Enfin, le programme d'hydraulique agricole (1,32 M€) comprend le financement d'Aqua Domitia, les projets d'irrigation collective et les dépenses afférentes aux concessions hydrauliques départementales.

La mission **Réseau routier et mobilité**, représente un montant global de 0,56 M€. Les inscriptions budgétaires correspondent aux compensations versées dans le cadre de cession de parcelles aux les communes (0,35 M€), aux subventions pour les aménagements de la voie verte (0,1 M€), au financement d'études pour un échangeur autoroutier à Montredon-des-Corbières (0,05 M€) et enfin aux subventions pour la voirie communale (0,05 M€).

Enfin, la mission **pilotage et coordination** viendra financer les projets de la deuxième édition du budget participatif (0,6 M€).

Les **mouvements financiers**, d'un montant global de 22,93 M€, comprend le remboursement en capital de la dette (22,82 M€). A titre subsidiaire, ces mouvements concernent les prêts accordés dans le cadre du FUL (0,09 M€) et les dépôts de garantie pour les locations du département (0,02 M€).

L'équilibre du budget

Le budget 2024 repose sur un autofinancement prévisionnel de l'exercice, dégagé au niveau de la section de fonctionnement, de 25,8 M€. Le besoin de financement de la section d'investissement est prévu à hauteur de 59,2 M€.

L'équilibre financier du budget se réalise donc en prévoyant un emprunt maximal de 25 M€ et en mobilisant dans ce cas le fonds de roulement à hauteur de 33,4 M€.

Les crédits non affectés de la section de fonctionnement s'élèvent à 50,4 M€. Ils étaient de 60,06 M€ au budget primitif pour 2023.

Nécessairement équilibré en recettes et en dépenses aux termes du code général des collectivités territoriales, le budget primitif du budget principal s'établit à 857 157 477,20 €, comme le montre le tableau suivant :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement réel *	610 915 968,04	586 340 563,73
Résultat reporté	-	83 746 855,22
Opérations d'ordre	65 392 854,91	6 221 404,00
Total fonctionnement	676 308 822,95	676 308 822,95
Investissement réel *	103 015 209,97	43 843 759,06
Remboursement anticipé temporaire	24 300 008,77	24 300 008,77
Refinancement de dette	-	-
Reprise résultat 2023	46 317 031,51	46 317 031,51
Opérations d'ordre	7 216 404,00	66 387 854,91
Total investissement	180 848 654,25	180 848 654,25

** hors résultat, Remboursement Anticipé temporaire, Refinancement & RAR*

Conclusion

L'ensemble des actions décrites dans ce rapport seront financées par le budget 2024 qui fait la preuve de nos engagements forts en faveur :

- du renforcement des solidarités humaines, devant la montée des risques pesant sur notre modèle social,
- de la poursuite du développement du territoire audois tout en stabilisant l'emprunt afin de préserver nos capacités d'engagement à moyen terme,
- de la transition écologique.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2024 du budget principal :

- de voter par chapitre, par section et globalement le projet de budget primitif en recettes et en dépenses à 857 157 477,20 €, soit 676 308 822,95 € en section de fonctionnement et 180 848 654,25 € en section d'investissement,
- adopter le maintien du taux maximum des droits de mutation à 4,50 % et des exonérations pour les cessions de logement par les HLM et les sociétés d'économie mixte (article 1594 G du code général des impôts) et les acquisitions d'immeubles d'habitation par les HLM et les sociétés d'économie mixte (article 1594 H du Code général des impôts),
- approuver la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 1 915 000 €,
- adopter la contribution au service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 16 251 781,85 € et la subvention de fonctionnement pour l'hélicoptère à 360 000 €,
- adopter les subventions à des tiers figurant en annexe C2 du projet de budget primitif pour 2024,
- adopter les participations aux organismes de regroupement auxquels adhère le Département telles que fixées à l'annexe D3.1 du projet de budget primitif pour 2023,
- acter le financement à hauteur de 25 000 € de l'opération « gorges de Galamus » qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, conformément à la convention adoptée lors de la commission permanente du 23 avril 2021,
- prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du budget primitif 2024.
- autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout acte concourant à la réalisation de ces opérations.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragué

Annexe 1 – Dépenses réelles de fonctionnement
(hors crédits non affectés)

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
A Enfance Famille	49 896 761,49	56 489 647,63	56 104 323,86	59 683 675,98
A1 Petite enfance	954 286,59	1 257 267,28	1 129 957,38	1 206 850,00
A2 Aide sociale à l'enfance	48 942 474,90	55 232 380,35	54 974 366,48	58 476 825,98
B Action sociale et insertion	112 732 166,92	120 046 613,99	117 098 896,85	121 060 773,00
B1 Allocations RMI/RSA	97 785 929,23	101 255 500,00	99 644 718,16	102 929 210,00
B2 Insertion professionnelle	9 960 782,71	12 740 358,00	12 454 605,03	12 362 024,00
B3 Action sociale	1 719 818,09	2 001 733,33	1 907 819,58	1 903 000,00
B4 Logement	3 265 636,89	4 049 022,66	3 091 754,08	3 866 539,00
C Autonomie	133 383 541,58	145 194 434,90	144 772 452,21	151 152 186,00
C1 Personnes âgées	64 321 105,28	71 133 598,22	70 728 032,72	76 116 375,00
C2 Personnes handicapées	69 062 436,30	74 060 836,68	74 044 419,49	75 035 811,00
D Education	7 687 655,37	10 009 380,00	9 821 445,42	8 828 987,00
D1 Collèges	7 385 108,54	9 608 501,00	9 454 337,66	8 461 487,00
D2 Actions éducatives	302 546,83	400 879,00	367 107,76	367 500,00
E Culture et patrimoine	3 265 085,40	3 439 733,10	3 298 220,14	3 247 483,50
E1 Développement culturel	2 361 802,93	2 340 032,10	2 320 786,47	2 234 678,00
E2 Sites culturels	770 854,36	920 045,00	823 247,52	859 805,50
E3 Archives	132 428,11	179 656,00	154 186,15	153 000,00
F Sport Jeunesse	2 524 198,55	2 354 719,84	2 257 017,91	2 258 442,40
F1 Sports et activités de pleine	1 783 780,72	1 509 487,82	1 487 674,95	1 444 605,40
F2 Jeunesse	740 417,83	845 232,02	769 342,96	813 837,00
G Environnement et prévention des risques	20 079 859,89	20 884 101,29	20 708 037,50	21 632 592,62
G1 Eau	1 040 710,90	1 236 566,73	1 100 520,61	1 333 887,61
G2 Espaces naturels	2 560 105,73	2 721 615,18	2 705 241,53	2 944 890,44
G3 Energies renouvelables	99 269,73	137 875,00	117 182,80	117 016,55
G4 Sécurité civile	16 379 773,53	16 788 044,38	16 785 092,56	17 236 798,02
H Aménagement et attractivité du territoire	5 408 195,38	6 784 862,34	6 263 815,40	5 813 277,45
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 020,00	7 000,00	2 100,00	36 500,00
H2 Accompagnement des territoires	334 306,50	570 233,00	496 718,90	496 233,00
H3 Coopération décentralisée	335 767,00	698 753,80	602 249,24	285 500,00
H4 Tourisme	2 564 880,43	2 939 535,36	2 876 146,95	2 459 710,00
H5 Agriculture et pêche	2 171 221,45	2 569 340,18	2 286 600,31	2 535 334,45
I Réseau routier et mobilité	13 014 724,60	13 031 425,98	12 412 364,85	12 776 325,30
I1 Routes	9 660 170,20	9 598 308,44	9 206 778,32	9 261 839,57
I2 Transports	3 354 554,40	3 138 171,06	2 914 860,18	3 264 800,00
I3 Mobilités durables		294 946,48	290 726,35	249 685,73
K Administration générale	150 146 219,52	166 541 166,06	163 274 157,57	171 267 661,85
K1 Ressources humaines	122 221 407,57	131 291 696,00	130 032 937,17	136 362 653,00
K2 Budget et finances	17 342 283,91	23 077 702,44	21 868 553,00	23 070 561,55
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 564 281,12	3 758 620,00	3 535 405,61	3 808 441,00
K4 Logistique et patrimoine	7 018 246,92	8 413 147,62	7 837 261,79	8 026 006,30
L Pilotage et coordination	2 715 989,53	2 951 216,70	2 709 847,78	2 784 651,10
L1 Pilotage stratégique	1 813 512,05	1 964 552,70	1 741 759,57	1 873 294,20
L2 Communication externe	902 477,48	961 664,00	954 888,21	887 606,90
L3 Budget participatif	0,00	25 000,00	13 200,00	23 750,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT*	500 854 398,23	547 727 301,83	538 720 579,49	560 506 056,20

* hors crédits non affectés

Annexe 2 – Dépenses réelles d'investissement

(hors remboursement anticipé temporaire, refinancement, résultat et réserves)

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
A Enfance Famille	178 203,05	1 605 832,64	1 294 544,55	1 376 676,11
A1 Petite enfance	0,00	0,00	0,00	0,00
A2 Aide sociale à l'enfance	178 203,05	1 605 832,64	1 294 544,55	1 376 676,11
B Action sociale et insertion	815 065,66	1 246 303,00	762 635,91	1 148 083,04
B1 Allocations RMI/RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
B2 Insertion professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00
B3 Action sociale	4 162,93	10 000,00	10 000,00	10 000,00
B4 Logement	810 902,73	1 236 303,00	752 635,91	1 138 083,04
C Autonomie	239 674,11	471 040,00	160 000,00	1 071 268,00
C1 Personnes âgées	239 674,11	430 000,00	160 000,00	1 030 228,00
C2 Personnes handicapées	0,00	41 040,00	0,00	41 040,00
D Education	14 106 624,75	14 824 200,96	13 099 623,03	11 917 434,97
D1 Collèges	14 106 624,75	14 824 200,96	13 099 623,03	11 917 434,97
D2 Actions éducatives	0,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	1 100 194,91	1 005 291,20	630 575,55	1 354 280,37
E1 Développement culturel	286 762,45	240 000,00	208 522,03	451 500,00
E2 Sites culturels	726 365,06	676 641,20	346 730,87	797 780,37
E3 Archives	87 067,40	88 650,00	75 322,65	105 000,00
F Sport Jeunesse	7 754 167,55	1 977 994,77	1 561 536,48	554 429,26
F1 Sports et activités de pleine nature	7 754 167,55	1 977 994,77	1 561 536,48	554 429,26
F2 Jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	4 752 667,39	8 749 016,00	6 921 300,25	7 887 056,22
G1 Eau	3 075 247,54	5 821 623,84	4 430 173,74	5 205 208,85
G2 Espaces naturels	813 259,00	1 651 268,00	1 414 149,58	1 474 779,47
G3 Energies renouvelables	0,00	208 152,00	189 462,00	234 994,00
G4 Sécurité civile	864 160,85	1 067 972,16	887 514,93	972 073,90
H Aménagement et attractivité du territoire	21 293 841,62	17 950 113,82	16 939 863,35	17 539 757,42
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 403 352,68	4 534 687,10	4 534 686,75	5 253 520,10
H2 Accompagnement des territoires	8 313 901,44	9 590 072,81	9 183 215,78	7 616 288,94
H3 Coopération décentralisée	0,00	0,00	0,00	0,00
H4 Tourisme	532 466,00	355 604,00	355 604,00	79 332,00
H5 Agriculture et pêche	6 256 075,52	2 185 209,45	1 784 103,57	1 984 644,41
H6 Inondations	1 788 045,98	1 284 540,46	1 082 253,25	2 605 971,97
I Réseau routier et mobilité	28 169 991,83	29 522 199,69	29 326 245,13	29 711 117,58
I1 Routes	28 169 991,83	29 002 841,69	28 888 120,96	29 041 117,58
I2 Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
I3 Mobilités durables	0,00	519 358,00	438 124,17	670 000,00
K Administration générale	26 395 053,58	29 706 483,00	28 244 998,15	29 825 107,00
K1 Ressources humaines	0,00	0,00	0,00	
K2 Budget et finances	22 550 827,59	23 686 680,00	23 665 459,76	22 842 880,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	2 133 084,66	1 890 500,00	1 657 486,51	1 948 000,00
K4 Logistique et patrimoine	1 711 141,33	4 129 303,00	2 922 051,88	5 034 227,00
L Pilotage et coordination	95 837,48	882 149,24	872 699,76	630 000,00
L2 Communication externe	22 239,07	25 000,00	15 550,52	30 000,00
L3 Budget participatif	73 598,41	857 149,24	857 149,24	600 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT*	104 901 321,93	107 940 624,32	99 814 022,16	103 015 209,97

*Hors remboursement anticipé temporaire, Refi., Résultat, Réserves

Département de l'Aude

Session du 11 avril 2024

**Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles
du budget primitif 2024**

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

La préparation du budget 2024 doit se faire en cohérence avec les objectifs du mandat et une stratégie financière 2022-2026 garante de la solvabilité financière de la collectivité. La conciliation de ces deux orientations est un point d'équilibre incontournable dans un environnement contraint pour les finances publiques.

A la session du 14 mars dernier, ont été débattues les orientations du budget 2024 qui justifient des engagements forts en faveur :

- du renforcement des solidarités humaines, devant la montée des risques pesant sur notre modèle social,
- de la poursuite du développement du territoire audois tout en stabilisant l'emprunt afin de préserver des capacités d'engagement à moyen terme,
- de la transition écologique.

Ce projet de budget porte la marque des ambitions politiques de la collectivité et vise à préserver la capacité d'action du Département face à une conjoncture inflationniste lourde et un haut niveau d'incertitude sur nos recettes.

Cette année, les dépenses de fonctionnement augmenteront de façon importante en raison du maintien de l'inflation, de l'indexation des éléments de rémunération et des mesures décidées par l'Etat.

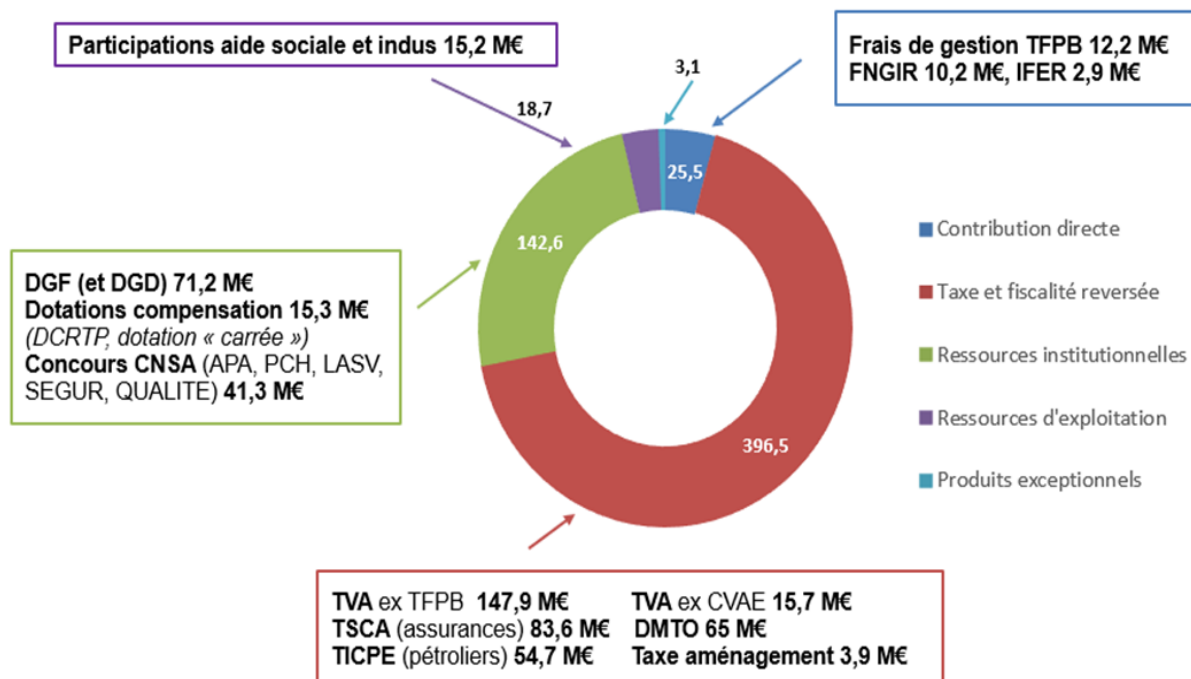
Les recettes de fonctionnement diminueront du fait de la poursuite du décrochage des droits de mutation à titre onéreux (- 9 M€), après une baisse de 14 M€ en 2023.

La capacité d'autofinancement va être mise sous pression, mais la collectivité a dégagé d'importants excédents budgétaires ces dernières années qui lui permettent d'amortir le retournement de conjoncture tout en maintenant un niveau élevé d'investissements en 2024.

Les investissements seront dédiés pour une part importante à la transition écologique, pour répondre au défi de l'urgence climatique, et à la confirmation d'un fort soutien en direction des territoires dans un contexte où la dépense publique, plus que jamais nécessaire, est attendue en baisse.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2024, d'un montant global de 586,3 M€, diminueraient de 1,6 M€ (- 0,27%) par rapport aux recettes constatées en 2023.



Les contributions directes locales s'élèvent à 25,5 M€ en augmentation de 0,8 M€.

Pour rappel, un changement de périmètre dans la composition des ressources du Département consécutif à la loi de finances 2023 a acté le versement d'une compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et du fonds de péréquation CVAE et leur remplacement par une fraction de TVA.

Les recettes sont désormais constituées du produit de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux pour 2,9 M€, du reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 12,2 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (cette recette versée par l'Etat est une compensation pour perte de fiscalité depuis 2010).

Le produit de la fiscalité reversée procure les deux tiers de nos produits récurrents et est estimé à 396,5 M€ (- 2 M€). La fraction de TVA reversée au Département s'établit à 144 M€, soit une hausse de 3,7 M€ augmentée d'une fraction complémentaire de TVA de 3,8 M€ et d'une fraction compensatoire de la CVAE de 15,7 M€. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), second poste de la fiscalité indirecte, est estimée à 83,6 M€ (+ 5,3 M€). Ces recettes sont complétées par les DMTO pour 65 M€ (- 8,8 M€), le reversement au titre de la TICPE reconduit à 54,7 M€, le fonds globalisé de péréquation des DMTO porté à 19,5 M€ (- 3,3 M€) et la taxe intérieure de consommation finale d'électricité pour 5,7 M€ (+ 0,1 M€). Les autres recettes concernent la taxe additionnelle de séjour (0,4 M€) et la taxe d'aménagement pour un montant de 3,9 M€.

Les ressources institutionnelles, c'est-à-dire les participations en provenance de l'Etat et des organismes nationaux, évoluent à la hausse de 2,8 M€ pour s'établir à 142,6 M€. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est légèrement relevée à 68,7 M€ en lien avec la hausse de la population. La dotation globale de décentralisation (DGD) est figée à 2,55 M€. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est diminuée de 0,2 M€ pour 11,4 M€. Les concours de la CNSA au titre de l'APA sont attendus à 24,6 M€.

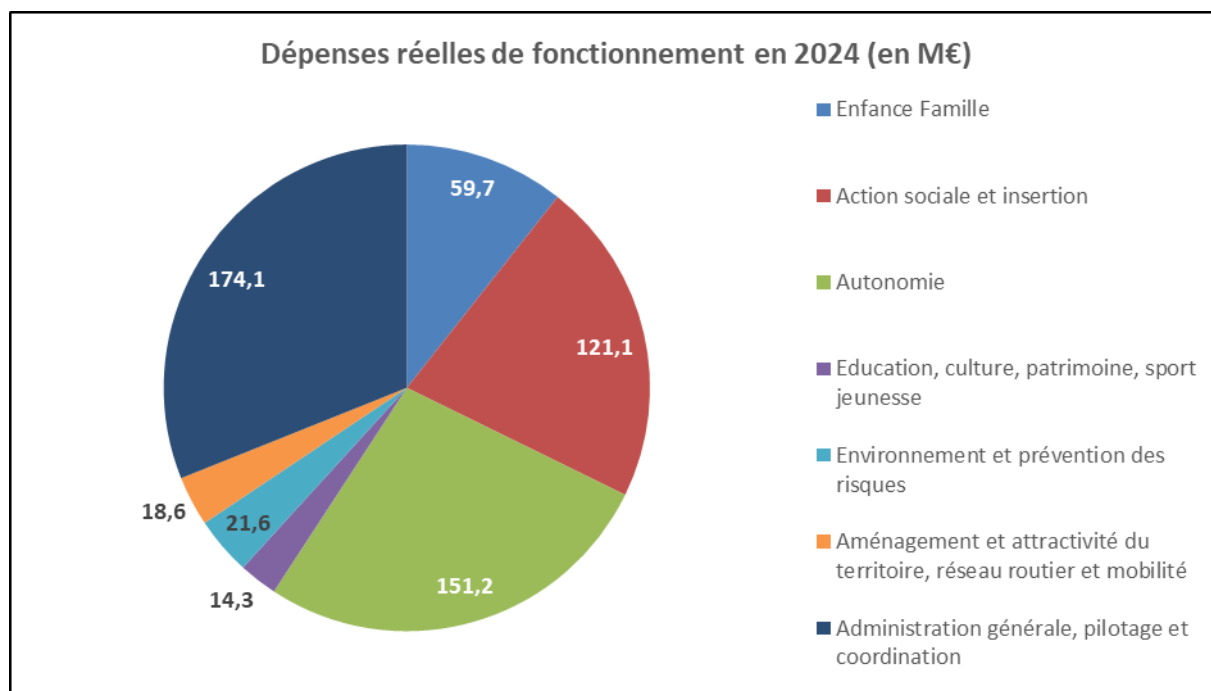
Les autres recettes de la CNSA visant à compenser une partie des charges relatives à la loi vieillissement (actions de prévention de la perte d'autonomie), à la PCH et à la MDPH sont estimées à 16,8 M€ (+ 5 M€) incluant les nouvelles obligations mises à la charge du Département depuis 2023 (notamment la dotation qualité, la revalorisation salariale au profit des SAAD, les mesures visant l'habitat inclusif). Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est reconduit à 4,6 M€. Les allocations compensatrices des exonérations en matière de fiscalité augmentent et s'élèvent à 3,9 M€. Le Pacte des solidarités 2024 – 2027, inscrit dans la continuité de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, s'établit à 1,82 M€. Un financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance est prévu à hauteur de 1,5 M€ (convention Adrien Taquet).

Les ressources d'exploitation s'élèvent à 18,7 M€ et sont constituées en majorité des participations à l'aide sociale (15,2 M€). Les recettes exceptionnelles se chiffrent à 3,1 M€.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (*hors crédits non affectés*) s'établissent à 560,5 M€, soit une hausse de 12,8 M€ (+ 2,3 %) par rapport au budget 2023.

Présentation du budget selon la segmentation stratégique



Les dépenses de l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 59,7 M€ et augmentent (+ 3,2 M€) du fait de l'effet prix lié à la revalorisation de l'Objectif de l'évolution des dépenses (+ 3 %), des revalorisations de salaires (secteur public et associatif). La progression en volume des dépenses concerne entre autres l'accueil des MNA (1,8 M€) et la création de places d'accueil (0,9 M€). La dotation de fonctionnement au service de la structure accueil enfance diminue de 0,1 M€ pour s'établir à 7,2 M€.

L'action sociale et insertion est portée à 121,1 M€ (+ 1 M€). La prévision de hausse de la dépense RSA de 3,3 M€ sur la dépense réalisée en 2023 résulte de plusieurs facteurs : la baisse des allocataires mais un coût moyen qui augmente, la réforme de l'assurance chômage qui accroît le risque de basculement vers le RSA et la revalorisation annoncée en 2024 à + 4,6 %.

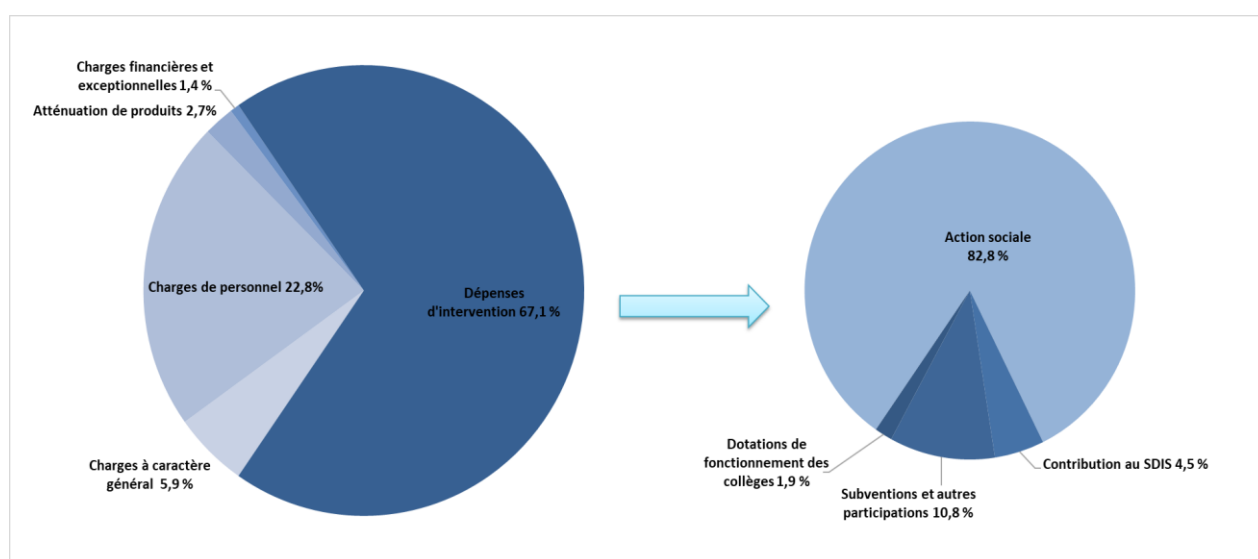
En matière d'insertion, l'augmentation concerne les offres de parcours des BRSA (+ 0,4 M€) comme les chantiers d'insertion ainsi que l'accompagnement des BRSA (+ 0,5 M€) avec les garanties d'activité. Les crédits du fonds social européen sont prévus à hauteur de 1,3 M€.

Le budget de l'Autonomie s'élève à 151,1 M€ (+ 6 M€), une nouvelle évolution majeure pour ce budget, déjà marqué l'an dernier par diverses mesures. L'impact concerne notamment le relèvement du tarif plancher à 23,50 € par heure, la dotation qualité qui devrait atteindre cette année 5 M€. D'autres facteurs tirent le budget à la hausse, dont l'extension de la PCH au handicap psychologique (840 K€), l'accompagnement des projets d'habitat inclusif et le relèvement de l'objectif d'évolution des dépenses dans le cadre de la tarification des établissements.

Le budget de l'Administration générale (+ 4,7 M€) s'élève à 171,3 M€. Les dépenses de personnel s'élèveraient à 132,4 M€ en augmentation de 5,1 M€ liée aux mesures en matière de revalorisations salariales (les effets reports de 2023 en année pleine, point d'indice + 5 points, hausse du SMIC pour les personnels contractuels), et à l'avancement des carrières (effet GVT). Sur le volet finance (23,1 M€), les dépenses sont constituées du prélèvement obligatoire au titre du fonds de péréquation des DMTO (7,7 M€), des charges d'intérêts (5,4 M€), des provisions (1,9 M€), du reversement à la Région de la compensation du transfert de la compétence transports (5,5 M€) ainsi que celui de la fraction de la TVA auprès de l'Etat (1,3 M€).

Les autres dépenses sont globalement équivalentes par rapport à 2023 hormis certaines dépenses comme la contribution obligatoire au SDIS qui s'élèvent à 16,3 M€ (+ 0,5 M€) et la participation au CAUE qui s'établit à 0,95 M€.

Présentation du budget par nature de dépenses



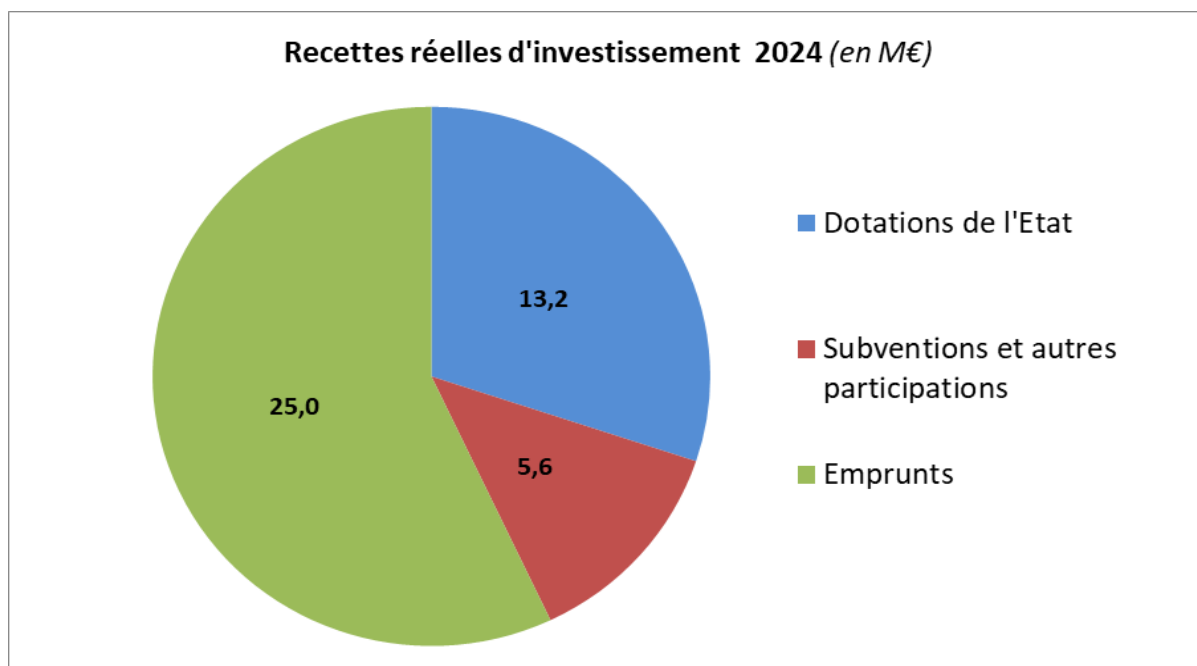
Les dépenses d'intervention représentent 67% de nos charges et l'essentiel tient à nos compétences sociales (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement des établissements). Ces dépenses sociales obligatoires ne sont pas ou peu maîtrisables.

Les dépenses de personnel sont soumises à des facteurs réglementaires. Elles ont également une progression naturelle du fait des carrières.

Les frais financiers dépendent de la stratégie d'endettement avec un impact haussier lié à la forte volatilité sur les marchés financiers.

3) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement (hors excédent capitalisé et remboursement anticipé temporaire) s'établiraient à 43,8 M€.



Les dotations de l'Etat se répartissent entre le FCTVA (7,3 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,2 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements (3 M€), la dotation de soutien à l'investissement local - Plan de Relance (0,7 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales sont estimées à 5,6 M€. Ces subventions concernent notamment la véloroute du Canal du midi (2 M€) et la voie verte du Canal du midi à Montségur (0,1 M€), les travaux routiers (1,2 M€), les investissements sur la mission éducation (0,9 M€), les travaux de restauration de l'abbaye de Lagrasse (0,3 M€) et la reconstruction des infrastructures départementales suite aux intempéries (0,7 M€).

Les nouveaux emprunts s'établiraient à 25 M€.

4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2024 s'établissent au total à 103 M€. Les crédits consacrés aux équipements (maîtrise d'ouvrage du Département et subventions) s'élèvent à 80,1 M€.

a. Les équipements départementaux

Les crédits d'équipements départementaux s'élèvent à 50,4 M€ contre 55,2 M€ au budget 2023, soit une baisse de 4,8 M€.

Pour la mission éducation, 11,9 M€ sont destinés notamment à la poursuite des travaux de reconstruction du collège Alain de Carcassonne et son équipement (4,7 M€) ainsi qu'aux travaux d'amélioration énergétique sur plusieurs établissements (0,9 M€). La maintenance dans les établissements s'élèvera à 1,9 M€.

La mission culture et le patrimoine s'élève à 0,6 M€ avec les restaurations à l'abbaye de Lagrasse (0,24 M€) et l'acquisition de matériels et ouvrages pour les missions de la Bibliothèque départementale (0,16 M€) et encore le projet de numérisation des Archives (0,07 M€).

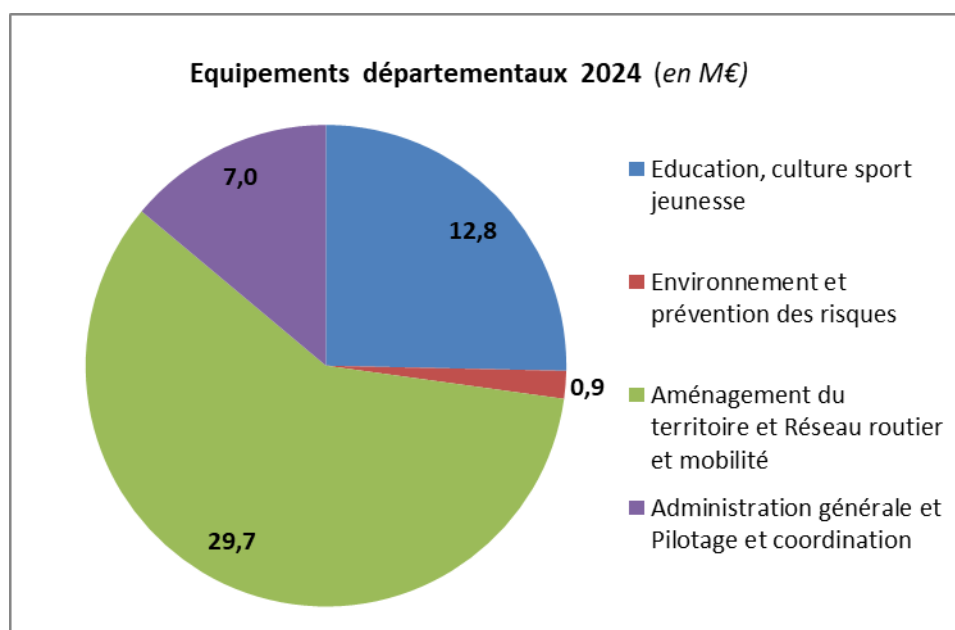
La mission sport et jeunesse (0,3 M€) concernent des aménagements sur la véloroute du Canal du midi et la voie verte.

Les crédits de la mission environnement et prévention des risques s'établissent à 0,9 M€ dont 0,62 M€ pour le programme des espaces naturels sensibles (réalisation des travaux sur les forêts départementales) et 0,22 M€ pour la stratégie mobilité et des études de programmation sur les consommations d'énergie.

Les dépenses en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire à hauteur de 0,5 M€ se destinent principalement aux opérations d'aménagement foncier rural.

Les crédits relatifs au réseau routier s'élèveront à 29,2 M€ dont 20,6 M€ consacrés à l'entretien et la gestion du réseau et 5,9 M€ pour les travaux neufs.

Enfin, les crédits de la mission administration générale (7 M€) participent au renouvellement des équipements des systèmes d'information et de télécommunication (2 M€), et à la programmation bâtiminaire (5 M€) comprenant des opérations d'envergure dont la rénovation énergétique de l'Hôtel du Département, la poursuite de la pose d'ombrières photovoltaïques, le lancement de l'opération de réaménagement de l'antenne de Narbonne, la modernisation des ascenseurs mais aussi la gestion des véhicules et l'acquisition de mobilier.



b. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département et s'établissent à 29,7 M€.

L'aménagement et l'attractivité du territoire est le poste le plus important avec près de 17 M€. Il concerne principalement les aides aux équipements publics communaux (7,4 M€), le programme hydro agricole (1,3 M€), la participation du Département aux grands projets pour

5,2 M€ (le Très Haut Débit pour 1,5 M€, les aménagements du port de Port La Nouvelle pour 2,3 M€). Une dépense de 2,6 M€ s'adresse à la reconstruction d'infrastructures publiques suite aux diverses intempéries.

La mission environnement et prévention des risques représente un budget de 7 M€. Les crédits se concentrent sur les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (2,8 M€), la prévention des inondations (2,4 M€), la protection des espaces naturels sensibles (0,9 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,8 M€).

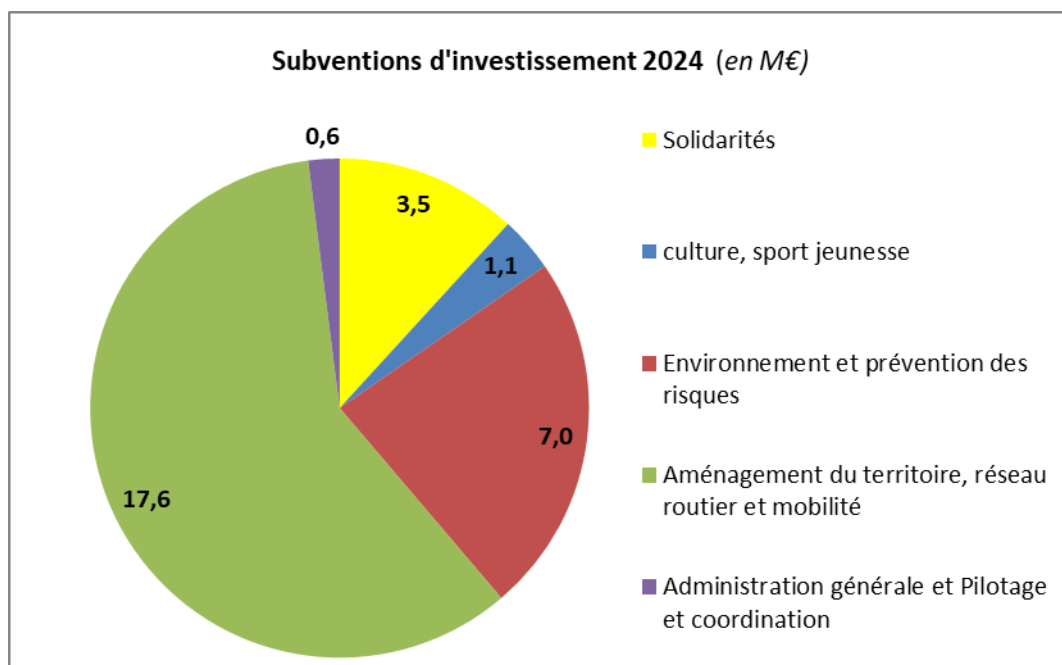
Les aides en matière de solidarités humaines s'élèvent à 3,5 M€, dont la subvention au budget de la structure accueil enfance (SAE) pour le projet d'amélioration de l'accueil des enfants (1,4 M€), le financement de la construction de l'EHPAD de Saissac et d'habitats collectifs pour personnes âgées (1,1 M€), et les aides apportées aux bailleurs sociaux pour la construction de logements et la rénovation urbaine (1,1 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,8 M€ avec l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,4 M€), le financement de l'AMPM (Association Mission Patrimoine Mondial) pour la candidature à l'UNESCO (0,1 M€) et le financement d'équipements culturels communaux et intercommunaux (0,1 M€).

La mission sport et jeunesse (0,3 M€) se répartit entre les subventions pour les aménagements cyclables reliés à la voie verte (0,1 M€) ou les sentiers de randonnées (0,1 M€).

Concernant le réseau routier et les mobilités, le montant de subventions se porte à 0,6 M€ avec les indemnités de remise en état de la voirie départementale dans le cadre d'un transfert de propriété (0,4 M€) et le financement de travaux sur la voirie communale (0,1 M€).

Enfin, la mission pilotage et coordination intègre le financement de la deuxième édition du budget participatif du Département pour une dépense de 0,6 M€ cette année.



5) La gestion de la dette

Fin 2023, la dette du Département s'élevait à 232,3 M€ soit une diminution de l'encours de 3,6 M€ sur l'exercice. Elle se caractérise par un niveau de risque très faible. La part constituée par les taux fixes représente 53 % de la dette totale.

Globalement, la dette du Département est saine avec 100 % de l'encours classée en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. Cet environnement sécurisé, fruit d'une stratégie de diversification de l'encours, a permis d'amortir la hausse brutale des taux d'intérêts constatée en 2022 et 2023.

Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de 2,69 % (2,80 % pour les Départements de même strate selon l'observatoire de la dette de Finance active).

La capacité de désendettement passe de 3,18 ans en 2022 à 4,74 ans en 2023 sous l'effet de la diminution importante de l'épargne brute en lien avec la chute des recettes de DMTO (- 14 M€) et la progression des dépenses réelles de fonctionnement (+ 38M€).

6) L'équilibre du budget

Le financement des investissements repose sur un autofinancement de 59,2 M€ (prélèvement opéré en fonctionnement), des recettes de dotations et de subventions pour 18,8 M€ et le recours à de nouveaux emprunts à 25 M€ maximum.

EQUILIBRE DU BP 2024			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes réelles	586,3 M€	Dotations, Subventions	18,8 M€
Résultat reporté	83,8 M€	Emprunts	25 M€
Total RRF	670,1 M€	Financement net de la section d'investissement	59,2 M€
Dépenses réelles	560,5 M€	Total RRI	103 M€
Crédits non affectés	50,4 M€	Remboursement de la dette	22,8 M€
Financement net de la section d'investissement	59,2 M€	Dépenses réelles (hors dette)	80,2 M€
Total DRF	670,1 M€	Total DRI	103 M€

Le budget primitif 2024 traduit la volonté du Département de poursuivre les politiques engagées et de lancer de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique.

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 12/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 11 avril 2024

Dossier n° 22 A

Objet de l'affaire : Budget primitif 2024 - budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU les délibérations du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le compte administratif 2023 et l'affectation du résultat,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 14 mars 2024,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de voter par chapitre, par section et globalement le projet de budget primitif en recettes et en dépenses à 857 157 477,20 €, soit 676 308 822,95 € en section de fonctionnement et 180 848 654,25 € en section d'investissement,
- adopter le maintien du taux maximum des droits de mutation à 4,50 % et des exonérations pour les cessions de logement par les HLM et les sociétés d'économie mixte (article 1594 G du code général des impôts) et les acquisitions d'immeubles d'habitation par les HLM et les sociétés d'économie mixte (article 1594 H du Code général des impôts),
- approuver la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 1 915 000 €,
- adopter la contribution au service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 16 251 781,85 € et la subvention de fonctionnement complémentaire de 360 000 €,
- adopter les subventions à des tiers figurant en annexe C2 du projet de budget primitif pour 2024,
- adopter les participations aux organismes de regroupement auxquels adhère le Département telles que fixées à l'annexe D3.1 du projet de budget primitif pour 2024,
- acter le financement à hauteur de 25 000 € de l'opération « gorges de Galamus» qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, conformément à la convention adoptée lors de la commission permanente du 23 avril 2021,
- prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du budget primitif 2024.
- autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout acte concourant à la réalisation de ces opérations.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

**Département de l'Aude
Session du 11 avril 2024**

**Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles
du budget primitif 2024**

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

La préparation du budget 2024 doit se faire en cohérence avec les objectifs du mandat et une stratégie financière 2022-2026 garante de la solvabilité financière de la collectivité. La conciliation de ces deux orientations est un point d'équilibre incontournable dans un environnement contraint pour les finances publiques.

A la session du 14 mars dernier, ont été débattues les orientations du budget 2024 qui justifient des engagements forts en faveur :

- du renforcement des solidarités humaines, devant la montée des risques pesant sur notre modèle social,
- de la poursuite du développement du territoire audois tout en stabilisant l'emprunt afin de préserver des capacités d'engagement à moyen terme,
- de la transition écologique.

Ce projet de budget porte la marque des ambitions politiques de la collectivité et vise à préserver la capacité d'action du Département face à une conjoncture inflationniste lourde et un haut niveau d'incertitude sur nos recettes.

Cette année, les dépenses de fonctionnement augmenteront de façon importante en raison du maintien de l'inflation, de l'indexation des éléments de rémunération et des mesures décidées par l'Etat.

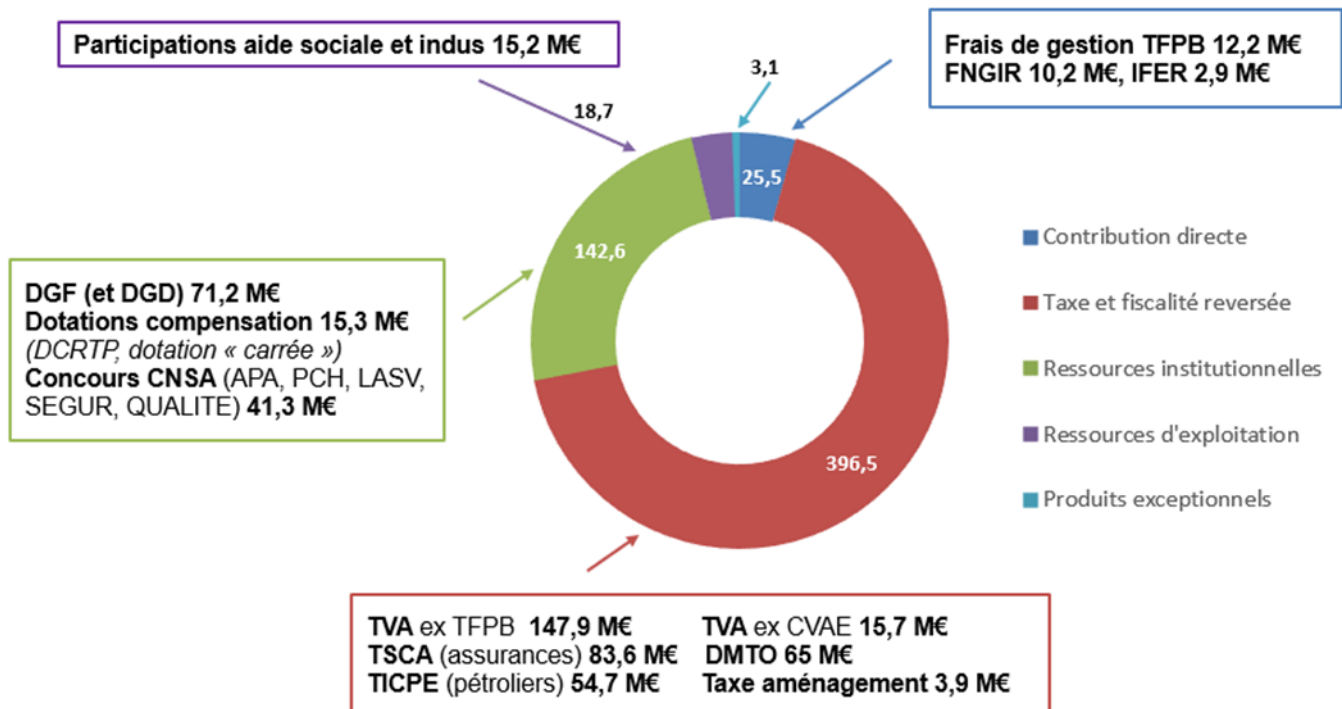
Les recettes de fonctionnement diminueront du fait de la poursuite du décrochage des droits de mutation à titre onéreux (- 9 M€), après une baisse de 14 M€ en 2023.

La capacité d'autofinancement va être mise sous pression, mais la collectivité a dégagé d'importants excédents budgétaires ces dernières années qui lui permettent d'amortir le retournement de conjoncture tout en maintenant un niveau élevé d'investissements en 2024.

Les investissements seront dédiés pour une part importante à la transition écologique, pour répondre au défi de l'urgence climatique, et à la confirmation d'un fort soutien en direction des territoires dans un contexte où la dépense publique, plus que jamais nécessaire, est attendue en baisse.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2024, d'un montant global de 586,3 M€, diminueraient de 1,6 M€ (- 0,27%) par rapport aux recettes constatées en 2023.



Les contributions directes locales s'élèvent à 25,5 M€ en augmentation de 0,8 M€.

Pour rappel, un changement de périmètre dans la composition des ressources du Département consécutif à la loi de finances 2023 a acté le versement d'une compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et du fonds de péréquation CVAE et leur remplacement par une fraction de TVA.

Les recettes sont désormais constituées du produit de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux pour 2,9 M€, du reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 12,2 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (cette recette versée par l'Etat est une compensation pour perte de fiscalité depuis 2010).

Le produit de la fiscalité reversée procure les deux tiers de nos produits récurrents et est estimé à 396,5 M€ (- 2 M€). La fraction de TVA reversée au Département s'établit à 144 M€, soit une hausse de 3,7 M€ augmentée d'une fraction complémentaire de TVA de 3,8 M€ et d'une fraction compensatoire de la CVAE de 15,7 M€. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), second poste de la fiscalité indirecte, est estimée à 83,6 M€ (+ 5,3 M€). Ces recettes sont complétées par les DMTO pour 65 M€ (- 8,8 M€), le reversement au titre de la TICPE reconduit à 54,7 M€, le fonds globalisé de péréquation des DMTO porté à 19,5 M€ (- 3,3 M€) et la taxe intérieure de consommation finale d'électricité pour 5,7 M€ (+ 0,1 M€). Les autres recettes concernent la taxe additionnelle de séjour (0,4 M€) et la taxe d'aménagement pour un montant de 3,9 M€.

Les ressources institutionnelles, c'est-à-dire les participations en provenance de l'Etat et des organismes nationaux, évoluent à la hausse de 2,8 M€ pour s'établir à 142,6 M€. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est légèrement relevée à 68,7 M€ en lien avec la

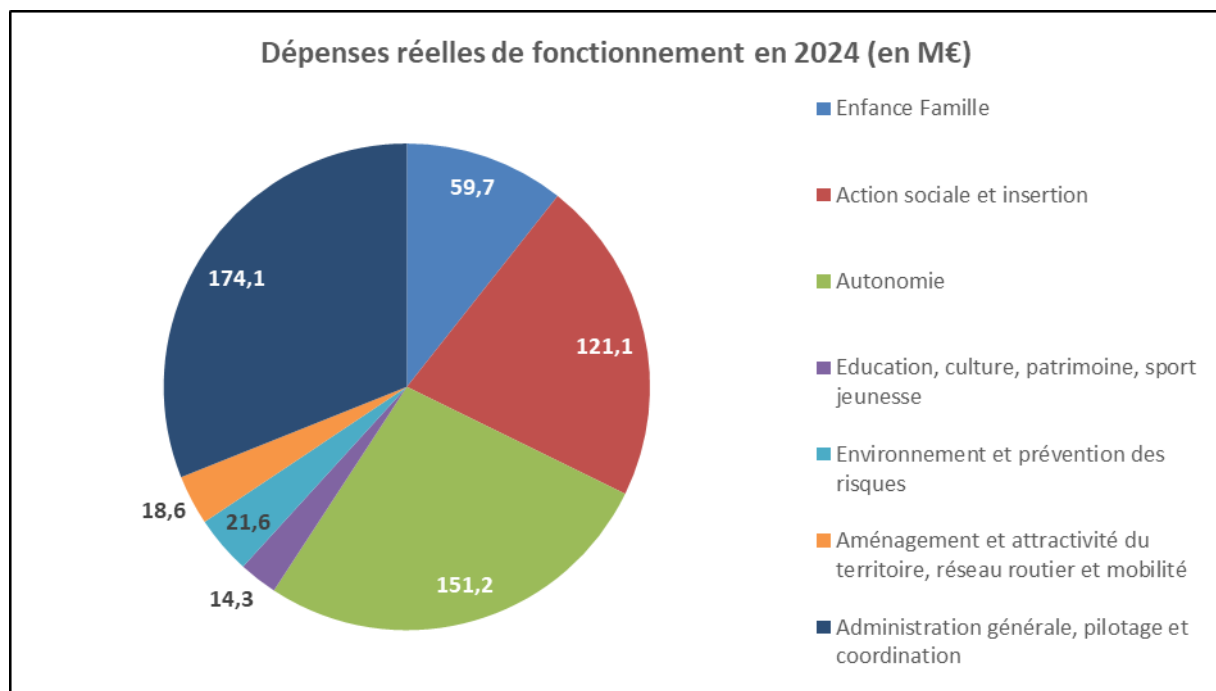
hausse de la population. La dotation globale de décentralisation (DGD) est figée à 2,55 M€. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est diminuée de 0,2 M€ pour 11,4 M€. Les concours de la CNSA au titre de l'APA sont attendus à 24,6 M€. Les autres recettes de la CNSA visant à compenser une partie des charges relatives à la loi vieillissement (actions de prévention de la perte d'autonomie), à la PCH et à la MDPH sont estimées à 16,8 M€ (+ 5 M€) incluant les nouvelles obligations mises à la charge du Département depuis 2023 (notamment la dotation qualité, la revalorisation salariale au profit des SAAD, les mesures visant l'habitat inclusif). Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est reconduit à 4,6 M€. Les allocations compensatrices des exonérations en matière de fiscalité augmentent et s'élèvent à 3,9 M€. Le Pacte des solidarités 2024 – 2027, inscrit dans la continuité de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, s'établit à 1,82 M€. Un financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance est prévu à hauteur de 1,5 M€ (convention Adrien Taquet).

Les ressources d'exploitation s'élèvent à 18,7 M€ et sont constituées en majorité des participations à l'aide sociale (15,2 M€). Les recettes exceptionnelles se chiffrent à 3,1 M€.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (*hors crédits non affectés*) s'établissent à 560,5 M€, soit une hausse de 12,8 M€ (+ 2,3 %) par rapport au budget 2023.

Présentation du budget selon la segmentation stratégique



Les dépenses de l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 59,7 M€ et augmentent (+ 3,2 M€) du fait de l'effet prix lié à la revalorisation de l'Objectif de l'évolution des dépenses (+ 3 %), des revalorisations de salaires (secteur public et associatif). La progression en volume des dépenses concerne entre autres l'accueil des MNA (1,8 M€) et la création de places d'accueil (0,9 M€). La dotation de fonctionnement au service de la structure accueil enfance diminue de 0,1 M€ pour s'établir à 7,2 M€.

L'action sociale et insertion est portée à 121,1 M€ (+ 1 M€). La prévision de hausse de la dépense RSA de 3,3 M€ sur la dépense réalisée en 2023 résulte de plusieurs facteurs : la

baisse des allocataires mais un coût moyen qui augmente, la réforme de l'assurance chômage qui accroît le risque de basculement vers le RSA et la revalorisation annoncée en 2024 à + 4,6 %.

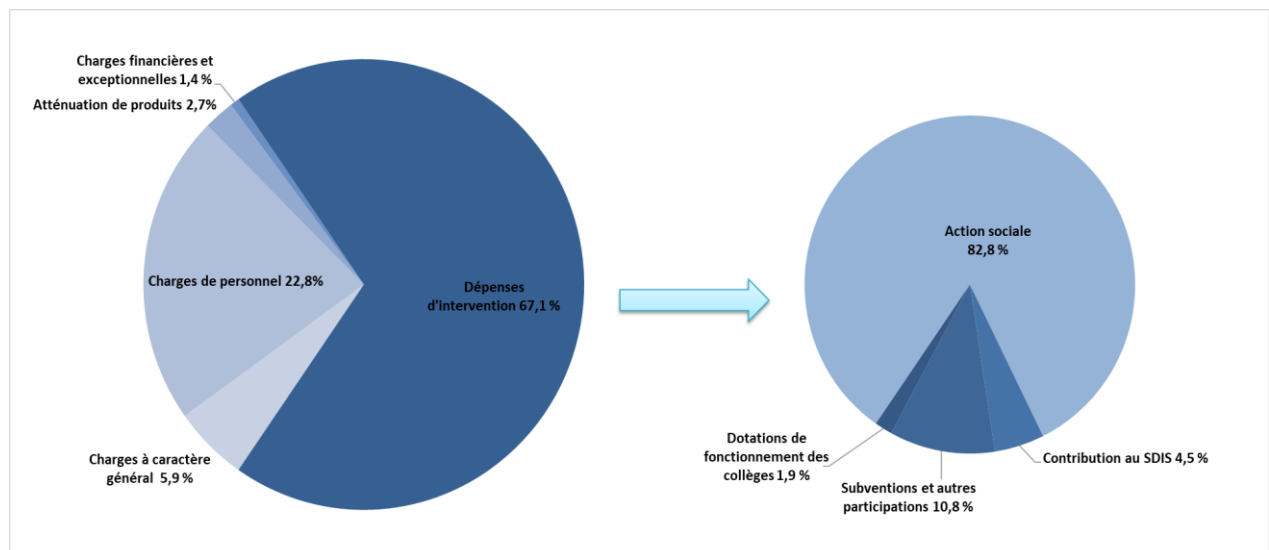
En matière d'insertion, l'augmentation concerne les offres de parcours des BRSA (+ 0,4 M€) comme les chantiers d'insertion ainsi que l'accompagnement des BRSA (+ 0,5 M€) avec les garanties d'activité. Les crédits du fonds social européen sont prévus à hauteur de 1,3 M€.

Le budget de l'Autonomie s'élève à 151,1 M€ (+ 6 M€), une nouvelle évolution majeure pour ce budget, déjà marqué l'an dernier par diverses mesures. L'impact concerne notamment le relèvement du tarif plancher à 23,50 € par heure, la dotation qualité qui devrait atteindre cette année 5 M€. D'autres facteurs tirent le budget à la hausse, dont l'extension de la PCH au handicap psychologique (840 K€), l'accompagnement des projets d'habitat inclusif et le relèvement de l'objectif d'évolution des dépenses dans le cadre de la tarification des établissements.

Le budget de l'Administration générale (+ 4,7 M€) s'élève à 171,3 M€. Les dépenses de personnel s'élèveraient à 132,4 M€ en augmentation de 5,1 M€ liée aux mesures en matière de revalorisations salariales (les effets reports de 2023 en année pleine, point d'indice + 5 points, hausse du SMIC pour les personnels contractuels), et à l'avancement des carrières (effet GVT). Sur le volet finance (23,1 M€), les dépenses sont constituées du prélèvement obligatoire au titre du fonds de péréquation des DMTO (7,7 M€), des charges d'intérêts (5,4 M€), les provisions (1,9 M€), du reversement à la Région de la compensation du transfert de la compétence transports (5,5 M€) ainsi que celui de la fraction de la TVA auprès de l'Etat (1,3 M€).

Les autres dépenses sont globalement équivalentes par rapport à 2023 hormis certaines dépenses comme la contribution obligatoire au SDIS qui s'élèvent à 16,3 M€ (+ 0,5 M€) et la participation au CAUE qui s'établit à 0,95 M€.

Présentation du budget par nature de dépenses



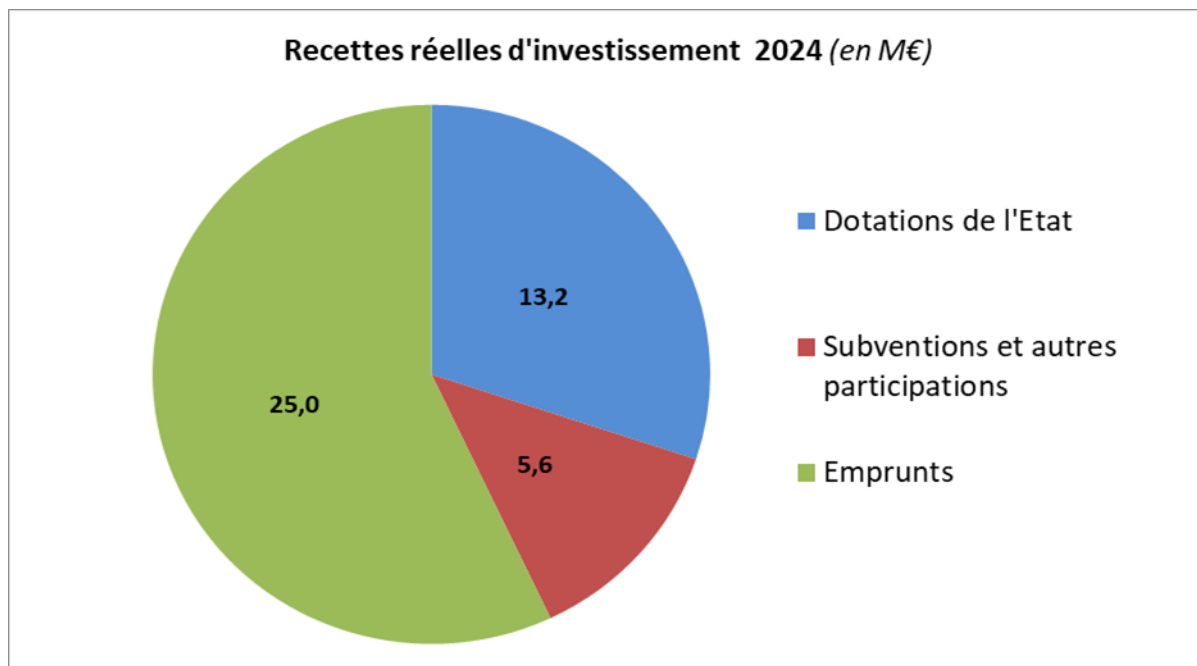
Les dépenses d'intervention représentent 67% de nos charges et l'essentiel tient à nos compétences sociales (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement des établissements). Ces dépenses sociales obligatoires ne sont pas ou peu maîtrisables.

Les dépenses de personnel sont soumises à des facteurs règlementaires. Elles ont également une progression naturelle du fait des carrières.

Les frais financiers dépendent de la stratégie d'endettement avec un impact haussier lié à la forte volatilité sur les marchés financiers.

3) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement (hors excédent capitalisé et remboursement anticipé temporaire) s'établiraient à 43,8 M€.



Les dotations de l'Etat se répartissent entre le FCTVA (7,3 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,2 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements (3 M€), la dotation de soutien à l'investissement local - Plan de Relance (0,7 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales sont estimées à 5,6 M€. Ces subventions concernent notamment la véloroute du Canal du midi (2 M€) et la voie verte du Canal du midi à Montségur (0,1 M€), les travaux routiers (1,2 M€), les investissements sur la mission éducation (0,9 M€), les travaux de restauration de l'abbaye de Lagrasse (0,3 M€) et la reconstruction des infrastructures départementales suite aux intempéries (0,7 M€).

Les nouveaux emprunts s'établiraient à 25 M€.

4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2024 s'établissent au total à 103 M€. Les crédits consacrés aux équipements (maîtrise d'ouvrage du Département et subventions) s'élèvent à 80,1 M€.

a. Les équipements départementaux

Les crédits d'équipements départementaux s'élèvent à 50,4 M€ contre 55,2 M€ au budget 2023, soit une baisse de 4,8 M€.

Pour la mission éducation, 11,9 M€ sont destinés notamment à la poursuite des travaux de reconstruction du collège Alain de Carcassonne et son équipement (4,7 M€) ainsi qu'aux travaux d'amélioration énergétique sur plusieurs établissements (0,9 M€). La maintenance dans les établissements s'élèvera à 1,9 M€.

La mission culture et le patrimoine s'élève à 0,6 M€ avec les restaurations à l'abbaye de Lagrasse (0,24 M€) et l'acquisition de matériels et ouvrages pour les missions de la Bibliothèque départementale (0,16 M€) et encore le projet de numérisation des Archives (0,07 M€).

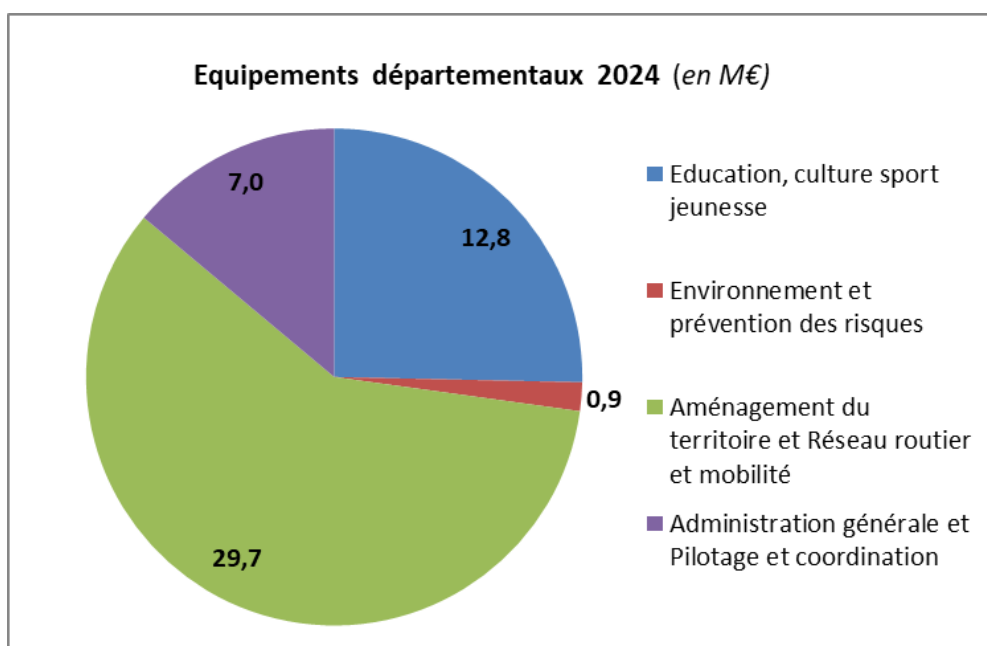
La mission sport et jeunesse (0,3 M€) concernent des aménagements sur la véloroute du Canal du midi et la voie verte.

Les crédits de la mission environnement et prévention des risques s'établissent à 0,9 M€ dont 0,62 M€ pour le programme des espaces naturels sensibles (réalisation des travaux sur les forêts départementales) et 0,22 M€ pour la stratégie mobilité et des études de programmation sur les consommations d'énergie.

Les dépenses en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire à hauteur de 0,5 M€ se destinent principalement aux opérations d'aménagement foncier rural.

Les crédits relatifs au réseau routier s'élèveront à 29,2 M€ dont 20,6 M€ consacrés à l'entretien et la gestion du réseau et 5,9 M€ pour les travaux neufs.

Enfin, les crédits de la mission administration générale (7 M€) participent au renouvellement des équipements des systèmes d'information et de télécommunication (2 M€), et à la programmation bâtiminaire (5 M€) comprenant des opérations d'envergure dont la rénovation énergétique de l'Hôtel du Département, la poursuite de la pose d'ombrières photovoltaïques, le lancement de l'opération de réaménagement de l'antenne de Narbonne, la modernisation des ascenseurs mais aussi la gestion des véhicules et l'acquisition de mobilier.



b. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département et s'établissent à 29,7 M€.

L'aménagement et l'attractivité du territoire est le poste le plus important avec près de 17 M€. Il concerne principalement les aides aux équipements publics communaux (7,4 M€), le programme hydro agricole (1,3 M€), la participation du Département aux grands projets pour 5,2 M€ (le Très Haut Débit pour 1,5 M€, les aménagements du port de Port La Nouvelle pour 2,3 M€). Une dépense de 2,6 M€ s'adresse à la reconstruction d'infrastructures publiques suite aux diverses intempéries.

La mission environnement et prévention des risques représente un budget de 7 M€. Les crédits se concentrent sur les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (2,8 M€), la prévention des inondations (2,4 M€), la protection des espaces naturels sensibles (0,9 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,8 M€).

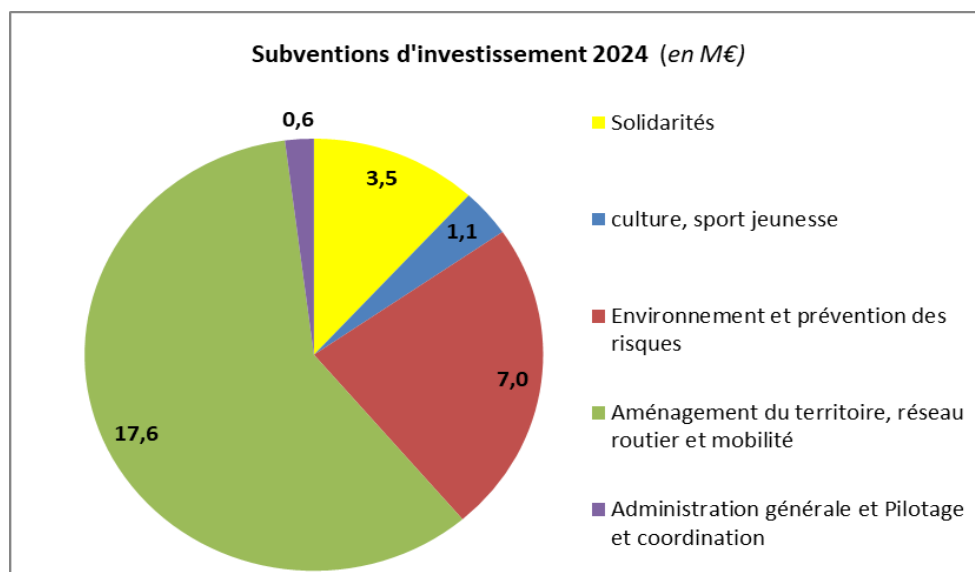
Les aides en matière de solidarités humaines s'élèvent à 3,5 M€, dont la subvention au budget de la structure accueil enfance (SAE) pour le projet d'amélioration de l'accueil des enfants (1,4 M€), le financement de la construction de l'EHPAD de Saissac et d'habitats collectifs pour personnes âgées (1,1 M€), et les aides apportées aux bailleurs sociaux pour la construction de logements et la rénovation urbaine (1,1 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,8 M€ avec l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,4 M€), le financement de l'AMPM (Association Mission Patrimoine Mondial) pour la candidature à l'UNESCO (0,1 M€) et le financement d'équipements culturels communaux et intercommunaux (0,1 M€).

La mission sport et jeunesse (0,3 M€) se répartit entre les subventions pour les aménagements cyclables reliés à la voie verte (0,1 M€) ou les sentiers de randonnées (0,1 M€).

Concernant le réseau routier et les mobilités, le montant de subventions se porte à 0,6 M€ avec les indemnités de remise en état de la voirie départementale dans le cadre d'un transfert de propriété (0,4 M€) et le financement de travaux sur la voirie communale (0,1 M€).

Enfin, la mission pilotage et coordination intègre le financement de la deuxième édition du budget participatif du Département pour une dépense de 0,6 M€ cette année.



5) La gestion de la dette

Fin 2023, la dette du Département s'élevait à 232,3 M€ soit une diminution de l'encours de 3,6 M€ sur l'exercice. Elle se caractérise par un niveau de risque très faible. La part constituée par les taux fixes représente 53 % de la dette totale.

Globalement, la dette du Département est saine avec 100 % de l'encours classée en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. Cet environnement sécurisé, fruit d'une stratégie de diversification de l'encours, a permis d'amortir la hausse brutale des taux d'intérêts constatée en 2022 et 2023.

Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de 2,69 % (2,80 % pour les Départements de même strate selon l'observatoire de la dette de Finance active).

La capacité de désendettement passe de 3,18 ans en 2022 à 4,74 ans en 2023 sous l'effet de la diminution importante de l'épargne brute en lien avec la chute des recettes de DMTO (- 14 M€) et la progression des dépenses réelles de fonctionnement (+ 38M€).

6) L'équilibre du budget

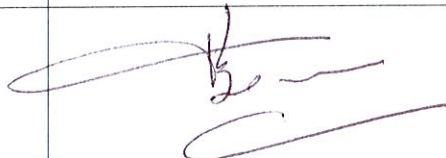
Le financement des investissements repose sur un autofinancement de 59,2 M€ (prélèvement opéré en fonctionnement), des recettes de dotations et de subventions pour 18,8 M€ et le recours à de nouveaux emprunts à 25 M€ maximum.

EQUILIBRE DU BP 2024			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes réelles	586,3 M€	Dotations, Subventions	18,8 M€
Résultat reporté	83,8 M€	Emprunts	25 M€
Total RRF	670,1 M€	Financement net de la section d'investissement	59,2 M€
Dépenses réelles	560,5 M€	Total RRI	103 M€
Crédits non affectés	50,4 M€	Remboursement de la dette	22,8 M€
Financement net de la section d'investissement	59,2 M€	Dépenses réelles (hors dette)	80,2 M€
Total DRF	670,1 M€	Total DRI	103 M€

Le budget primitif 2024 traduit la volonté du Département de poursuivre les politiques engagées et de lancer de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique.

Session du Conseil départemental du 11 avril 2024

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme RIVEL
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à Mme CONQUET
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme SANDRAGNE

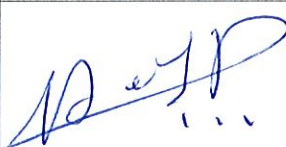
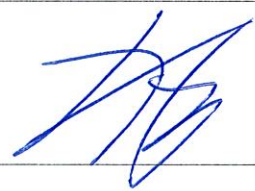
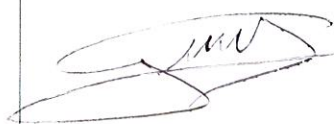
Envoyé en préfecture le 12/04/2024

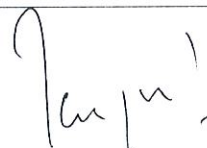
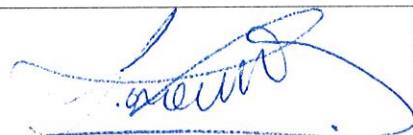
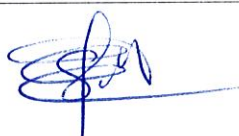
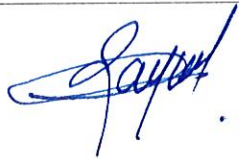
Reçu en préfecture le 12/04/2024

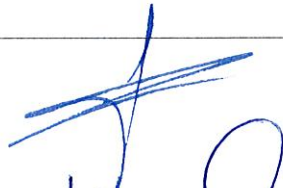
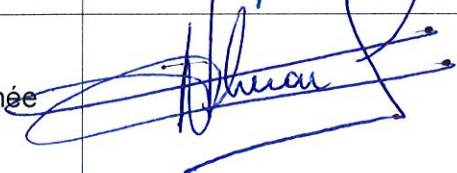
Publié le

S²LOW

ID : 011-221100019-20240411-BP_2024_B20-BF

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	Pouvoir donné à DORA Danville
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	Pouvoir à Mme VERGNES
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à M. RAYNAUD
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à M. ALDEBERT
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à M. BARO

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 12/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 11 avril 2024

Dossier n° 22 B

Objet de l'affaire : Budget primitif 2024 – vote du taux des droits de mutation à titre onéreux

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU le code général des impôts, notamment dans son article 1594 A et suivants fixant le taux plafond des droits de mutation à titre onéreux, prévoyant que les collectivités territoriales doivent voter le taux avant le 15 avril et mentionnant les exonérations facultatives,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport relatif au budget principal de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 14 mars 2024,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter le maintien du taux des droits de mutation à 4,50 % et des exonérations pour les cessions de logement par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art 1594 G du code général des impôts) et l'acquisition d'immeubles d'habitation par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art.1594 H du Code général des impôts), conformément à l'annexe ci-jointe.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne



DROIT D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE: DECISION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 11 AVRIL 2024

I- TAUX, REDUCTIONS ET ABATTEMENTS					
REGIMES	OPERATIONS TAXABLES	ARTICLES C.G.I.	TAUX OU ABATTEMENT T. MINIMUM	TAUX LEGAL OU ABATTEMENT MAXIMUM	TAUX OU ABATT. OU REDUCT. APPLICABLES
Tous immeubles	-Acquisitions d'immeubles quel que soit leur usage	1594 D	1,20%	4,50%	4,50%
Spécificité des ventes d'immeubles occupés	Ventes par lot (facultatif)	1594 F sexes 1594 F 1er al. et 2e al.	0,70%	4,50%	—
Spécificité des immeubles à usage d'habitation et de garage	Abattement général (facultatif)	1594 F 1er al.	7 600 €	46 000 €	—
	Abattement limité (facultatif)	1594 F 1er 3e al.	7 600 €	46 000 €	—

II- EXONERATIONS FACULTATIVES (cocher les cases appropriées)					
OPERATIONS CONCERNEES		ARTICLES C.G.I.	En vigueur au 31.05.2024 et reconduite au 01.06.2024	En vigueur au 31.05.2024 et supprimée au 01.06.2024	Nouvelle et applicable au 01.06.2024
Cessions de logements par les H.L.M. et les S.E.M.		1594 G	X	—	—
Acquisitions d'immeubles d'habitation par les H.L.M. et les S.E.M.		1594 H	X	—	—
Cessions de parts de SCI d'accession progressive à la propriété		1594 H bis	—	—	—
Rachat de logement par les H.L.M		1594 H-0 bis	—	—	—
Acquisitions par les mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre		1594 I	—	—	—
Acquisitions dans les territoires d'outre-mer		1594 I bis	—	—	—
DOM : Cessions parts de copropriété dans des hôtels		1594 I ter	—	—	—
DOM : Cessions de logements donnés en location		1594 I quater	—	—	—
Baux à réhabilitation		1594 J	—	—	—
Baux à durée limitée d'immeubles (durée > 12 ans) des résidences de tourisme		1594 J bis	—	—	—
Acquisitions de propriété en nature de bois et de terrains nus destinés à être reboisés		1137	—	—	—

A. TRANSMETTRE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL : AU PREFET

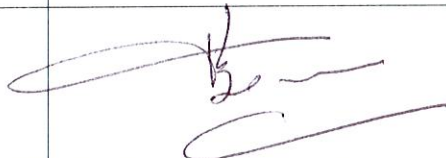
: AU DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX

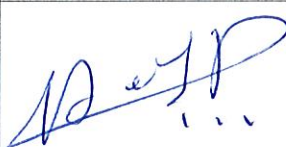
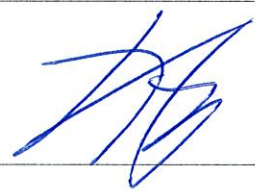
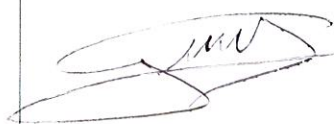
La Présidente du Conseil Départemental

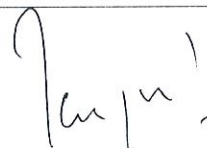
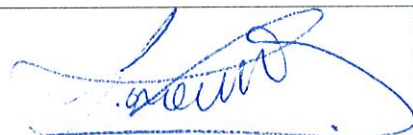
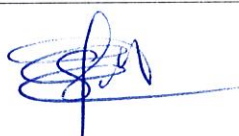
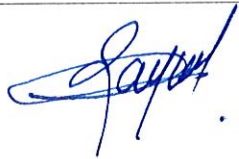
Hélène Sandragué

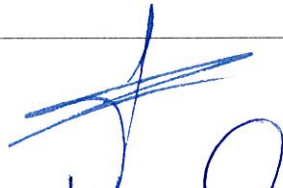
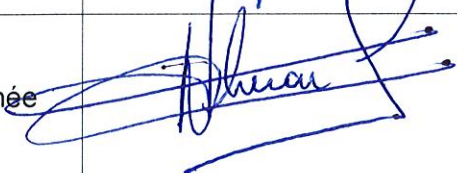
Session du Conseil départemental du 11 avril 2024

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme RIVEL
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à Mme CONQUET
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme SANDRAGNE

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	Pouvoir donné à DURA Danielle
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	Pouvoir à Mme VERGNES
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à M. RAYNAUD
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à M. ALDEBERT
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à M. BARO

DGA Ressources - Direction des finances
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources et dialogue social

Session du 11 avril 2024 - Etat de la dette et les perspectives 2024

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3312-1,

Code monétaire et financier,

Circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales dont les préconisations, notamment par l'information, visant à réduire l'exposition aux risques induits par certains instruments financiers ;

Délibération du Conseil départemental du 19 octobre 2023 portant délégations à la Présidente du Conseil départemental et qu'il apparaît indispensable de préciser le champ des délégations à la Présidente du Conseil départemental en matière d'emprunts et de trésorerie ;

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière directe.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

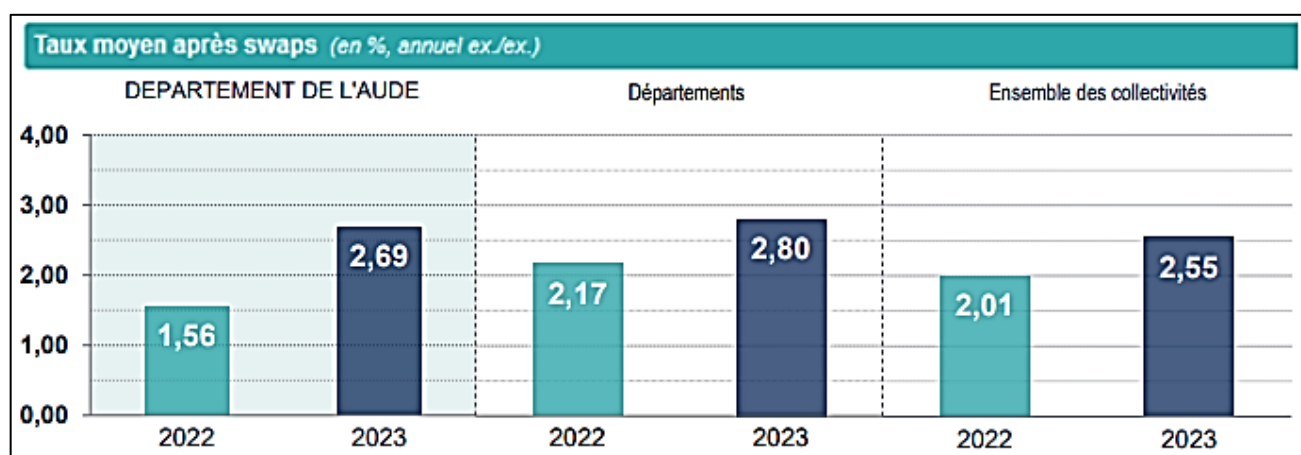
J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport sur l'état de la dette et la politique en matière d'emprunt qui sera suivie pour l'exercice 2024.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter un état de la dette au 31 décembre 2023 avant d'aborder la stratégie proposée pour 2024 et de renouveler les délégations données à la Présidente pour gérer la dette et la trésorerie.

1. L'état de la dette du département au 31 décembre 2023

Avec un taux moyen de **2,69 %** (1,56 % en 2022) et une répartition de dette de 53 % à taux fixe et 47 % à taux variable, le Département continue de faire face aux conséquences inflationnistes et à la réorientation de la politique monétaire de la BCE. Les taux d'intérêts restent élevés même si une inflexion de l'inflation laisse supposer un réajustement des taux directeurs de la BCE courant 2024. Malgré ce contexte économique et de marché plutôt dégradé, le Département poursuit son engagement d'optimisation de son encours en minimisant les risques de taux, en optimisant les marges bancaires et en privilégiant la maîtrise de l'endettement de la collectivité.

Taux d'intérêt moyen de dette

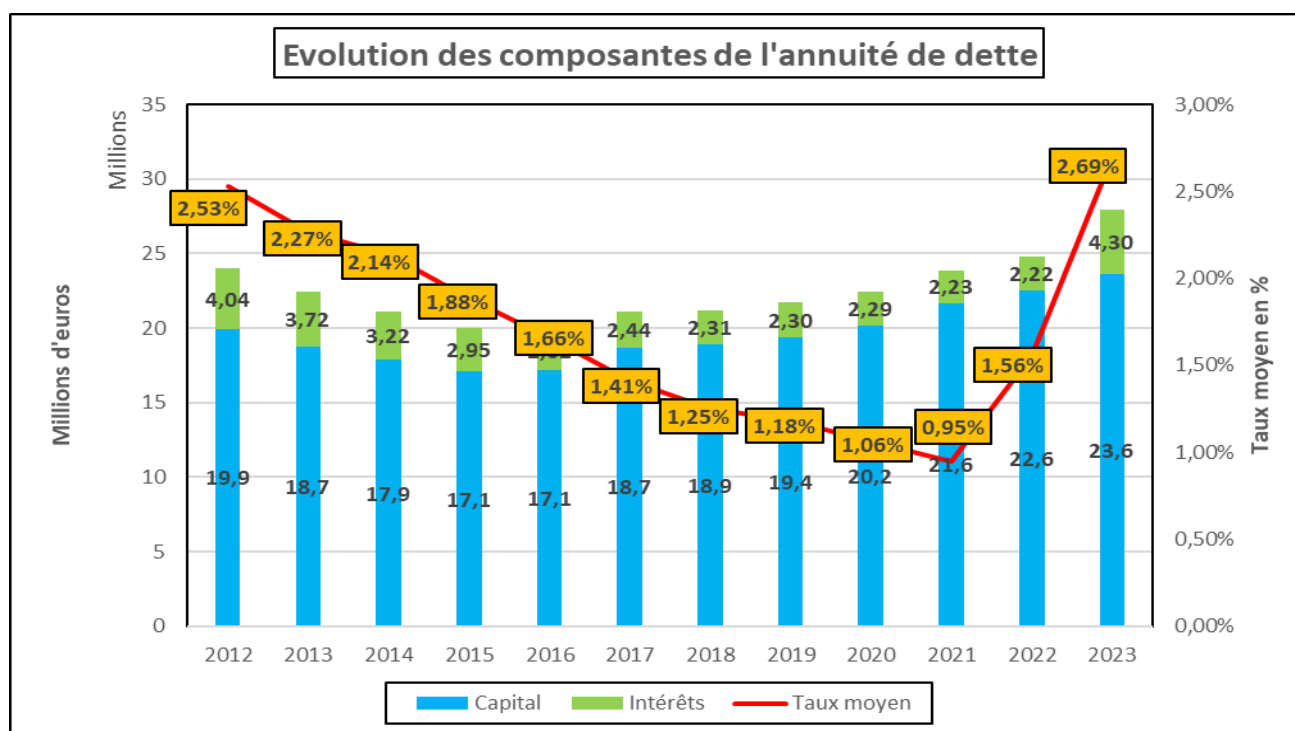


Sources Finance active

Les dernières données comparatives permettent de constater le bon positionnement du Département par rapport aux autres Départements.

Malgré la hausse du taux moyen en 2023, l'écart se maintient et renforce cette position. La logique de diversification des taux, des prêteurs, des périodicités ainsi que les opérations d'optimisation de l'encours expliquent en grande partie la situation favorable du Département.

Pour 2023, l'annuité de dette s'élève à 27,9 M€ en hausse de 12,8 % par rapport à 2022 (+ 3,1 M€). L'amortissement du capital a représenté 23,6 M€ tandis que les intérêts réglés à l'échéance ont été de 4,3 M€ (hors intérêts courus non échus et frais financiers). La progression de l'annuité repose en partie sur le renforcement du recours à l'emprunt sur la période 2016-2022 afin d'accompagner le financement de projets structurants pour le territoire audois mais surtout plus récemment par la hausse brutale des taux d'intérêts impactant directement la charge d'intérêts qui se voit doublée en 2023.



1.1. La politique d'emprunt menée en 2023

La gestion de la dette repose sur une analyse individuelle de chaque opportunité ou proposition des banques. L'exercice 2023 n'a pas mis en évidence d'opportunités d'arbitrage ou de renégociation de la dette. En revanche, la collectivité a mis en place le dispositif donnant la faculté de réaliser des opérations de couverture de taux.

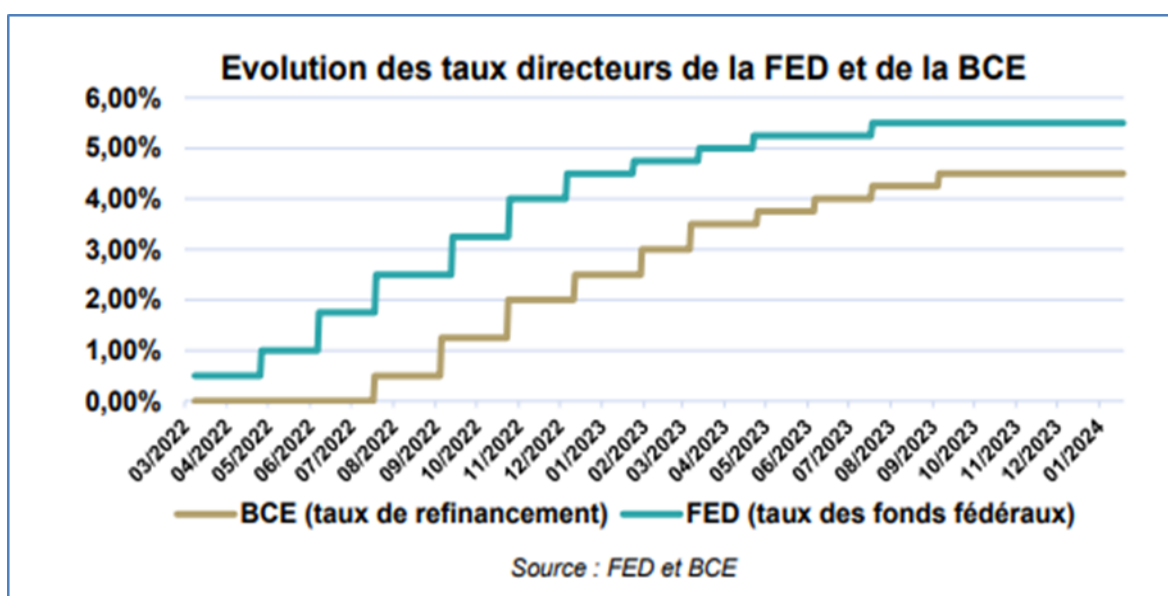
Le principe retenu pour la campagne d'emprunts 2023 consistait à capter une grosse partie de la ressource dès le vote du budget 2023, le reste pouvant être réalisé en fin d'année en fonction des besoins de financement de la section d'investissement.

Cette stratégie vise les objectifs suivants : contracter en début d'année avec des conditions de marché raisonnables, garantir un meilleur accompagnement du financement des équipements sur l'année, intervenir sur une période de recours à l'emprunt hors tension.

Sur une enveloppe globale de 33 M€, la première et unique consultation réalisée en mars/avril 2023 a permis de signer 20 M€ d'emprunts avec une phase de mobilisation revolving de 24 mois maximum permettant de mobiliser la ressource en fin d'année.

Cela procure deux avantages :

- Une économie de 6 mois d'intérêts sur 2023,
- Une utilisation de la faculté revolving jusqu'en 2025 afin d'optimiser la trésorerie excédentaire.



Malgré un contexte de taux tendu, le Département a pu obtenir des conditions financières relativement favorables sur les emprunts contractés en 2023 (taux fixe de 3,63 % et marges sur taux variable entre 0,76 % et 0,90 %), pour un volume total de 20 M€ sur les 33 M€ inscrits au budget. Ainsi, le Département impulse une démarche de moindre recours à l'emprunt enclenchant par la même occasion une phase de désendettement afin de limiter la charge financière des intérêts en fonctionnement. Cela est rendu possible par l'accroissement du fonds de roulement ces deux dernières années grâce à la hausse des DMTO principalement.

75% de nos emprunts de l'exercice ont été conclus sur index variable avec une phase de mobilisation revolving de 24 mois afin d'optimiser la trésorerie départementale. Ces emprunts entreront dans leur phase amortissable en 2025. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, le Département a obtenu un financement dit « vert » de 5 M€ (Prêt RSE, Responsabilité Sociétale et Environnementale proposé par ARKEA) pour la reconstruction du Collège Alain à Carcassonne et les ombrières photovoltaïques.

Le tableau ci-après présente les différents prêts contractés en 2023 :

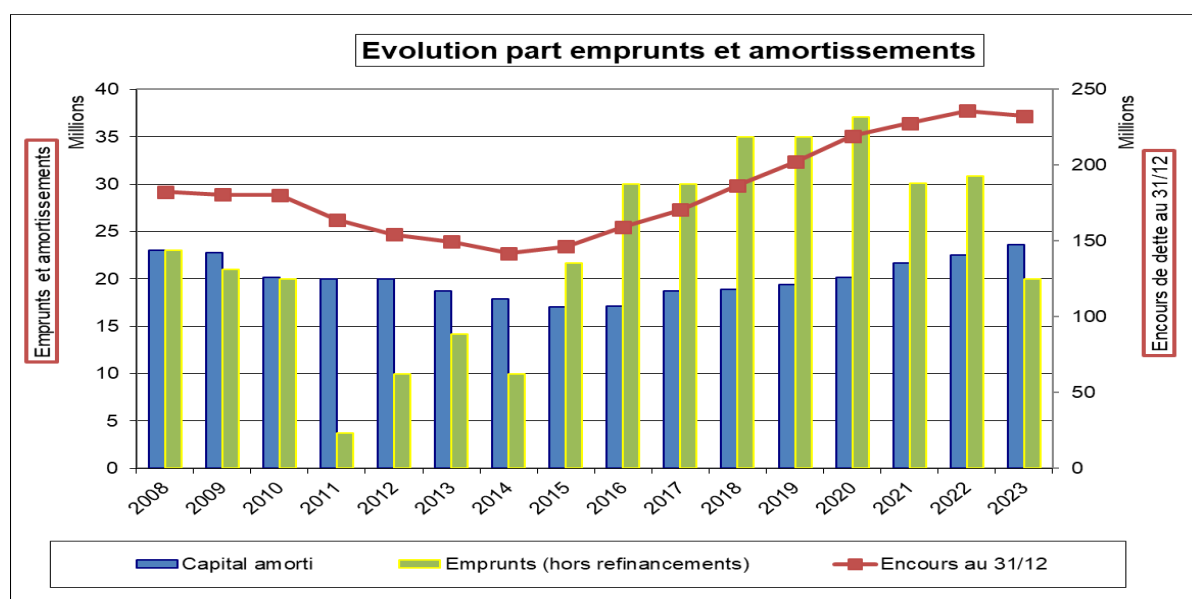
Banque	Objet	Durée	Index + marge/taux	IRA	Montant contracté
CAISSE D'EPARGNE Décision n°2	Emprunts départementaux 2023 Tranche n°1 Financement des programmes d'investissement 2023	Mobilisation revolving Jusqu'au 30/06/2025	Mobilisation revolving Durée : Jusqu'au 30/06/2025 EUR 1 mois (+) 0,60 %	Néant	10 000 000 €
		Consolidation 15 ans	Consolidation EUR 3M (+) 0,90 % (floor 0 % sur index) Option de passage à taux fixe	Sans indemnités sur taux révisable Indemnités actuarielle sur taux fixe	
SOCIETE GENERALE Décision n°3	Emprunts départementaux 2023 Tranche n°1 Financement des programmes d'investissement 2023	Mobilisation revolving Jusqu'au 30/05/2025	Mobilisation revolving Durée : jusqu'au 30/05/2025 EUR1,3,6 mois (+) 0,70 %	Néant	5 000 000 €
		Consolidation 15 ans	Consolidation Taux fixe 15 ans de 3,63 %	Soulte actuarielle	
ARKEA BEI Décision n°4	Emprunts départementaux 2023 Tranche n°1 Prêt IMPULSE, prêt vert / RSE (Responsabilité sociétale et environnementale) – Rénovation collège Alain à Carcassonne et ombrières photovoltaïques	Mobilisation revolving Jusqu'au 30/03/2025	Mobilisation revolving Durée : jusqu'au 30/03/2025 T13 mois (+) 0,80 % (floor 0 % sur index)	Néant	5 000 000 €
		Consolidation 20 ans	Consolidation EUR 3M (+) 0,76 % (floor 0 % sur index) Option de passage à taux fixe	1 % du CRD sur le taux révisable Indemnité actuarielle sur le taux fixe	
TOTAL DES EMPRUNTS SOUSCRITS TRANCHE UNIQUE 2023					20 000 000 €

Le contexte 2023 de l'accès à la ressource était toujours très favorable permettant une réelle concurrence du fait d'une offre supérieure à la demande. Le choix majoritaire du taux variable restait prédominant eu égard aux récentes tensions sur les taux fixes, le Département se réservant la possibilité de passer à taux fixe au moment le plus opportun.

1.2. Les caractéristiques de la dette fin 2023

La dette du Département fin 2023 présente un ensemble de caractéristiques positives tant en termes de durée, de diversification, de coût et de risque.

▪ Un encours de dette en repli source de préservation des ratios prudentiels



L'encours de la dette est composé de 90 emprunts dont 8 contrats revolving (emprunts à long terme ayant une capacité de remboursement anticipée temporaire qui peuvent fonctionner comme une ligne de trésorerie). Ces contrats revolving concernent quatre établissements bancaires (CACIB, la Société Générale, la Caisse d'Epargne et ARKEA).

Le capital restant dû s'élève à 232,3 M€, dont 24,3 M€ de prêts revolving.

L'encours de dette diminue de près de 3,6 M€ par rapport à 2022 (235,9 M€) du fait d'un recours à l'emprunt plus faible que la dette amortie induisant une phase de désendettement.

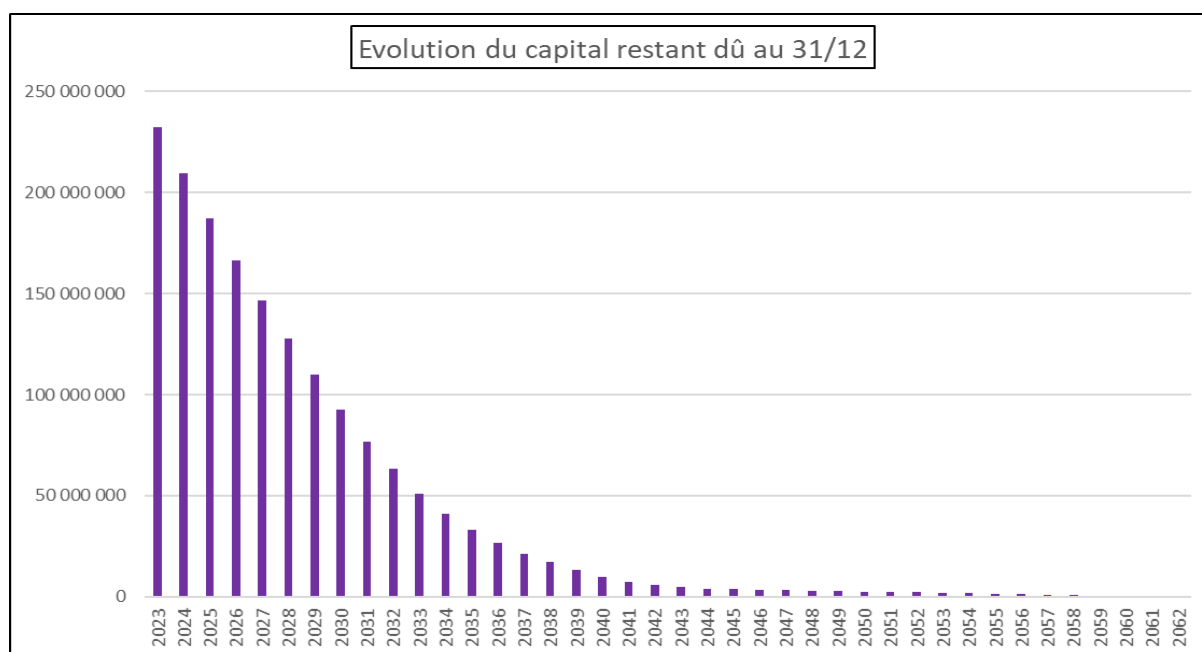
Cette baisse de l'encours s'explique par la nécessité de préserver un ratio d'endettement acceptable tout en accompagnant le soutien au plan de financement des investissements départementaux, notamment les dépenses liées aux collèges pour 13,1 M€ dont 6,9 M€ pour le collège Alain à Carcassonne, les travaux routiers pour 28,8 M€, la fin des travaux de la vélo route du Canal du midi (1,1 M€) et la voie verte (0,1 M€). **A noter, le verdissement de la dette départementale est rendu possible par le bon classement énergétique du collège Alain à Carcassonne et le recours à un prêt RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) de 5 M€ signé avec ARKEA.**

L'emprunt vise également à financer les subventions d'investissement sur les projets structurants du département comme la mission Aménagement et attractivité du territoire avec les aides pour les équipements publics (9 M€) et les dépenses pour les infrastructures d'intérêt départemental (4,5 M€).

▪ Un profil d'extinction de la dette favorable

Au 31 décembre 2023, la durée de vie résiduelle moyenne, qui exprimée en années représente la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt, était en diminution de 17 mois par rapport à 2022 et se porte à 11 ans et 8 mois.

Hors dette simulée, le profil d'extinction de la dette reste toujours favorable.



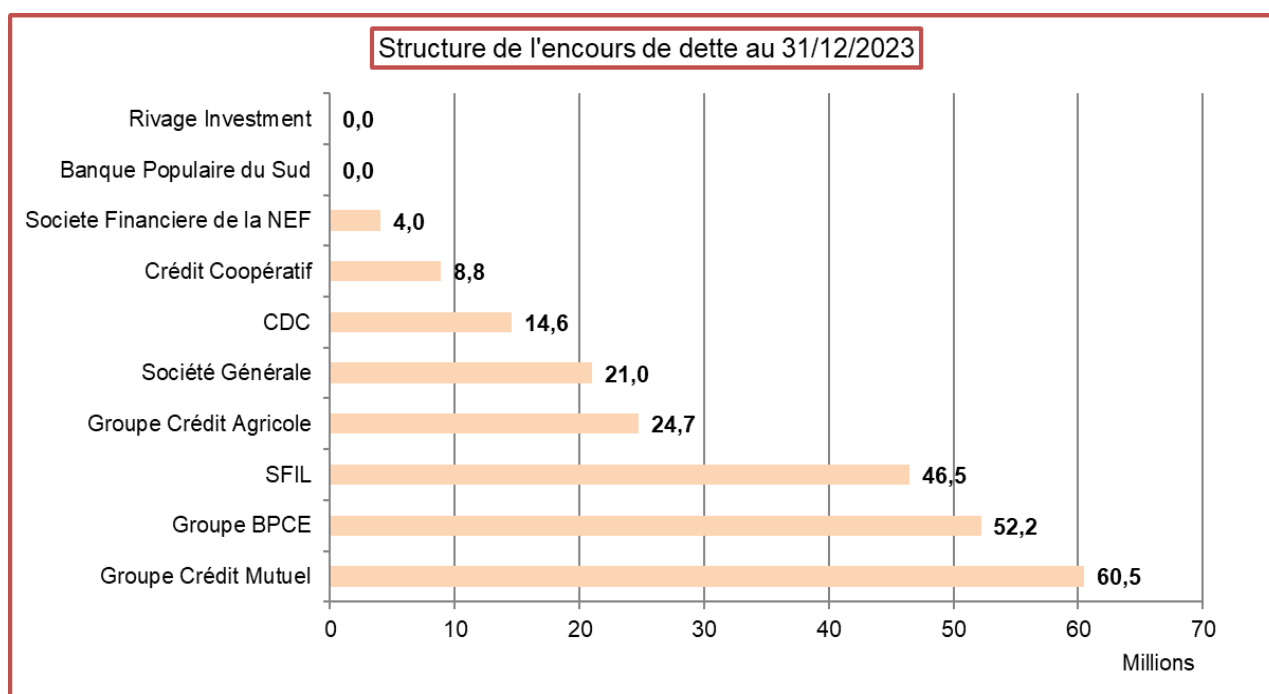
- **Une répartition par prêteurs : une nécessaire diversification**

Le **groupe Crédit Mutuel/ARKEA** est le principal prêteur avec un encours de 60,5 M€.

Le **groupe BPCE** (Caisse d'Epargne, Crédit Foncier et la Banque Populaire du Sud) est en deuxième position avec un capital restant dû de 52,2 M€ en nette augmentation suite à la dernière consultation bancaire.

La **SFIL/CAFFIL** (Société de Financement Local) est en troisième position avec un capital restant dû de 46,5 M€. Cet encours progresse ponctuellement en raison de la reprise systématique des emprunts signés avec La Banque Postale du fait du partenariat commercial. Il est suivi du **groupe Crédit Agricole (CRCAML et CACIB)** pour 24,7 M€.

Viennent ensuite **la Société Générale** (21 M€), **la Banque des territoires** anciennement CDC pour 14,6 M€, le **Crédit Coopératif** (8,8 M€) et enfin **la NEF, Nouvelle Economie Fraternelle** (4 M€).



- **La structure de la dette « fixée » à 53 % joue son rôle d'amortisseur**

La part du taux fixe s'établit à 53,03 % de l'encours total. Pour 2023, les nouvelles conditions à taux fixe sont plus onéreuses largement marquées par la hausse des taux, seuls 25 % des contrats souscrits l'ont été en taux fixe pour un montant de 5 M€ à des conditions financières raisonnables (taux 3,63 % sur 15 ans). Néanmoins, le stock à taux fixe reste très performant et permet de jouer un rôle d'amortisseur face à la flambée des taux d'intérêts.

L'encours à taux variable représente 46,97 % de la dette totale. Cette stratégie a permis d'affecter positivement le coût de la dette globale pendant près de 10 ans eu égard à la faiblesse des taux courts jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2022. Le dernier appel d'offre a favorisé l'intégration de 75 % de taux variable de par le coût élevé des offres à taux fixe et la nécessité d'attendre une détente des taux. Devant l'escalade des taux, la comparaison a joué en faveur des taux variables proposant de la souplesse dans la gestion (phase de mobilisation de 24 mois génératrice d'importantes économies de frais financiers) et d'une option de passage à taux fixe sans frais.

Globalement, les conditions financières de ces nouveaux contrats restent attractives notamment en termes de souplesse de gestion.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	121 019 619 €	52,09%	1,13%
Fixe à phase	2 200 000 €	0,95%	0,50%
Variable	100 636 227 €	43,31%	4,50%
Livret A	8 488 672 €	3,65%	4,00%
Ensemble des risques	232 344 519 €	100,00%	2,69%

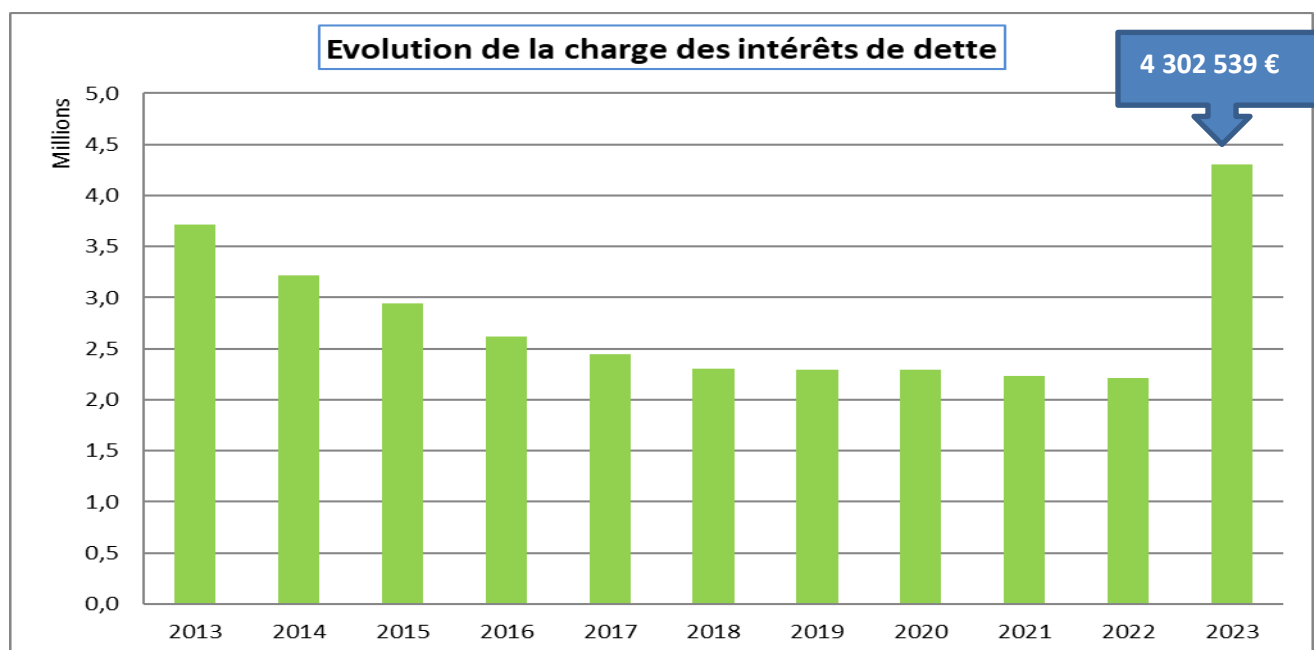
▪ Un coût de la dette largement perturbé par la hausse des taux d'intérêt

Le coût de la dette se mesure à partir du taux moyen de dette. Il s'élève à **2,69 % marge incluse** au 31 décembre 2023. Ce chiffre reste indicatif puisqu'il convient de tenir compte non seulement de l'exposition au risque de taux mais également de la durée de la dette.

Ce taux n'a cessé de s'affaiblir depuis 2008 sous l'effet d'une baisse continue des taux d'intérêts, des marges bancaires, des opérations de réaménagement ou de refinancement de dette et de la gestion active de trésorerie ce jusqu'en 2022.

Il connaît un rebond conséquent avec la hausse brutale des taux d'intérêts depuis le 2^{ème} semestre 2022. Les premiers effets de cette hausse des taux n'ont impacté significativement la charge financière qu'à partir de 2023 avec un surcoût sur les intérêts d'emprunt de 2 M€ (soit une charge d'intérêts hors ICNE de 4,3 M€). Cette hausse brutale des intérêts est néanmoins **atténuée par une gestion active de trésorerie générant près de 440 000 € d'économie de frais financiers** (recours aux prêts revolving et décalage de la mobilisation des nouvelles enveloppes revolving 2023) sans compter le produit financier issu du placement de trésorerie de 10 M€ sur 12 mois réalisé courant février 2023.

Le graphique ci-dessous illustre bien la décrue depuis 10 ans de la charge financière de la dette, divisée par deux sur la période et le renversement de tendance constatée en 2023.

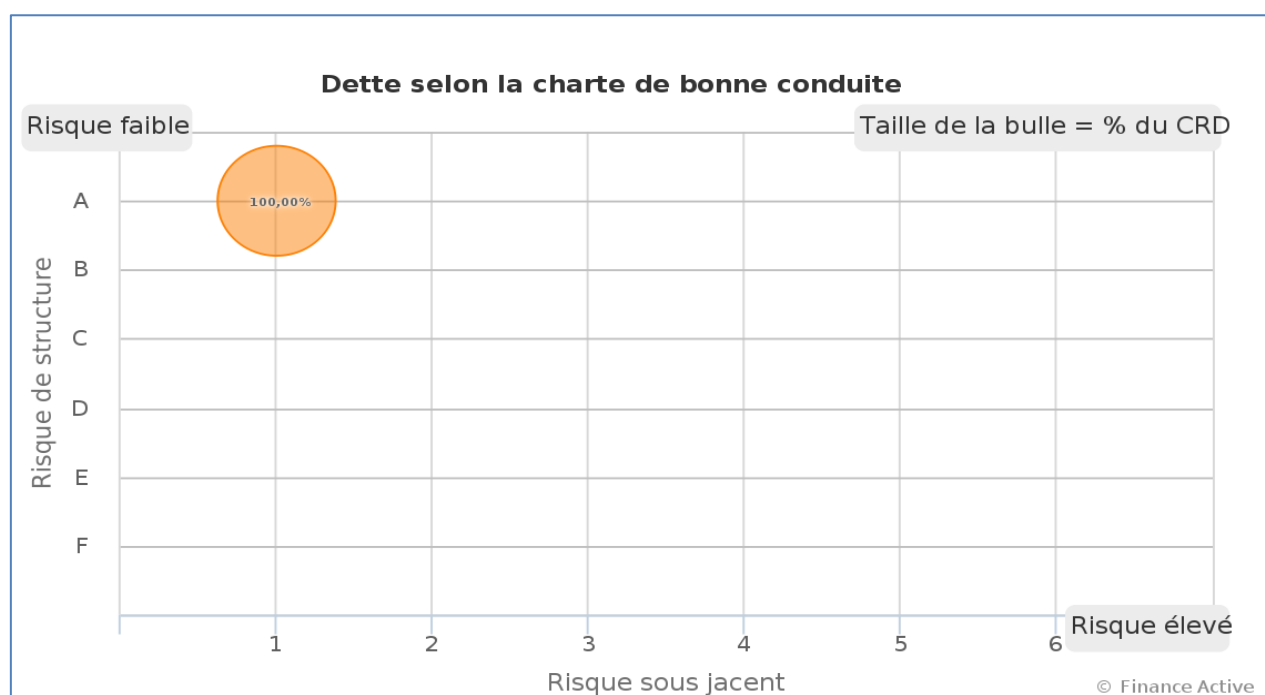


- **Exposition au risque : une dette sécurisée à 100 %**

L'exposition aux risques s'appréhende à travers la charte de bonne conduite (GISSLER), telle que définie par la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics. Sur les deux axes, la classification de 1 à 5 et de A à F modélise un niveau de risque croissant.

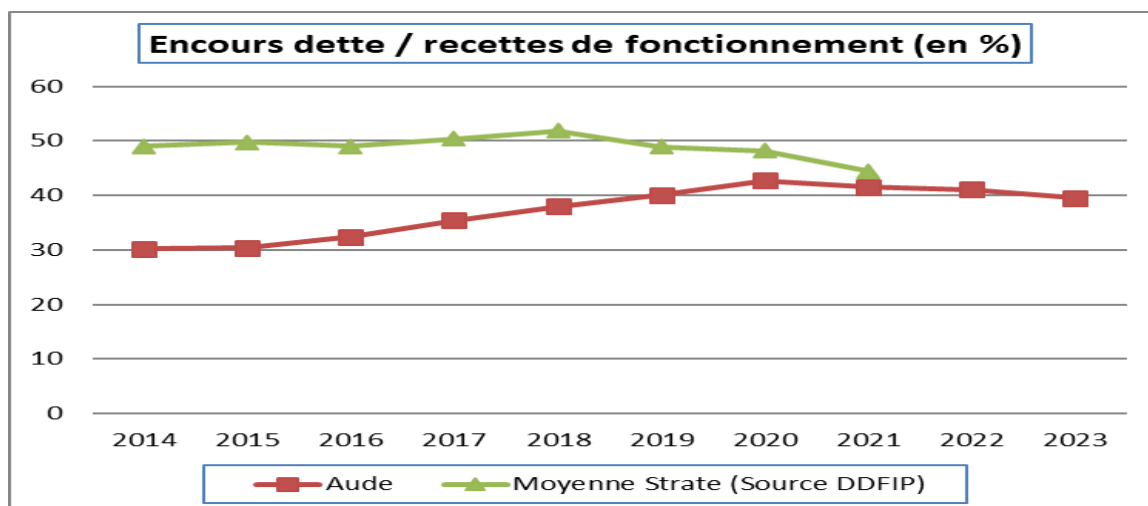
Charte de bonne conduite : classification des risques	
Indices sous-jacents	Structures
1 INDICES ZONE EURO	A ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2 INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3 ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4 INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5 ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6* INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F* STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)
SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES	
* : HORS CHARTE	

La dette du Département de l'Aude est sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. **La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation brutale et excessive des taux d'intérêts.**

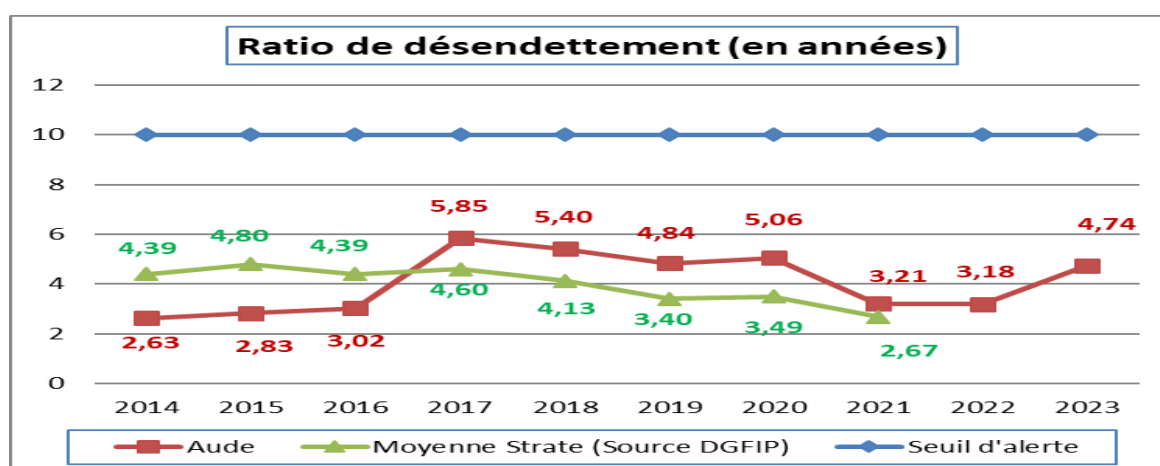


▪ Principaux ratios de dette

Le ratio de taux d'endettement mesure l'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Celui-ci se stabilisent sans dépasser les ratios des départements de même strate. L'évolution plus favorable ces deux dernières années s'explique principalement par la bonne dynamique des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2021-2022 (DMTO).



Le ratio de capacité de désendettement ou stock de dette directe/épargne brute mesure la durée que mettrait la collectivité à rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute annuelle. Celui-ci se dégrade en 2023 en raison d'une dégradation de l'épargne brute après avoir connu deux années plus favorables en 2021 et 2022 en lien avec la progression des recettes de DMTO et de la dynamique de la fraction de TVA. Malgré tout, l'endettement reste maîtrisé.



Capacité de désendettement (dettes / CAF brute de l'exercice) Ratio établi par les CRC	< 3 ans	Endettement faible (à augmenter)
	de 3 à 6 ans	Endettement maîtrisé (à maintenir)
	de 6 à 9 ans	Endettement élevé (à résorber)
	de 9 à 12 ans	Endettement trop élevé (à réduire)
	> 12 ans	Surendettement avéré (à réduire)

1.3. La gestion de trésorerie en 2023

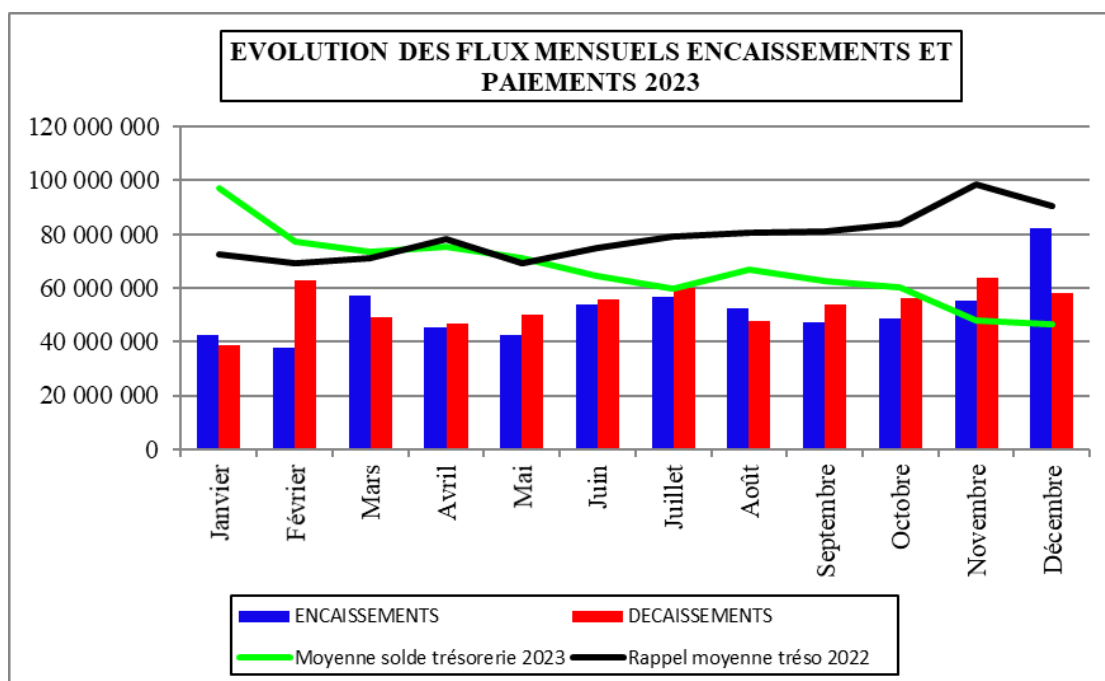
Le principal objectif d'une gestion de trésorerie est la diminution des disponibilités au compte du trésor et donc la réduction du coût d'opportunité, à savoir l'élimination des frais financiers inutiles.

La gestion de trésorerie s'appuie principalement sur l'utilisation de prêts dits revolving, remboursables et mobilisables à tout moment, dans le but de réaliser des économies de frais financiers. Fin 2023, le Département disposait de 8 lignes de crédit long terme renouvelable, représentant un capital restant dû de 24,3 M€. **En 2023, l'utilisation de la faculté de remboursement de ce type de prêt couplée à un retardement de la mobilisation de nouvelles enveloppes ont permis de générer une économie de frais financiers de 440 000 €.**

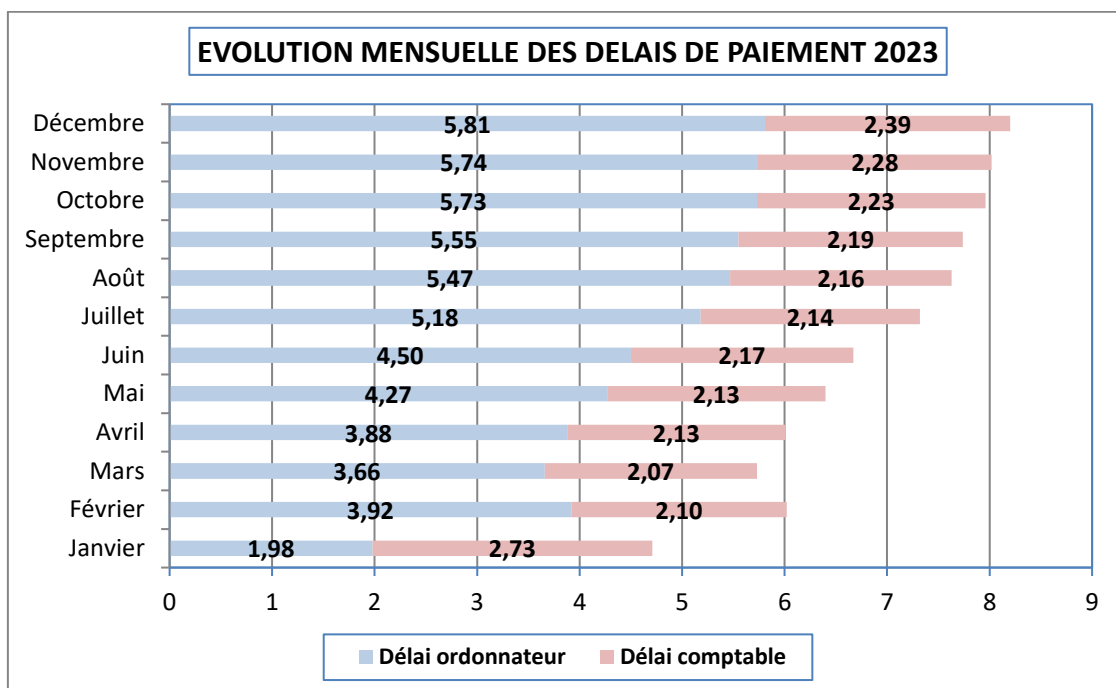
De plus, le placement de trésorerie est un moyen complémentaire de gestion active de la trésorerie. Il reste très limité car obéissant à une réglementation restrictive. Il permet d'optimiser une partie de la trésorerie et de réaliser un produit financier. Peu utilisé depuis 2013 en raison de la faiblesse des taux de rémunération, le Département a en 2023 avec la hausse des taux eu recours à nouveau au placement. **Ainsi, un placement de 10 M€ sur 12 mois au taux de 2,82% a été réalisé. Le produit financier sera comptabilisé sur le budget 2024 à hauteur de 282 000 €.**

Le Département ne dispose plus de lignes de trésorerie comme par le passé. En effet, malgré les actions d'optimisation sur la trésorerie, le Département dispose de suffisamment de trésorerie pour assumer ses dépenses courantes. Néanmoins, la volonté de réduire le fonds de roulement de la collectivité dans le temps supposera une réactivation de ce dispositif de financement complémentaire.

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous un graphique représentant l'évolution de la trésorerie journalière du Département sur l'année 2023. La courbe en vert représente l'évolution moyenne du solde de la trésorerie sur l'année.



Afin de compléter cette analyse, il est également utile de mettre en évidence l'évolution mensuelle des délais de paiement sur l'exercice 2023 (Source HELIOS). Bien qu'il s'agisse de délais moyens, force est de constater que le délai global de paiement reste globalement inférieur à 8 jours, pour un délai maximum de 30 jours.



2. Stratégie de gestion de dette pour 2024

2.1. La gestion de l'encours

Le Département restera plus particulièrement en alerte sur ses contrats multi-options, l'arbitrage de taux permettant d'optimiser les frais financiers en tenant compte des évolutions du marché financier. Ces arbitrages varient selon les possibilités offertes aux contrats.

A défaut d'options contractuelles, il est toujours possible d'agir sur la dette via des opérations de réaménagement et si besoin des refinancements à défaut d'accord avec le partenaire initial.

L'audit annuel de la dette départementale réalisé en collaboration avec Finance active, conseil en matière de dette, permet depuis de nombreuses années de réaliser un constat et une analyse du stock de dette et d'envisager des actions d'optimisation.

Cet audit n'a pas révélé de réelles opportunités de gestion de dette pour 2024. Toutefois, il est important de rester en veille tant les retournements de tendance peuvent être brutaux.

2.2. Les nouveaux financements 2024

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires et du budget primitif 2024, l'inscription budgétaire de l'emprunt est de 25 M€ maximum. La mobilisation de l'emprunt s'établira dans une fourchette entre 10 et 25 M€ afin d'une part de poursuivre l'engagement du Département dans le financement de projets structurants pour le territoire audois tout en contenant le coût de la

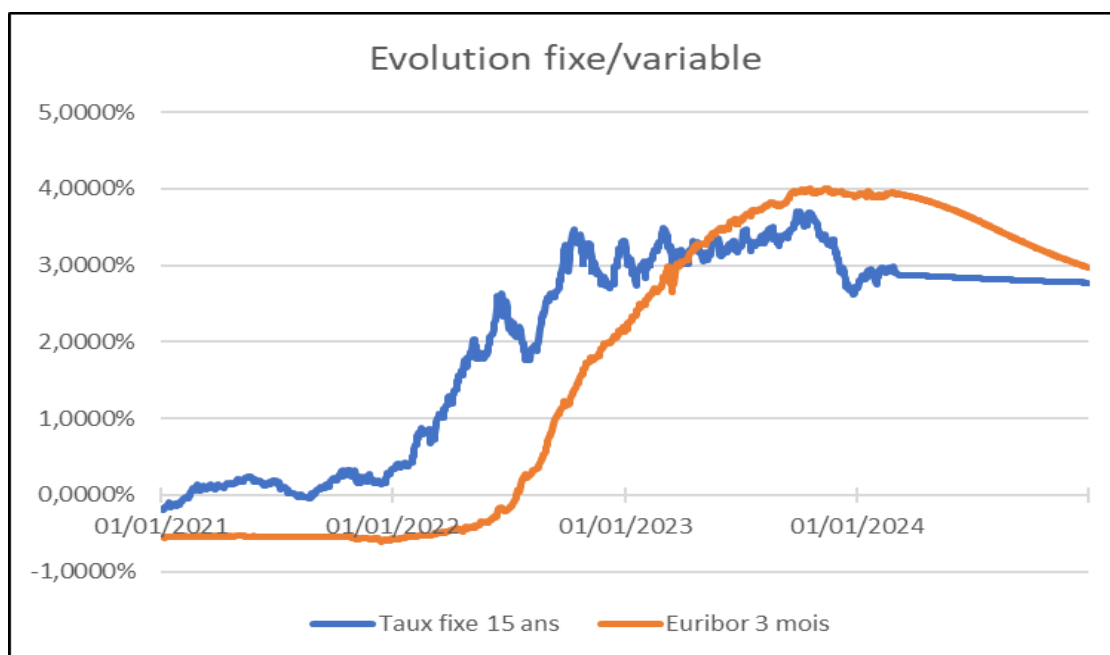
dette et d'autre part, de poursuivre une phase de désendettement entamé en 2023 afin de préserver les ratios prudentiels.

En matière d'équipements départementaux, la prévision de dépenses s'établit à **50,4 M€**. Ainsi, en 2024, de nouveaux projets seront lancés et d'autres seront poursuivis, conformément aux engagements portés par le Département en termes de solidarités humaines, de soutien aux territoires et de transition écologique. Concernant le prolongement des engagements du département, cette année verra la finalisation des travaux sur le Collège Alain à Carcassonne (4,7 M€), des travaux relatifs à la maîtrise de l'énergie (1,7 M€) et à la modernisation des cuisines scolaires (1,1 M€), la fin des aménagements de la véloroute sur le canal du midi (0,1 M€), le programme traditionnel des investissements routiers (29 M€). Des travaux d'entretien des bâtiments sont programmés sur les bâtiments hors collèges pour un coût total de 4,2 M€.

En matière de subvention d'investissement, la prévision s'établit à **29,9 M€**. Parmi ces subventions figurent le financement d'infrastructures en matière d'eau potable et d'assainissement (2,8 M€), le programme de prévention des inondations avec une dotation de 2,4 M€, le financement des infrastructures d'intérêt départemental (nouvelle ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan, très haut débit, aéroport de Carcassonne et port de Port La Nouvelle pour 5,2 M€) et les projets d'équipements publics représentent un poste de dépenses important du Département dans le cadre de l'aide aux Communes (9 M€).

Si ces projets bénéficient de subventions, un complément avec le recours à l'emprunt est nécessaire entre 10 M€ et 25 M€. Cette fourchette tient compte de l'actualisation des dépenses d'investissement ainsi que de l'incertitude sur le niveau des recettes de fonctionnement.

La consultation pourrait s'opérer en 2 phases : une première tranche de l'ordre de 10 M€ à 20 M€ sur le 1^{er} semestre 2024 afin de couvrir une grande partie du besoin 2024, une deuxième tranche pour le résiduel courant septembre 2024 afin d'ajuster le financement de l'année en fonction de l'actualisation des besoins. Le recours à l'emprunt interviendra dans un environnement de marché moins dégradé en termes de prix compte tenu de la stabilisation des taux d'intérêts (graphe ci-après).



Toutefois, les récentes tensions sur le niveau des taux d'intérêt doivent être nuancées car le faible coût de la ressource constaté depuis de nombreuses années ne correspondait en rien à une

situation normale. Il s'agissait de faire face à une succession de crises (financières, sanitaire) par des mesures de facilités de crédits. L'accès au crédit est plus onéreux mais pas plus contraint du fait que le Département bénéficie d'une situation financière saine.

Le réajustement de la politique monétaire avec pour optique la lutte contre l'inflation incite à ouvrir la consultation bancaire sur des offres à taux fixe et à taux variable. Cette pratique est source de diversification de l'encours et a permis jusqu'à présent une réduction significative du coût de la dette départementale. Plus particulièrement, il s'agira de solliciter à nouveau nos partenaires sur des enveloppes multi-options (taux fixe et taux variable au choix) avec des facilités revolving dans la mesure du possible afin de gérer activement la trésorerie du Département.

3. Délégation à la Présidente du Conseil départemental

Conformément aux recommandations de la circulaire du 25 juin 2010, il convient de préciser la délégation accordée par l'assemblée départementale à la Présidente du Conseil départemental.

Il est proposé de conférer une délégation à la Présidente sur l'exercice 2024 :

- pour procéder à la réalisation des emprunts nouveaux, libellés en euros et limités, dans le cadre de produits structurés aux produits 1A, 1B et 1C de la charte de bonne conduite destinés au financement des investissements prévus au budget soit 25 M€ maximum pour 2024 et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites définies en annexes,
- pour optimiser la gestion des emprunts, de recourir à des opérations de couverture et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites définies en annexes,
- pour procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 50 M€ (cinquante millions d'euros) et pour prendre les décisions de placements de trésorerie mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, dans la limite d'un montant annuel de quinze millions d'euros (15 M€).

LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de prendre acte de la présentation du rapport sur l'état de la dette et les perspectives 2024,
- de m'accorder les délégations en matière de gestion de la dette et de la trésorerie pour l'exercice 2024 telles que précisées en annexe du rapport.

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

La Présidente du Conseil départemental

Annexe

Délégation accordée à la Présidente du Conseil départemental pour l'exercice 2024

1. Nouveaux financements 2024

Pour la mise en œuvre des orientations définies lors de la session du 11 avril 2024 dans le rapport sur l'état de la dette et les perspectives 2024, délégation est donnée à la Présidente du Conseil départemental pour procéder à la réalisation des emprunts nouveaux destinés au financement des investissements prévus au budget soit 25 M€ maximum pour 2024 et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites suivantes.

L'Assemblée départementale autorise la Présidente du Conseil départemental pour 2024 :

- à finaliser, au terme de la phase préparatoire mise en œuvre par les services, les consultations réalisées auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour des emprunts nouveaux ou de refinancement, ainsi que par l'intermédiaire de plateformes de financement ou tout autre mode de courtage. Les emprunts (classiques, placements privés de type Schuldschein notamment, obligataires et assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie) seront libellés en euros. Ils pourront être :
 - à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire,
 - avec la possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
 - à taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

L'encours de dette envisagé pour fin 2024 s'élèverait à 234,5 M€ maximum.

Le contrat de prêt pourra notamment comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de recourir à des produits structurés 1A, 1B et 1C uniquement,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la faculté de réaliser des tirages et des remboursements dans le cadre d'une enveloppe revolving sur tout ou partie de la durée du prêt,
- la possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,

- Durée long terme maximum de 40 ans.
- A retenir et conclure les meilleures offres au regard des possibilités que représente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- A passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, éventuellement la résilier, et à signer tous les contrats répondants aux conditions posées précédemment,
- A exercer à son initiative les options prévues par le contrat de prêt, notamment à définir le type d'amortissement et à procéder à un différé d'amortissement, à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, à modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du taux d'intérêt ou la périodicité et le profil de remboursement,
- A conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

2. Gestion de l'encours

Pour l'optimisation de la gestion des emprunts, délégation est donnée à la présidente du Conseil départemental pour recourir à des opérations de couverture et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites suivantes.

L'Assemblée départementale autorise la Présidente du Conseil départemental :

- A décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- A procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées au paragraphe précédent,
- A procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts. Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), d'accord de taux futurs (FRA), de garanties de taux plafond (CAP), de garanties de taux plancher (FLOOR), de garanties de taux plafond et de taux plancher (COLLAR), de terme contre terme, d'options sur taux d'intérêt, et de toutes opérations de marché.

Les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés dont la liste figure annuellement en annexe du compte administratif.

La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés.

Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés. Les index de référence pourront

être : le T4M, le TAM, l'EONIA, l'€STR, le TMO, le TME, l'EURIBOR ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Pour l'exécution de ces opérations de couverture des risques de taux et de change, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés. En conséquence, la Présidente du Conseil départemental est autorisée à :

- Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations, retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser, passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée et le cas échéant, résilier l'opération arrêtée, signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

3. Gestion de la trésorerie

Pour la mise en œuvre des orientations définies dans la section précédente, délégation est donnée à la Présidente du Conseil départemental, jusqu'au terme de son mandat au plus tard, ou jusqu'à ce que cette délégation soit rapportée, pour procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 50 M€ (cinquante millions d'euros), pour prendre les décisions de placements de trésorerie mentionnées au III de l'article L.16182 et au a) de l'article L.222151 du CGCT, sous réserve des dispositions du c) de ce même article dans la limite d'un montant annuel de quinze millions d'euros (15 M€), et signer tout document et tout contrat afférent à cette délégation.

Votants	Pour	Contre	
38	38	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 12/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 11 avril 2024

Dossier n° 24 A

Objet de l'affaire : Etat de la dette et les perspectives 2024

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code monétaire et financier,

VU la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et dont les préconisations, notamment par l'information, visant à réduire l'exposition aux risques induits par certains instruments financiers,

VU l'avis de la commission ressources et du dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

PREND ACTE de la communication du rapport sur l'état de la dette et les perspectives 2024 tel que présenté en annexe.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Annexe

DGA Ressources - Direction des finances
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources et dialogue social

Session du 11 avril 2024 - Etat de la dette et les perspectives 2024

Mesdames, Messieurs,

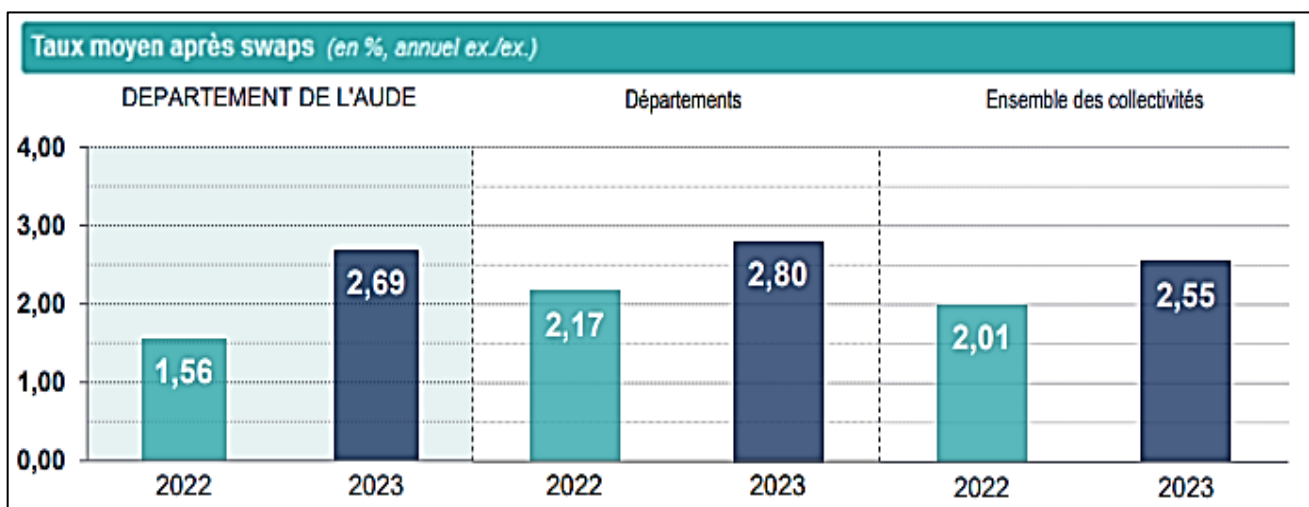
J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport sur l'état de la dette et la politique en matière d'emprunt qui sera suivie pour l'exercice 2024.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter un état de la dette au 31 décembre 2023 avant d'aborder la stratégie proposée pour 2024 et de renouveler les délégations données à la Présidente pour gérer la dette et la trésorerie.

1. L'état de la dette du département au 31 décembre 2023

Avec un taux moyen de **2,69 %** (1,56 % en 2022) et une répartition de dette de 53 % à taux fixe et 47 % à taux variable, le Département continue de faire face aux conséquences inflationnistes et à la réorientation de la politique monétaire de la BCE. Les taux d'intérêts restent élevés même si une inflexion de l'inflation laisse supposer un réajustement des taux directeurs de la BCE courant 2024. Malgré ce contexte économique et de marché plutôt dégradé, le Département poursuit son engagement d'optimisation de son encours en minimisant les risques de taux, en optimisant les marges bancaires et en privilégiant la maîtrise de l'endettement de la collectivité.

Taux d'intérêt moyen de dette

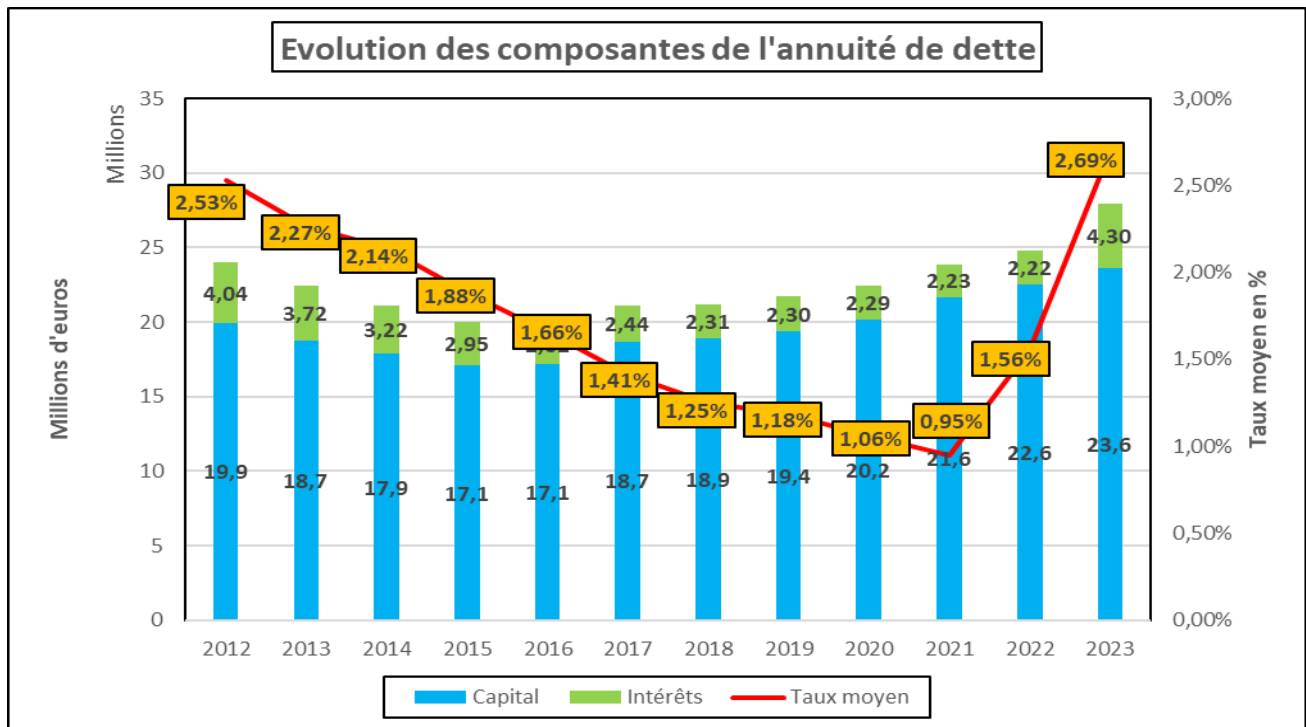


Sources Finance active

Les dernières données comparatives permettent de constater le bon positionnement du Département par rapport aux autres Départements.

Malgré la hausse du taux moyen en 2023, l'écart se maintient et renforce cette position. La logique de diversification des taux, des prêteurs, des périodicités ainsi que les opérations d'optimisation de l'encours expliquent en grande partie la situation favorable du Département.

Pour 2023, l'annuité de dette s'élève à 27,9 M€ en hausse de 12,8 % par rapport à 2022 (+ 3,1 M€). L'amortissement du capital a représenté 23,6 M€ tandis que les intérêts réglés à l'échéance ont été de 4,3 M€ (hors intérêts courus non échus et frais financiers). La progression de l'annuité repose en partie sur le renforcement du recours à l'emprunt sur la période 2016-2022 afin d'accompagner le financement de projets structurants pour le territoire audois mais surtout plus récemment par la hausse brutale des taux d'intérêts impactant directement la charge d'intérêts qui se voit doublée en 2023.



1.1. La politique d'emprunt menée en 2023

La gestion de la dette repose sur une analyse individuelle de chaque opportunité ou proposition des banques. L'exercice 2023 n'a pas mis en évidence d'opportunités d'arbitrage ou de renégociation de la dette. En revanche, la collectivité a mis en place le dispositif donnant la faculté de réaliser des opérations de couverture de taux.

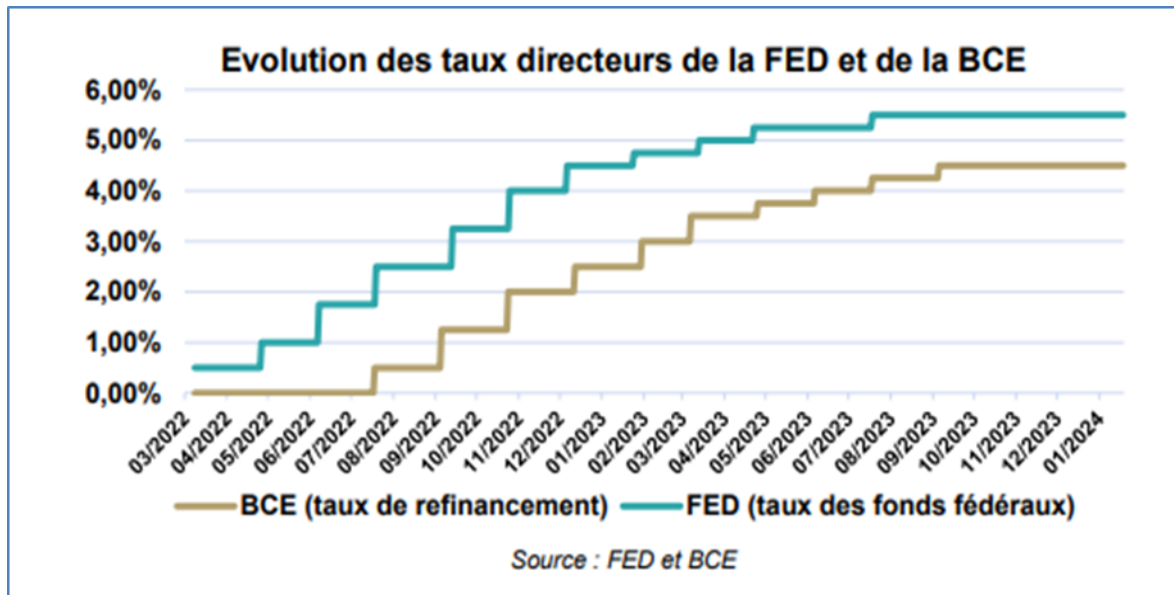
Le principe retenu pour la campagne d'emprunts 2023 consistait à capter une grosse partie de la ressource dès le vote du budget 2023, le reste pouvant être réalisé en fin d'année en fonction des besoins de financement de la section d'investissement.

Cette stratégie vise les objectifs suivants : contracter en début d'année avec des conditions de marché raisonnables, garantir un meilleur accompagnement du financement des équipements sur l'année, intervenir sur une période de recours à l'emprunt hors tension.

Sur une enveloppe globale de 33 M€, la première et unique consultation réalisée en mars/avril 2023 a permis de signer 20 M€ d'emprunts avec une phase de mobilisation revolving de 24 mois maximum permettant de mobiliser la ressource en fin d'année.

Cela procure deux avantages :

- Une économie de 6 mois d'intérêts sur 2023,
- Une utilisation de la faculté revolving jusqu'en 2025 afin d'optimiser la trésorerie excédentaire.



Malgré un contexte de taux tendu, le Département a pu obtenir des conditions financières relativement favorables sur les emprunts contractés en 2023 (taux fixe de 3,63 % et marges sur taux variable entre 0,76 % et 0,90 %), pour un volume total de 20 M€ sur les 33 M€ inscrits au budget. Ainsi, le Département impulse une démarche de moindre recours à l'emprunt enclenchant par la même occasion une phase de désendettement afin de limiter la charge financière des intérêts en fonctionnement. Cela est rendu possible par l'accroissement du fonds de roulement ces deux dernières années grâce à la hausse des DMTO principalement.

75% de nos emprunts de l'exercice ont été conclus sur index variable avec une phase de mobilisation revolving de 24 mois afin d'optimiser la trésorerie départementale. Ces emprunts entreront dans leur phase amortissable en 2025. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, le Département a obtenu un financement dit « vert » de 5 M€ (Prêt RSE, Responsabilité Sociétale et Environnementale proposé par ARKEA) pour la reconstruction du Collège Alain à Carcassonne et les ombrières photovoltaïques.

Le tableau ci-après présente les différents prêts contractés en 2023 :

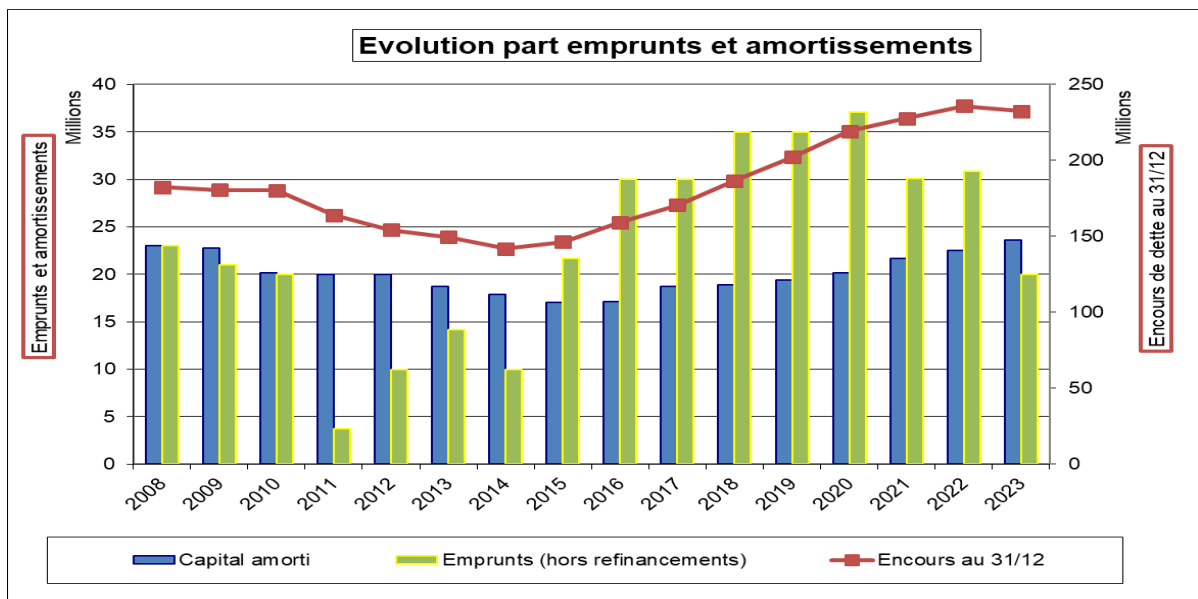
Banque	Objet	Durée	Index + marge/taux	IRA	Montant contracté
CAISSE D'EPARGNE Décision n°2	Emprunts départementaux 2023 Tranche n°1 Financement des programmes d'investissement 2023	Mobilisation revolving Jusqu'au 30/06/2025	Mobilisation revolving Durée : Jusqu'au 30/06/2025 EUR 1 mois (+) 0,60 %	Néant	10 000 000 €
		Consolidation 15 ans	Consolidation EUR 3M (+) 0,90 % (floor 0 % sur index) Option de passage à taux fixe	Sans indemnités sur taux révisable Indemnités actuarielle sur taux fixe	
SOCIETE GENERALE Décision n°3	Emprunts départementaux 2023 Tranche n°1 Financement des programmes d'investissement 2023	Mobilisation revolving Jusqu'au 30/05/2025	Mobilisation revolving Durée : jusqu'au 30/05/2025 EUR1,3,6 mois (+) 0,70 %	Néant	5 000 000 €
		Consolidation 15 ans	Consolidation Taux fixe 15 ans de 3,63 %	Soulte actuarielle	
ARKEA BEI Décision n°4	Emprunts départementaux 2023 Tranche n°1 Prêt IMPULSE, prêt vert / RSE (Responsabilité sociétale et environnementale) – Rénovation collège Alain à Carcassonne et ombrières photovoltaïques	Mobilisation revolving Jusqu'au 30/03/2025	Mobilisation revolving Durée : jusqu'au 30/03/2025 T13 mois (+) 0,80 % (floor 0 % sur index)	Néant	5 000 000 €
		Consolidation 20 ans	Consolidation EUR 3M (+) 0,76 % (floor 0 % sur index) Option de passage à taux fixe	1 % du CRD sur le taux révisable Indemnité actuarielle sur le taux fixe	
TOTAL DES EMPRUNTS SOUSCRITS TRANCHE UNIQUE 2023					20 000 000 €

Le contexte 2023 de l'accès à la ressource était toujours très favorable permettant une réelle concurrence du fait d'une offre supérieure à la demande. Le choix majoritaire du taux variable restait prédominant eu égard aux récentes tensions sur les taux fixes, le Département se réservant la possibilité de passer à taux fixe au moment le plus opportun.

1.2. Les caractéristiques de la dette fin 2023

La dette du Département fin 2023 présente un ensemble de caractéristiques positives tant en termes de durée, de diversification, de coût et de risque.

■ Un encours de dette en repli source de préservation des ratios prudentiels



L'encours de la dette est composé de 90 emprunts dont 8 contrats revolving (emprunts à long terme ayant une capacité de remboursement anticipée temporaire qui peuvent fonctionner comme une ligne de trésorerie). Ces contrats revolving concernent quatre établissements bancaires (CACIB, la Société Générale, la Caisse d'Epargne et ARKEA).

Le capital restant dû s'élève à 232,3 M€, dont 24,3 M€ de prêts revolving.

L'encours de dette diminue de près de 3,6 M€ par rapport à 2022 (235,9 M€) du fait d'un recours à l'emprunt plus faible que la dette amortie induisant une phase de désendettement.

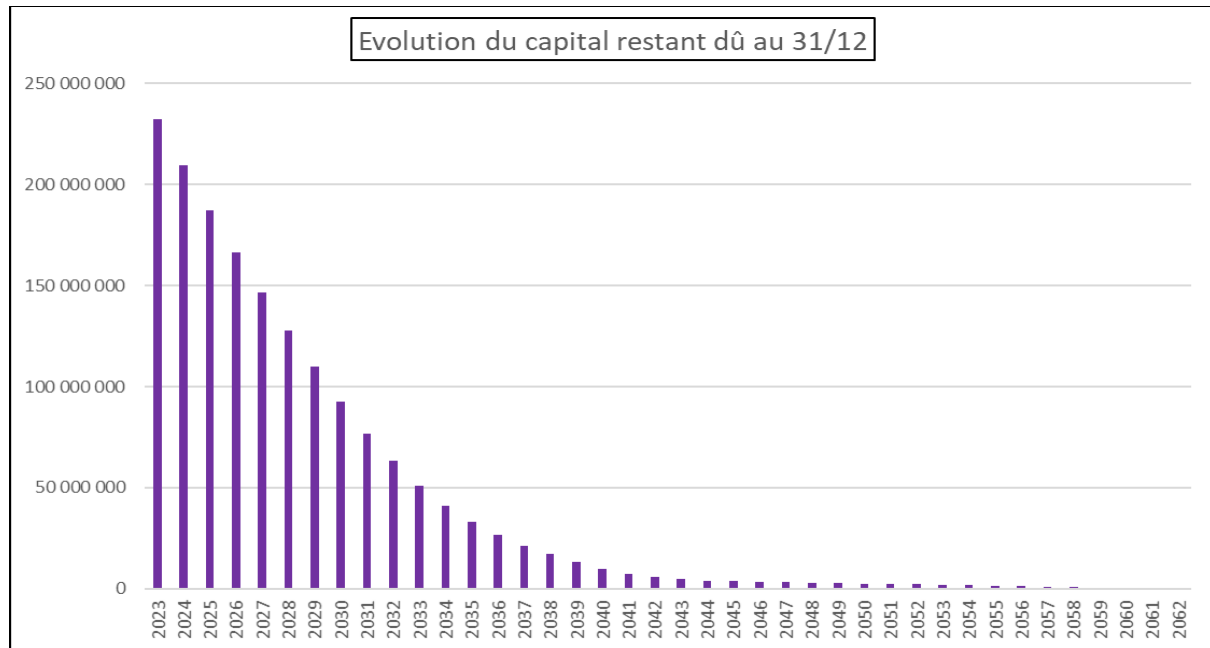
Cette baisse de l'encours s'explique par la nécessité de préserver un ratio d'endettement acceptable tout en accompagnant le soutien au plan de financement des investissements départementaux, notamment les dépenses liées aux collèges pour 13,1 M€ dont 6,9 M€ pour le collège Alain à Carcassonne, les travaux routiers pour 28,8 M€, la fin des travaux de la vélo route du Canal du midi (1,1 M€) et la voie verte (0,1 M€). **A noter, le verdissement de la dette départementale est rendu possible par le bon classement énergétique du collège Alain à Carcassonne et le recours à un prêt RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) de 5 M€ signé avec ARKEA.**

L'emprunt vise également à financer les subventions d'investissement sur les projets structurants du département comme la mission Aménagement et attractivité du territoire avec les aides pour les équipements publics (9 M€) et les dépenses pour les infrastructures d'intérêt départemental (4,5 M€).

■ Un profil d'extinction de la dette favorable

Au 31 décembre 2023, la durée de vie résiduelle moyenne, qui exprimée en années représente la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt, était en diminution de 17 mois par rapport à 2022 et se porte à 11 ans et 8 mois.

Hors dette simulée, le profil d'extinction de la dette reste toujours favorable.



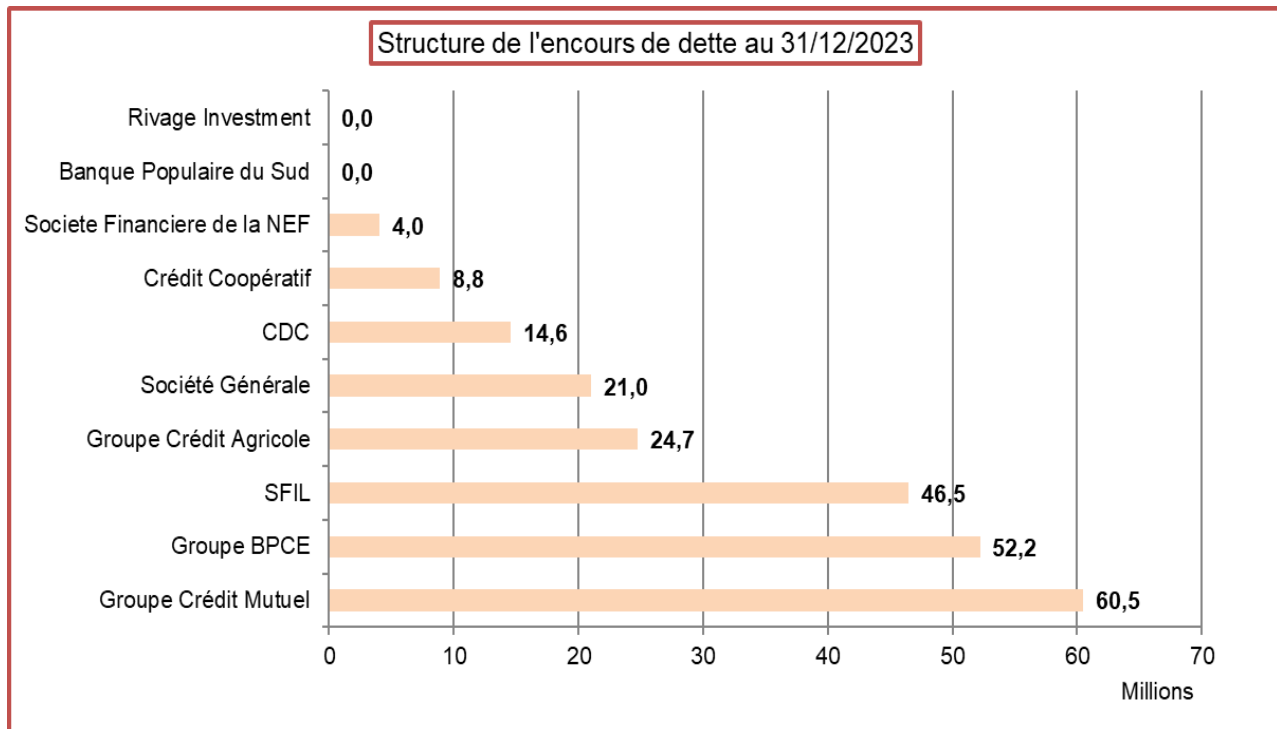
■ Une répartition par prêteurs : une nécessaire diversification

Le **groupe Crédit Mutuel/ARKEA** est le principal prêteur avec un encours de 60,5 M€.

Le **groupe BPCE** (Caisse d'Epargne, Crédit Foncier et la Banque Populaire du Sud) est en deuxième position avec un capital restant dû de 52,2 M€ en nette augmentation suite à la dernière consultation bancaire.

La SFIL/CAFFIL (Société de Financement Local) est en troisième position avec un capital restant dû de 46,5 M€. Cet encours progresse ponctuellement en raison de la reprise systématique des emprunts signés avec La Banque Postale du fait du partenariat commercial. Il est suivi du **groupe Crédit Agricole (CRCAML et CACIB)** pour 24,7 M€.

Viennent ensuite **la Société Générale** (21 M€), **la Banque des territoires** anciennement CDC pour 14,6 M€, le **Crédit Coopératif** (8,8 M€) et enfin **la NEF, Nouvelle Economie Fraternelle** (4 M€).



▪ **La structure de la dette « fixée » à 53 % joue son rôle d'amortisseur**

La part du taux fixe s'établit à 53,03 % de l'encours total. Pour 2023, les nouvelles conditions à taux fixe sont plus onéreuses largement marquées par la hausse des taux, seuls 25 % des contrats souscrits l'ont été en taux fixe pour un montant de 5 M€ à des conditions financières raisonnables (taux 3,63 % sur 15 ans). Néanmoins, le stock à taux fixe reste très performant et permet de jouer un rôle d'amortisseur face à la flambée des taux d'intérêts.

L'encours à taux variable représente 46,97 % de la dette totale. Cette stratégie a permis d'affecter positivement le coût de la dette globale pendant près de 10 ans eu égard à la faiblesse des taux courts jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2022. Le dernier appel d'offre a favorisé l'intégration de 75 % de taux variable de par le coût élevé des offres à taux fixe et la nécessité d'attendre une détente des taux. Devant l'escalade des taux, la comparaison a joué en faveur des taux variables proposant de la souplesse dans la gestion (phase de mobilisation de 24 mois génératrice d'importantes économies de frais financiers) et d'une option de passage à taux fixe sans frais.

Globalement, les conditions financières de ces nouveaux contrats restent attractives notamment en termes de souplesse de gestion.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	121 019 619 €	52,09%	1,13%
Fixe à phase	2 200 000 €	0,95%	0,50%
Variable	100 636 227 €	43,31%	4,50%
Livret A	8 488 672 €	3,65%	4,00%
Ensemble des risques	232 344 519 €	100,00%	2,69%

▪ Un coût de la dette largement perturbé par la hausse des taux d'intérêt

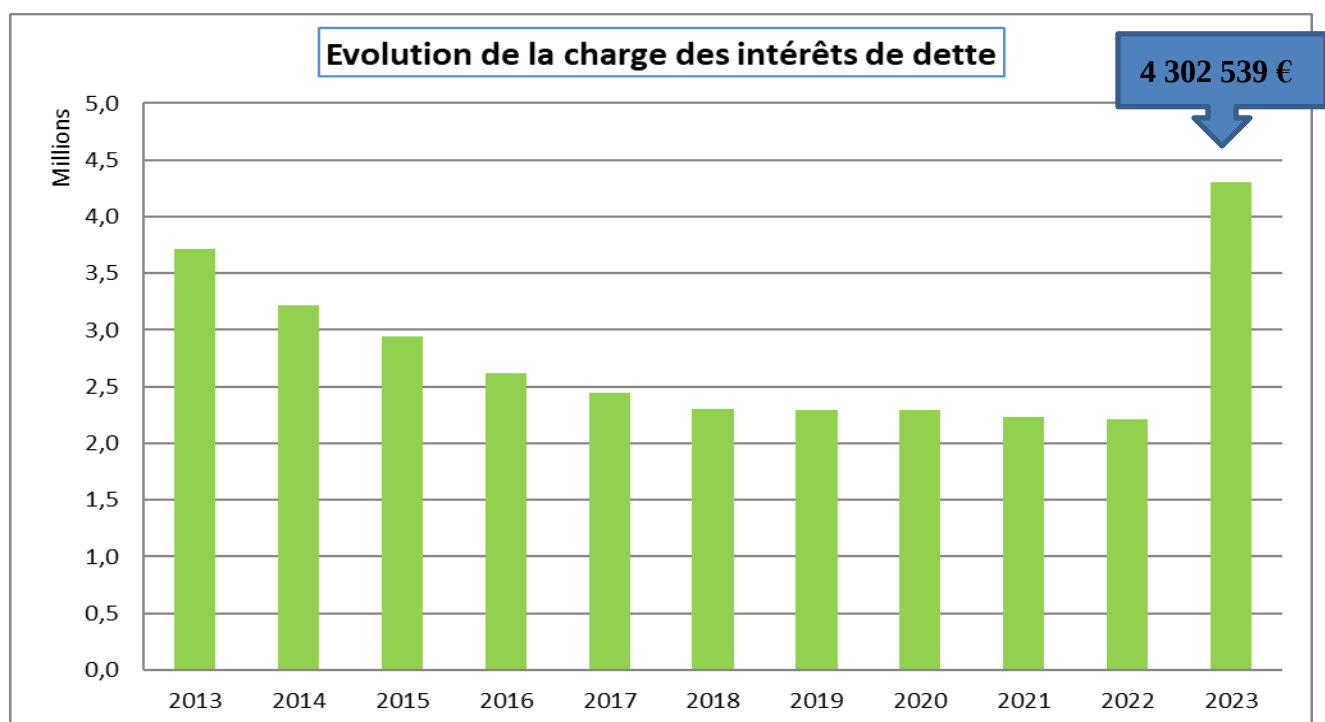
Le coût de la dette se mesure à partir du taux moyen de dette. Il s'élève à **2,69 % marge incluse** au 31 décembre 2023. Ce chiffre reste indicatif puisqu'il convient de tenir compte non seulement de l'exposition au risque de taux mais également de la durée de la dette.

Ce taux n'a cessé de s'affaiblir depuis 2008 sous l'effet d'une baisse continue des taux d'intérêts, des marges bancaires, des opérations de réaménagement ou de refinancement de dette et de la gestion active de trésorerie ce jusqu'en 2022.

Il connaît un rebond conséquent avec la hausse brutale des taux d'intérêts depuis le 2^{ème} semestre 2022. Les premiers effets de cette hausse des taux n'ont impacté significativement la charge financière qu'à partir de 2023 avec un surcoût sur les intérêts d'emprunt de 2 M€ (soit une charge d'intérêts hors ICNE de 4,3 M€).

Cette hausse brutale des intérêts est néanmoins **atténuée par une gestion active de trésorerie générant près de 440 000 € d'économie de frais financiers** (recours aux prêts revolving et décalage de la mobilisation des nouvelles enveloppes revolving 2023) sans compter le produit financier issu du placement de trésorerie de 10 M€ sur 12 mois réalisé courant février 2023.

Le graphique ci-dessous illustre bien la décrue depuis 10 ans de la charge financière de la dette, divisée par deux sur la période et le renversement de tendance constatée en 2023.



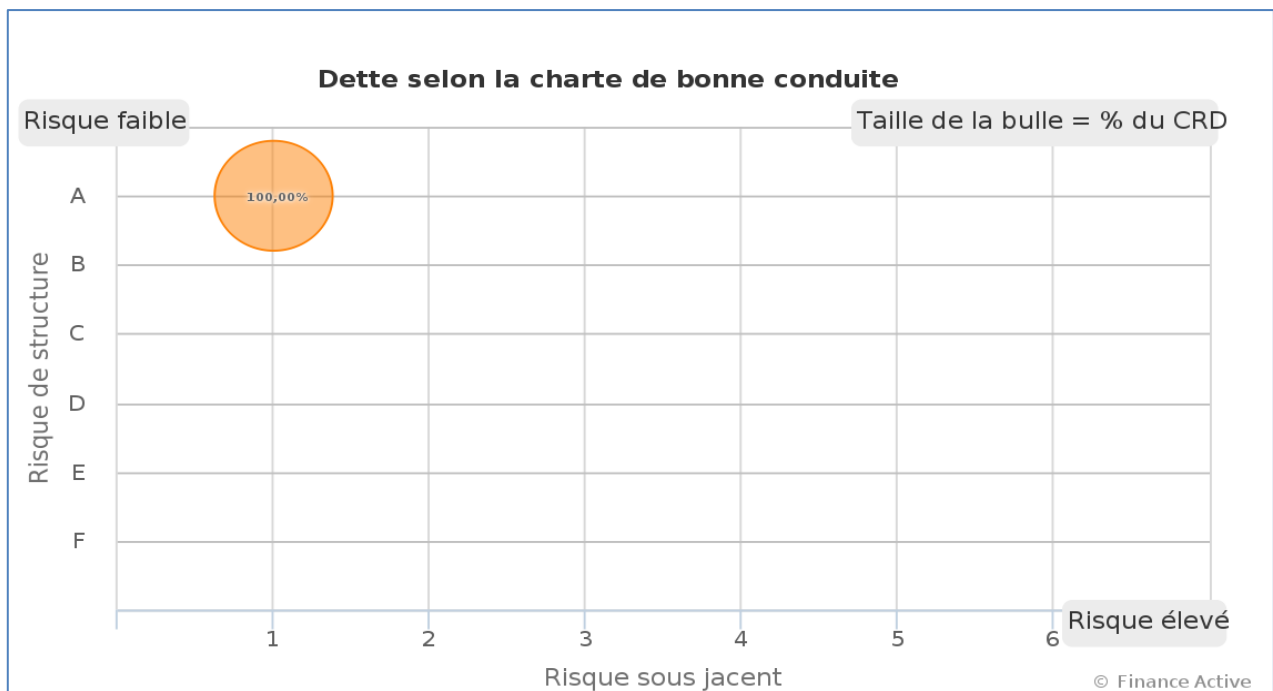
▪ **Exposition au risque : une dette sécurisée à 100 %**

L'exposition aux risques s'appréhende à travers la charte de bonne conduite (GISSLER), telle que définie par la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics. Sur les deux axes, la classification de 1 à 5 et de A à F modélise un niveau de risque croissant.

Charte de bonne conduite : classification des risques	
Indices sous-jacents	Structures
1 INDICES ZONE EURO	A ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2 INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3 ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4 INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5 ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6* INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F* STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

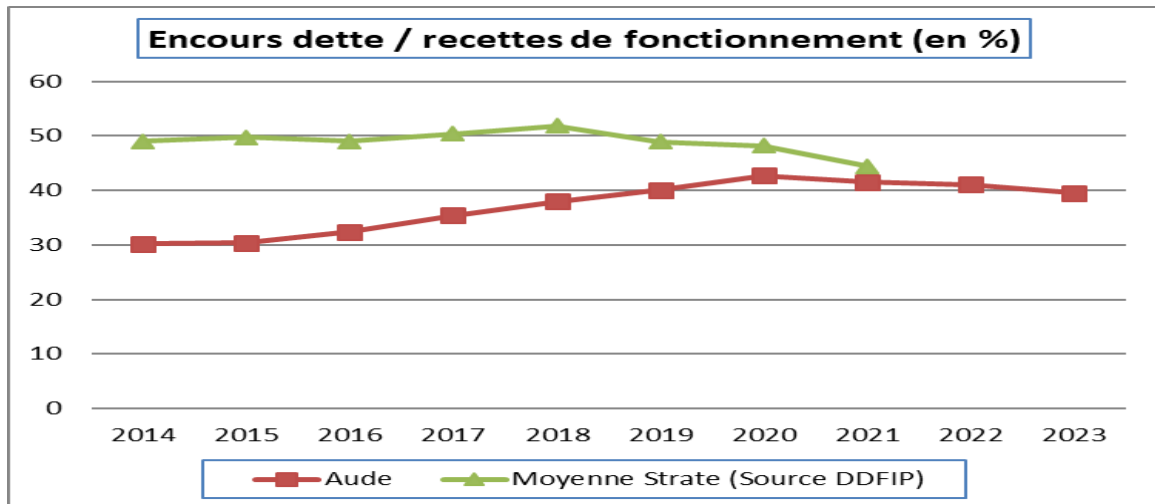
SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES
 *: HORS CHARTE

La dette du Département de l'Aude est sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. **La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation brutale et excessive des taux d'intérêts.**

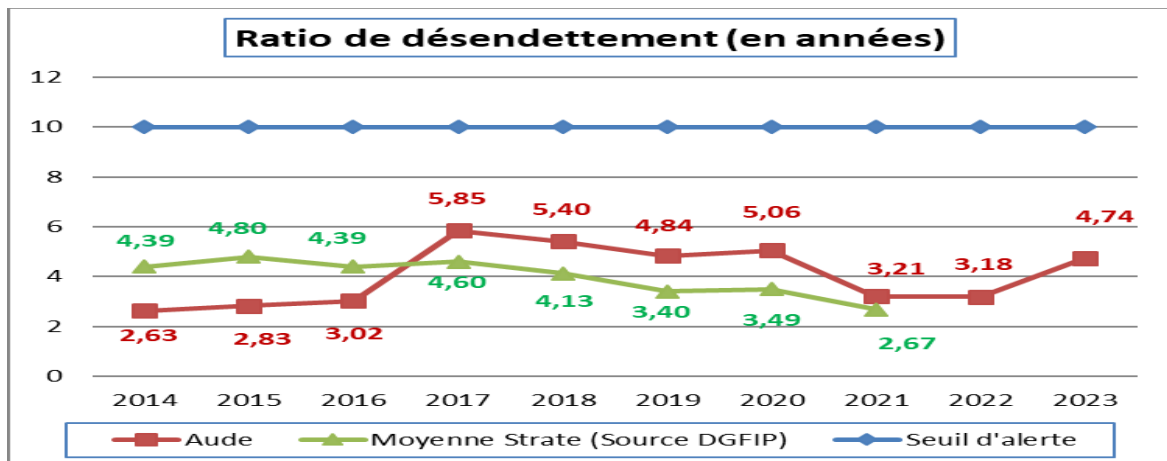


Principaux ratios de dette

Le ratio de taux d'endettement mesure l'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Celui-ci se stabilisent sans dépasser les ratios des départements de même strate. L'évolution plus favorable ces deux dernières années s'explique principalement par la bonne dynamique des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2021-2022 (DMTO).



Le ratio de capacité de désendettement ou stock de dette directe/épargne brute mesure la durée que mettrait la collectivité à rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute annuelle. Celui-ci se dégrade en 2023 en raison d'une dégradation de l'épargne brute après avoir connu deux années plus favorables en 2021 et 2022 en lien avec la progression des recettes de DMTO et de la dynamique de la fraction de TVA. Malgré tout, l'endettement reste maîtrisé.



Capacité de désendettement (dettes / CAF brute de l'exercice) Ratio établi par les CRC	< 3 ans	Endettement faible (à augmenter)
	de 3 à 6 ans	Endettement maîtrisé (à maintenir)
	de 6 à 9 ans	Endettement élevé (à résorber)
	de 9 à 12 ans	Endettement trop élevé (à réduire)
	> 12 ans	Surendettement avéré (à réduire)

1.3. La gestion de trésorerie en 2023

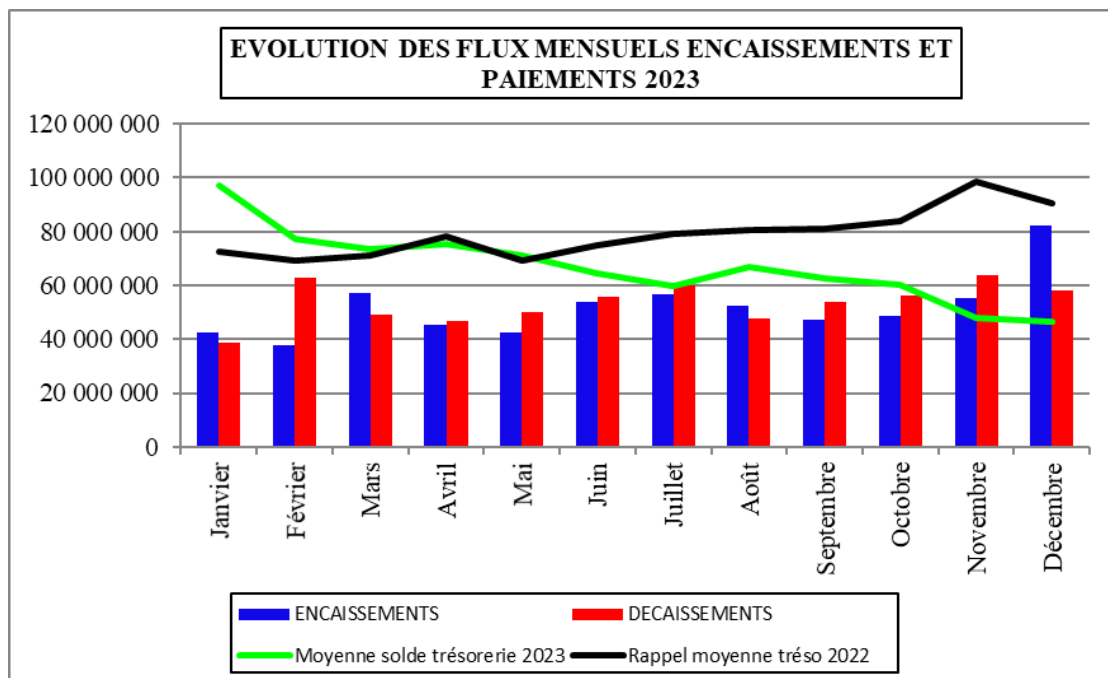
Le principal objectif d'une gestion de trésorerie est la diminution des disponibilités au compte du trésor et donc la réduction du coût d'opportunité, à savoir l'élimination des frais financiers inutiles.

La gestion de trésorerie s'appuie principalement sur l'utilisation de prêts dits revolving, remboursables et mobilisables à tout moment, dans le but de réaliser des économies de frais financiers. Fin 2023, le Département disposait de 8 lignes de crédit long terme renouvelable, représentant un capital restant dû de 24,3 M€. **En 2023, l'utilisation de la faculté de remboursement de ce type de prêt couplée à un retardement de la mobilisation de nouvelles enveloppes ont permis de générer une économie de frais financiers de 440 000 €.**

De plus, le placement de trésorerie est un moyen complémentaire de gestion active de la trésorerie. Il reste très limité car obéissant à une réglementation restrictive. Il permet d'optimiser une partie de la trésorerie et de réaliser un produit financier. Peu utilisé depuis 2013 en raison de la faiblesse des taux de rémunération, le Département a en 2023 avec la hausse des taux eu recours à nouveau au placement. **Ainsi, un placement de 10 M€ sur 12 mois au taux de 2,82% a été réalisé. Le produit financier sera comptabilisé sur le budget 2024 à hauteur de 282 000 €.**

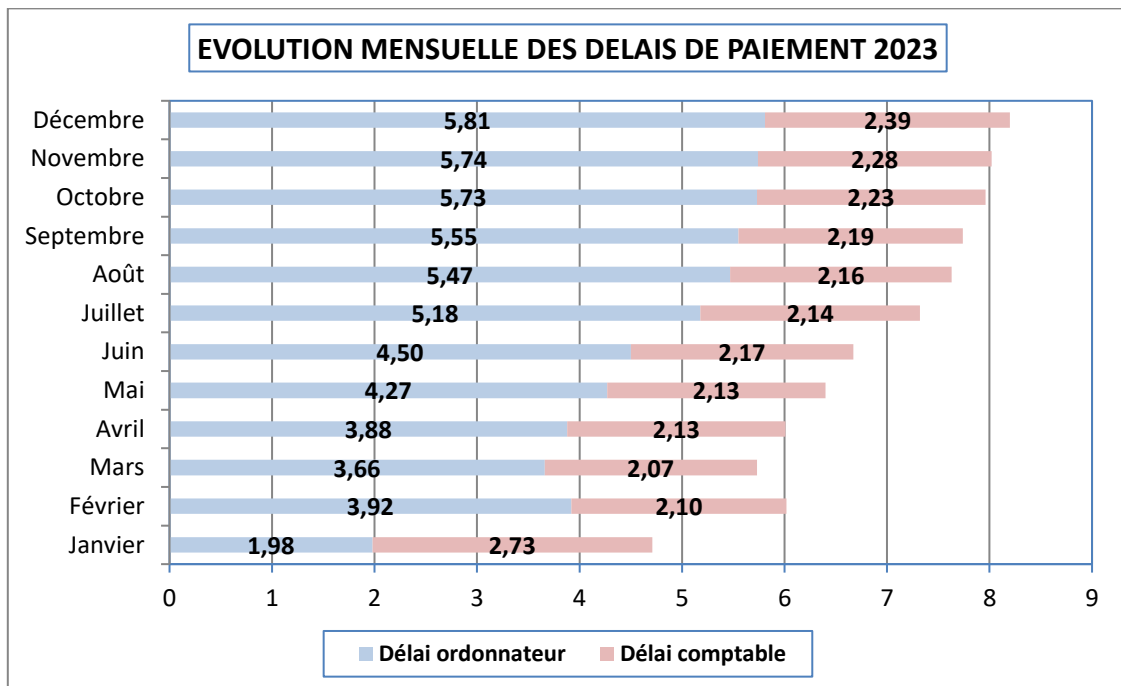
Le Département ne dispose plus de lignes de trésorerie comme par le passé. En effet, malgré les actions d'optimisation sur la trésorerie, le Département dispose de suffisamment de trésorerie pour assumer ses dépenses courantes. Néanmoins, la volonté de réduire le fonds de roulement de la collectivité dans le temps supposera une réactivation de ce dispositif de financement complémentaire.

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous un graphique représentant l'évolution de la trésorerie journalière du Département sur l'année 2023. La courbe en vert représente l'évolution moyenne du solde de la trésorerie sur l'année.



Afin de compléter cette analyse, il est également utile de mettre en évidence l'évolution mensuelle des délais de paiement sur l'exercice 2023 (Source HELIOS). Bien qu'il s'agisse de délais

moyens, force est de constater que le délai global de paiement reste globalement inférieur à 8 jours, pour un délai maximum de 30 jours.



2. Stratégie de gestion de dette pour 2024

2.1. La gestion de l'encours

Le Département restera plus particulièrement en alerte sur ses contrats multi-options, l'arbitrage de taux permettant d'optimiser les frais financiers en tenant compte des évolutions du marché financier. Ces arbitrages varient selon les possibilités offertes aux contrats.

A défaut d'options contractuelles, il est toujours possible d'agir sur la dette via des opérations de réaménagement et si besoin des refinancements à défaut d'accord avec le partenaire initial.

L'audit annuel de la dette départementale réalisé en collaboration avec Finance active, conseil en matière de dette, permet depuis de nombreuses années de réaliser un constat et une analyse du stock de dette et d'envisager des actions d'optimisation.

Cet audit n'a pas révélé de réelles opportunités de gestion de dette pour 2024. Toutefois, il est important de rester en veille tant les retournements de tendance peuvent être brutaux.

2.2. Les nouveaux financements 2024

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires et du budget primitif 2024, l'inscription budgétaire de l'emprunt est de 25 M€ maximum. La mobilisation de l'emprunt s'établira dans une fourchette entre 10 et 25 M€ afin d'une part de poursuivre l'engagement du Département dans le financement de projets structurants pour le territoire audois tout en contenant le coût de la dette et d'autre part, de poursuivre une phase de désendettement entamé en 2023 afin de préserver les ratios prudentiels.

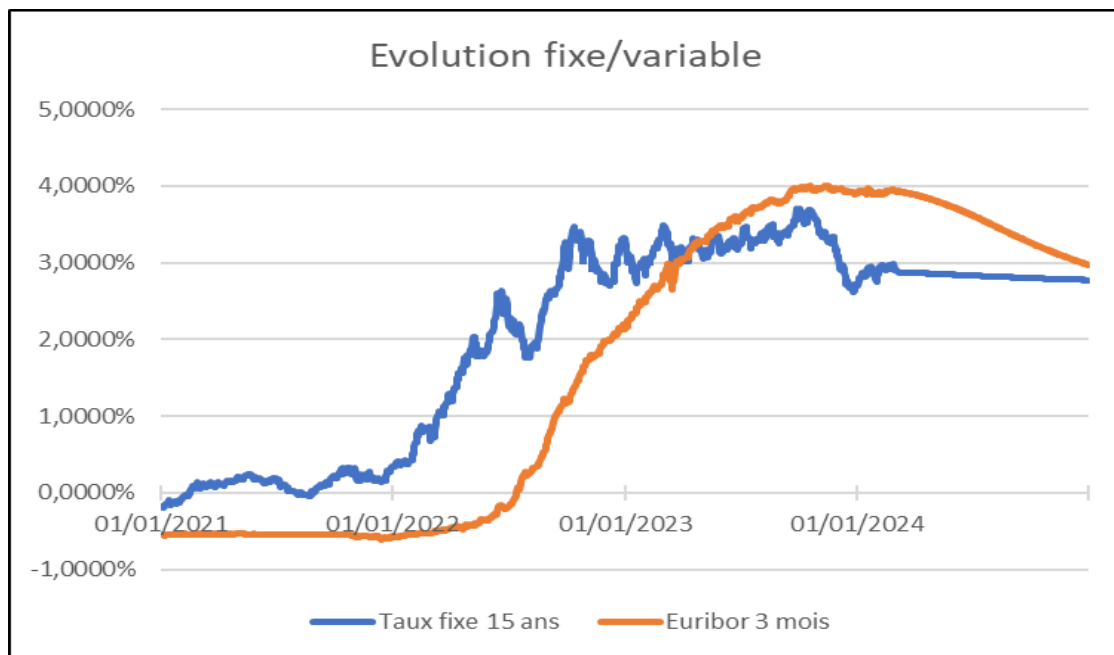
En matière d'équipements départementaux, la prévision de dépenses s'établit à **50,4 M€**. Ainsi, en 2024, de nouveaux projets seront lancés et d'autres seront poursuivis, conformément aux

engagements portés par le Département en termes de solidarités humaines, de soutien aux territoires et de transition écologique. Concernant le prolongement des engagements du département, cette année verra la finalisation des travaux sur le Collège Alain à Carcassonne (4,7 M€), des travaux relatifs à la maîtrise de l'énergie (1,7 M€) et à la modernisation des cuisines scolaires (1,1 M€), la fin des aménagements de la véloroute sur le canal du midi (0,1 M€), le programme traditionnel des investissements routiers (29 M€). Des travaux d'entretien des bâtiments sont programmés sur les bâtiments hors collèges pour un coût total de 4,2 M€.

En matière de subvention d'investissement, la prévision s'établit à **29,9 M€**. Parmi ces subventions figurent le financement d'infrastructures en matière d'eau potable et d'assainissement (2,8 M€), le programme de prévention des inondations avec une dotation de 2,4 M€, le financement des infrastructures d'intérêt départemental (nouvelle ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan, très haut débit, aéroport de Carcassonne et port de Port La Nouvelle pour 5,2 M€) et les projets d'équipements publics représentent un poste de dépenses important du Département dans le cadre de l'aide aux Communes (9 M€).

Si ces projets bénéficient de subventions, un complément avec le recours à l'emprunt est nécessaire entre 10 M€ et 25 M€. Cette fourchette tient compte de l'actualisation des dépenses d'investissement ainsi que de l'incertitude sur le niveau des recettes de fonctionnement.

La consultation pourrait s'opérer en 2 phases : une première tranche de l'ordre de 10 M€ à 20 M€ sur le 1^{er} semestre 2024 afin de couvrir une grande partie du besoin 2024, une deuxième tranche pour le résiduel courant septembre 2024 afin d'ajuster le financement de l'année en fonction de l'actualisation des besoins. Le recours à l'emprunt interviendra dans un environnement de marché moins dégradé en termes de prix compte tenu de la stabilisation des taux d'intérêts (graphique ci-après).



Toutefois, les récentes tensions sur le niveau des taux d'intérêt doivent être nuancées car le faible coût de la ressource constaté depuis de nombreuses années ne correspondait en rien à une situation normale. Il s'agissait de faire face à une succession de crises (financières, sanitaire) par des mesures de facilités de crédits. L'accès au crédit est plus onéreux mais pas plus contraint du fait que le Département bénéficie d'une situation financière saine.

Le réajustement de la politique monétaire avec pour optique la lutte contre l'inflation incite à ouvrir la consultation bancaire sur des offres à taux fixe et à taux variable. Cette pratique est source

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

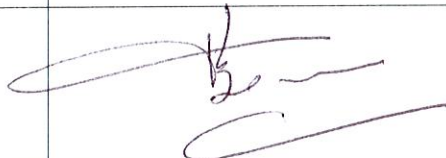


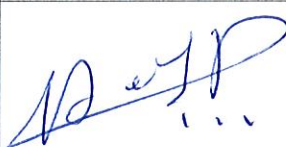
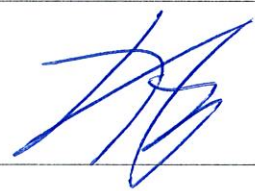
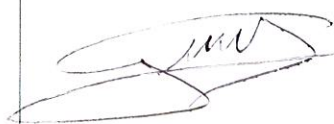
ID : 011-221100019-20240411-BP_2024_B20-BF

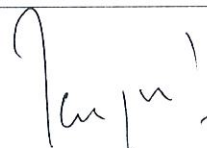
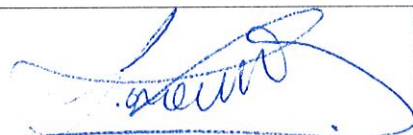
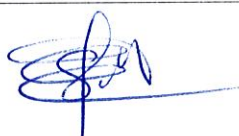
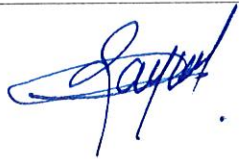
de diversification de l'encours et a permis jusqu'à présent une réduction significative du coût de la dette départementale. Plus particulièrement, il s'agira de solliciter à nouveau nos partenaires sur des enveloppes multi-options (taux fixe et taux variable au choix) avec des facilités revolving dans la mesure du possible afin de gérer activement la trésorerie du Département.

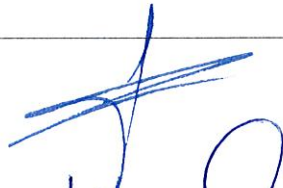
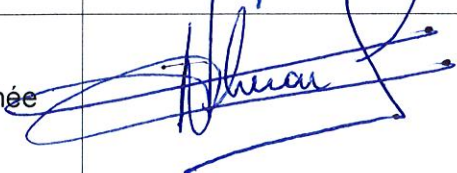
Session du Conseil départemental du 11 avril 2024

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme RIVEL
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à Mme CONQUET
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme SANDRAGNE

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	Pouvoir donné à DURA Danielle
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	Pouvoir à Mme VERGNES
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à M. RAYNAUD
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à M. ALDEBERT
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à M. BARO

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 12/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 11 avril 2024

Dossier n° 24 B

Objet de l'affaire : Délégation à la Présidente du Conseil départemental en matière d'emprunt

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L3211-2,

VU la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales dont les préconisations, notamment par l'information, visant à réduire l'exposition aux risques induits par certains instruments financiers ;

VU la délibération du Conseil départemental du 19 octobre 2023 portant délégations à la Présidente du Conseil départemental et qu'il apparaît indispensable de préciser le champ des délégations à la Présidente du Conseil départemental en matière d'emprunts et de trésorerie ;

VU l'avis de la commission ressources et du dialogue social ;

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental ;

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré,

DONNE DELEGATION en matière d'emprunt et de trésorerie à la Présidente du Conseil départemental pour :

1/ Procéder à la réalisation des emprunts, libellés en euros et limités, dans le cadre de produits structurés aux produits 1A, 1B et 1C de la charte de bonne conduite destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget soit 25 M€ maximum pour 2024 et passer à cet effet les actes nécessaires selon les modalités et dans les limites suivantes :

- Au terme de la phase préparatoire mise en œuvre par les services, les consultations pour des emprunts nouveaux ou de refinancement (dont les consultations réalisées par l'intermédiaire de plateformes de financement ou tout autre mode de courtage) seront finalisées auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue.
- Les emprunts (classiques, placements privés de type Schuldschein notamment, obligataires et assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie) seront libellés en euros. Ils pourront être :
 - à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire,
 - avec la possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
 - à taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.
- L'encours de dette envisagé pour fin 2024 s'élèverait à 234,5 M€.
- Le contrat de prêt pourra notamment comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :
 - la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - la possibilité de recourir à des produits structurés 1A, 1B et 1C uniquement,
 - des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
 - la faculté de réaliser des tirages et des remboursements dans le cadre d'une enveloppe revolving sur tout ou partie de la durée du prêt,
 - la possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt,
 - la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
 - Durée long terme maximum de 40 ans.
- Les offres à retenir et à conclure seront les meilleures offres au regard des possibilités que représente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser. La Présidente du Conseil départemental est ainsi habilitée à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, éventuellement la résilier, et à signer tous les contrats répondants aux conditions posées précédemment.
- Les options à exercer à l'initiative de la Présidente du Conseil départemental seront celles prévues par le contrat de prêt, notamment celles visant à définir le type d'amortissement et à procéder à un différé d'amortissement, à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, à modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du taux d'intérêt ou la périodicité et le profil de remboursement.
- Tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus pourra être conclu.

2/ Optimiser la gestion des emprunts, pour recourir à des opérations de couverture et passer à cet effet les actes nécessaires selon les modalités et dans les limites suivantes :

- Toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts pourront être décidées.
- Il pourra être procédé au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et tout contrat de prêt de substitution pourra éventuellement être contracté pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées au paragraphe précédent.
- Il pourra être procédé à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts.

Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), d'accord de taux futurs (FRA), de garanties de taux plafond (CAP), de garanties de taux plancher (FLOOR), de garanties de taux plafond et de taux plancher (COLLAR), de terme contre terme, d'options sur taux d'intérêt, et de toutes opérations de marché.

- Les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés dont la liste figure annuellement en annexe du compte administratif.
- La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés.
- Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés.
- Les index de référence pourront être : le T4M, le TAM, l'EONIA, l'€STR, le TMO, le TME, l'EURIBOR ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.
- Pour l'exécution de ces opérations de couverture des risques de taux et de change, la Présidente du Conseil départemental est habilitée à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations, retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser, passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée et le cas échéant, résilier l'opération arrêtée, signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

3/ Procéder à la réalisation des lignes de trésorerie et prendre les décisions de placements de trésorerie selon les modalités et limites suivantes :

- Jusqu'au terme de son mandat au plus tard, ou jusqu'à ce que cette délégation soit rapportée, la Présidente du Conseil départemental, pourra :

- Procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 50 M€ (cinquante millions d'euros),
- Prendre les décisions de placement de trésorerie mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article dans la limite d'un montant annuel de quinze millions d'euros (15 M€) et signer tout document et tout contrat afférent à cette délégation.

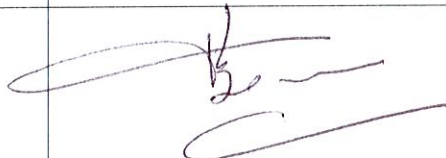
La Présidente du Conseil départemental,

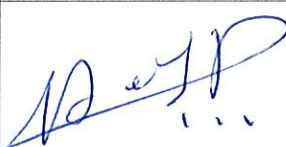
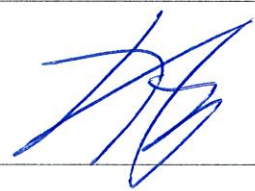
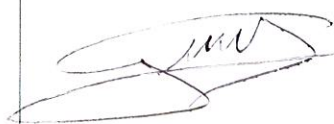


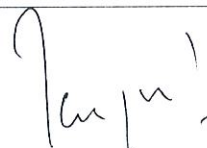
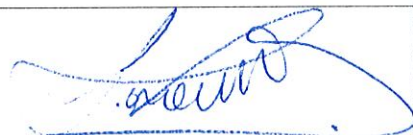
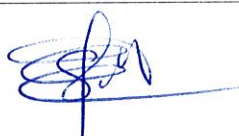
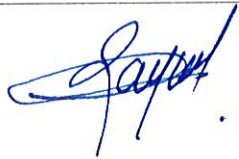
Hélène Sandragne

Session du Conseil départemental du 11 avril 2024

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme RIVEL
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à Mme CONQUET
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme SANDRAGNE

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	Pouvoir donné à DURA Danielle
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	Pouvoir à Mme VERGNES
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à M. RAYNAUD
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

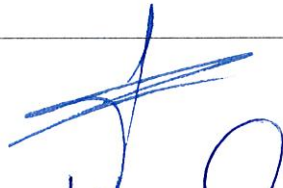
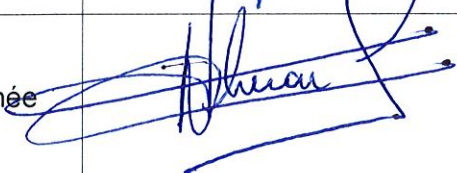
Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 011-221100019-20240411-BP_2024_B20-BF

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à M. ALDEBERT
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à M. BARO

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 11 avril 2024 - Autorisations de programme et Budget primitif 2024 : budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets, les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le compte administratif 2023 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 14 mars 2024,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2024.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif ainsi que les autorisations de programme pour l'exercice 2024 concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses.

Ce projet reprend les résultats 2024 tels qu'ils ont été adoptés, mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du laboratoire départemental d'analyses

Le laboratoire départemental d'analyses de l'Aude assure plusieurs missions au sein du Département sous agréments ministériels et du comité français d'accréditation (COFRAC), à savoir garantir une bonne santé du cheptel audois et de la faune sauvage (secteur de la santé animale), assurer la sécurité des produits de la chaîne alimentaire (secteur hygiène alimentaire) et assurer le suivi sanitaire de l'eau (secteur hydrologie).

Les missions du laboratoire départemental d'analyses concernent :

- le programme « santé animale » :
 - analyses de recherche des maladies légalement réputées contagieuses,
 - analyses demandées par les organisations sanitaires locales,
 - analyses d'aide au diagnostic.
- le programme « hygiène alimentaire » :
 - analyses de microbiologie,
 - recherches de trichines,
 - audits de cuisines.
- le programme « hydrologie » :
 - analyses de chimie des eaux,
 - analyses de bactériologie des eaux.

2. Le budget primitif 2024

Le vote du compte administratif 2023 du laboratoire départemental d'analyses fait apparaître un déficit d'investissement de 37 299,81 € (D001). Ce déficit est absorbé par les excédents de fonctionnement capitalisés en 2024 (1068).

Le budget primitif 2024 s'élève à la somme de 2 276 401,11 € en mouvements budgétaires dont 1 920 191,15 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	1 601 281,00	1 920 191,15
Opérations d'ordre	42 000,00	
Virement à la section d'investissement	276 910,15	
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	1 920 191,15	1 920 191,15
Crédits nouveaux	318 910,15	0,00
Reprise du résultat 2023 (D001)	37 299,81	0,00
Excédents de fonctionnement capitalisés 2023 (1068)		37 299,81
Opérations d'ordre		42 000,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	276 910,15
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	356 209,96	356 209,96
TOTAL BP 2024	2 276 401,11	2 276 401,11

2.1. Section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement s'élève à 1,9 M€, en hausse de 9% par rapport au budget voté en 2023, en progression de 9,7% sur la dépense réalisée l'an dernier.

- Les recettes :

Les recettes de facturation aux entreprises et aux collectivités (entre 25 et 30 % des produits) sont stables à 0,45 M€ (taxes d'analyses, audits et formations).

La principale recette est la prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal pour un montant de 1,47 M€ (+ 11,13 %). La recette donne lieu à l'inscription d'une dépense du même montant sur le budget principal

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
Aménagement et attractivité du territoire	1 429 604,80	1 750 136,73	1 517 079,07	1 920 189,15
Prise en charge du déficit du budget annexe	986 478,23	1 325 136,73	1 075 360,39	1 472 689,15
Activité du laboratoire vétérinaire départemental	443 126,57	425 000,00	441 718,68	447 500,00
Administration générale	1 602,36	0,00	1 832,55	2,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 431 207,16	1 750 136,73	1 518 911,62	1 920 191,15
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 431 207,16	1 750 136,73	1 518 911,62	1 920 191,15

- Les dépenses :

Les dépenses réelles du laboratoire départemental d'analyses sont en légère diminution par rapport au budget 2023 et se portent à 1 601 281 €.

Les crédits en lien avec l'activité du laboratoire concernent essentiellement les analyses PCR et les fonctions sous traitées (responsable qualité et responsable métrologie). Ces crédits sont en baisse par rapport au budget précédent soit - 0,02 M€.

Les charges d'administration générale s'élèvent à 1,3 M€ avec comme principal poste de dépenses les crédits relatifs aux ressources humaines soit 1,2 M€.

On constate cependant une légère baisse sur les dépenses relatives aux systèmes d'information et de télécommunications (- 8 550 €) et sur les charges courantes et de maintenance bâtimementaires (- 14 799 €).

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
Aménagement et attractivité du territoire	237 066,66	303 000,00	238 798,77	287 850,00
Administration générale	1 088 558,84	1 323 580,00	1 212 386,55	1 313 431,00
Ressources humaines	1 062 263,69	1 180 206,00	1 109 347,90	1 193 406,00
Systèmes d'information et télécommunication	11 215,20	28 200,00	14 805,45	19 650,00
Logistique et patrimoine	63 788,04	115 174,00	88 233,20	100 375,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 359 276,61	1 626 580,00	1 451 185,32	1 601 281,00
Opérations d'ordre	23 203,65	123 556,73	30 426,49	318 910,15
Amortissements	26 327,53	35 000,00	30 426,49	42 000,00
Virement	0,00	88 556,73	0,00	276 910,15
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 382 480,26	1 750 136,73	1 481 611,81	1 920 191,15

2.2. Section d'investissement :

- Les recettes :

La couverture du déficit de la section d'investissement en 2023 donne lieu à une inscription de recettes pour un montant de 37 299,81 €.

Les flux de recettes de l'exercice proviennent de l'autofinancement (les dotations aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement).

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
Administration générale (R001)	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0,00	30 546,04	30 546,04	37 299,81
INVESTISSEMENT REEL	0,00	30 546,04	30 546,04	37 299,81
Opérations d'ordre	26 327,53	123 556,73	30 426,49	318 910,15
Amortissements	26 327,53	35 000,00	30 426,49	42 000,00
Virement	0,00	88 556,73	0,00	276 910,15
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	26 327,53	154 102,77	60 972,53	356 209,96

- Les dépenses :

Les prévisions de dépenses du laboratoire départemental d'analyse s'élèvent à 0,36 M€ et correspondent :

- aux investissements relatifs à l'activité du laboratoire c'est-à-dire le renouvellement des matériels et outillages (53 410,15 €)
- au déploiement du logiciel (Diplabo) afin de couvrir l'ensemble des activités du laboratoire (25 000 €)
- aux travaux d'aménagement de locaux (240 500 €).
- à la reprise du résultat déficitaire 2023 à hauteur de 37 299,81€

Les dépenses sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
Aménagement et attractivité du territoire	51 913,09	51 056,73	33 128,29	53 410,15
Administration générale	28 082,40	205 546,04	34 598,01	302 799,81
Systèmes d'information et télécommunication	0,00	50 000,00	6 477,00	25 000,00
Logistique et patrimoine	28 082,40	125 000,00	28 121,01	240 500,00
Reprise du résultat déficitaire 2023 (D001)	0,00	30 546,04	0,00	37 299,81
INVESTISSEMENT REEL	79 995,49	256 602,77	67 726,30	356 209,96
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	79 995,49	256 602,77	67 726,30	356 209,96

2.3. Les autorisations de programme :

2.3.1. Autorisations de programme 2024 relatives du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse

Je vous propose de voter l'autorisation de programme 2024 d'un montant de 0,27 M€ pour la période 2024 - 2025 destinée à financer les travaux de restructuration pour accueillir les locaux de vie du SATESE.

Ce plan d'investissement prévoit un échéancier de 145 500 € en 2024 qui figure dans les inscriptions de crédits.

	AP 2024	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
K Administration générale	265 000,00	145 500,00	119 500,00	0,00	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	265 000,00	145 500,00	119 500,00	0,00	0,00	0,00
Total Général	265 000,00	145 500,00	119 500,00	0,00	0,00	0,00

2.3.2. Réduction des AP antérieures à 2024 relatives du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse

Lorsque la réalisation financière des programmes est inférieure aux inscriptions de crédits, il est nécessaire de pratiquer une diminution d'AP sans pour autant clôturer ces dernières. La diminution des AP est à prononcer pour un montant de 23 330,43 €, sur les programmes détaillés dans le tableau ci-dessous :

	AP < 2024	Désindividualisation pour réduction AP	AP actualisée après BP 2024	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
H - Aménagement du territoire	263 500,00	-17 928,44	245 571,56	83 218,14	53 410,15	43 500,00	45 443,27	20 000,00
H5 - Agriculture et pêche	263 500,00	-17 928,44	245 571,56	83 218,14	53 410,15	43 500,00	45 443,27	20 000,00
K - Administration générale	225 000,00	-5 401,99	219 598,01	34 598,01	120 000,00	65 000,00		
K3 - Systèmes d'information et télécommunications	100 000,00	-3 523,00	96 477,00	6 477,00	25 000,00	65 000,00		
K4 - Logistique et patrimoine	125 000,00	-1 878,99	123 121,01	28 121,01	95 000,00			
Total général	488 500,00	-23 330,43	465 169,57	117 816,15	173 410,15	108 500,00	45 443,27	20 000,00

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2024 et des autorisations de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2024 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses :

- le vote de l'autorisation de programme d'un montant de 0,27 M€ avec son échéancier prévisionnel tel que présenté en annexe 1,
- l'individualisation de l'autorisation de programme à hauteur de 0,27 M€ telle que présentée en annexe 2,
- la désindividualisation des AP antérieures à 2024 relatives du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses pour un montant de 23 330,43 M€ (annexe 3) et leur réduction (annexe 4) portant le montant des AP à 465 169,57 €,
- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit prévisionnel d'exploitation par le budget principal d'un montant de 1 472 689,15 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2024 – Echéanciers prévisionnels des autorisations de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse

	AP 2024	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
K Administration générale	265 000,00	145 500,00	119 500,00	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	265 000,00	145 500,00	119 500,00	0,00	0,00
Total Général	265 000,00	145 500,00	119 500,00	0,00	0,00

ANNEXE 2 - Budget primitif 2024 – Individualisation des équipements en autorisation de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : **245 500 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **- €**
 Disponible à l'individualisation : **245 500 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **245 500 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme				Echéanciers			
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier					265 000 €	245 500 €	119 500 €	0 €	0 €
K42	Programme bâtiments	2024	K413E06	23	265 000 €	245 500 €	119 500 €	0 €	0 €
TOTAL					265 000 €	245 500 €	119 500 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

ANNEXE 3 – désindividualisation pour réduction des autorisations de programme antérieur à 2024 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse.

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté 2020 : **80 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **80 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **7 399,72 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement	
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités					80 000,00 €	- 7 399,72 €	72 600,28 €	62 690,13 €	9 910,15 €
H51	Acquisition matériel	2020	H505E06	21	80 000,00	- 7 399,72	72 600,28	62 690,13	9 910,15
Total					80 000,00 €	-7 399,72 €	72 600,28 €	62 690,13 €	9 910,15 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **7 399,72 €**
 Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : **72 600,28 €**

Montant du programme voté 2023 : **183 500,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **183 500,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **10 528,72 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités					183 500,00 €	- 10 528,72 €	172 971,28 €	20 528,01 €	43 500,00 €	43 500,00 €	45 443,27 €	20 000,00 €
H51	Acquisition matériel	2023	H505E08	21	183 500,00	- 10 528,72	172 971,28	20 528,01	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00
Total					183 500,00 €	-10 528,72 €	172 971,28 €	20 528,01 €	43 500,00 €	43 500,00 €	45 443,27 €	20 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **10 528,72 €**
 Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : **172 971,28 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2021 : **125 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **125 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **1 878,99 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement	
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier					125 000,00 €	- 1 878,99 €	123 121,01 €	28 121,01 €	95 000,00 €
K42	Programme bâtiments	2021	K413E05	23	125 000,00	- 1 878,99	123 121,01	28 121,01	95 000,00
Total					125 000,00 €	-1 878,99 €	123 121,01 €	28 121,01 €	95 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **1 878,99 €**
 Montant du programme voté 2021 au cours de la séance : **123 121,01 €**

Programme K3 - Systèmes d'information et télécommunications

Montant du programme voté 2021 : **100 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **100 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **3 523,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement		
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025
Total action K31 - Systèmes d'information					100 000,00 €	- 3 523,00 €	96 477,00 €	6 477,00 €	25 000,00 €	65 000,00 €
K31	Informatique	2021	K315E04	20	100 000,00	- 3 523,00	96 477,00	6 477,00	25 000,00	65 000,00
Total					100 000,00 €	-3 523,00 €	96 477,00 €	6 477,00 €	25 000,00 €	65 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **3 523,00 €**
 Montant du programme voté 2021 au cours de la séance : **96 477,00 €**

ANNEXE 4 – Réduction d'AP antérieures à 2024 relatives aux budget annexe du laboratoire départemental d'analyse

	AP 2020	Désindividualisation pour réduction AP	AP actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
H - Aménagement du territoire	80 000,00	-7 399,72	72 600,28	62 690,13	9 910,15			
H5 - Agriculture et pêche	80 000,00	-7 399,72	72 600,28	62 690,13	9 910,15			
Total général	80 000,00	-7 399,72	72 600,28	62 690,13	9 910,15	0,00	0,00	0,00

	AP 2021	Désindividualisation pour réduction AP	AP actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
K - Administration générale	225 000,00	-5 401,99	219 598,01	34 598,01	120 000,00	65 000,00		
K3 - Systèmes d'information et télécommunications	100 000,00	-3 523,00	96 477,00	6 477,00	25 000,00	65 000,00		
K4 - Logistique et patrimoine	125 000,00	-1 878,99	123 121,01	28 121,01	95 000,00			
Total général	225 000,00	-5 401,99	219 598,01	34 598,01	120 000,00	65 000,00		

	AP 2023	Désindividualisation pour réduction AP	AP actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
H - Aménagement du territoire	183 500,00	-10 528,72	172 971,28	20 528,01	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00
H5 - Agriculture et pêche	183 500,00	-10 528,72	172 971,28	20 528,01	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00
Total général	183 500,00	-10 528,72	172 971,28	20 528,01	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 12/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 11 avril 2024

Dossier n° 25 A

Objet de l'affaire : Budget primitif 2024 – autorisations de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses (LDA)

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 25 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 14 mars 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de voter l'autorisations de programme 2024 pour les travaux de restructuration du sous-sol du LDA pour financer les travaux de restructuration pour accueillir les locaux de vie du SATESE,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE :

- de voter, pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses l'autorisation de programme d'un volume de 265 000 € avec son échéancier prévisionnel tel que présenté en annexe 1,
- de procéder à l'individualisation de l'autorisation de programme à hauteur de 265 000 € telle que présentée en annexe 2,
- procéder à la désindividualisation des AP antérieures à 2024 relatives du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses (annexe 2) et à leur réduction (annexe 3) pour un montant de 23 330,43 €.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2024 – Echéanciers prévisionnels des autorisations de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

	AP 2024	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
K Administration générale	265 000,00	145 500,00	119 500,00	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	265 000,00	145 500,00	119 500,00	0,00	0,00
Total Général	265 000,00	145 500,00	119 500,00	0,00	0,00

ANNEXE 2 - Budget primitif 2024 – Individualisation des équipements en autorisation de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 265 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 265 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 265 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme				Echéanciers			
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	2027
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier					265 000 €	145 500 €	119 500 €	0 €	0 €
K42	Programme bâtiments	2024	K413E06	23	265 000 €	145 500 €	119 500 €	0 €	0 €
TOTAL					265 000 €	145 500 €	119 500 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

ANNEXE 3 – désindividualisation pour réduction des autorisations de programme antérieur à 2024 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse.

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté 2020 : 80 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 80 000,00 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 7 399,72 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement	
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités					80 000,00 €	- 7 399,72 €	72 600,28 €	62 690,13 €	9 910,15 €
H51	Acquisition matériel	2020	H505E06	21	80 000,00	- 7 399,72	72 600,28	62 690,13	9 910,15
Total					80 000,00 €	- 7 399,72 €	72 600,28 €	62 690,13 €	9 910,15 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 7 399,72 €
 Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : 72 600,28 €

Montant du programme voté 2023 : 183 500,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 183 500,00 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 10 528,72 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités					183 500,00 €	- 10 528,72 €	172 971,28 €	20 528,01 €	43 500,00 €	43 500,00 €	45 443,27 €	20 000,00 €
H51	Acquisition matériel	2023	H505E08	21	183 500,00	- 10 528,72	172 971,28	20 528,01	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00
Total					183 500,00 €	-10 528,72 €	172 971,28 €	20 528,01 €	43 500,00 €	43 500,00 €	45 443,27 €	20 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 10 528,72 €
 Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : 172 971,28 €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2021 : 125 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 125 000,00 €
Disponibilité à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 1 878,99 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement	
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier					125 000,00 €	- 1 878,99 €	123 121,01 €	28 121,01 €	95 000,00 €
K42	Programme bâtiments	2021	K413E05	23	125 000,00	- 1 878,99	123 121,01	28 121,01	95 000,00
Total					125 000,00 €	-1 878,99 €	123 121,01 €	28 121,01 €	95 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 1 878,99 €
Montant du programme voté 2021 au cours de la séance : 123 121,01 €

Programme K3 - Systèmes d'information et télécommunications

Montant du programme voté 2021 : 100 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 100 000,00 €
Disponibilité à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 3 523,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement		
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025
Total action K31 - Systèmes d'information					100 000,00 €	- 3 523,00 €	96 477,00 €	6 477,00 €	25 000,00 €	65 000,00 €
K31	Informatique	2021	K315E04	20	100 000,00	- 3 523,00	96 477,00	6 477,00	25 000,00	65 000,00
Total					100 000,00 €	-3 523,00 €	96 477,00 €	6 477,00 €	25 000,00 €	65 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 3 523,00 €
Montant du programme voté 2021 au cours de la séance : 96 477,00 €

ANNEXE 4 – Réduction d’AP antérieures à 2024 relatives aux budget annexe du laboratoire départemental d’analyse

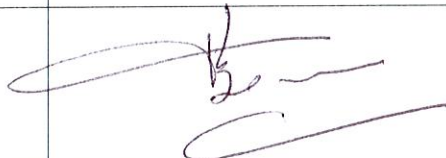
	AP 2020	Désindividualisation pour réduction AP	AP actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
H - Aménagement du territoire	100 200,36	- 7 399,72	100 200,36	90 290,21	9 910,15			
H5 - Agriculture et pêche	100 200,36	- 7 399,72	100 200,36	90 290,21	9 910,15			
K - Administration générale	5 907,93		5 907,93	5 907,93				
K3 - Systèmes d'information et télécommunications	5 907,93		5 907,93	5 907,93				
Total général	106 108,29	- 7 399,72	106 108,29	96 198,14	9 910,15			

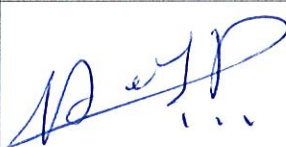
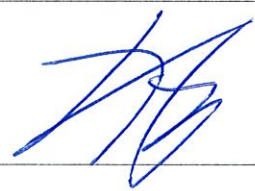
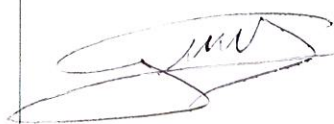
	AP 2021	Désindividualisation pour réduction AP	AP actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
K - Administration générale	219 598,01	- 5 401,99	219 598,01	34 598,01	120 000,00	65 000,00		
K3 - Systèmes d'information et télécommunications	96 477,00	- 3 523,00	96 477,00	6 477,00	25 000,00	65 000,00		
K4 - Logistique et patrimoine	123 121,01	- 1 878,99	123 121,01	28 121,01	95 000,00			
Total général	219 598,01	- 5 401,99	219 598,01	34 598,01	120 000,00	65 000,00		

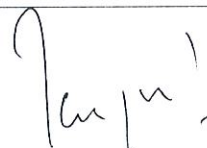
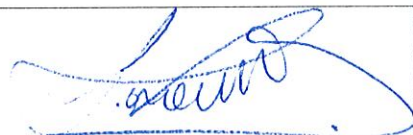
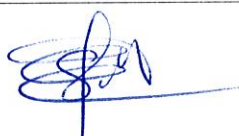
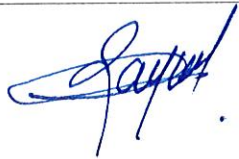
	AP 2023	Désindividualisation pour réduction AP	AP actualisée après BP 2024	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
H - Aménagement du territoire	172 971,28	- 10 528,72	172 971,28	20 528,01	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00
H5 - Agriculture et pêche	172 971,28	- 10 528,72	172 971,28	20 528,01	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00
Total général	172 971,28	- 10 528,72	172 971,28	20 528,01	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00

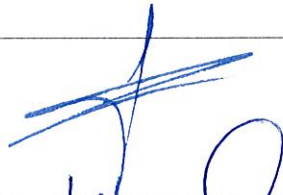
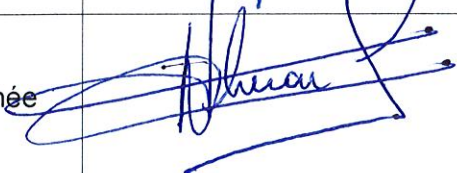
Session du Conseil départemental du 11 avril 2024

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme RIVEL
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à Mme CONQUET
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme SANDRAGNE

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	Pouvoir donné à DURA Danielle
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	Pouvoir à Mme VERGNES
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à M. RAYNAUD
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à M. ALDEBERT
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à M. BARO

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 12/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 11 avril 2024

Dossier n° 25 B

Objet de l'affaire : Budget primitif 2024 : budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU les délibérations du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses pour l'exercice 2024,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 14 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE :

- d'adopter au niveau du chapitre, de la section et globalement le budget primitif 2024 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses en recettes et en dépenses à 2 276 401,11 € soit 1 920 191,15 € en section de fonctionnement et 356 209,96 € en section d'investissement,

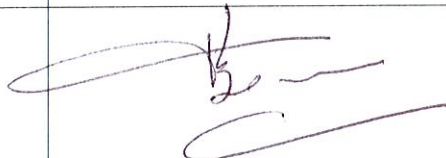
La Présidente du Conseil départemental,

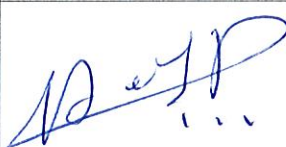
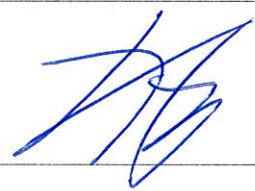
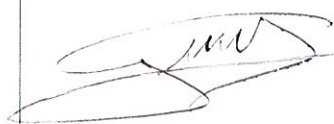


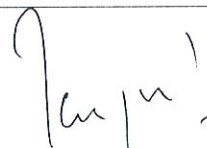
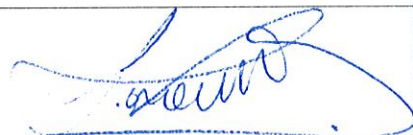
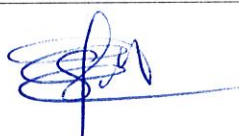
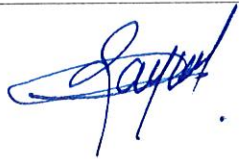
Hélène Sandragne

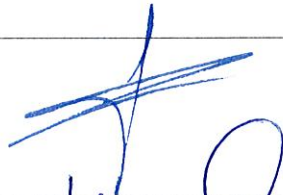
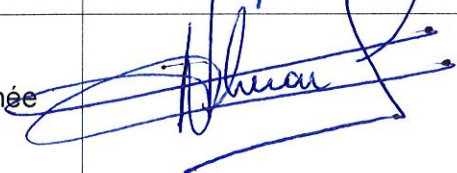
Session du Conseil départemental du 11 avril 2024

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme RIVEL
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à Mme CONQUET
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme SANDRAGNE

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	Pouvoir donné à DURA Danielle
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	Pouvoir à Mme VERGNES
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à M. RAYNAUD
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à M. ALDEBERT
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à M. BARO

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 11 avril 2024 - Autorisation de programme et budget primitif 2024 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets, les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le compte administratif 2023 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,

Délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 14 mars 2024,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2024.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif ainsi que les autorisations de programme pour l'exercice 2024 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

Ce projet reprend les résultats 2023 tels qu'ils ont été adoptés, mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du service d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement (SATESE)

Les missions du SATESE sont de 3 types :

- une mission d'assistance technique auprès des collectivités par le biais de conventions ou de prestations relevant du champ concurrentiel ;
- une mission plus transversale d'acquisition et de développement des connaissances sur le Département avec notamment l'élaboration d'un schéma départemental de gestion des sous-produits de l'épuration et la promotion de chartes qualité ;
- une mission d'instruction des demandes de subventions et des demandes de paiement des subventions accordées aux communes ou EPCI audiois.

2. Le budget primitif 2024

Le vote du compte administratif 2023 fait apparaître un excédent d'investissement de 16 461,99 € (R001). Ce résultat est donc repris en recettes de cette même section dans le projet de budget pour 2024.

Le budget primitif 2024 s'élève à la somme de 1 220 189,61 € en mouvements budgétaires dont 1 176 551,60 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	1 134 451,60	1 160 089,61
Opérations d'ordre	29 000,00	9 000,00
Virement à la section d'investissement	5 638,01	0,00
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	1 169 089,61	1 169 089,61
Crédits nouveaux	42 100,00	0,00
Reprise du résultat 2020 (R001 et 1068)	0,00	16 461,99
Opérations d'ordre	9 000,00	29 000,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	5 638,01
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	51 100,00	51 100,00
TOTAL BP 2024	1 220 189,61	1 220 189,61

2.1. Section de fonctionnement

- Les recettes :

La prévision sur les recettes s'élève à 1,17 M€. La prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal diminue (- 36 717,39 €) pour s'établir à 580 087,61 €. Cette recette d'équilibre représente 49,62 % (contre 53,74 % en 2023) des produits de fonctionnement.

Les recettes relatives à l'activité du service augmentent de 59 100 € pour s'établir à 0,58 M€. Elles correspondent à des participations de l'Agence de l'Eau à hauteur de 0,33 M€ pour les missions d'assistance technique et les missions transversales, à la facturation aux collectivités des travaux et interventions pour 0,14 M€ (participations des communes dans le cadre de conventions : recherche de fuite, contrôle des dispositifs d'autosurveillance et prestation de défense incendie) et au remboursement de la mise à disposition de personnel à l'agence technique départementale (ATD) pour 0,11 M€.

Les opérations d'ordre concernent l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour un montant de 0,01 M€.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
Environnement et prévention des risques	1 028 315,66	1 137 705,00	1 074 515,67	1 160 087,61
Prise en charge du déficit du budget annexe	459 154,39	616 805,00	484 225,91	580 087,61
Activité du service eau et assainissement	569 161,27	520 900,00	590 289,76	580 000,00
Administration générale	901,10	0,00	1,23	2,00
Ressources humaines	901,10	0,00	1,23	2,00
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 029 216,76	1 137 705,00	1 074 516,90	1 160 089,61
Opérations d'ordre	10 435,27	10 000,00	8 670,43	9 000,00
Amortissements	10 435,27	10 000,00	8 670,43	9 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 039 652,03	1 147 705,00	1 083 187,33	1 169 089,61

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 11 746,60 € pour s'établir à 1,13 M€.

Les dépenses d'administration générale s'élèvent à 0,91 M€ dont 97 % concernent les charges de personnel (0,88 M€) en hausse de 1,3 % en lien avec l'évolution des carrières (effet GVT) et la hausse du point d'indice 2023 qui impacte le budget 2024 en année pleine. Les charges exceptionnelles sont provisionnées pour 2 420,60 €. Le budget relatif aux systèmes d'information et de télécommunication est stable pour s'établir à 7 365 € (maintenance du logiciel de gestion du service, abonnements de téléphonie mobile). Les charges à caractère général, principalement la gestion des véhicules, s'établissent à 18 145 € (soit - 2 369 €).

La prévision sur les charges d'exploitation est relativement stable à 0,22 M€ et concerne essentiellement les frais d'analyse des eaux résiduaires, l'achat de vêtements de travail, la maintenance et la réparation du matériel, l'achat de petits outillages ainsi que les remboursements de frais à la collectivité de rattachement.

Enfin, les opérations d'ordre sont composées des charges d'amortissement pour 29 000 € et du virement à la section d'investissement de 5 638,01 €.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
Environnement et prévention des risques	211 819,76	220 815,00	212 600,24	223 315,00
Administration générale	800 853,83	901 890,00	846 414,72	911 136,60
Ressources humaines	784 457,28	872 056,00	827 298,12	883 206,00
Budget et finances	40,35	2 470,00	921,69	2 420,60
Systèmes d'information et télécommunications	5 469,00	6 850,00	5 806,38	7 365,00
Logistique et patrimoine	10 887,20	20 514,00	12 388,53	18 145,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 012 673,59	1 122 705,00	1 059 014,96	1 134 451,60
Opérations d'ordre	26 978,44	25 000,00	24 172,37	34 638,01
Amortissements	24 534,76	25 000,00	24 172,37	29 000,00
Diff./réalisations (positives) transférées en investissement	2 443,68	0,00	0,00	0,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	5 638,01
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 039 652,03	1 147 705,00	1 083 187,33	1 169 089,61

2.2. Section d'investissement

- Les recettes :

Les recettes s'élèvent à 51 100 € et proviennent de la reprise de l'excédent d'investissement d'un montant de 16 461,99 € (R001) et des opérations d'ordre à hauteur de 34 638,01 € réparties entre les amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
Environnement et prévention des risques	0,00	0,00	0,00	0,00
Administration générale (R001)	0,00	5 948,21	0,00	16 461,99
Reprise du résultat R001	0,00	5 948,21	0,00	16 461,99
INVESTISSEMENT REEL	0,00	5 948,21	0,00	16 461,99
Opérations d'ordre	26 978,44	25 000,00	24 172,37	34 638,01
Amortissements	24 534,76	25 000,00	24 172,37	29 000,00
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	2 443,68	0,00	0,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	5 638,01
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	26 978,44	30 948,21	24 172,37	51 100,00

- Les dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 42 100 €.

Les investissements relatifs à l'activité du service sont identiques à 2023 (17 100 €) et concernent l'acquisition et le renouvellement des matériels techniques (mesure de débit, préleveur, appareil de recherche de fuite). Les dépenses de moyens généraux (25 000 €) augmentent car les crédits 2023 ont été reportés sur l'année 2024 pour l'acquisition d'un véhicule.

L'amortissement des subventions d'équipement reçues donne lieu à une dépense d'ordre de 0,01 M€.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
Environnement et prévention des risques	6 967,80	17 100,00	4 988,16	17 100,00
Administration générale	16 926,21	0,00	0,00	25 000,00
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	16 926,21	0,00	0,00	25 000,00
INVESTISSEMENT REEL	23 894,01	17 100,00	4 988,16	42 100,00
Opérations d'ordre	10 435,27	10 000,00	8 670,43	9 000,00
Amortissements	10 435,27	10 000,00	8 670,43	9 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34 329,28	27 100,00	13 658,59	51 100,00

2.3. Les autorisations de programme

Je vous propose de voter une autorisation de programme en 2024 d'un montant de 26 000 € pour l'acquisition de véhicules.

	AP 2024	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP > 2026
K - Administration générale	26 000	5 926	20 074	0	0
K4 - Logistique et patrimoine	26 000	5 926	20 074	0	0
Total général	26 000	5 926	20 074	0	0

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2024 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2024 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

- le vote de l'autorisation de programme d'un montant de 26 000 € avec son échéancier prévisionnel tel que présenté en annexe 1,
- l'individualisation de l'autorisation de programme à hauteur de 26 000 € telle que présentée en annexe 2,
- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit d'exploitation prévisionnel par le budget principal d'un montant de 580 087,61 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2024 - Echancier prévisionnel de l'autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

	AP 2024	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP > 2026
K - Administration générale	26 000	5 926	20 074	0	0
K4 - Logistique et patrimoine	26 000	5 926	20 074	0	0
Total général	26 000	5 926	20 074	0	0

ANNEXE 2 – Budget primitif 2024 – Individualisation des équipements en autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté	26 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes	0 €
Disponible à l'individualisation	26 000 €
Montant individualisé au cours de la séance	26 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement			
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	> 2026
Total action K41 - Moyens courants des services			26 000 €	5 926 €	20 074 €	0 €	0 €
K41	Acquisition de véhicules	21	26 000 €	5 926 €	20 074 €	0 €	0 €
TOTAL			26 000 €	5 926 €	20 074 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0 €

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 12/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 11 avril 2024

Dossier n° 26 A

Objet de l'affaire : Budget primitif 2024 – autorisation de programme - budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 14 mars 2024,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de voter, pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement, l'autorisation de programme avec son échéancier prévisionnel, pour un montant de 26 000 € concernant le programme K4 Logistique et patrimoine, telle que présentée en annexe 1,
- de procéder à l'individualisation de l'autorisation de programme à hauteur de 26 000 € conformément à l'annexe 2, ci-jointe.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2024 - Echancier prévisionnel de l’autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d’assistance technique en matière d’eau et d’assainissement

	AP 2024	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP > 2026
K - Administration générale	26 000	5 926	20 074	0	0
K4 - Logistique et patrimoine	26 000	5 926	20 074	0	0
Total général	26 000	5 926	20 074	0	0

ANNEXE 2 – Budget primitif 2024 – Individualisation des équipements en autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d’assistance technique en matière d’eau et d’assainissement

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté	26 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes	0 €
Disponible à l'individualisation	26 000 €
Montant individualisé au cours de la séance	26 000 €

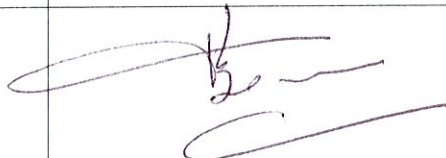
Segment	Opération	Autorisation de programme		Echancier de crédits de paiement			
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2024	2025	2026	> 2026
Total action K41 - Moyens courants des services			26 000 €	5 926 €	20 074 €	0 €	0 €
K41	Acquisition de véhicules	21	26 000 €	5 926 €	20 074 €	0 €	0 €
TOTAL			26 000 €	5 926 €	20 074 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

0 €

Session du Conseil départemental du 11 avril 2024

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme RIVEL
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à Mme CONQUET
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme SANDRAGNE

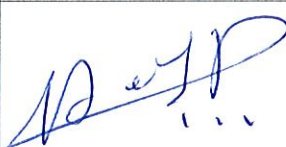
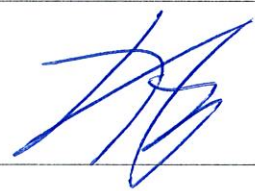
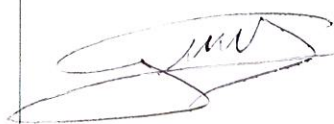
Envoyé en préfecture le 12/04/2024

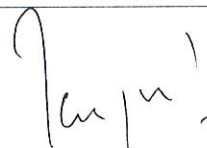
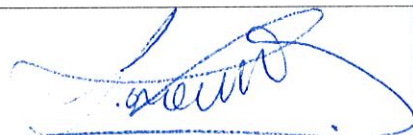
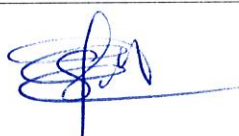
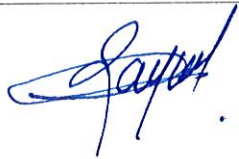
Reçu en préfecture le 12/04/2024

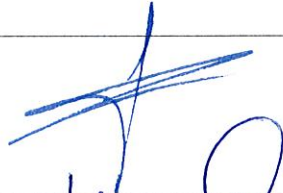
Publié le

S²LOW

ID : 011-221100019-20240411-BP_2024_B23-BF

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	Pouvoir donné à DURA Danielle
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	Pouvoir à Mme VERGNES
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à M. RAYNAUD
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à M. ALDEBERT
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à M. BARO

Votants	Pour	Contre
34	34	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 12/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 11 avril 2024

Dossier n° 26 B

Objet de l'affaire : Budget primitif 2024 - budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU les délibérations du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2023,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 14 mars 2024,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter au niveau du chapitre, de la section et globalement le budget primitif 2024 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement en recettes et en dépenses à 1 220 189,61 € soit 1 169 089,61 € en section de fonctionnement et 51 100 € en section d'investissement.

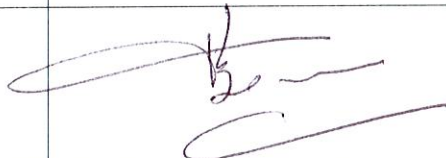
La Présidente du Conseil départemental,

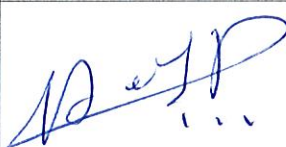
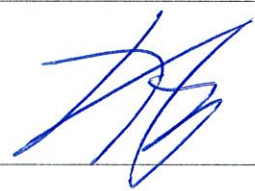
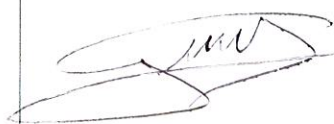


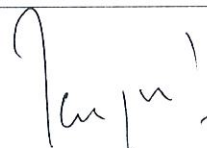
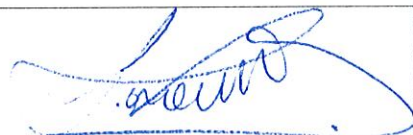
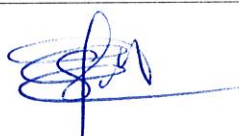
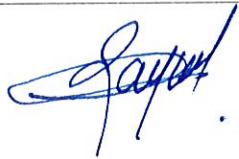
Hélène Sandragne

Session du Conseil départemental du 11 avril 2024

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme RIVEL
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à Mme CONQUET
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme SANDRAGNE

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	Pouvoir donné à DURA Danielle
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	Pouvoir à Mme VERGNES
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à M. RAYNAUD
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

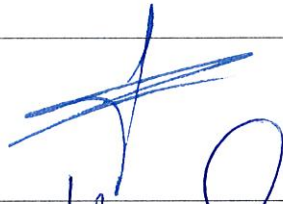
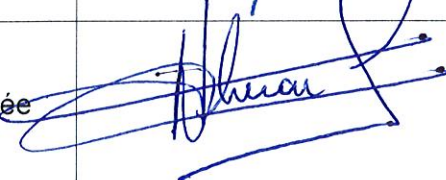
Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 011-221100019-20240411-BP_2024_B23-BF

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à M. ALDEBERT
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à M. BARO

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 11 avril 2024 – Autorisation de programme et Budget primitif 2024 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 27 octobre 2017 intégrant le budget annexe du laboratoire routier au sein du budget annexe du parc départemental à partir de l'exercice 2018,

Délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibérations du Conseil départemental en date du 11 avril 2024 adoptant le compte administratif 2023 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 14 mars 2024,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2024.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif ainsi que les autorisations de programme pour l'exercice 2024 concernant le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

Ce projet reprend les résultats 2023 tels qu'ils ont été adoptés, mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du parc départemental / laboratoire routier

Les missions essentielles du parc sont :

- la gestion de la flotte des véhicules (Atelier et Magasin),
- la gestion du réseau radio 40 Mhz (Radio),
- la réalisation de travaux routiers (Exploitation).

L'Atelier est chargé de la gestion de la flotte des véhicules. L'équipe réalise les interventions d'entretien courant, les contrôles réglementaires sur les engins et la programmation du renouvellement du matériel.

Le Magasin assure les missions d'achat des fournitures et accessoires du parc départemental. Cela comprend la fourniture des carburants et des consommables des véhicules de la flotte et le renouvellement des accessoires, pièces détachées et des consommables de tout le matériel de l'exploitation du parc. Le magasin gère également le tri et le recyclage de tous les déchets produits sur le site.

La section Radio est chargée de l'entretien du réseau de radio communication de la direction des routes. Ce réseau comprend 15 relais et environ 270 postes radios répartis dans les divisions territoriales et la section Exploitation du parc. La section radio apporte également une assistance technique à la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) durant la période estivale.

La section Exploitation réalise des travaux routiers importants nécessitant des moyens qui ne seraient pas rentabilisés à l'échelle d'une division territoriale. Elle assure les activités suivantes : enduits superficiels, reprofilage de chaussées (FIR), signalisation horizontale, élagage, hydrocurage, balayage, tondeuse à grande vitesse et lamier. L'exploitation intervient également en viabilité hivernale en appui de la division territoriale du Carcassonnais.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les missions du laboratoire routier départemental ont été intégrées au budget annexe du parc départemental.

Le laboratoire routier assure la réalisation des essais sur site et en laboratoire, l'analyse des résultats, des expertises, donne des avis sur les dossiers et vérifie les pièces techniques (AP, DCE, ...). Les prestations du laboratoire routier consistent également à analyser les offres des entreprises, à assurer le suivi et le contrôle des travaux et à participer au programme des enduits réalisés par le parc. Enfin, il assure la mise à jour des pièces techniques, le suivi des normes et documents techniques ou encore la formation des contrôleurs et techniciens.

2. Le budget primitif 2024

Le vote du compte administratif 2023 fait apparaître un excédent d'investissement de 3 701 932,40 € (R001) qui est repris en recettes de cette même section au projet de budget pour 2024.

Ce projet s'élève à la somme de 13 289 257,95 € en mouvements budgétaires dont 11 989 257,95 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	6 788 669,50	8 088 669,50
Opérations d'ordre	1 300 000,00	
Virement à la section d'investissement		
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	8 088 669,50	8 088 669,50
Crédits nouveaux	5 200 588,45	198 656,05
Reprise du résultats 2023 (R001)		3 701 932,40
Opérations d'ordre		1 300 000,00
Virement à la section de fonctionnement		
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	5 200 588,45	5 200 588,45
TOTAL BP 2024	13 289 257,95	13 289 257,95

2.1. Section de fonctionnement

- Les recettes

Elles s'élèvent à un montant de 8,09 M€.

Les recettes liées à l'activité du parc départemental et laboratoire routier, d'un montant de 6,77 M€, proviennent pour l'essentiel (85%) des facturations au Département (prestations intra).

Les facturations concernent la location de matériels divers auprès des divisions territoriales de la Direction des routes (4 M€), la réalisation de travaux d'entretien et les interventions pour la viabilité hivernale (2,1 M€), les prestations du laboratoire routier (0,28 M€) et la vente de marchandises aux divisions territoriales (0,1 M€). La valorisation des stocks donne lieu à une recette (0,29 M€).

Le montant prévisionnel du FCTVA est estimé à 5 688,08 €, en lien avec les dépenses d'entretien acquittées en 2023.

La prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal s'élèverait à 1 310 379,42 €. La recette d'équilibre représente près de 16 % des produits de fonctionnement.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
Parc départemental et laboratoire routier	7 669 546,33	8 002 518,44	7 871 675,86	8 082 879,42
Prise en charge du déficit du budget annexe	1 008 228,25	1 237 518,44	970 870,04	1 310 379,42
Activité du Parc départemental et du laboratoire routier	6 661 318,08	6 765 000,00	6 900 805,82	6 772 500,00
Administration générale	5 628,84	5 079,57	5 256,58	5 790,08
Ressources humaines	2 501,95	0,00	108,89	102,00
Budget et finances	3 126,89	5 079,57	5 147,69	5 688,08
FONCTIONNEMENT REEL	7 675 175,17	8 007 598,01	7 876 932,44	8 088 669,50
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 675 175,17	8 007 598,01	7 876 932,44	8 088 669,50

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont comparables au budget précédent et s'établissent à 8,09 M€.

Les demandes de crédits liées à l'activité du parc départemental et laboratoire routier s'élèvent à 4,17 M€ et concernent la fourniture de carburant (1,4 M€), de pièces détachées (0,8 M€), la location des matériels de chantiers (0,13 M€) et divers accessoires liés à l'entretien des véhicules et engins, les matériaux nécessaires à la réalisation des chantiers réalisés par les équipes de l'exploitation (2,5 M€) et le règlement de la prime d'assurance de la flotte de véhicules (0,2 M€).

Les dépenses d'administration générale à hauteur de 2,6 M€ sont principalement constituées des charges de personnel (2,4 M€).

Les dépenses relatives aux systèmes d'information et de télécommunications se portent à 0,02 M€ et les charges des bâtiments et leur entretien s'élèvent à 0,18 M€.

Les charges exceptionnelles sont provisionnées à hauteur de 12 250 €.

Enfin, les opérations d'ordre qui concernent les charges d'amortissement progressent de 0,3 M€ pour s'élever à 1,3 M€.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
Parc départemental et laboratoire routier	4 301 638,10	4 257 653,45	4 219 753,74	4 171 257,50
Administration générale	2 331 452,15	2 576 778,00	2 484 012,14	2 617 412,00
Ressources humaines	2 230 405,14	2 366 206,00	2 305 716,85	2 405 960,00
Budget et finances	2 642,52	12 500,00	2 906,58	12 250,00
Systèmes d'information et télécommunications	2 546,22	7 350,00	6 854,82	18 680,00
Logistique et patrimoine	95 858,27	190 722,00	168 533,89	180 522,00
FONCTIONNEMENT REEL	6 633 090,25	6 834 431,45	6 703 765,88	6 788 669,50
Opérations d'ordre	1 042 084,92	1 173 166,56	1 173 166,56	1 300 000,00
Amortissements	1 028 134,23	1 040 000,00	1 011 766,56	1 300 000,00
Cession	13 950,69	133 166,56	161 400,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 675 175,17	8 007 598,01	7 876 932,44	8 088 669,50

2.2. Section d'investissement

- Les recettes :

Les recettes réelles de l'exercice sont globalement en hausse (+ 0,29 M€) du fait de la progression des excédents en investissement sur 2023, d'un montant de 3,7 M€.

Le remboursement au titre du FCTVA calculé sur le montant des dépenses d'investissement de l'année précédente, est attendu autour de 0,2 M€.

Le plan d'amortissement des immobilisations donne lieu à une recette d'ordre de 1,3 M€.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
FCTVA	181 099,28	192 879,06	192 879,06	198 656,05
Administration générale (R001)	0,00	3 546 883,00	0,00	3 701 932,40
INVESTISSEMENT REEL	181 099,28	3 739 762,06	192 879,06	3 900 588,45
Opérations d'ordre	1 045 678,92	1 173 166,56	1 173 166,56	1 300 000,00
Amortissements	1 028 134,23	1 040 000,00	1 011 766,56	1 300 000,00
Cession	13 950,69	133 166,56	161 400,00	0,00
Avances forfaitaires	3 594,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 226 778,20	4 912 928,62	1 366 045,62	5 200 588,45

- Les dépenses :

Les investissements relatifs à l'activité du parc départemental et laboratoire routier concernent l'acquisition de matériels roulants et sont prévus à hauteur de 1,21 M€ (8 véhicules légers, 2 camions pour le CR d'Espezel, 1 tractopelles, la réalisation des bennes des camions achetés en 2023 à l'UGAP et divers matériels et outillages technique).

Les travaux sur les bâtiments affectés au service s'élèvent à 0,2 M€. Ils concernent la rénovation de l'atelier véhicules légers et la création du centre routier de Carcassonne.

Les crédits non affectés de la section d'investissement qui participent de l'équilibre budgétaire s'élèvent à 3,79 M€. Cette inscription en dépenses est la contrepartie de l'excédent structurel de la section d'investissement qui se reporte sur les inscriptions de recettes (règle de l'équilibre budgétaire). Comme nous avons pu l'évoquer dans le rapport d'orientation budgétaire, cet excédent structurel trouvera une utilisation dès cette année dans le cadre de la programmation bâimentaire du parc.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	BP 2024
Parc départemental et laboratoire routier	1 074 038,77	1 214 000,00	1 166 758,66	1 214 000,00
Administration générale	101 779,14	3 698 928,62	44 238,16	3 986 588,45
Budget et finances	0,00	3 603 928,62	0,00	3 786 588,45
Logistique et patrimoine	101 779,14	95 000,00	44 238,16	200 000,00
INVESTISSEMENT REEL	1 175 817,91	4 912 928,62	1 210 996,82	5 200 588,45
Opérations d'ordre	3 594,00	0,00	0,00	0,00
Cession	0,00	0,00		0,00
Avances forfaitaires	3 594,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 179 411,91	4 912 928,62	1 210 996,82	5 200 588,45

2.3. Les autorisations de programme

Il n'y a pas de demande d'autorisation de programme nouvelle pour 2024.
Seul l'ajustement de l'AP 2023 est nécessaire.

2.3.1 La réduction de l'autorisation de programme 2023

Lorsque la réalisation financière est inférieure aux inscriptions, Il est nécessaire de pratiquer une diminution d'AP sans pour autant clôturer cette dernière.

Une diminution d'AP est à prononcer pour un montant de 442 441,34 € M€ et concerne l'acquisition de matériels roulants et des outillages techniques afin de la ramener à un montant de 6 022 758,66 €, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

	AP 2023	Prévision AP : réduction BP 2024	AP actualisée	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
I - Réseau routier et mobilité	6 465 200	- 442 441,34	6 022 758,66	1 166 758,66	1 214 000	1 214 000	1 214 000	1 214 000
I1 - Routes	6 465 200	- 442 441,34	6 022 758,66	1 166 758,66	1 214 000	1 214 000	1 214 000	1 214 000
Total général	6 465 200	- 442 441,34	6 022 758,66	1 166 758,66	1 214 000	1 214 000	1 214 000	1 214 000

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2024 du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2024 du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier :

- la désindividualisation de l'autorisation de programme 2023 présentée en annexe 1 et sa réduction en annexe 2 pour un montant de 442 441,34 € portant le montant de l'AP 2023 à 6 022 758,66 €
- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit prévisionnel d'exploitation par le budget principal d'un montant de 1 310 379,42 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – désindividualisation pour réduction d'AP 2023 relative au budget annexe du parc départemental et laboratoire routier

Programme I - Réseau routier et mobilité

Montant du programme voté 2023 : **6 465 200,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **6 465 200,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **442 441,34 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme					Échéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Total action I17 - Activité du par et du laboratoire routier					6 465 200,00 €	- 442 441,34 €	6 022 758,66 €	1 166 758,66 €	1 214 000,00 €	1 214 000,00 €	1 214 000,00 €	1 214 000,00 €
I17	Matériels non roulants	2023	II12E07	21	1 395 200,00	- 429 987,96	965 212,04	165 212,04	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Matériels roulants		II12E08		5 000 000,00	- 11 948,00	4 988 052,00	988 052,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Outillage		II12E09		70 000,00	- 505,38	69 494,62	13 494,62	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
Total					6 465 200,00 €	- 442 441,34 €	6 022 758,66 €	1 166 758,66 €	1 214 000,00 €	1 214 000,00 €	1 214 000,00 €	1 214 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **442 441,34 €**
 Montant du programme voté 2023 au cours de la séance : **6 022 758,66 €**

ANNEXE 2 – Réduction d'AP 2023 relative au budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

	AP 2023	Prévision AP : réduction BP 2024	AP actualisée	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
I - Réseau routier et mobilité	6 465 200	- 442 441,34	6 022 758,66	1 166 758,66	1 214 000	1 214 000	1 214 000	1 214 000
I1 - Routes	6 465 200	- 442 441,34	6 022 758,66	1 166 758,66	1 214 000	1 214 000	1 214 000	1 214 000
Total général	6 465 200	- 442 441,34	6 022 758,66	1 166 758,66	1 214 000	1 214 000	1 214 000	1 214 000

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 12/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 11 avril 2024

Dossier n° 27 A

Objet de l'affaire : Budget primitif 2024 – réduction d'autorisations de programme antérieures à 2024 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT qu'il convient de réduire de 442 441,34 M€ l'autorisation de programme 2023 qui concerne l'acquisitions de matériels roulants et des outillages techniques afin de ramener son montant à 6 022 758,66 €,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE :

- la désindividualisation de l'autorisation de programme 2023 présentée en annexe 1 et sa réduction en annexe 2 pour un montant de 442 441,34 € portant le montant de l'AP 2023 à 6 022 758,66 €

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

ANNEXE 1 – désindividualisation pour réduction d’AP 2023 relative au budget annexe du parc départemental et laboratoire routier

Programme I - Réseau routier et mobilité

Montant du programme voté 2023 :

6 465 200,00 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes :

6 465 200,00 €

Disponible à l'individualisation :

- €

Montant désindividualisé au cours de la séance :

442 441,34 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Échéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Total action I17 - Activité du par et du laboratoire routier					6 465 200,00 €	- 442 441,34 €	6 022 758,66 €	1 166 758,66 €	1 214 000,00 €	1 214 000,00 €	1 214 000,00 €	1 214 000,00 €
I17	Matériels non roulants	2023	I112E07	21	1 395 200,00	- 429 987,96	965 212,04	165 212,04	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Matériels roulants		I112E08		5 000 000,00	- 11 948,00	4 988 052,00	988 052,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Outillage		I112E09		70 000,00	- 505,38	69 494,62	13 494,62	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
Total					6 465 200,00 €	- 442 441,34 €	6 022 758,66 €	1 166 758,66 €	1 214 000,00 €	1 214 000,00 €	1 214 000,00 €	1 214 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance :

442 441,34 €

Montant du programme voté 2023 au cours de la séance :

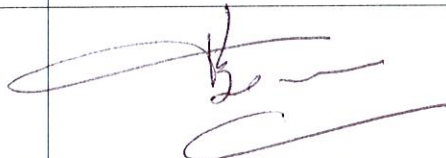
6 022 758,66 €

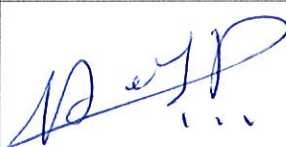
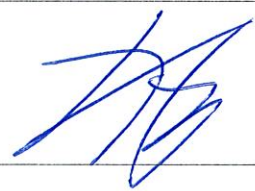
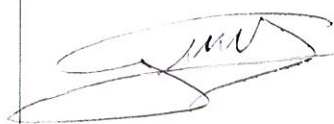
ANNEXE 2 – Réduction d’AP 2023 relative au budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

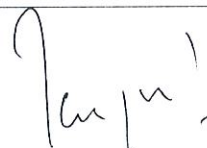
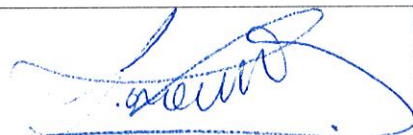
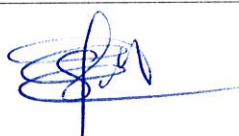
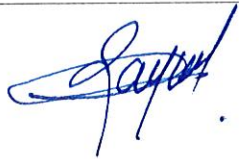
	AP 2023	Prévision AP : réduction BP2024	AP actualisée	Total AP Liquidé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
I - Réseau routier et mobilité	6 465 200,00	- 442 441,34	6 022 758,66	1 166 758,66	1 214 000,00	1 214 000,00	1 214 000,00	1 214 000,00
I1 - Routes	6 465 200,00	- 442 441,34	6 022 758,66	1 166 758,66	1 214 000,00	1 214 000,00	1 214 000,00	1 214 000,00
Total général	6 465 200,00	- 442 441,34	6 022 758,66	1 166 758,66	1 214 000,00	1 214 000,00	1 214 000,00	1 214 000,00

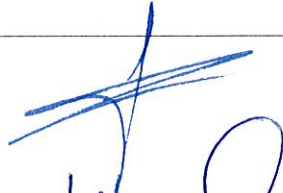
Session du Conseil départemental du 11 avril 2024

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme RIVEL
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à Mme CONQUET
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme SANDRAGNE

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	Pouvoir donné à DURA Danielle
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	Pouvoir à Mme VERGNES
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à M. RAYNAUD
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à M. ALDEBERT
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à M. BARO

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 12/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 11 avril 2024

Dossier n° 27 B

Objet de l'affaire : Budget primitif 2024 – Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil général en date du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU les délibérations du Conseil départemental en date du 11 avril 2024 adoptant le compte administratif 2023 et l'affectation du résultat du budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 14 mars 2024,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE:

- d'adopter au niveau du chapitre, de la section et globalement le budget primitif 2024 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier en recettes et en dépenses à 13 289 257,95 € soit 8 088 669,50 € en section de fonctionnement et 5 200 588,45 € en section d'investissement.

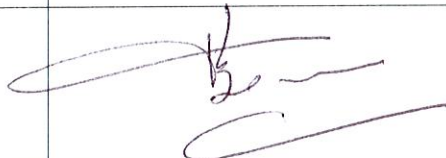
La Présidente du Conseil départemental,

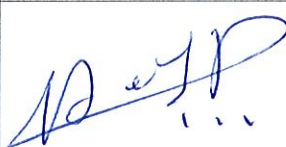
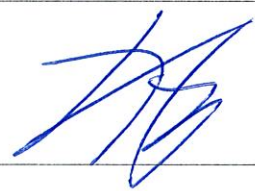
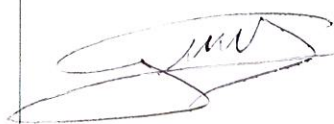


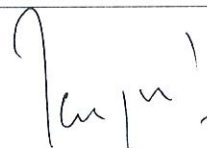
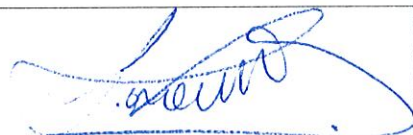
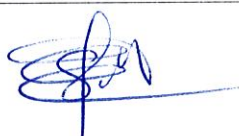
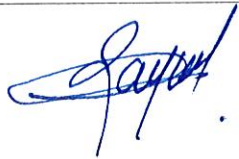
Hélène Sandragne

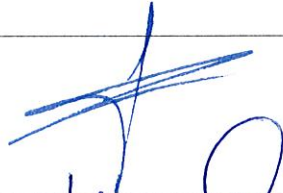
Session du Conseil départemental du 11 avril 2024

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme RIVEL
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à Mme CONQUET
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme SANDRAGNE

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	Pouvoir donné à DURA Danielle
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	Pouvoir à Mme VERGNES
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à M. RAYNAUD
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à M. ALDEBERT
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à M. BARO

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 11 avril 2024 - Budget primitif 2024 - budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets, les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le compte administratif 2023 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2023,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 14 mars 2024,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les propositions budgétaires au titre de l'exercice 2024.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2024 concernant la structure accueil enfance (SAE).

Ce projet reprend les résultats 2023 tels qu'ils ont été adoptés. Auparavant, je vous rappellerai les missions de ce budget annexe.

1. Les missions de la structure accueil enfance (SAE)

Ce budget annexe créé au 1^{er} janvier 2015 est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Le budget est voté par groupe fonctionnel pour la section d'exploitation, et par chapitre pour la section d'investissement. Le détail figure dans la maquette budgétaire.

Dans le cadre d'une mission générale de protection des mineurs accueillis et de soutien matériel, éducatif et psychologique au mineur et à sa famille, la SAE se positionne plus spécifiquement sur les fonctions suivantes :

- accueil et d'accueil d'urgence ;
- observation ;
- conduite d'un projet individualisé pour le mineur ;
- orientation.

La SAE était composée de trois sites organisés (Carcassonne, Villeneuve-Minervois et Narbonne) et elle évolue depuis fin 2022.

La capacité globale d'accueil est de 40 places. Un projet de modernisation de l'accueil est en cours de déploiement et s'appuie sur cette organisation territoriale. Ce projet comprend la création de petites unités de vie avec l'acquisition et l'aménagement de villas. Le budget 2024 rend compte de ce projet avec l'émergence de 4 nouvelles unités de vie cette année. A terme, la capacité d'accueil de la SAE sera portée à 46 places.

2. Le budget primitif 2024

Le vote du compte administratif 2023 fait apparaître un excédent d'exploitation de 579 532,85 € repris en recettes de la section d'exploitation pour 2024.

Le projet de budget s'élève à 9 570 135,77 € en mouvements budgétaires dont 9 296 445,77 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	7 627 070,77	7 227 847,92
Reprise du résultat R002	0,00	579 532,85
Opérations d'ordre	227 000,00	46 690,00
EXPLOITATION BUDGETAIRE	7 854 070,77	7 854 070,77
Crédits nouveaux	1 669 375,00	1 489 065,00
Reprise du résultat R001	0,00	0,00
Opérations d'ordre	46 690,00	227 000,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	1 716 065,00	1 716 065,00
TOTAL BP 2024	9 570 135,77	9 570 135,77

La section d'exploitation :

• Les recettes :

	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
Enfance Famille	6 518 155,23	7 311 032,35	7 312 190,65	7 189 582,98
Aide sociale à l'enfance	6 518 155,23	7 311 032,35	7 312 190,65	7 189 582,98
Administration générale	59 274,40	371 614,30	41 936,09	617 797,79
Ressources humaines	48 159,47	39 349,16	29 455,96	32 002,00
Budget et finances	11 114,93	5 020,59	12 480,13	6 262,94
Reprise du résultat R002	0,00	327 244,55	0,00	579 532,85
EXPLOITATION REEL	6 577 429,63	7 682 646,65	7 354 126,74	7 807 380,77
Opérations d'ordre	39 562,00	46 690,00	46 690,00	46 690,00
Amortissements	39 562,00	46 690,00	46 690,00	46 690,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	6 616 991,63	7 729 336,65	7 400 816,74	7 854 070,77

La section d'exploitation est principalement financée par une dotation globale annuelle versée par le budget principal. La dotation est perçue par douzième mensuel. Au plan budgétaire, cette recette appartient à la catégorie des produits de tarification. Pour 2024, la dotation s'élève à 7 189 582,98 €, en baisse de 0,12 M€ par rapport au budget 2023.

Cette baisse s'explique en partie par la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2023 à hauteur de 579 532,85 €.

Les autres recettes concernent :

- les remboursements sur frais de personnel (chèques déjeuners) pour 32 002 €,
- le remboursement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les dépenses d'entretien acquittées en 2023, pour un montant de 6 262,94 €.

• Les dépenses :

	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
Enfance Famille	942 940,18	1 123 419,33	770 092,51	984 004,77
Aide sociale à l'enfance	942 940,18	1 123 419,33	770 092,51	984 004,77
Administration générale	5 631 904,07	6 453 076,00	6 225 594,61	6 643 066,00
Ressources humaines	5 333 667,07	6 080 506,00	5 915 749,79	6 262 006,00
Budget et finances	1 226,94	4 100,00	686,42	4 018,00
Systèmes informat & télécom	5 457,04	9 200,00	7 745,62	34 800,00
Logistique et patrimoine	291 553,02	359 270,00	301 412,78	342 242,00
EXPLOITATION REEL	6 574 844,25	7 576 495,33	6 995 687,12	7 627 070,77
Opérations d'ordre	129 545,09	152 841,32	152 841,32	227 000,00
Amortissements	129 545,09	152 841,32	152 841,32	227 000,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	6 704 389,34	7 729 336,65	7 148 528,44	7 854 070,77

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à un montant de 7,6 M€, en hausse de 0,05 M€ par rapport au budget 2023.

Les dépenses relatives à l'activité de la SAE comprennent :

- Les charges d'exploitation pour 0,98 M€ (-12,41 %, soit – 0,14 M€ par rapport à 2023) composées :
- ✓ des frais de prise en charge des jeunes accueillis qui prennent en compte les évolutions constantes de la typologie du public accueilli dont des enfants présentant des handicaps importants reconnus par la MDPH (physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs, psychiques et polyhandicaps). Les dépenses correspondent essentiellement à l'alimentation (0,31 M€), l'intervention de prestataires extérieurs

pour le ménage (0,14 M€) et diverses fournitures et frais (habillement, fournitures médicales, scolaires) ;

- ✓ des frais de transports qui s'établissent à 0,15 M€ (soit – 0,04 M€). Certains jeunes sont accueillis sur la SAE de l'Aude mais avaient antérieurement une scolarité spécifique, un suivi médical particulier et des droits de visite médiatisée sur le territoire de résidence initiale ;
 - ✓ des prestations à caractère médico-social visant à garantir des suivis spécifiques pour un montant de 39 473,76 € ;
 - ✓ des locations immobilières (47 900 €) qui baissent de 7 008,84 € car elles intègrent l'application de la loi du 07/02/2022 interdisant l'hébergement à l'hôtel des mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans.
- Les dépenses de personnel s'élèvent à 6,26 M€ (+ 0,18 M€). Cette augmentation est liée à l'évolution des carrières (effet GVT) et la hausse du point d'indice 2023 qui impacte le budget 2024 en année pleine.
- Le budget relatif aux systèmes d'information et de télécommunication est en augmentation (+ 25 600 €) pour s'établir à 34 800 € incluant la maintenance du logiciel de gestion du service, les abonnements de téléphonie mobile et les liaisons intersites payées précédemment par le budget principal.
- Les dépenses de moyens généraux (0,34 M€) concernent principalement la location et l'entretien des bâtiments (0,19 M€) et les fluides (0,15 M€).

2.1. La section d'investissement

- Les recettes :

	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
Enfance Famille	178 203,05	1 605 832,64	1 294 544,55	1 376 676,11
Aide sociale à l'enfance	178 203,05	1 605 832,64	1 294 544,55	1 376 676,11
Administration générale	9 867,03	95 926,02	39 816,04	112 388,89
Budget et finances	9 867,03	39 816,04	39 816,04	46 613,89
Logistique et patrimoine	0,00	0,00	0,00	65 775,00
Excédent (10682)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise du résultat R001	0,00	56 109,98	0,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	188 070,08	1 701 758,66	1 334 360,59	1 489 065,00
Opérations d'ordre	129 545,09	152 841,32	152 841,32	227 000,00
Amortissements	129 545,09	152 841,32	152 841,32	227 000,00
TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT	317 615,17	1 854 599,98	1 487 201,91	1 716 065,00

Une subvention d'investissement du Département à hauteur de 1,38 M€ est nécessaire à l'équilibre de la section au regard des projets d'investissement de l'exercice 2024.

Les autres recettes d'un montant de 112 388,89 € concernent le remboursement au titre du FCTVA des dépenses d'immobilisations réglées en 2023 (46 613,89 €) et un acompte de 30 % (soit 65 775 €) de la subvention au titre de la (DSID) pour les travaux de la division territoriale de Lézignan-Corbières pour la transformation du bâtiment en SAE d'urgence.

• Les dépenses :

	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
Administration générale	242 721,53	1 807 909,98	1 496 621,89	1 669 375,00
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	242 721,53	1 807 909,98	1 496 621,89	1 669 375,00
Reprise du résultat D001	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	242 721,53	1 807 909,98	1 496 621,89	1 669 375,00
Opérations d'ordre	39 562,00	46 690,00	46 690,00	46 690,00
Amortissements	39 562,00	46 690,00	46 690,00	46 690,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	282 283,53	1 854 599,98	1 543 311,89	1 716 065,00

En matière de crédits réels d'investissement pour 2024, il est prévu un montant global de 1,67 M€.

Des projets bâtimentaires importants sont engagés sur l'exercice avec pour objectif de favoriser la qualité de vie dans le quotidien des enfants. Ces projets bâtimentaires visent à moderniser l'accueil des enfants en de petites unités de vie et de sécuriser les sites. Le projet d'acquisition d'une villa dans le Carcassonnais est estimé à 0,6 M€.

Les crédits pour les travaux bâtimentaires sont estimés à 0,93 M€ et concernent notamment des travaux de réaménagement du site de Lézignan Corbières (0,31 M€), la rénovation de deux maisons du site IUT de Carcassonne (0,34 M€) et les travaux d'aménagement des villas de Pennautier et de Cuxac d'Aude (0,18 M€).

Des crédits sont également destinés à l'acquisition de mobiliers et d'électroménagers pour l'équipement des différents sites (0,11 M€) ainsi que le remplacement d'un véhicule (0,03 M€).

3. La tarification 2024

La réglementation budgétaire et comptable applicable aux établissements médico-sociaux (M22) a pour objectif de dégager un prix de journée. Ce prix de journée sert de base au calcul des produits de tarification.

Pour la SAE, les produits de tarification sont essentiellement issus de la dotation d'exploitation versée par le budget principal.

Le nombre de journées réalisées en 2023 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE. Il s'élève à 13 211 journées pour les unités Ouest (Carcassonne 2 896 et Villeneuve-Minervois 4 545) et Est (Narbonne 5 770), soit une diminution de 2 652 journées par rapport à 2023 (- 16,72 %).

Au total, 193 enfants ont séjourné à la SAE (contre 160 enfants en 2022). Les motifs de cette augmentation sont explicités dans le rapport d'activité du service pour 2023.

La tarification en prix de journée repose sur un mode de calcul basé sur le nombre de journées réalisées et sur un volume d'activité et de dépenses prévisionnel. Le nombre de journées est celui de la moyenne sur les trois dernières années. Cette moyenne s'élève à 13 416 jours. Les dépenses prévisionnelles pour 2024 sont diminuées du montant des dotations d'amortissement et des recettes extérieures (usagers, Etat, caisse des allocations familiales...) pour calculer le prix de journée.

Le tarif calculé pour 2024 s'établit à 522,46 € en baisse par rapport à celui de 2023 (530,20 €) du fait de l'augmentation des recettes liées à l'excédent repris au titre de 2023 (579 532,85 €).

L'application à la prévision de recettes de ce calcul en prix de journées de 522,46 € nous donne :

- 7 189 582,98 € pour la dotation globale annuelle du Département versée par douzième, soit 13 761 jours.
- Cette année, aucune prévision de recette au titre de la refacturation auprès d'autres Départements n'est prévue.

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2024 du budget annexe de la structure accueil enfance que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2024 du budget annexe de la structure accueil enfance :

- le niveau des crédits de paiement,
- la dotation globale annuelle d'un montant de 7 189 582,98 € en provenance du budget principal qui sera versée par douzième,
- la subvention d'investissement en provenance du budget principal d'un montant plafond de 1 376 676,11 €,
- le prix de journée 2024 d'un montant de 522,46 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 12/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 11 avril 2024

Dossier n° 28

Objet de l'affaire : Budget primitif 2024 - budget annexe de la structure accueil enfance

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU les délibérations du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le compte administratif 2023 et l'affectation du résultat du budget annexe de la structure accueil enfance,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 14 mars 2024,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter au niveau du chapitre, du groupe fonctionnel, de la section et globalement le budget primitif 2024 du budget annexe de la structure accueil enfance en recettes et en dépenses à 9 570 135,77 € soit 7 854 070,77 € en section d'exploitation et 1 716 065 € en section d'investissement,
- d'adopter la dotation globale annuelle d'un montant de 7 189 582,98 € en provenance du budget principal qui sera versée par douzième,
- d'adopter la subvention d'investissement en provenance du budget principal d'un montant plafond de 1 376 676,11 €,
- de fixer le prix de journée 2024 à 522,46 €.

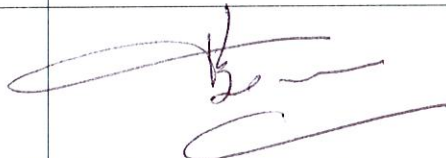
La Présidente du Conseil départemental,

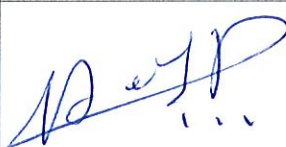
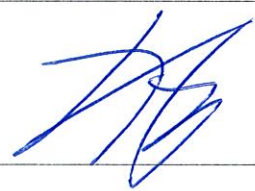
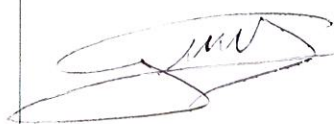


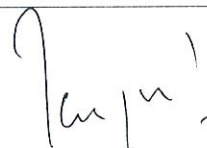
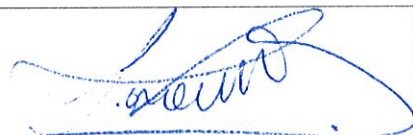
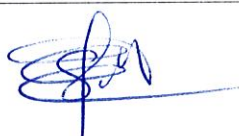
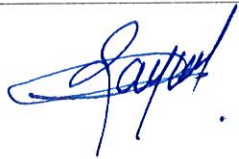
Hélène Sandragne

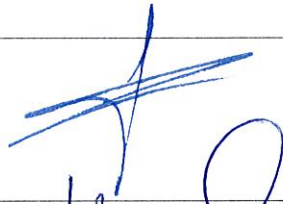
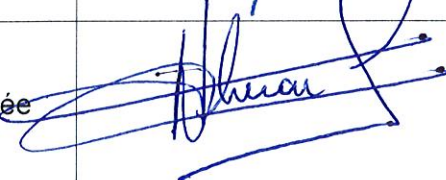
Session du Conseil départemental du 11 avril 2024

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme RIVEL
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à Mme CONQUET
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme SANDRAGNE

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	Pouvoir donné à DURA Danielle
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	Pouvoir à Mme VERGNES
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à M. RAYNAUD
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à M. ALDEBERT
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à M. BARO

DGA Ressources- Direction des Finances

Service exécution budgétaire et assistance aux utilisateurs

Commission ressources et dialogue social

Session du 11 avril 2024 - Taxes et produits irrécouvrables : admission en non-valeur, créances éteintes et remises gracieuses sur le budget principal 2024

LE CADRE DE REFERENCE**1 – Aspects réglementaires**

Code général des collectivités territoriales, articles R1617-24, D1617-19 et L2321-1,

Code de la consommation, notamment son article L332-5,

Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Délibération n° 12 du Conseil départemental de l'Aude du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier,

Délibération n° 5 du Conseil général de l'Aude du 26 janvier 2015 accordant une remise gracieuse à la commune de Sainte Colombe sur l'Hers,

Décisions de la commission de surendettement des particuliers de l'Aude de la Banque de France en date du 24 avril 2023 et du 21 septembre 2023,

Avis de la commission d'Aide Sociale Générale du 9 novembre 2023 et 11 janvier 2024 concernant les demandes de remises de dette pour des indus d'aide sociale,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé programme	Code opération	Code enveloppe	Dépenses - Nature analytique	Montant voté	Montant individualisé	Montant disponible	Montant proposé sur ce rapport	Nouveau montant disponible
					1	2	3 = 1 - 2	4	5 = 3 - 4
K24	Finances	FINA-K203O005	K203E06	943 - 65/6541/01	674 361,52	0,00	674 361,52	317 572,83	356 788,69
K24	Finances	FINA-K203O005	K203E06	946 - 65/6542/01	5 880,00	0,00	5 880,00	1 725,31	4 154,69
K24	Finances	FINA-K203O005	K203E06	1026- 65/6577/01	28 107,38	0,00	28 107,38	15 968,76	12 138,62
Total					708 348,90	0,00	708 348,90	335 266,90	373 082,00

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Parmi les créances de toutes natures détenues par le Département de l'Aude, certaines ne peuvent être recouvrées en raison de la situation des débiteurs ou d'une décision de justice extérieure à la collectivité. En outre, des décisions de remise de dette mettent fin à l'obligation de payer du débiteur.

Il appartient à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur les admissions en non-valeur, les abandons de créances et les remises gracieuses qui se traduisent par une dépense budgétaire.

1. Les demandes d'admission en non-valeur :

Les créances proposées à l'admission en non-valeur s'élèvent à 317 572,83 € sur le budget principal. Ces créances, dont le détail figure en annexe 1, se répartissent de la manière suivante :

Indus RMI/RSA	196 147,05 €
Indus Fonds Unique Logement	2 815,00 €
Divers usagers (réparation des dégâts commis sur la voirie)	9 735,36 €
Participations à l'aide sociale en direction des personnes âgées APA	86 723,99 €
Divers personnes morales (RMI, RSA, Aide sociale)	22 151,43 €

L'admission en non-valeur n'a pas pour conséquence d'annuler la dette du redevable. Le titre de recette émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

L'admission en non-valeur de ces créances se traduit par une dépense au compte 6541.

2. Les créances éteintes :

Les créances éteintes résultent d'une décision juridique définitive qui s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement.

Les annulations de créances s'élèvent à 1 725,31 € sur le budget principal et concernent deux bénéficiaires de l'aide sociale au titre d'un trop perçu du Revenu de Solidarité Active ainsi que trois bénéficiaires de l'aide sociale au titre du remboursement de prêts Fonds Unique Logement. L'effacement de ces dettes est consécutif à des décisions de la Banque de France ou des tribunaux face à des situations de surendettement, selon l'état en annexe 2.

L'apurement comptable de la créance se traduit par une dépense au compte 6542.

3. Les demandes de remises gracieuses :

La remise gracieuse a pour effet de mettre fin à l'obligation de payer du débiteur d'une créance régulièrement constatée et non contestée au fond. Elle constitue néanmoins une charge pour la collectivité.

Relevé de forclusion relatif à une remise gracieuse atteinte par la prescription quadriennale :

Une remise gracieuse d'un montant de 4 662,50 € avait été accordé à la commune de Sainte Colombes sur l'Hers par la commission permanente du 26 janvier 2015.

Celle-ci était consécutive à une cession à titre gracieux d'une parcelle détenue par le Département aux fins d'aménagement en aire de repos gazonnée, dotée d'équipements au bénéfice de la commune de Sainte Colombes sur l'Hers.

L'aménagement initialement projeté n'ayant finalement pas été réalisé et la parcelle ayant été revendue par la commune, le Département avait émis un titre de recette à l'encontre de celle-ci pour récupération du produit de la vente.

A cette occasion, la commune avait fait valoir son intervention sur ladite parcelle consistant en la réalisation d'une extension du réseau d'assainissement pour un montant de 4 662,50 €. Et à ce titre, la commune avait sollicité une remise gracieuse de cette partie de frais engagés.

Néanmoins, la remise gracieuse accordée en 2015 n'a jamais été matérialisée comptablement par le Département. Or, compte tenu de son ancienneté, celle-ci est atteinte d'une prescription quadriennale.

Pour pouvoir y donner suite, il convient donc de lever cette prescription.

Indus APA :

Les commissions d'Aide Sociale Générale du 9 novembre 2023 et du 11 janvier 2024 ont examiné les demandes de remises gracieuses formées par deux personnes redevables d'un indu APA pour un montant de 11 306,26 €.

Compte tenu de la situation des débiteurs et de l'insuffisance de leurs ressources, la commission a émis un avis favorable pour une remise totale des dettes représentant un montant total de 11 306,26 € (état en annexe 3).

Ces remises gracieuses se traduisent par une dépense au compte 6577 sur le budget principal.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 317 572,83€ (état en annexe 1),
- de procéder à l'apurement des créances éteintes pour un montant de 1 725,31 € (état en annexe 2),
- d'accorder les remises gracieuses concernant les demandes formées par des débiteurs d'indus PCH et APA pour un montant total de 11 306,26 € (état en annexe 3),
- de lever la prescription quadriennale permettant de procéder aux opérations de comptabilisation de remise gracieuse précédemment accordée à la commune de Sainte Colombes sur l'Hers d'un montant de 4 662,50 € (état en annexe 3).

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Annexe 1 : ADMISSION EN NON VALEUR 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Session du 11 avril 2024

<u>Service Aide Sociale Générale :</u>		
Participations aux dépenses d'aide sociale - APA/PCH	86 723,99 €	
<u>Service Accès à l'allocation et aux parcours d'insertion :</u>		
Indus RMI / RSA	196 147,05 €	
<u>Service de lutte contre la précarité financière :</u>		Les débiteurs sont insolvable, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse
- Indus Fonds Unique Logement	2 815,00 €	
<u>Dégradations de voirie</u>		
- (Dégâts de voirie)	9 735,36 €	
<u>Divers usagers (créances anciennes)</u>		
- (RMI, RSA, Aide sociale)	22 151,43 €	
317 572,83 €		

Annexe 2 : CREANCES ETEINTES 2024 FUL - BUDGET PRINCIPAL

Session du 11 avril 2024

Fonds Unique Logement - Indu RSA - Annulation de créances

Origine de la créance	N° INV	Solde de la créance à annuler	Motif
Remboursement du prêt FUL	FUL210255	131,97 €	Décision de la Commission de surendettement des particuliers de l'Aude du 20/04/2023
Remboursement du prêt FUL	FUL230009	470,00 €	Personne décédée le 11/02/2023
Remboursement du prêt FUL	FUL220084	48,00 €	Personne décédée le 12/06/2023
Indu RSA Mme F.M.		364,11 €	Décision de la Commission de surendettement des particuliers de l'Aude du 21/09/2023
Indu RSA Mme G.C.		711,23 €	Décision de la Commission de surendettement des particuliers de l'Aude du 20/04/2023
	Montant total	1 725,31 €	

Annexe 3 : REMISES GRACIEUSES DE DETTES 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Session du 11 avril 2024

- Indu APA – Proposition de la Commission d'Aide Sociale Générale du 09 novembre 2023

Objet	MONTANT TOTAL A RECOUVRER	MONTANT TOTAL DE REMISE DE DETTE ACCORDEE
Indu APA – M. P.R.	1 430,29 €	1 430,29 €

- Indu APA – Proposition de la Commission d'Aide Sociale Générale du 11 janvier 2024

Objet	MONTANT TOTAL A RECOUVRER	MONTANT TOTAL DE REMISE DE DETTE ACCORDEE
Indu APA – M. M.C.	9 875,97€	9 875,97€

- Indu suite cession à titre gracieux commune de Sainte Colombe sur l'Hers,

Objet	MONTANT TOTAL A RECOUVRER	MONTANT TOTAL DE REMISE DE DETTE ACCORDEE
Levée de prescription quadriennale de la remise gracieuse accordée en 2015 – commune Ste Colombe sur l'Hers	4 662,50 €	4 662,50 €

Total remises gracieuses	15 968,76 €	15 968,76 €
--------------------------	-------------	-------------

Votants	Pour	Contre
37	37	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 12/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 11 avril 2024

Dossier n° 30

Objet de l'affaire : Taxes et produits irrécouvrables : admission en non-valeur, créances éteintes, remises gracieuses sur l'exercice 2024 – Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, articles R1617-24, D1617-19 et L2321-1,

VU le Code de la consommation, notamment son article L332-5,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération n° 12 du Conseil départemental de l'Aude du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier,

VU la délibération n° 5 du Conseil général de l'Aude du 26 janvier 2015 accordant une remise gracieuse à la commune de Sainte Colombe sur l'Hers,

VU les décisions de la commission de surendettement des particuliers de l'Aude de la Banque de France en date du 24 avril 2023 et du 21 septembre 2023,

VU les avis des commissions d'Aide Sociale Générale des 9 novembre 2023 et 11 janvier 2024 concernant les demandes de remises de dette pour des indus d'aide sociale,

VU l'avis favorable de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que parmi les créances de toutes natures détenues par le Département de l'Aude, certaines ne peuvent être recouvrées en raison de la situation des débiteurs ou d'une décision de justice extérieure à la collectivité. En outre, des décisions de remise de dette mettent fin à l'obligation de payer du débiteur.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur les admissions en non-valeur, les abandons de créances et les remises gracieuses qui se traduisent par une dépense budgétaire.

CONSIDERANT que les créances proposées à l'admission en non-valeur s'élèvent à 317 572,83 € sur le budget principal, selon l'état figurant en annexe 1.

CONSIDERANT que l'admission en non-valeur n'a pas pour conséquence d'annuler la dette du redevable. Le titre de recette émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

CONSIDERANT que les créances éteintes résultent d'une décision juridique définitive qui s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement.

CONSIDERANT que les annulations de créances s'élèvent à 1 725,31 € sur le budget principal et concernent deux bénéficiaires de l'aide sociale au titre d'un trop perçu du Revenu de Solidarité Active ainsi que trois bénéficiaires de l'aide sociale au titre du remboursement de prêts Fonds Unique Logement. L'effacement de ces dettes est consécutif à des décisions de la Banque de France ou des tribunaux face à des situations de surendettement, selon l'état en annexe 2.

CONSIDERANT que la remise gracieuse a pour effet de mettre fin à l'obligation de payer du débiteur d'une créance régulièrement constatée et non contestée au fond.

CONSIDERANT les demandes de remises gracieuses formées par deux personnes redevables d'un indu APA pour un montant global de 11 306,26 €.

CONSIDERANT qu'une remise gracieuse d'un montant de 4 662,50 € avait été accordé à la commune de Sainte Colombes sur l'Hers par la commission permanente du 26 janvier 2015. Néanmoins, la remise gracieuse accordée en 2015 n'a jamais été matérialisée comptablement par le Département. Or, compte tenu de son ancienneté, celle-ci est atteinte d'une prescription quadriennale.

CONSIDERANT que pour pouvoir y donner suite, il convient donc de lever cette prescription.

CONSIDERANT que compte tenu de la situation des débiteurs et de l'insuffisance de leurs ressources respectives, les examens opérés au sein des différentes commissions et la conclusion de l'enquête sociale ont abouti à émettre un avis favorable pour une remise totale de ces différentes dettes représentant un montant total de € (état en annexe 3).

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 317 572,83€ (état en annexe 1),
- de procéder à l'apurement des créances éteintes pour un montant de 1 725,31 € (état en annexe 2),

- d'accorder les remises gracieuses concernant les demandes formées par des débiteurs d'indus PCH et APA pour un montant total de 11 306,26 € (état en annexe 3),
- de lever la prescription quadriennale permettant de procéder aux opérations de comptabilisation de remise gracieuse précédemment accordée à la commune de Sainte Colombes sur l'Hers d'un montant de 4 662,50 € (état en annexe 3).

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Annexe 1 : ADMISSION EN NON VALEUR 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Session du 11 avril 2024

<u>Service Aide Sociale Générale :</u> Participations aux dépenses d'aide sociale - APA/PCH <u>Service Accès à l'allocation et aux parcours d'insertion :</u> Indus RMI / RSA <u>Service de lutte contre la précarité financière :</u> - Indus Fonds Unique Logement <u>Dégradations de voirie</u> - (Dégâts de voirie) <u>Divers usagers (créances anciennes)</u> - (RMI, RSA, Aide sociale)	86 723,99 € 196 147,05 € 2 815,00 € 9 735,36 € 22 151,43 €	Les débiteurs sont insolvable, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse
--	--	---

317 572,83 €

Annexe 2 : CREANCES ETEINTES 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Session du 11 avril 2024

Fonds Unique Logement - Indu RSA - Annulation de créances

Origine de la créance	N° INV	Solde de la créance à annuler	Motif
Remboursement du prêt FUL	FUL210255	131,97 €	DECISION DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE LA BANQUE DE FRANCE DU 20/04/2023
Remboursement du prêt FUL	FUL230009	470,00 €	Personne décédée le 11/02/2023
Remboursement du prêt FUL	FUL220084	48,00 €	Personne décédée le 12/06/2023
Indu RSA Mme F.M.		364,11 €	Décision de la Commission de surendettement des particuliers de l'Aude du 21/09/2023
Indu RSA Mme G.C.		711,23 €	Décision de la Commission de surendettement des particuliers de l'Aude du 20/04/2023
	Montant total	1 725,31 €	

Annexe 3 : REMISES GRACIEUSES DE DETTES 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Session du 11 avril 2024

- Indu APA – Proposition de la Commission d'Aide Sociale Générale du 9 novembre 2023

Objet	MONTANT TOTAL A RECOUVRER	MONTANT TOTAL DE REMISE DE DETTE ACCORDEE
Indu APA– M. P.R.	1 430,29 €	1 430,29€

- Indu APA – Proposition de la Commission d'Aide Sociale Générale Du 11 janvier 2024

Objet	MONTANT TOTAL A RECOUVRER	MONTANT TOTAL DE REMISE DE DETTE ACCORDEE
Indu APA – M. M.C.	9 875,97 €	9 875,97 €

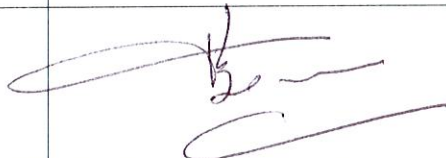
- Indu suite cession à titre gracieux commune de Sainte Colombe sur l'Hers,

Objet	MONTANT TOTAL A RECOUVRER	MONTANT TOTAL DE REMISE DE DETTE ACCORDEE
Levée de prescription quadriennale de la remise gracieuse accordée en 2015 – commune Ste Colombe sur l'Hers	4 662,50 €	4 662,50 €

Total remises gracieuses	15 968,76 €	15 968,76 €
---------------------------------	--------------------	--------------------

Session du Conseil départemental du 11 avril 2024

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme RIVEL
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à Mme CONQUET
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme SANDRAGNE

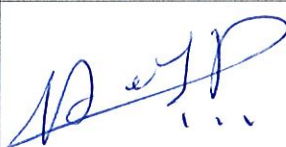
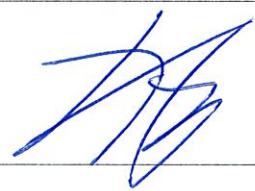
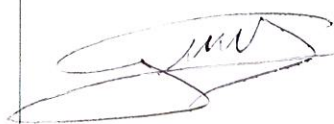
Envoyé en préfecture le 12/04/2024

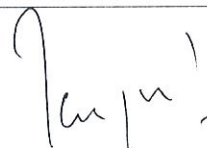
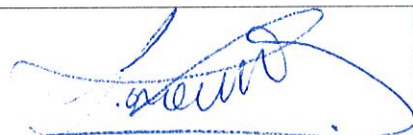
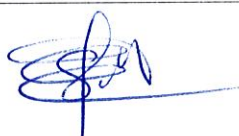
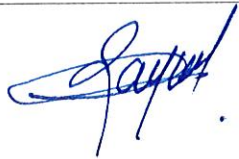
Reçu en préfecture le 12/04/2024

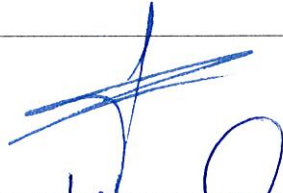
Publié le

S²LOW

ID : 011-221100019-20240411-BP_2024_B20-BF

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	Pouvoir donné à DURA Danielle
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	Pouvoir à Mme VERGNES
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Pouvoir à M. RAYNAUD
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à M. ALDEBERT
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à M. BARO